

GROUPE LDLC



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2016 - 2017



A man with dark hair, wearing a blue button-down shirt, stands with his arms crossed in an office environment. He is looking slightly to the left of the camera with a neutral expression. The background shows office doors and a blue wall. The text is overlaid in white on the right side of the image.

NOTRE PRIORITÉ,
GARDER NOTRE
ESPRIT START-UP
ET NOTRE AGILITÉ !



La clé de notre réussite réside bien sûr dans notre passion du high-tech, mais aussi dans un état d'esprit qui nous permet de valider de nouvelles idées et de les mettre en œuvre. Cette démarche fait ses preuves, nous nous développons rapidement à la fois dans le BtoC et dans le BtoB. Cet esprit start-up nous devons le conserver voire même l'accentuer pour mener de nouveaux projets et relever de nouveaux défis mais aussi pour garder le goût d'entreprendre, de réussir et d'avancer ensemble.

Laurent de la Clergerie

Président du Directoire et Fondateur du Groupe LDLC

REPÈRES CHIFFRÉS AU 30 JUIN 2017



479,9 M€

Chiffre d'affaires
au 31 mars 2017



+ de **700**

Collaborateurs



12

enseignes
dont 7 sites
marchands



4

Pays couverts :
France / Belgique /
Luxembourg / Suisse



39 000 m²

de logistique
intégrée

26

magasins
LDLC.COM
au 21 juillet 2017



1 700

marques high-tech
partenaires



50 000

références
en catalogue

DES VALEURS PARTAGÉES PAR TOUS

"Avec Tony Parker, Président de l'ASVEL, nous partageons les mêmes valeurs. Être partenaire de l'ASVEL jusqu'en 2020 a été pour nous une évidence..."

Philippe Sauze
Directeur Général Délégué



STRUCTURATION ET MISE EN PLACE DE NOS FACTEURS DE CROISSANCE CARACTÉRISENT L'EXERCICE 2016/2017

Sur l'exercice 2016/2017, notre challenge principal a été d'intégrer Materiel.net en respectant l'ADN de chacune des marques, tout en restant agiles et concentrés sur le développement de l'ensemble du Groupe. La mise en place des synergies "Achats" s'est déroulée sans difficulté et celles concernant la Logistique et la Finance sont en cours. Elles nous permettront d'être plus performants et encore plus efficaces en matière de services apportés à nos clients.

Dans le BtoB, les objectifs à moyen terme sont ambitieux ; ils s'appuient sur une nouvelle organisation en vue de profiter pleinement de la croissance de ce marché. Le déploiement de notre réseau de magasins, en franchise et en propre, se poursuit. La deuxième promotion de L'École LDLC regroupe cette année 25 étudiants. De nombreux nouveaux projets sont en cours d'études ou de lancement à l'image de notre prochaine implantation en Espagne online et offline avec un magasin test à Barcelone.

Laurent de la Clergerie

Président du Directoire et Fondateur du Groupe LDLC

Près de
1,2 million
de fans
Facebook

36,7
millions
de cyberacheteurs
en France



Olivier de la Clergerie

Directeur Général

Cet exercice a été un exercice de transformation avec la mise en place des facteurs d'accélération de notre croissance future. Comme nous l'avons annoncé, les premières synergies en matière d'achats avec Materiel.net sont effectives depuis février 2017 et nous ferons gagner un point de marge.

Après avoir enregistré un ralentissement en 2016, LDLC.pro est de nouveau en ordre de marche pour bénéficier de la croissance attendue sur le marché des TPE/TPI.

La montée en puissance des boutiques se confirme avec en ligne de mire l'objectif d'une centaine de boutiques à l'horizon 2021.

Les investissements de croissance se sont poursuivis avec la construction de notre nouveau siège social à Limonest dans l'Ouest lyonnais, le lancement de deux nouveaux sites marchands shop.hardware.fr et larmoiredebébé.com, le renforcement de notre présence dans le e-sport et l'affectation de moyens supplémentaires pour faire évoluer notre système d'information et notre logistique.

L'exercice 2016/2017 se clôture avec un chiffre d'affaires consolidé de 479,9 M€ pour un résultat opérationnel de 13,4 M€. En 2017/2018, le Groupe bénéficiera de ces nouvelles avancées opérationnelles et retrouvera un rythme de croissance dynamique.



Philippe Sauze

Directeur Général Délégué

Sur le plan marketing, nous avons été particulièrement actifs afin de profiter de notre notoriété croissante. Nos efforts se sont concentrés sur le web avec des newsletters régulières et le lancement de vidéos. Nous avons également initié une communication locale pour soutenir nos boutiques.

Fidèles à notre esprit pionnier et toujours à la pointe des nouvelles technologies, nous avons été les premiers à proposer à nos clients de participer à l'expérience de la réalité virtuelle. Dès le mois de juin 2016, en collaboration avec des marques de renom, notre boutique de Lyon a disposé d'un espace dédié de 20 m². D'autres nouveautés sont à l'ordre du jour pour 2017 avec notamment la création de LDLC Events.

Enfin, et nous en sommes fiers, LDLC.com a été Élu Service Client de l'Année 2017*, pour la troisième année consécutive.

La montée en puissance du réseau de magasins qui est l'une de nos priorités se poursuit avec au 21 juillet, 26 boutiques à l'enseigne LDLC.com. Après avoir été très entrepreneurs en Rhône-Alpes, nous sommes désormais présents sur une large partie de la France avec également une implantation renforcée en Ile-de-France.

*Etude Inference Opérations – Viseo Conseil -mai à juillet 2016 – www.escca.fr

LE GROUPE LDLC INVESTIT DANS SON NOUVEAU SIÈGE SOCIAL



GROUPE
LDLC

Entré dans une nouvelle phase d'accélération de son développement, le Groupe a décidé de lancer début 2016 la construction d'un nouveau siège social basé à Limonest dans l'Ouest lyonnais.

Cet ensemble immobilier de 7 000 mètres carrés de superficie représente un investissement d'environ 23,5 M€. Les équipes du Groupe seront installées dans des conditions optimums et rejointes par L'École LDLC. Des séminaires, l'Assemblée Générale annuelle, ou tout autre convention pourront être organisés dans un auditorium de 150 places.

Situé sur une nouvelle zone d'activité, le Groupe LDLC souhaite fédérer sur ce Campus une dynamique axée sur le développement du numérique et sur l'entrepreneuriat. Un nouvel espace "Incubateur" sera ouvert aux jeunes entrepreneurs issus de L'École LDLC qui souhaitent lancer leur projet.



Adresse : 2 rue des Érables - 69760 Limonest
 Architecte : Architectures Barillot
 25 janvier 2016 : pose de la première pierre
 Été 2017 : livraison des locaux
 Rentrée 2017 : emménagement par
 l'ensemble des équipes
 Surface consacrée à L'École LDLC : 500 m²

Services réunis sur le site : Finances, Achats,
 Marketing, Informatique, Service clients,
 Service R&D, Services généraux, L'École LDLC,
 LDLC.pro, LDLC Distribution, Maginea.com,
 L'Armoire de Bébé, Anikop, DLP Connect,
 Hardware.fr, etc.



7 000 m²

Superficie



350

Personnes

M€

23,5

Investissement
total

ACHATS ET LOGISTIQUE, MAILLONS FORTS DE LA PERFORMANCE DU GROUPE

Les achats et la logistique sont des composantes essentielles du métier de la vente à distance. Avec l'acquisition de Materiel.net, le Groupe LDLC dispose désormais d'un deuxième centre logistique basé dans la région de Nantes, en plus de celui de LDLC.com implanté dans la région lyonnaise.

Afin de favoriser les synergies et organiser de façon optimum les services Achats et Logistique, le Groupe a décidé de renforcer ses équipes avec l'arrivée de Pascal Dahan. Nommé Directeur Général Achats et Logistique, Pascal Dahan est un professionnel aguerri avec une forte expérience dans le e-commerce.



Pascal Dahan
Directeur Général Adjoint
Achats & Logistique

“ entretien

Arrivé en octobre 2016, j'ai une triple mission, incarner les achats et la logistique à l'échelle du Groupe à la fois pour les sites lyonnais et nantais, assurer le rapprochement des back offices entre les entités et créer une stratégie commune, et enfin dimensionner les moyens opérationnels du Groupe afin d'atteindre nos ambitions.

Le levier N°1 est économique avec une mutualisation des conditions d'achats avec nos fournisseurs. Il nous permet d'atteindre certains paliers auxquels aucune des marques n'avait accès isolément.

Le levier N°2 porte sur la mutualisation des back offices avec notamment l'implémentation du système de gestion de flux au sein de Materiel.net.

Le levier N°3 vise les synergies et l'optimisation des centres logistiques avec 2 plateformes qui ont une datation, des savoir-faire, des degrés d'automatisation et une position géographique différents. Dans le cadre de notre développement, nous disposons ainsi de la possibilité d'ajouter des capacités supplémentaires sur le site logistique de Nantes. L'objectif clairement recherché est d'avoir une démarche Groupe avec un seul stock réparti sur plusieurs sites.

L'ensemble de ce travail de rapprochement des moyens et des forces détenus par LDLC et Materiel.net devrait être totalement finalisé à l'automne 2017. Il s'inscrit dans le projet "Connect" composé de 2 briques, une brique Achats "Fulfill" et une brique Logistique "Link".



**LE PÔLE ACHATS /
LOGISTIQUE**
compte près de
280 pers.



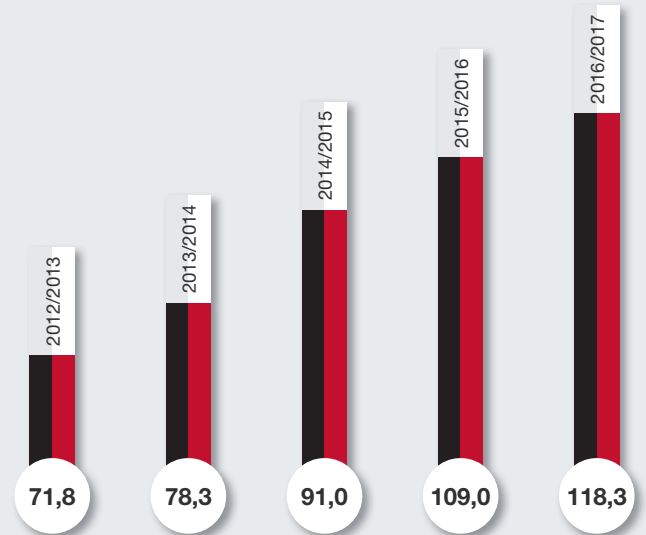
environ
7 000
colis expédiés
chaque jour

21 000 m²

**D'ENTREPÔTS INTÉGRÉS
À SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
38 - ISÈRE**

18 000 m²

**D'ENTREPÔTS INTÉGRÉS
À NANTES
44 - LOIRE ATLANTIQUE**

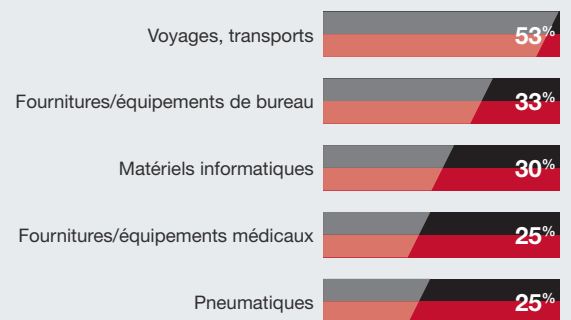
Chiffres d'affaires LDLC.pro sur 5 ans (M€)


LDLC.PRO, DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE FORTE

Présent auprès des professionnels depuis 2001 avec la marque LDLC.pro, le Groupe LDLC a décidé sur l'exercice 2015/2016 de réorganiser ce pôle pour le préparer à une deuxième phase de croissance forte. Cette décision s'est traduite par l'arrivée d'un nouveau Directeur. Depuis juin 2016, Philippe Nabet, arrivé dans le Groupe LDLC en 2010 au sein de la structure Anikop, a pour mission de structurer l'équipe commerciale pour atteindre à l'horizon 2021 un chiffre d'affaires d'environ 300 M€.

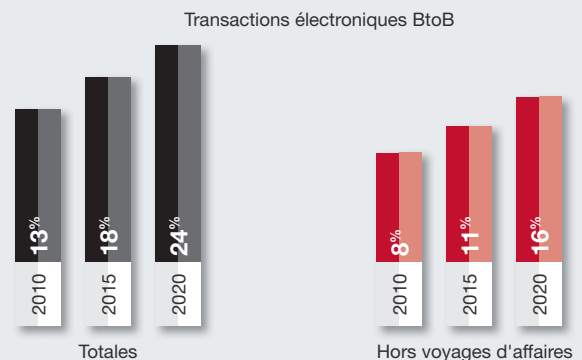
Positionné essentiellement sur le segment des PME/TPE, des administrations, des collectivités et des revendeurs, LDLC.pro profitera dans les années à venir du développement du numérique. Sur un marché français qui compte environ 2,5 millions de TPE/TPI, LDLC.pro compte aujourd'hui 70 000 comptes actifs.

L'équipe commerciale, composée de 70 ingénieurs basés à Dardilly, sera complétée dans les prochains mois par une équipe parisienne afin d'être encore plus active sur le premier bassin économique français

Un marché de 500 milliards d'euros*
Part des ventes e-commerce BtoB par secteur


*Source Fevad / DGE – Octobre 2015

Les transactions électroniques inter-entreprises (depuis un site-e-commerce ou depuis des solutions numériques personnalisées) pourraient atteindre près du quart des ventes à l'horizon 2020.



CROISSANCE DE
32%
 DES
 TRANSACTIONS
 BtoB D'ICI 2020

24%
 DU MONTANT
 TOTAL DES VENTES
 BtoB

Source : Next ContentCredoc pour Fevad et DGE
 (8 secteurs hors pharmacies et télécoms)

LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE MAGASINS SE DÉROULE CONFORMÉMENT AU PLAN DE MARCHÉ

Conformément à l'ambition d'atteindre une centaine de magasins à l'horizon 2021,
le Groupe LDLC dispose au 21 juillet de **26** magasins permettant déjà un maillage dense du territoire.

La complémentarité internet/magasin
est de plus en plus présente à toutes
les étapes du parcours d'achat

69%

WEB TO STORE

des acheteurs
en magasin se
sont renseignés
sur internet avant
d'acheter en
magasin

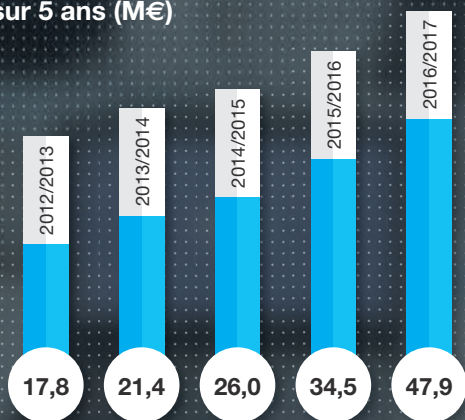
52%

STORE TO WEB

des cyberacheteurs
se sont renseignés
en magasin avant
d'acheter sur internet

Source : Observatoire du consommateur
connecté Fevad / Mediamétrie - juin 2016

Chiffres d'affaires réalisés
par les magasins du Groupe LDLC
sur 5 ans (M€)



AU 21 JUILLET 2017

**26 BOUTIQUES
LDLC.COM**

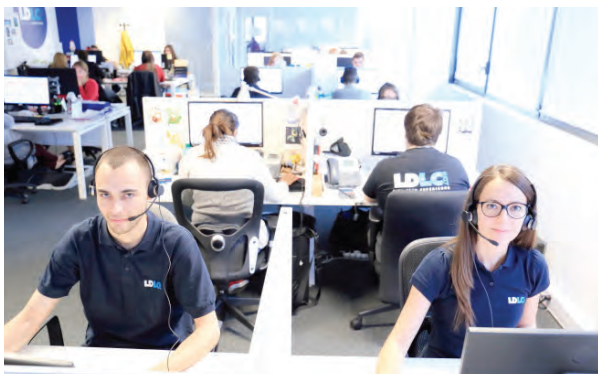
**&
10 CONCEPT-STORES
MATERIEL.NET**

-  CONCEPT-STORES
-  CENTRES LOGISTIQUES
-  BOUTIQUES LDLC.COM

Notre objectif :
OFFRIR À NOS CLIENTS
LE MEILLEUR DU HIGH-TECH

Laurent de la Clergerie

INNOVATIONS ET SERVICE CLIENTS, MOTEURS DU GROUPE



Satisfaction client, LDLC.com Élu Service Client de l'Année 2017 pour la troisième fois consécutive

Grand chelem pour LDLC.com **Élu Service Client de l'Année 2017*** pour la 3^{ème} année consécutive dans la catégorie *Vente à distance de produits techniques*. Un prix qui tient à cœur à Laurent de la Clergerie pour qui la satisfaction client est la clé du succès. Au téléphone, par mail et sur les réseaux sociaux, les équipes de la relation client LDLC.com démontrent leur professionnalisme et leur efficacité avec une note de 18,56/20.

*Etude Inference Opérations – Viseo Conseil - mai à juillet 2016 – www.escca.fr

LDLC
FROM 1997 EXPERIENCE
JAMAIS 2 SANS 3 ;)



Le Groupe investit dans la R&D et lance son premier produit, le TILTeek Fixcard

Passionné par le high-tech et connaissant parfaitement les besoins des utilisateurs, le Groupe LDLC a décidé de constituer une équipe R&D directement intégrée au siège du Groupe. Composé de 4 collaborateurs permanents, ce pôle R&D a lancé une nouveauté informatique, le "TILTeek FixCard" dédié à protéger l'ordinateur de l'affaissement des pièces. Cette référence made in France est le premier produit créé et commercialisé par la marque. Elle s'ajoute aux 30 000 références high-tech de son catalogue et assoit la position de spécialiste informatique du Groupe LDLC. D'autres innovations sont en cours d'études et seront lancées prochainement.

Materiel.net lance son premier PC au circuit watercooling complet

Materiel.net s'est associé à Watermod, spécialiste français du modding, pour proposer en exclusivité un PC hors norme. Le PC Darklight imaginé par Watermod propose un circuit watercooling relié à la fois au processeur et à la carte graphique.

EN BREF...

Création en octobre 2016 de l'e-shop **ShopHardware**, accessible sur shop.hardware.fr. Ce nouveau site s'appuie sur la notoriété acquise par hardware.fr, 1^{er} média français dédié au PC, et propose des ordinateurs fixes et portables, des composants (processeurs, mémoire, etc.), des périphériques (écrans, imprimantes...) ainsi que de quoi mettre en place son réseau domestique (modems, CPL...).

Pour recruter et présenter son projet, **LDLC Distribution** participe à de nombreux événements comme Franchise Expo (plus grand salon français de la franchise), IT Partner (1^{ère} participation pour LDLC.com).

LDLC.com crée le buzz avec "la chaîne TV de Laurent".

Très présent sur les réseaux sociaux avec près de 1,2 million de fans Facebook, 500 000 abonnés sur Twitter et 90 000 sur Google+, LDLC.com développe sa communication vers ces réseaux avec une intégration de plus en plus systématique de vidéos. À travers cette démarche, le Groupe a créé le buzz à l'occasion du 1^{er} avril avec "la chaîne TV de Laurent". Sur un mode humoristique, plusieurs scènes liées au high-tech ont été tournées. Pour retrouver l'intégralité de la vidéo rendez-vous sur la chaîne Youtube de LDLC.com.

“

Pionnier du e-sport en France, nous continuons d'investir dans ce domaine très porteur. Notre team LDLC a pris au printemps 2017 possession de sa gaming house, basée en région parisienne. Cet espace est entièrement pensé autour du jeu et de la performance ! La gaming house peut accueillir différentes équipes simultanément.

Stephan Euthine
Directeur du Club Team LDLC

LDLC Event, est une agence de communication spécialisée dans le sport électronique. Dirigée par Stephan Euthine, elle a été créée le 12 mai 2016. www.ldlc-event.com

Événementiel Gaming, LDLC.com est sur tous les fronts.

Participation à la Paris Games Week 2016, partenaire de la Lyon e-sport en février 2016, présence remarquée à la Gamers Assembly 17 et à la Dreamhack Tours 17. Avec pour objectif pour le Groupe d'aller vers ses clients, montrer ses expériences informatiques, et son implication dans l'univers du gaming et du e-sport.



PLUS QU'UN LIEU
D'ENSEIGNEMENT,
L'ÉCOLE LDLC FAVORISE
NOTRE ÉCOSYSTÈME ET SE TROUVE
ÊTRE UN MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT
DE NOTRE ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Olivier de la Clergerie

L'ÉCOLE
LDLC

L'ÉCOLE LDLC, UN PROJET SOCIÉTAL

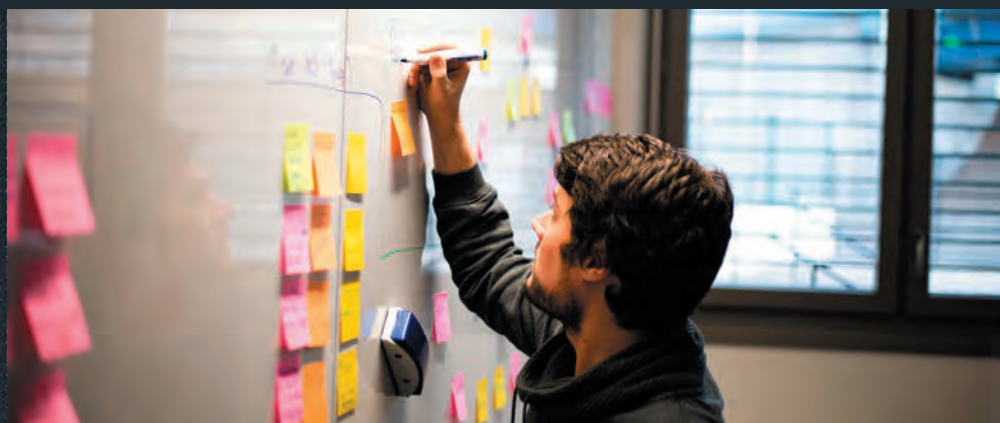
Pour répondre au manque de profils numériques dans le bassin rhônalpin, Laurent de la Clergerie a décidé en 2015 de créer sa propre école. L'École LDLC, formation initiale de 3 ans propose un cursus professionnalisant tourné vers le numérique et l'entrepreneuriat. Ce parcours concret est basé sur quatre piliers : les technologies et usages, les acteurs et vecteurs de communication, la vie de l'entreprise et les perspectives et réalités. Il est ponctué de stages afin de préparer les étudiants à devenir agiles dans une économie en plein mouvement.

À la rentrée scolaire 2016, les étudiants de 2^{ème} année de L'École LDLC, formation post-bac pour les défricheurs du numérique, ont réalisé 4 à 6 mois de stage en entreprise. Les 25 étudiants ont confronté leurs savoir-faire et savoir-être au monde du travail. Ils ont œuvré sur des missions de gestion de projets numériques, de communication digitale, de développement web, de e-commerce ou encore de robotique ou de réalité virtuelle. En start-up, en agence ou dans des PME, les futurs professionnels ont pu approfondir leurs compétences et découvrir la palette de métiers accessibles grâce au cursus de L'École LDLC.

Stimuler l'esprit entrepreneurial, générer de la réflexion et de la création

30 professeurs et intervenants issus du monde professionnel dispensent leurs enseignements.

Découvrez L'École LDLC sur
www.lecole-ldlc.com



RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Compte de résultat simplifié (1^{er} avril - 31 mars)

En millions d'euros	2016/2017	2015/2016
Chiffre d'affaires	479,9	320,7
Marge brute	77,4	55,8
EBITDA	17,9	15,0
Résultat opérationnel courant	13,4	13,8
Résultat opérationnel	13,4	13,2
Résultat courant	12,5	13,1
Résultat net	8,1	7,9

Les points à retenir

- Croissance organique de 6% sur l'exercice.
- Materiel.net a été consolidé au 1^{er} avril 2016 avec un effet dilutif sur la marge brute.
- Des investissements importants (moyens humains et organisationnels) ont été consentis sur l'exercice pour mettre en place de nouveaux moteurs de croissance.
- Maîtrise des charges de personnel.
- Dépréciations liées au déménagement du siège (impact d'environ 600 K€).

Bilan simplifié (1^{er} avril - 31 mars)

En millions d'euros	2016/2017	2015/2016
Capitaux propres	54,9	49,0
Endettement net	36,2	43,0
Gearing*	0,66	0,88

*Endettement net sur capitaux propres

Les points à retenir

- Bonne maîtrise de l'endettement avec un gearing qui s'améliore à nouveau (0,78 au 30 septembre 2016).
- Afin de privilégier les investissements de croissance, il sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle de ne pas verser de dividende.



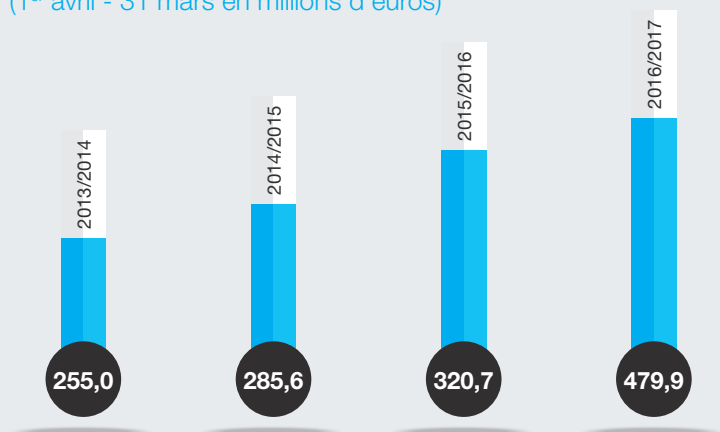
544 000
NOMBRE
D'OUVERTURES
DE COMPTES
BtoC ET BtoB



321 € HT
PANIER MOYEN
DU GROUPE

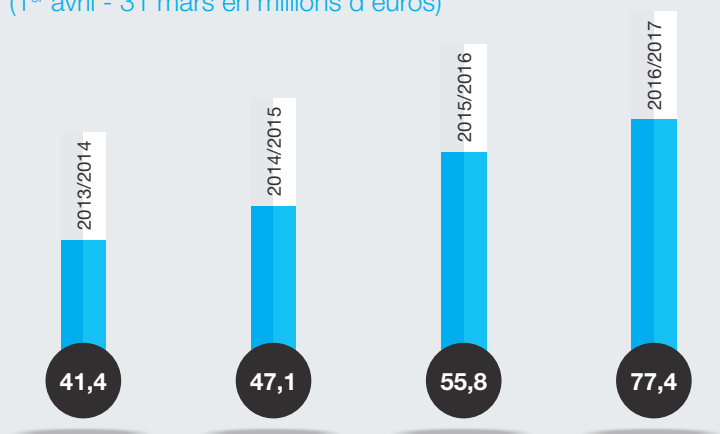
Évolution du chiffre d'affaires annuel

(1^{er} avril - 31 mars en millions d'euros)



Évolution de la marge brute

(1^{er} avril - 31 mars en millions d'euros)



LES RÉSULTATS 2016/2017, TRADUISENT UNE PHASE DE STRUCTURATION QUI VA NOUS PERMETTRE D'ATTEINDRE NOS AMBITIONS À L'HORIZON 2021. CETTE PHASE ÉTAIT NÉCESSAIRE DU FAIT DE L'INTÉGRATION DE MATERIEL.NET ET DE LA FORTE CROISSANCE ENREGISTRÉE DEPUIS 5 ANS

Olivier de la Clergerie

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

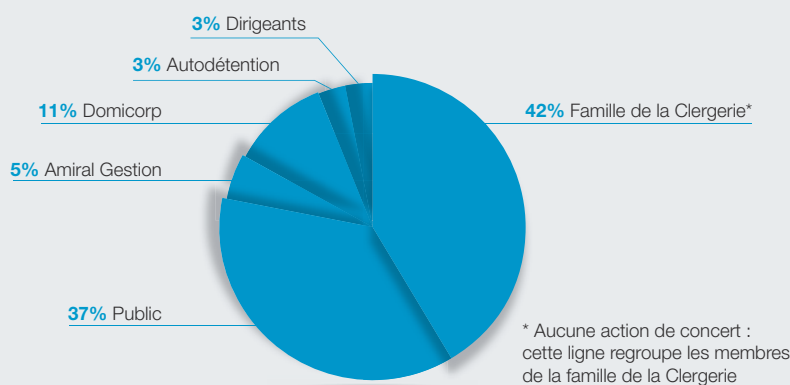
Place de cotation	EURONEXT Paris Compartiment B
Code ISIN	FR0000075442 LDL
Nombre de titres	6 322 106
Indice	CAC All Shares
Capitalisation boursière au 10 juillet 2017	169 millions d'euros
Analystes suivants la valeur	Gilbert Dupont - Ning Godement, ODDO Securities - Antoine Augier de Lajallet

Agenda de l'actionnaire

29 septembre 2017	Assemblée Générale annuelle
26 octobre 2017	Publication du chiffre d'affaires du premier semestre 2017-2018
30 novembre 2017	Publication du résultat semestriel 2017-2018
25 janvier 2018	Publication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2017-2018
26 avril 2018	Publication du chiffre d'affaires annuel 2017-2018
14 juin 2018	Publication du résultat annuel 2017-2018

Diffusion après clôture de la bourse

Répartition du capital (au 10 juillet 2017)

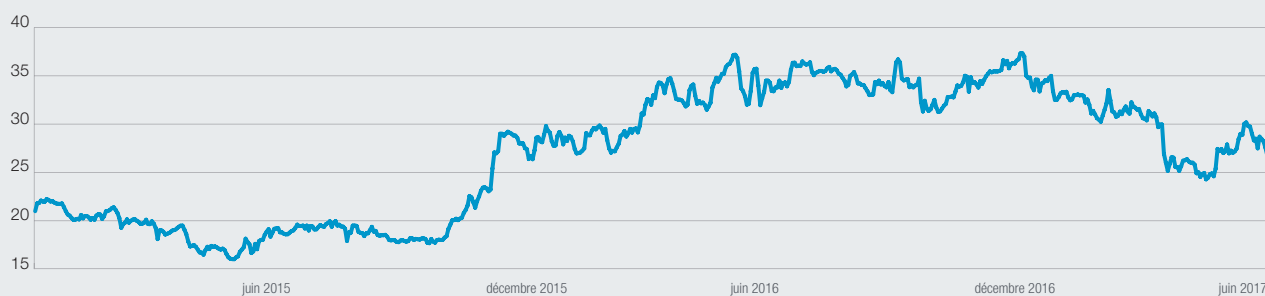


COURS DE BOURSE
AU 10 JUILLET 2017

26,50€
PAR ACTION

Évolution du cours de bourse (en euros)

Données historiques 2 janvier 2015 > 10 juillet 2017 - ISIN FR0000075442



LES MARQUES DU GROUPE



Leader du high-tech online, LDLC.com propose un catalogue de plus de 30 000 références parmi plus de 1 700 marques, dont la marque **LDLC** pour certains produits, dans les univers de l'informatique, l'audio, la téléphonie, l'image... Cette position de spécialiste est aujourd'hui déclinée dans le cross-canal avec des boutiques en propre ou en franchise. **LDLC.com** est certifié NF Service par l'AFNOR.



LDLC.pro, dédié aux professionnels, fournit des solutions globales répondant aux besoins des entreprises publiques et privées. Avec une offre incomparable de 25 000 références et un panel de services complets, **LDLC.pro** permet aux entreprises de trouver la meilleure solution, au meilleur prix.



Spécialiste de la distribution online de produits informatiques, Materiel.net bénéficie d'une forte notoriété. La marque compte un réseau de 10 concept-stores et un centre logistique intégré de 18 000 m² dans l'Ouest de la France, complémentaire avec celui de LDLC.com.



Expert en cadeaux insolites et connectés !

Fondé et animé par des passionnés de culture pop du site Materiel.net, Manatori est une boutique online dédiée aux Geeks et à leur entourage. Du gadget irrésistible à l'objet de collection, d'inspiration high-tech ou fictionnelle, manatori.com propose toute une palette de produits insolites.



Boutique en ligne dédiée à l'équipement de la maison et de son extérieur, Maginea.com propose des produits pour toute la famille. Du salon de jardin au linge de maison en passant par les luminaires et la décoration, le site répertorie plus de 600 marques et 25 000 références.



E-shop lancé en 2015, L'Armoire de Bébé est le spécialiste tendance de la puériculture.

Cette nouvelle boutique en ligne propose tout l'univers de bébé à portée de clic avec plus de 7 000 références et 130 marques soigneusement sélectionnées.



Anikop est le leader français des solutions de traitement des titres prépayés, chèques cadeaux, chèques vacances et titres restaurant. Filiale du Groupe LDLC, Anikop garde une avance considérable sur son marché grâce à sa technologie unique de reconnaissance d'image.



Électricité, réseau informatique, vidéosurveillance, domotique, DLP Connect est, dans le domaine des professionnels, un atout supplémentaire pour permettre aux entreprises de réaliser leurs installations et intégrations électriques et électroniques.



Hardware.fr est le 1^{er} média francophone dédié au matériel PC.

Spécialisé dans les pièces détachées, **Hardware.fr** propose des articles, des comparatifs, des conseils et un espace d'échanges pour guider les lecteurs dans leur choix de matériel informatique. **Hardware.fr comptabilise plus de 36,5 millions de pages vues.**



Importateur et grossiste de produits high-tech en exclusivité, Textorm est un acteur majeur auprès des revendeurs informatiques avec des produits innovants et de qualité.

DES AMBITIONS FORTES ET DES PROJETS STRUCTURANTS

AMBITIONS À L'HORIZON 2021

1 Md €

de chiffre
d'affaires

100

boutiques

5,5 à 6%

d'EBITDA

NOS AXES DE TRAVAIL 2017

- 01 Terminer la mise en place des synergies avec Materiel.net
- 02 Accélérer le déploiement du réseau de magasins
- 03 Générer une croissance à deux chiffres chez LDLC.pro
- 04 Continuer à gagner des parts de marché en BtoC
- 05 Étendre le positionnement européen avec l'Espagne
(site Web et boutique test à Barcelone)

“L'ACTU”

Le 19 juillet 2017, le Groupe LDLC a annoncé être entré en négociations exclusives avec la société OLYS qui exploite notamment la marque « BIMP ». Distributeur Apple pour les particuliers et les professionnels, OLYS dispose de 14 agences dont 7 boutiques Apple Premium Reseller sur le territoire français. Elle compte 140 collaborateurs dont 25 commerciaux à l'écoute des professionnels. En 2016, le Groupe OLYS a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 40 M€. La signature d'un protocole d'accord portant sur 100% du capital de OLYS pourrait intervenir au cours des quatre prochains mois.



“Cette acquisition, si elle se conclut, est importante à deux niveaux, commente Laurent de la Clergerie. Tout d'abord, elle renforce notre lien avec l'univers Apple et équilibre notre offre pour faire face sereinement aux innovations à venir dans les deux univers PC et MAC. De plus, le Groupe BIMP est très largement présent sur le marché du BtoB et de l'éducation, cela nous permettra de renforcer notre offre dans ces secteurs tant au niveau des produits que des services, et nous apportera l'expérience acquise sur le terrain, depuis plus de trente ans, par leurs équipes.”

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2016 - **2017**

Société anonyme au capital de 1 137 979,08 euros
Siège social : 18 chemin des Cuers – CS40207 – 69574 Dardilly cedex
RCS Lyon B403 554 181

Document de référence
contenant le rapport financier annuel

Exercice 2016-2017



En application de son Règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent document de référence le 25/07/2017 sous le numéro R.17-056. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du Règlement CE n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2015 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes afférent présentés aux pages 127 à 128 du rapport financier annuel 2014-2015,
- les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2016 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes afférent présentés aux pages 161 à 162 du rapport financier annuel 2015-2016.

Le document est disponible sans frais au siège social de la société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la société (www.groupe-ldlc.com).

Sommaire

Chapitre 1. Personnes responsables	28
1.1. Responsable du document de référence	28
1.2. Attestation de la personne responsable	28
Chapitre 2. Contrôleurs légaux des comptes	29
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	29
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	29
Chapitre 3. Informations financières sélectionnées	30
3.1. Données provenant des comptes de résultat consolidés	30
3.2. Données provenant des bilans consolidés	30
3.3. Calcul du taux d'endettement (données provenant des bilans consolidés)	31
3.4. Données provenant du Tableau de flux de trésorerie	31
3.5. Calcul de l'EBITDA (données provenant du tableau de flux de trésorerie)	31
Chapitre 4. Facteurs de risques	32
4.1. Risques liés à l'activité et aux clients	32
4.2. Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique et de la consommation	32
4.3. Risques liés aux acquisitions, cessions et autres opérations de croissance externe	32
4.4. Risque de variation de prix	33
4.5. Risques technologiques	33
4.6. Risques liés aux stocks et au transport	33
4.7. Risques fournisseurs	34
4.8. Risques juridiques, réglementations et litiges	34
4.9. Risques de garantie produits	35
4.10. Politique d'assurance	35
4.11. Risques liés à la concurrence	36
4.12. Risques liés à l'activité de la franchise	36
4.13. Risque de change	36
4.14. Risque de liquidité	36
4.15. Risque de taux d'intérêt	37
4.16. Risque de crédit	37
Chapitre 5. Informations concernant l'émetteur	38
5.1. Histoire et évolution de la société	38
5.2. Investissements	40

Chapitre 6. Aperçu des activités	42
6.1. Principales activités	42
6.2. Principaux marchés	47
6.3. Positionnement concurrentiel en France	51
Chapitre 7. Organigramme au 30 juin 2017	52
7.1. Organigramme juridique	52
7.2. Liste des filiales de la société	52
7.3. Prises de participations significatives ou prises de contrôle	53
7.4. Liste des succursales existantes	53
Chapitre 8. Propriétés immobilières, usines et équipements	54
8.1. Parc immobilier et équipements	54
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	55
Chapitre 9. Examen de la situation financière et du résultat	56
9.1. Analyse de la situation financière du Groupe	56
9.2. Analyse du résultat opérationnel courant et du résultat net	59
9.3. Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation – Résultats des activités de la société	61
9.4. Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	61
9.5. Activité et résultats des filiales et des sociétés contrôlées	62
9.6. Activité en matière de recherche et développement d'E Groupe LDLC	66
9.7. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	66
Chapitre 10. Trésorerie et capitaux du Groupe	67
10.1. Informations sur les ressources financières à court terme et à long terme de la société	67
10.2. Analyse des flux de trésorerie	68
10.3. Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe	70
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe	71
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	72
Chapitre 11. Recherche et développement, brevets et licences	73
Chapitre 12. Informations sur les tendances	74
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	74
12.2. Tendances connues, incertitudes ou demandes, ou tous engagements ou évènements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement les perspectives de la société pour l'exercice en cours	75
Chapitre 13. Prévisions ou estimations du bénéfice	76

Chapitre 14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	77
14.1. Membres du Directoire et membres du Conseil de Surveillance	77
14.2. Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	80
Chapitre 15. Rémunérations et avantages	81
15.1. Rémunérations des membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance	81
15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la société ou ses filiales aux fins de versement de pensions de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux	90
15.3. État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société réalisées au cours de l'exercice écoulé	91
15.4. Rapport du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-82-2 du Code de Commerce	92
Chapitre 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	94
16.1. Direction de la société	94
16.2. Informations sur les contrats liant les dirigeants et la société ou l'une de ses filiales	94
16.3. Conseil de Surveillance et Comité d'audit – gouvernement d'entreprise	94
16.4. Gouvernance	94
16.5. Contrôle interne	96
16.6. Information requise par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce	96
16.7. Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur les conditions d'organisation et de préparation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne	98
16.8. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance de la société LDLC.com	111
Chapitre 17. Salariés	108
17.1. Nombre de salariés et répartition par société au titre des trois derniers exercices	108
17.2. Répartition des effectifs par société (hors mandataires sociaux)	108
17.3. Participations et stock-options des organes d'administration et de direction	109
17.4. Accords prévoyant une participation des salariés au capital de la société	109
17.5. Accords d'intéressement et de participation de la société	109
Chapitre 18. Principaux actionnaires	110
18.1. Évolution de la répartition du capital de la société au cours des trois derniers exercices	110
18.2. Existence de droits de vote différents	111
18.3. Contrôle de la société	111
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	111
18.5. Informations sur l'évolution et la situation boursière	112

Chapitre 19. Opérations avec des apparentés	113
19.1. Opérations avec des apparentés conclues par la société durant les trois derniers exercices	113
19.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre des exercices clos le 31 mars 2015, le 31 mars 2016 et le 31 mars 2017	113
19.3. Conventions visées à l'article L.225-102-1, dernier alinéa du Code de Commerce	117
Chapitre 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	118
20.1. États financiers consolidés au 31 mars 2017	118
20.2. Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour l'exercice clos le 31 mars 2017	158
20.3. Informations financières pro-forma	160
20.4. Comptes sociaux de Groupe LDLC pour l'exercice clos le 31 mars 2017	160
20.5. Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2017	181
20.6. Date des dernières informations financières	183
20.7. Politique de distribution des dividendes	183
20.8. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017	183
20.9. Dépenses non déductibles fiscalement de la société	183
20.10. Décomposition des dettes fournisseurs et créances clients de la société par date d'échéance	184
20.11. Tableau des résultats des 5 derniers exercices de la société	186
20.12. Procédures judiciaires et d'arbitrage	187
20.13. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	187
Chapitre 21. Informations complémentaires	188
21.1. Capital social	188
21.2. Acte constitutif et statuts	196
Chapitre 22. Contrats importants	203
Chapitre 23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	204
Chapitre 24. Documents accessibles au public	205
Chapitre 25. Informations sur les participations	206

Chapitre 26. Rapport social, environnemental et sociétal	207
26.1. Emploi	207
26.2. Organisation du travail	213
26.3. Relations sociales	214
26.4. Santé et sécurité	215
26.5. Formation	217
26.6. Égalité de traitement	219
26.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et à l'abolition effective du travail des enfants	220
26.8. Politique générale en matière environnementale	220
26.9. Pollution	221
26.10. Économie circulaire	221
26.11. Changement climatique	223
26.12. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional et sur les populations riveraines ou locales	224
26.13. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	224
26.14. Sous-traitance et fournisseurs	225
Chapitre 27. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	228
Chapitre 28. Rapport spécial relatif aux attributions gratuites d'actions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 septembre 2017 (article L.225-197-4 du Code de Commerce)	231
Chapitre 29. Tables de concordance	235

CHAPITRE 1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie, Directeur Général de Groupe LDLC.

1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion contenu dans le présent document de référence, comme précisé dans la table de concordance figurant en section 29, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une

description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Le 25 juillet 2017

Olivier Villemonte de la Clergerie

Directeur Général



CHAPITRE 2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Cap Office, représenté par Monsieur Christophe Reymond, 12 quai du Commerce, 69009 Lyon.

Date de nomination : 28 septembre 2012

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2018

Cap Office est membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Lyon.

Diagnostic Révision Conseil, représenté par Monsieur Hubert de Rocquigny du Fayel, 20 rue Garibaldi, 69006 Lyon.

Date de renouvellement du mandat : 27 septembre 2013

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2019.

Diagnostic Révision Conseil est membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Lyon.

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Vregille audit & conseil, représenté par Monsieur Christophe Courlet de Vregille, 42 allée Jules Verne, 78170 La Celle-Saint-Cloud

Date de renouvellement du mandat : 27 septembre 2013

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2019

Vregille audit & conseil est membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Fabrice Goenaga, 12 quai du Commerce, 69009 Lyon.

Date de nomination : 28 septembre 2012

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2018.

Fabrice Goenaga est membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Lyon.

CHAPITRE 3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières publiées présentées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés des exercices clos les 31 mars 2017, 2016 et 2015, préparés conformément aux normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

Les données financières présentées ci-dessous doivent être lues en parallèle avec les états financiers consolidés des exercices clos les 31 mars 2015, 2016 et 2017.

3.1. DONNÉES PROVENANT DES COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Chiffre d'affaires	479 878	320 719	285 615
Marge brute	77 429	55 755	47 094
Taux de marge brute en % du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	16,1%	17,4%	16,5%
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	13 417	13 815	9 963
Taux de marge opérationnelle en % du chiffre d'affaires ⁽³⁾	2,8%	4,3%	3,5%
Résultat opérationnel	13 405	13 232	9 786
Résultat avant impôt sur le résultat	12 456	13 078	9 660
Résultat net global	8 458	7 131	5 957
Résultat net part du Groupe	8 115	7 941	5 846
Résultat net par action (en euros)	1,32	1,43	1,07
Résultat net dilué par action (en euros)	1,32	1,43	1,07
EBITDA ⁽⁴⁾	17 910	15 027	10 667

(1) Le taux de marge brute en % du chiffre d'affaires correspond au rapport de la marge brute sur le chiffre d'affaires.

(2) Conformément à la recommandation CNC 2013 R03, le résultat opérationnel courant correspond au cumul des produits d'exploitation courants sur lequel sont déduites les charges d'exploitation courantes.

(3) Le taux de marge opérationnelle en % du chiffre d'affaires correspond au rapport du résultat opérationnel courant sur le chiffre d'affaires.

(4) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions incluent dans le résultat opérationnel courant (voir note 1.4 des états financiers consolidés du 31 mars 2017).

3.2. DONNÉES PROVENANT DES BILANS CONSOLIDÉS

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Actifs non courants	50 789	54 361	5 985
Actifs courants	119 980	108 313	72 111
Capitaux propres	54 878	49 048	24 562
Passifs non courants	44 889	35 934	999
Passifs courants	71 002	77 691	52 535
Dettes financières	46 549	51 110	14 862
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 613	8 107	1 739
Trésorerie nette	(35 937)	(43 003)	(13 123)

3.3. CALCUL DU TAUX D'ENDETTEMENT (DONNÉES PROVENANT DES BILANS CONSOLIDÉS)

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Dettes financières	46 549	51 110	14 863
Trésorerie à la clôture	10 613	8 107	1 739
Endettement net	35 936	43 003	13 124
Capitaux propres sans provisions R&C	54 878	49 048	24 562
Taux d'endettement net ⁽¹⁾	65,48%	87,68%	53,43%

(1) Le taux d'endettement net correspond au rapport de l'endettement net sur les capitaux propres (hors provisions).

3.4. DONNÉES PROVENANT DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Capacité d'autofinancement avant impôt	17 083	14 360	10 747
Variation du BFR	(1 429)	(301)	(11 045)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	11 206	8 925	(4 474)
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	(1 880)	(39 162)	(1 400)
Flux nets de trésorerie liés aux financements	4 468	36 041	(2 183)

3.5. CALCUL DE L'EBITDA (DONNÉES PROVENANT DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE)

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Résultat net	8 134	7 941	5 846
Dot. & rep. aux amortissements et provisions	(4 493)	(1 212)	(705)
Autres produits et charges opérationnels	(12)	(583)	(177)
Coût de l'endettement financier net	(953)	(157)	(129)
Autres produits et charges financières	3	2	3
Charge d'impôt	(4 322)	(5 137)	(3 814)
EBITDA	17 910	15 027	10 667

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions comptabilisées en résultat courant.

CHAPITRE 4. FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et elle considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés synthétiquement ci-dessous.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.

4.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ ET AUX CLIENTS

Un service de relances clients a été mis en place afin de minimiser au maximum le risque d'impayé qui est déjà faible de par la structure de l'entreprise, environ 75% du chiffre d'affaires étant réalisés auprès des clients particuliers qui payent principalement au moment de l'expédition de la commande.

Le nombre de fraudes à la carte bancaire est également très limité (moins de 2 pour 1 000 en 2016). Pour toujours mieux se prémunir contre ce risque, le Groupe a également mis en place, en interne, des systèmes de contrôle avant de valider les commandes.

Enfin, le Groupe a recours à une société d'assurance-crédit afin de minimiser le risque des clients professionnels.

4.2. RISQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DE LA CONSOMMATION

La conjoncture économique a peu d'impact sur la consommation des ménages en matière de matériel High-Tech qui reste l'un des secteurs les plus favorisés par les consommateurs. Il est cependant à noter que l'évolution du dollar ou des composants comme les puces mémoires, dont le prix peut être amené à varier de façon significative cycliquement, sont des éléments importants dans le cadre du secteur High-Tech. Ils peuvent avoir un effet de ralentissement sur le niveau d'activité du Groupe comme

nous l'avons connu sur le 2^{ème} semestre de l'exercice écoulé. En effet, concernant le dollar, l'ensemble des produits (même ceux achetés en euros) est impacté à un moment donné par cette évolution. La société gère ce risque commercial en étant capable d'ajuster très rapidement ses prix de ventes pour se réadapter à la réalité du marché, ainsi qu'en faisant varier son niveau de stock lorsque cela est nécessaire pour étaler l'évolution de la devise dans le temps.

4.3. RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS, CESSIONS ET AUTRES OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

Groupe LDLC a procédé et pourrait continuer à procéder à des opérations de croissance externe, quelles qu'en soient leurs modalités juridiques, au travers notamment d'acquisitions d'activités ou de sociétés, ou de fusions, de taille variable, dont certaines pourraient être significatives à l'échelle du Groupe.

Ces opérations de croissance externe impliquent des risques et notamment les suivants : (i) les hypothèses des plans d'affaires sous-tendant les valorisations des entités

cibles peuvent ne pas se vérifier, en particulier concernant les synergies et l'évaluation de la demande commerciale ; (ii) Groupe LDLC pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises ou fusionnées, de leurs technologies, gammes de produits et salariés ; (iii) Groupe LDLC pourrait ne pas être en mesure de retenir certains salariés, clients ou fournisseurs-clés des sociétés acquises ; (iv) Groupe LDLC pourrait être contraint ou souhaiter mettre fin à des relations contractuelles préexistantes à des conditions financières coûteuses et/ou défavorables ; (v) Groupe LDLC pourrait

accroître son endettement en vue de financer ces opérations de croissance externe ; (vi) Groupe LDLC pourrait être amené à faire un appel à un ou plusieurs investisseurs moyennant l'émission d'actions ou de valeurs mobilières nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour financer tout ou partie des besoins

correspondants entraînant une dilution complémentaire pour les actionnaires et (vii) Groupe LDLC pourrait être contraint de céder des activités ou de limiter la croissance de certaines activités afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations, notamment au titre de la réglementation sur la concurrence.

4.4. RISQUE DE VARIATION DE PRIX

Le secteur de l'informatique est un secteur qui connaît de fortes variations de prix pouvant provenir d'une évolution du cours du Dollar US ou encore d'un composant-clé comme la mémoire. Le Groupe est donc exposé au risque de variation de prix.

Le Groupe a mis en place des outils d'analyse de rotation des stocks afin d'optimiser la gestion des approvisionnements et la gestion des stocks (voir note 2.4.1.2 des états financiers consolidés).

4.5. RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les sites du Groupe sont administrés par la société, dans des Datacenter spécialisés, qui en assure la maintenance et la sécurité, avec la mise en place de systèmes de protection contre les attaques informatiques (anti-virus, firewall), de sauvegardes permettant la récupération de données

informatiques, de systèmes informatiques redondants afin de faire face à une défaillance matérielle et d'un système de paiement sécurisé en partenariat avec les banques partenaires.

4.6. RISQUES LIÉS AUX STOCKS ET AU TRANSPORT

Les trois risques relatifs aux stocks sont : la destruction par incendie, la rupture sur certains produits et enfin la démarque inconnue (vol ou casse).

Le risque d'incendie est le risque majeur auquel est confronté le Groupe car la destruction des stocks signifierait l'arrêt des expéditions. Outre la souscription de polices d'assurances multi-risques professionnelles, la société a adopté une politique active de prévention des risques liés aux stocks et à la démarque inconnue, avec la mise en place de mesures et d'outils adéquats : surveillance par vidéo, alarmes, détecteurs, extincteurs, contre le risque majeur d'incendie, le risque de vol et de casse.

De plus, depuis la reprise de Materiel.net ce risque a été minimisé puisque si l'un des deux centres logistiques du Groupe venait à être défaillant, le deuxième site pourrait être utilisé afin de prendre le relais pour l'ensemble des expéditions.

Concernant le cas de rupture de stocks, le Groupe afin de s'en prémunir a mis en place un logiciel spécifique très performant qui permet d'optimiser la gestion des stocks et d'éviter, au maximum, les ruptures. Les seuls cas de rupture de stocks auxquels a été confronté le Groupe venait de l'indisponibilité des composants chez le fournisseur.

En termes de transport, le Groupe a diversifié ses prestataires et utilise à la fois les services de La Poste mais également ceux de compagnies de transport privées, atténuant ainsi les risques liés à des grèves. Le véritable risque viendrait de conditions météorologiques extrêmes (neige, pluies) qui ne permettraient pas d'acheminer les livraisons. Cependant, avec désormais deux sites logistiques l'un à côté de Lyon et l'autre à Nantes, le Groupe a la capacité de faire face à ce risque.

4.7. RISQUES FOURNISSEURS

Le Groupe s'approvisionne chez de nombreux fournisseurs, la plupart étant des grossistes. Il n'existe aucune dépendance spécifique vis-à-vis de l'un d'entre eux. Par contre, le Groupe peut délibérément choisir de privilégier un partenaire auprès de qui les conditions commerciales (prix, délais, qualité,...) sont les plus avantageuses.

Le marché auquel s'adresse le Groupe LDLC connaît certains effets de mode. Dans ce cas, si le Groupe devait connaître des difficultés d'approvisionnement le problème serait

identique chez ses concurrents. Les volumes commandés par le Groupe, renforcé par l'entrée dans le périmètre de Materiel.net, et sa place de leader du High-Tech en France donnent au Groupe une position particulière et significative auprès de ses fournisseurs.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017, le principal fournisseur du Groupe LDLC a représenté environ 20% des approvisionnements et les 10 premiers environ 60%.

4.8. RISQUES JURIDIQUES, RÉGLEMENTATIONS ET LITIGES

Risque lié à la propriété intellectuelle

Le Groupe LDLC est propriétaire de différentes marques déposées en France ou dans les pays où le Groupe les exploite ou est susceptible de les exploiter. La disponibilité des marques et des noms de domaine associés fait l'objet de recherches d'antériorité qui ne peuvent, compte tenu de particularités, totalement exclure les risques de contestations par des tiers, détenteurs de droits sur des signes similaires.

Il est procédé régulièrement à la vérification de la régularité et du suivi des droits de propriété intellectuelle du Groupe et des actifs nécessaires à l'exploitation des activités du Groupe. Ces vérifications permettent aussi de se protéger du risque de non-respect de la propriété intellectuelle par des tiers.

L'ensemble des logiciels dont la société est propriétaire constitue un actif-clé du Groupe. Leurs qualités de développement et leur parfaite adéquation à l'activité sont déterminantes dans la capacité du Groupe à absorber régulièrement des volumétries croissantes.

Risque lié à la réglementation et son évolution

Dans le cadre de son activité transversale, le Groupe est soumis à de nombreuses réglementations, notamment, loi numérique, urbanisme, établissement recevant du public, réglementation logistique, consommation, protection des données. Il convient de suivre régulièrement ces dernières afin de s'assurer d'être en conformité.

L'ouverture et l'agrandissement des boutiques peuvent être soumis à des procédures d'autorisations administratives du fait de l'évolution de ces dernières.

Le Groupe est également soumis à l'évolution régulière de la réglementation relative à la vente à distance en tenant compte des nouveaux usages (délai de rétractation, médiation, paiement à distance) et ainsi qu'à la loi « Informatique et Libertés » concernant la protection des données personnelles de ses clients et notamment la préparation de la mise en place de la réglementation GDPR.

Risques litiges

La société Groupe LDLC a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale, qui porte sur les exercices 2009-2010 à 2012-2013. Cette vérification a donné lieu à des propositions initiales de rectifications puis à des réponses suite aux observations de la société. Les propositions de rectifications portent sur la CFE et la taxe foncière. Les propositions de rectifications sont contestées par la société devant le Tribunal administratif de Grenoble. La société a dû payer un montant de 1 238 milliers d'euros (pénalités incluses). Le lecteur est invité à se reporter à la note 2.1 des états financiers consolidés clos au 31 mars 2017 pour plus de détails.

À ce jour, le Groupe n'a connaissance d'aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, susceptible d'avoir eu ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs défavorables sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Les litiges sont gérés par différents services du Groupe, en collaboration avec des cabinets d'avocats.

4.9. RISQUES DE GARANTIE PRODUITS

Une provision de 150 milliers d'euros a été constituée afin de prendre en compte :

- des coûts probables du service après-vente résultant des ventes de marchandises suite à l'extinction de la garantie des fournisseurs ;

- de la garantie contractuelle accordée aux clients sur les ventes de marchandises qui a été portée à 2 ans depuis mars 2008, 5 ans depuis fin 2009 ou 3 ans depuis décembre 2016 selon l'option choisie par le client.

4.10. POLITIQUE D'ASSURANCE

La politique d'assurance du Groupe LDLC est notamment basée sur l'identification des risques assurables à travers une revue régulière des risques existants et émergents, en étroite collaboration avec les opérationnels et la Direction du Groupe, et accompagnés par des courtiers.

Cette politique vise à maintenir ou améliorer la protection du patrimoine, de la clientèle et des collaborateurs du Groupe, tout en maîtrisant les coûts.

La société centralise sa politique d'assurance pour garantir une cohérence, une mutualisation des couvertures d'assurance et bénéficier des économies d'échelle, lorsque la réglementation et les contraintes opérationnelles le permettent. Toute nouvelle société créée en cours d'année est immédiatement couverte dans le cadre du programme d'assurance Groupe aux mêmes termes et conditions.

L'ensemble des polices d'assurances a été conclu avec des compagnies d'assurance ayant la capacité d'en assumer les garanties. En général, les polices d'assurances sont révisées en moyenne tous les 3 ans.

Responsabilité civile

Groupe LDLC a diverses activités qu'il a assuré en garantissant la responsabilité d'exploitation à hauteur de 7 500 000 euros par sinistre et la responsabilité professionnelle à hauteur de 3 000 000 d'euros par année d'assurance.

Multirisques entreprise et multirisques environnement

Groupe LDLC assure tous ses locaux avec une garantie dommages aux biens et la perte d'exploitation consécutive, pour les risques usuels tels que l'incendie, inondation, vol, etc... avec une limitation contractuelle à hauteur de 130 000 000 d'euros par sinistre.

Groupe LDLC assure également ses risques environnementaux que ce soit en responsabilité civile « atteintes à l'environnement », responsabilité environnementale, frais de dépollution du site et frais de prévention de dommages garantis.

Responsabilité des dirigeants

Groupe LDLC a souscrit une police d'assurance responsabilité des dirigeants à hauteur de 5 000 000 d'euros par année d'assurance. Elle garantit la responsabilité civile, les frais de défense ainsi que d'autres extensions de garantie.

Hommes-clés

Groupe LDLC a souscrit à une garantie d'un capital décès et de perte totale et irréversible d'autonomie pour Messieurs Laurent de la Clergerie et Olivier de la Clergerie.

Transport de marchandises

La police d'assurance transport du Groupe LDLC couvre les dommages aux marchandises transportées, quel que soit le mode de transport, maritime, fer, air ou routier. Ce contrat garantit les risques de transport jusqu'à 600 000 euros par évènement.

4.11. RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

Le positionnement très spécifique du Groupe LDLC en tant que distributeur spécialisé lui permet de minimiser fortement le risque de concurrence de la part d'acteurs généralistes qui n'offrent pas la même expertise, ni la même profondeur de son catalogue de produits. Ces dernières années, un mouvement de concentration et disparition de certains

acteurs de la vente en ligne de matériel informatique ou électronique a eu lieu notamment par le rachat de certaines marques par des acteurs de la distribution traditionnelle. Le Groupe LDLC a réagi et participé à cette concentration en rachetant en mars 2016 la totalité du capital social de Domisys (marque Materiel.net), son principal compétiteur.

4.12. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA FRANCHISE

Afin de garantir l'image du Groupe, les franchisés sont sélectionnés selon une grille de critères très rigoureuse, sont accompagnés à la création de leur(s) boutiques avec une formation au management, à la vente, au service après-vente, ... puis, ils sont suivis dans le cadre de leur exploitation par une cellule dédiée. Ce dispositif permet ainsi de garantir le bon déroulement des relations contractuelles ainsi que le respect de l'ensemble des obligations des franchisés

concernant notamment le service apporté et la qualité de l'image de la marque. À ce jour, aucune occurrence des risques identifiés précédemment n'a été constatée.

L'activité de la franchise continue à se développer fortement (se référer aux sections 6.1 et 12 du présent document de référence).

4.13. RISQUE DE CHANGE

Le Groupe exerce son activité à l'international, et réalise la grande majorité de ses ventes dans la devise de l'euro. En revanche, le Groupe s'approvisionne en dollar américain pour une partie de ses achats de marchandises. Les principales sources de risque de change transactionnel du Groupe sont donc liées aux achats de marchandises réalisés en dollar américain.

Le risque de change du Groupe consiste à réduire le risque de change en sécurisant les politiques de prix et les marges brutes. La volatilité des parités conduit le Groupe à adapter en permanence sa politique tarifaire, et donc à ajuster ses prix de ventes. Le Groupe a recours également à des contrats de change à terme pour couvrir une partie de ses achats en dollar.

Les variations des devises représentent un enjeu de compétitivité à gérer au mieux. La politique de gestion du

Les détails relatifs aux risques de change sont traités dans les notes des états financiers consolidés (note 2.4.1.1).

4.14. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité du Groupe est étroitement et régulièrement apprécié par le Groupe à l'aide de reportings financiers périodiques.

L'exposition au risque de liquidité est détaillée dans les notes 2.4.4, 3.10 et 3.14 des états financiers consolidés.

Financement du Groupe

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Materiel.net, le Groupe a mis en place en mars 2016 un contrat de crédit d'un montant de 23 millions d'euros avec un pool bancaire regroupant cinq banques.

Le contrat de crédit comporte des clauses usuelles pour ces types de financement, à savoir des engagements financiers, des engagements restrictifs généraux et des cas d'exigibilité anticipée.

Les engagements du Groupe au titre du contrat de crédit réduisent la flexibilité du Groupe dans la conduite de ses activités, mais sans que cette liste soit exhaustive, quant à la réalisation de certaines opérations d'investissements, la modification de la structure financière du Groupe y compris son endettement.

Au 31 mars 2017, l'ensemble des ratios financiers relatifs à ce contrat de crédit était respecté (voir section 10.4.1 du présent document de référence).

L'ensemble des termes et conditions des lignes de financement du Groupe est détaillé dans la note 3.14 des états financiers consolidés.

Gestion centralisée de la trésorerie

En mars 2017, la société Groupe LDLC a conclu avec l'ensemble de ses filiales une convention de gestion de trésorerie centralisée pour une durée d'un an, cette période sera reconductible tacitement par nouvelles périodes d'un an. Cette convention a pour objet la centralisation de la gestion de la trésorerie du Groupe de façon à favoriser la coordination et l'optimisation de l'utilisation des excédents de trésorerie ou de la couverture des besoins de trésorerie appréciés globalement au niveau du Groupe.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.15. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Pour les besoins de son développement et de sa politique d'investissements, le Groupe a recours à différentes formes de financement (emprunts bancaires, crédit renouvelable...)

Les emprunts à taux variable sont couverts par des contrats SWAP et CAP.

Le Groupe a réalisé une analyse de sensibilité afin de mesurer l'impact sur le résultat d'une variation de taux sur les emprunts.

Les détails relatifs aux risques de taux sont traités dans les notes aux états financiers consolidés (notes 2.4.3, 3.14 et 3.16).

4.16. RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe considère ne pas être exposé à un risque de crédit significatif de par la masse importante de clients.

Toutefois, le développement de ses activités en *BtoB* et en franchise pourrait l'exposer à ce risque et donc avoir des conséquences sur la situation financière du Groupe. Le risque est toutefois maîtrisé grâce à la mise en place de procédures internes permettant de contrôler et limiter considérablement ces risques.

Des éléments d'information complémentaires relatifs aux risques de crédit figurent dans les notes des états financiers consolidés (note 2.4.2).

CHAPITRE 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1. Dénomination sociale de la société

La société a pour dénomination sociale : Groupe LDLC

5.1.2. Lieu et numéro de l'enregistrement de la société

La société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro unique d'identification 403 554 181.

Le Code NAF de la société est le 4791B.

5.1.3. Date de constitution et durée

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Lyon le 25 janvier 1996 pour une durée de 99 ans arrivant à expiration le 25 janvier 2095, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4. Siège social de la société, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la société est situé à :
Dardilly (69574) au 18 chemin des Cuers – CS40207 –
69574 Dardilly cedex
Téléphone : 04 72 52 37 77

La société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

La société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce.

5.1.5. Historique de la société

Le Groupe LDLC a été créé en 1996 par Laurent de la Clergerie, actuel Président du Groupe, très vite rejoint par son frère Olivier et sa sœur Caroline. Dès 1997, les premières ventes en e-commerce sont réalisées avec le lancement du site LDLC.com, depuis cette date, le Groupe s'est essentiellement développé par croissance organique et externe avec le développement des ventes *BtoC* puis *BtoB*.

> **1997** : le site marchand www.ldlc.com est lancé en juillet, il se spécialise dès sa création sur la vente aux particuliers de composants informatiques de qualité et à des prix compétitifs.

> **1998/1999** : ouverture d'un show-room à Lyon afin de créer un lieu d'échange et d'assurer une implantation physique où les particuliers peuvent être accueillis et renseignés. Dans le même temps, le catalogue produits s'enrichit de nouveaux produits (logiciels, solutions de configuration, jeux et consoles,...).

Fin 1999, le site LDLC.com cumule 50 000 visiteurs et 12 000 abonnés pour un chiffre d'affaires de 3,4 millions d'euros.

> **2000** : inscription en avril des actions LDLC au Marché Libre de la bourse de Paris avec une augmentation de capital de 3,4 millions d'euros.

Lancement d'une hotline ouverte 5j/7.

Acquisition par voie d'apport de 100% de la société Hardware.fr, 1^{er} site français de contenu informatique (+ d'un million de visites par mois) ceci afin d'étoffer le service offert aux clients mais également de rendre encore plus visible la marque LDLC auprès des 81 500 membres Hardware.fr.

> **2001/2002** : lancement du site www.ldlc-pro.com dédié aux ventes aux professionnels et du site www.textorm.com offrant un catalogue en ligne mais les ventes se faisant par téléphone. Mise en ligne d'une nouvelle version du site www.ldlc.com. Le catalogue produits compte déjà plusieurs milliers de références (portables, périphériques, connectique,...).

L'année 2002 voit le lancement des versions belge et suisse du site www.ldlc.com.

> **2003/2004** : création en janvier 2004 de la société DLP Connect (80% du capital) spécialisée dans le câblage électrique réseaux afin d'étendre l'offre de services aux clients professionnels.

Accélération de la croissance avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 83 millions d'euros au 31 mars 2004, ce qui conduit le Groupe à se transférer en mars 2004 sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

> **2005 à 2007** : les volumes de commandes devenant tellement importants, le Groupe crée une plateforme logistique intégrée à Saint-Quentin-Fallavier en Isère (près de Lyon) et développe très rapidement son propre système informatique pour pallier aux problématiques rencontrées avec les fournisseurs de systèmes d'information.

En 2006, le Groupe décide de se doter d'une deuxième boutique à Paris-Beaugrenelle (15^{ème}).

À l'écoute des bonnes idées, le Groupe lance la société Anikop, spécialiste des titres prépayés.

> **2008 à 2012** : le Groupe LDLC poursuit la diversification de son offre avec le lancement du site www.maginea.com dédié essentiellement à l'équipement de la maison et à son extérieur.

Devant le succès remporté également par les boutiques, et persuadé que le développement d'un réseau de magasins va de pair avec le développement des sites de ventes online, le Groupe étudie la manière de déployer ses magasins dans toute la France.

> **2013** : afin de tester le concept de magasin hors d'une grande ville, le Groupe ouvre une boutique à Villefranche-sur-Saône.

Le cap des 200 millions d'euros de chiffre d'affaires est atteint.

> **2014/2015** : le test de Villefranche-sur-Saône ayant été largement concluant, le Groupe LDLC décide de lancer son réseau de magasins via des franchisés et dans certains cas avec des boutiques en propre.

Dans le même temps, le Groupe décide d'ouvrir son École. L'École LDLC a pour objectif de former les futurs cadres du numérique. D'une durée de 3 ans, le cursus s'articule autour de quatre piliers : Technologie & Usages, Acteurs & Vecteurs de Communication, Vie de l'Entreprise et Perspectives & Réalités.

Lancement du site www.larmoiredebébé.com dédié à la vente online d'articles de puériculture.

> **2016** : le 31 mars 2016, le Groupe LDLC rachète 100% du capital de la société Domisys, le site www.materiel.net, spécialiste de la vente sur Internet de matériel informatique, High-Tech et multimédia. Au 31 décembre 2015, son chiffre d'affaires s'était établi à 147,1 millions d'euros.

L'acquisition d'un montant global de 39,2 millions d'euros a été financée en partie en cash (22,7 millions d'euros) et, pour le solde, par la remise de 117 079 actions auto-détenues et de 574 732 actions nouvelles émises sur la base d'une valeur unitaire de l'action LDLC.com de 23,86 euros.

Domisys, intégrée au 31 mars 2016, a vu son activité consolidée à compter du 1^{er} avril 2016 (date d'ouverture de l'exercice social du Groupe LDLC).

> **2017** : création de la filiale LDLC Event agence de communication spécialisée dans le sport électronique.

Création d'une Gaming House près de Paris pour les membres de sa Team LDLC. Ce nouveau lieu de vie permet aux équipes de se réunir pour préparer leurs compétitions.

Construction du nouveau siège social à Limonest avec 7 000 m² de bâtiment pour un emménagement prévu en septembre 2017. Cela permettra de créer un véritable Campus avec la présence de L'École LDLC sur le site.

Franchissement du cap des 25 boutiques sur le réseau LDLC.com avec l'ouverture de Vienne et Strasbourg.

Entrée en négociation exclusive pour l'acquisition de 100% de la société OLYS qui exploite la marque « BIMP » dans l'univers APPLE, afin de compléter l'offre produit et le positionnement sur les marchés des professionnels et de l'éducation.

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	Dont acquisition groupe Materiel.net (variation de périmètre)	31/03/2015
Immobilisations incorporelles	355	28 420	28 222	15
<i>dont écarts d'acquisition nets</i>	0	19 723	19 723	0
<i>dont concessions, brevets, licences</i>	139	227	199	15
<i>dont droit au bail</i>	0	170	0	0
<i>dont marque</i>	0	8 300	8 300	0
<i>dont autres immobilisations incorporelles</i>	216	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 509	25 694	24 117	1 340
<i>dont terrain</i>	0	1 386	1 386	0
<i>dont constructions</i>	0	14 204	14 204	0
<i>dont installations et agencements</i>	714	4 079	3 534	672
<i>dont matériel</i>	46	4 452	4 276	133
<i>dont matériel de bureau et mobilier</i>	657	1 350	671	187
<i>dont immobilisations corporelles en cours</i>	92	222	45	350
Total acquisitions immobilisations incorporelles et corporelles	1 864	54 113	52 338	1 355
Montant des investissements donnant lieu à commentaires détaillés ci-dessous	750	53 373	52 338	796
% des investissements commentés par rapport au montant total des acquisitions	40%	99%	100%	59%

L'exercice clos au 31 mars 2017 a été marqué par l'ouverture des boutiques de Bordeaux et Villeurbanne pour lesquelles des investissements corporels ont été réalisés pour un montant total de 750 milliers d'euros.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2016, le montant des acquisitions d'investissements incorporels s'est élevé à 28 420 milliers d'euros contre 15 milliers d'euros au 31 mars 2015, soit une progression de + 28 405 milliers d'euros. Les acquisitions relatives aux investissements corporels se montent à 25 694 milliers d'euros contre 1 340 milliers d'euros au 31 mars 2015 ; soit en progression de + 24 353 milliers d'euros. La forte hausse de ces investissements est portée essentiellement par l'acquisition du groupe Materiel.net et représentent 98% des nouveaux investissements de l'exercice. Les 2% d'investissements

supplémentaires étant composés principalement de travaux de rénovation de la boutique de Paris pour 606 milliers d'euros, de travaux d'installations et agencements ayant permis l'ouverture de L'École LDLC pour 259 milliers d'euros et enfin de l'acquisition du droit au bail de la boutique de Villeurbanne à hauteur de 170 milliers d'euros.

Le principal investissement de l'exercice clos au 31 mars 2015 est essentiellement lié à la rénovation de la boutique de Paris pour un montant de 507 milliers d'euros et 80 milliers d'euros pour la boutique de Vaise. Les autres acquisitions concernent pour 108 milliers d'euros des frais d'aménagements des nouveaux bureaux du service relation clients suite à un déménagement de bâtiment, et 101 milliers d'euros de travaux réalisés sur la chaîne logistique.

5.2.2. Principaux investissements envisagés

Le déménagement du siège social sur Limonest (69760) du Groupe LDLC, ainsi que ses filiales (excepté le groupe Materiel.net) est prévu pour fin août 2017. Le Groupe a recours à un crédit-bail pour le financement total du siège social. Ainsi, un contrat de crédit-bail immobilier a été signé entre Finamur, Groupe LDLC et Campus 2017 en date du 30 novembre 2015 pour un montant de 22 millions d'euros. Le remboursement des échéances débutera dès la prise de possession du bâtiment.

À cela s'ajouteront des frais d'installations, d'aménagements et mobiliers du nouveau siège social pour un budget prévu d'environ 1,5 million d'euros.

Sur l'exercice 2017/2018 des travaux de réaménagement des boutiques de Vaise et Paris sont envisagés pour un montant total d'environ 480 milliers d'euros. La création d'un nouvel établissement sur Paris est prévue, avec une surface de bureau et d'entrepôt. Le budget lié aux aménagements et installations de cet établissement devrait être de l'ordre de 600 milliers d'euros.

De plus, l'ouverture de nouvelles boutiques en propre est aussi envisagée pour un montant total de l'ordre de 3,5 millions d'euros.

L'ouverture d'une représentation en Espagne est aussi prévue pour un investissement évalué à ce jour d'environ 600 milliers d'euros.

CHAPITRE 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. PRINCIPALES ACTIVITÉS

6.1.1. Mission et positionnement

Le Groupe LDLC s'est affirmé comme l'un des pionniers du e-commerce en France lors de sa création en 1996. Plusieurs fois récompensé pour la qualité de sa relation clients, reconnu pour l'efficacité de sa plateforme logistique intégrée, le Groupe LDLC s'est imposé comme le leader du e-commerce sur le marché de l'informatique et du High-Tech en s'employant à répondre aux besoins croissants en matériel dernière technologie des particuliers comme des professionnels.

Le Groupe LDLC exerce ses activités au travers de 12 sites, dont 7 marchands, couvrant très majoritairement le marché de l'informatique et du High-Tech, et aussi de manière plus connexe l'univers de la maison. Depuis 2013, le Groupe a lancé le développement d'un réseau de magasins sur son marché principal (en nom propre ou en franchise) ; à la date du 30 avril 2017, le Groupe LDLC avait ouvert 24 magasins à la marque LDLC.com.

Au 31 mars 2017, le Groupe comptait plus de 700 collaborateurs.

L'offre du Groupe LDLC peut être classée en trois catégories, les activités dédiées aux particuliers (*BtoC*), les activités dédiées aux professionnels (*BtoB*) et les activités annexes.

Le Groupe LDLC exerce son activité principalement en France, mais aussi dans les zones francophones proches comme, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse.

1. Activités *BtoC* online

LDLC.com est le leader du High-Tech online. Il propose un catalogue de plus de 50 000 références parmi plus de 1 700 marques, dont la marque LDLC pour certains produits, dans les univers de l'informatique, l'audio, la téléphonie, l'image... Le site LDLC.com, certifié NF Service par l'AFNOR, enregistre en moyenne 3 millions de visiteurs uniques par mois et 25 millions de pages vues.

Materiel.net a été créé en 1999 a rejoint le Groupe LDLC en 2016. Il est également un spécialiste de la distribution online de produits High-Tech. Tout comme LDLC.com, Materiel.net bénéficie d'une forte notoriété et propose aujourd'hui un catalogue de plus de 14 000 références. Le site enregistre en moyenne 2 millions de visiteurs uniques par mois.

Maginea.com est une boutique en ligne dédiée à l'équipement de la maison et de son extérieur. Le site propose des produits pour toute la famille allant du salon de jardin jusqu'au linge de maison en passant par les luminaires et la décoration. Le site répertorie plus de 600 marques et 25 000 références.

L'Armoire de Bébé est un e-shop lancé en 2015 spécialisé dans la puériculture. Cette nouvelle boutique en ligne propose tout l'univers de bébé à portée de clic avec plus de 7 000 références et 130 marques soigneusement sélectionnées.

Manatori.com fondé et animé par des passionnés de culture pop du site Materiel.net, Manatori est une boutique online dédiée aux geeks et à leur entourage. Du gadget irrésistible à l'objet de collection, d'inspiration High-Tech ou fictionnelle, manatori.com propose toute une palette de produits insolites.

Shop.Hardware.fr propose des ordinateurs fixes et portables, des composants (processeurs, mémoire, etc.), des périphériques (écrans, imprimantes...) ainsi que de quoi mettre en place son réseau domestique (modems, CPL...). Ce site d'achats en ligne s'appuie sur la notoriété de Hardware.fr, 1^{er} média francophone dédié au matériel PC qui propose des articles, des comparatifs, des conseils et un espace d'échanges pour guider les lecteurs dans leur choix de matériel informatique. Hardware.fr comptabilise plus de 36,5 millions de pages vues.

Le pôle *BtoC* représente 86 conseillers à l'écoute de leurs clients et 40 millions de pages vues par mois.

2. Activités *BtoB*

La position de spécialiste du Groupe LDLC lui a permis également, à la différence de nombre de ses compétiteurs notamment généralistes, de mettre en place un site et des services dédiés aux professionnels.

De l'équipement informatique le plus simple jusqu'au plus spécifique, le site **www.ldlc.pro** est devenu rapidement un partenaire proche des entreprises, des administrations, de l'enseignement, des collectivités et des revendeurs. Conscient des impératifs techniques et financiers auxquels sont confrontées les entreprises, et des opportunités à saisir pour un acteur capable de les accompagner dans leurs choix techniques, LDLC a décidé d'accélérer le développement de

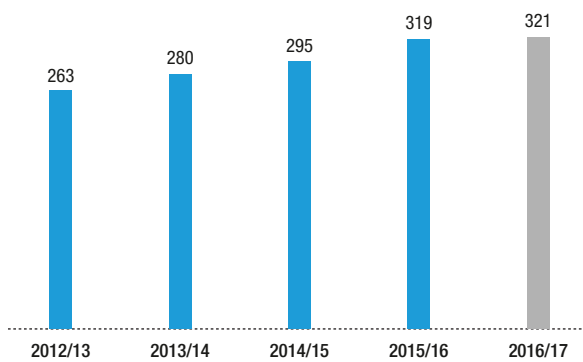
son offre *BtoB*. Une trentaine d'ingénieurs commerciaux est à l'écoute des PME et ETI pour leur proposer des solutions personnalisées. LDLC.pro compte 70 000 comptes actifs dont 17 000 acquis en 2016/2017.

DLP Connect est, dans le domaine des professionnels, un atout supplémentaire pour permettre aux entreprises de réaliser leurs installations et intégrations électriques et électroniques (électricité, réseau informatique, vidéosurveillance, domotique).

Sur l'exercice 2016-2017, 544 000 comptes (*BtoB* et *BtoC*) ont été ouverts.

Évolution du panier moyen (*BtoB* et *BtoC*) sur une période de 5 ans

(en euros HT)



Le concept store des boutiques

Compte tenu des investissements que requiert l'ouverture d'une boutique LDLC.com, un apport personnel minimum de 150 000 € est nécessaire.



Implantation

Grandes et moyennes villes



Surface de réserve

100 à 150 m²



Surface de vente

150 m²



Services

Conseil, Atelier de montage, SAV, Clic and Collect, Point de retrait

3. Activités connexes

Textorm est un importateur et grossiste de produits High-Tech en exclusivité. Depuis sa création, il s'est imposé comme un acteur majeur auprès des revendeurs informatiques avec des produits innovants et de qualité.

Anikop est le leader français des solutions de traitement des titres prépayés, chèques cadeaux, chèques vacances et titres restaurant. Filiale du Groupe LDLC, Anikop garde une avance considérable sur son marché grâce à sa technologie unique de reconnaissance d'image.

4. Réseau de magasins et franchises

Jouant la carte du cross-canal via un réseau de franchises et de magasins en propre, LDLC.com propose à ses clients de retrouver dans ses boutiques près de 2 000 références en PC, smartphones, tablettes et autres accessoires de gaming, sur l'ensemble des produits figurant sur son catalogue web.

Outre la qualité des références proposées, les boutiques LDLC.com sont reconnues pour le niveau de service qu'elles offrent : conseils adaptés, diagnostics, réparations de tous types de matériel informatique, montage rapide et personnalisation des ordinateurs...

Les franchisés effectuent leurs achats auprès de la centrale LDLC puis versent une redevance à hauteur de 4% de leurs revenus (3% pour l'exploitation de la marque et 1% pour la communication) ainsi que 37 milliers d'euros de droits d'entrée. Soucieux de poursuivre sa qualité de services, LDLC a mis en place une formation de 25 jours chez LDLC assurée par une équipe interne dédiée, puis le franchisé sera accompagné tout au long de son développement. L'objectif est de générer selon la taille du magasin un chiffre d'affaires compris entre 2,5 et 3 millions d'euros de CA HT.

Les franchisés LDLC.com sont sélectionnés entre autres sur la base de 5 critères :

- Être commerçant dans l'âme : avoir le sens du service client est indispensable.
- Avoir un attrait pour l'univers High-Tech : on ne vend bien que ce que l'on connaît bien.
- Être un bon gestionnaire : la boutique est une entreprise, il faut savoir gérer ses achats, ses ventes,...
- Avoir l'esprit d'entreprise : ouvrir un magasin, c'est une aventure. Il faut savoir prendre des risques. Il faut avoir une bonne motivation !
- Avoir un état d'esprit réseau, marque : quand on est franchisé, on adhère aux choix du Groupe. On a l'esprit d'équipe !

Avant l'ouverture de la boutique, et afin d'accompagner les franchisés dans l'évaluation du projet, LDLC.com met à la disposition des franchisés :

- Ses compétences internes (services finances, marketing, achats, développement) pour les aider dans le montage de l'évaluation de votre projet.

- Des documents et méthodologies : trame d'évaluation de potentiel marché, trame d'aide à la réalisation d'étude de marché.
- Une formation initiale avant ouverture de 25 jours.
- Un professionnel dédié pour les préparer à l'ouverture.

Le franchiseur accompagne le franchisé tout au long du contrat signé pour une durée de 9 ans.

Une structure spécialement dédiée se mobilise pour vous accompagner au quotidien. Les compétences de notre équipe pluridisciplinaire (animateurs, marketing, merchandising, supply chain...) alliées à une démarche collaborative permettent de conduire avec succès leur projet de franchise LDLC.com.

Un accompagnement qui passe par la visite d'un animateur de réseau, d'une assistance téléphonique, d'animations régulières, d'actions de communication pour développer la notoriété de l'enseigne, de création de supports marketing.

Synthèse des conditions financières



Droit d'entrée

37 350 euros HT (comprenant la formation de 25 jours et l'assistance initiale de 15 jours)



Redevance d'Exploitation

3% du CA HT



Redevance Marketing / Communication

1% du CA HT

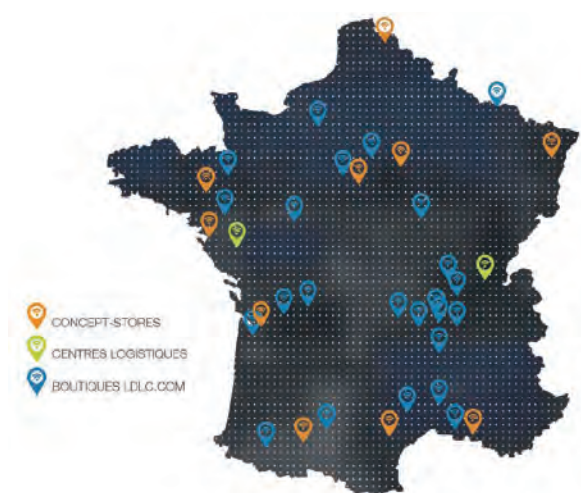


Redevance Informatique

à partir de 900 euros HT / mois

À l'horizon 2021, l'objectif du Groupe LDLC est de s'appuyer sur une centaine de magasins en propre et en franchises.

Au 30 avril 2017, le Groupe comptait 24 magasins à l'enseigne LDLC répartis sur l'ensemble de l'hexagone, dont 19 franchises, auxquels s'ajoutent une dizaine de concepts stores Materiel.net.



Contribution des différentes marques au chiffre d'affaires sur 3 ans en millions d'euros

	2016/2017	2015/2016	2014/2015
BtoC	350,2	201,0	187,0
dont cross-canal	47,9	34,5	26,0
LDLC.pro	118,3	109,0	91,0
Autres	11,4	10,7	7,6
Total CA	479,9	320,7	285,6

5. Materiel.net, une intégration réussie

Rappel de notre feuille de route		
Catalogue, approche différenciée	✓	Conservation des 2 marques
Synergies achats	✓	Gain d'un point de marge Efficientes à 100% depuis le 1 ^{er} mars 2017
Optimisation de la logistique	En cours	Effective 2 ^{ème} semestre 2018

La première phase d'intégration de Materiel.net portait notamment sur les aspects logistiques. Cette phase a été menée avec succès avec 3 leviers de performance activés :

- Le levier N°1 est économique avec une mutualisation des conditions d'achats fournisseurs. Il a permis d'atteindre certains paliers auxquels aucune des marques n'avait accès isolément.
- Le levier N°2 porte sur la mutualisation des back offices avec notamment l'implémentation du système de gestion de flux au sein de Materiel.net.
- Le levier N°3 vise les synergies et l'optimisation des centres logistiques avec 2 plateformes qui ont une datation, des savoir-faire, des degrés d'automatisation et une position géographique différents avec la possibilité d'ajouter des capacités supplémentaires sur le site logistique de Nantes. L'objectif clairement recherché est d'avoir une démarche Groupe avec un seul stock réparti sur plusieurs sites.

L'ensemble de ce travail de rapprochement des moyens et des forces logistiques détenus par LDLC et Materiel.net devrait être totalement finalisé à l'automne 2017. Il s'inscrit dans le projet « Connect » composé de 2 briques, une brique achats « Fulfill » et une brique logistique « Link ».

6.1.2. Atouts concurrentiels

Dès son origine, LDLC.com a su créer une communauté de clients passionnés d'informatique en se positionnant en véritable spécialiste du High-Tech et en ouvrant dès 2007 une hotline, faisant une nouvelle fois preuve de pionnier, pour apporter du conseil et un véritable service clients.

Le service relations clients du Groupe LDLC est à la fois reconnu pour son expertise technologique et sa capacité à répondre rapidement aux problématiques des clients. Le service relations clients, composé de 86 conseillers, est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h. Il s'engage à répondre en moins de 4 heures aux demandes émises via les réseaux sociaux ou par mail.

L'une des particularités du service relations clients est d'avoir des temps d'échange et de conseil assez longs afin d'affiner le besoin du client ou répondre à ses questionnements. Le temps de conversation moyen entre le support et le client dépasse ainsi bien souvent plus de 6 minutes. La qualité de ce service a été plusieurs fois récompensée. **LDLC.com a ainsi été élu « Service Client de l'Année » pour la 3^{ème} année consécutive en 2016 dans la catégorie Vente à distance de produits techniques. La note obtenue en 2016 étant de 18,56/20** (Étude *Inference Operations* – Viséo CI – mai à juillet 2016 – Au total 225 tests, par téléphone, mail, Internet ou via les réseaux sociaux, ont été réalisés par des clients mystères afin d'évaluer la réactivité, le conseil et l'écoute dont font preuve les conseillers. Plus d'infos sur escda.fr).

Réputé pour la profondeur de son catalogue, LDLC.com est aussi reconnu pour la qualité du matériel de sa marque LDLC. Afin d'offrir des produits au rapport qualité/prix imbattable, LDLC.com a créé en 2012 sa propre marque de produits High-Tech : PC portables, tablettes, composants et accessoires informatiques... Stratégie gagnante puisque la marque LDLC figure dans le top 5 des marques de PC portables les plus vendues sur LDLC.com (Base volumes vendus en 2016).

Autre atout fort, LDLC.com dispose de son propre service montages sur mesure offrant ainsi la possibilité de faire du spécifique et de monter une machine personnalisée avec les composants que le client a sélectionnés. Ce service très prisé et véritablement différenciant est notamment utilisé par les gamers et contribue à la réputation de pure player du Groupe.

Cette reconnaissance de spécialiste se retrouve dans les réseaux sociaux. Aujourd'hui, le Groupe compte une communauté de fans très importante avec pour le Groupe près de 2 000 000 de fans Facebook, 500 000 twitter et 90 000 google+ avec un taux d'engagement très élevé. Ce sont donc 250 000 à 300 000 personnes qui, chaque mois, interagissent sur la page Facebook.

Fort d'une longue expérience de la vente en boutique avec un premier magasin créé à Lyon en 1998, puis un deuxième à Paris en 2006, le Groupe LDLC a fait le choix de capitaliser sur cette expérience et de se rapprocher de ses clients afin de toujours mieux les écouter et les servir. Le développement d'un réseau de magasins en franchises a été retenu afin de démultiplier le champ d'actions du Groupe sans recours à des investissements massifs. De plus, la franchise répond parfaitement à l'esprit d'entreprendre qui anime le Groupe.

L'une des premières étapes a été de définir un concept en cohérence avec les fondements du succès du Groupe. Vitrine technologique, le magasin LDLC.com est différent des standards connus avec une surface comprise entre 150 et 300 m². Le magasin est articulé autour d'une zone de conseil et de démonstration. Les clients ont accès à plus de 2 000 références sur les 25 500 que compte le catalogue LDLC.com consultable au sein même des boutiques via des bornes numériques. Pour chaque univers produits, un espace est dédié aux offres et promotions du moment.

Une cellule SAV et montages spécifiques complètent le dispositif et apportent un service personnalisé et sur-mesure. Lieux de proximité et de conseil avant tout, ces boutiques viennent en complément du site LDLC.com qui reste l'hyperstore avec une interaction profitant à chacun des deux canaux.

Le design intérieur des boutiques a été conçu par une agence spécialisée pour être convivial et moderne. Le recrutement des franchisés est assuré par une équipe dédiée.

Le Groupe LDLC s'illustre également par la qualité de sa logistique. Le Groupe dispose aujourd'hui de deux centres

l'un à Saint-Quentin-Fallavier (38) et l'autre à Nantes (44). Ces deux centres qui représentent 39 000 m² d'entrepôts sont entièrement gérés par les équipes du Groupe.

Afin de maîtriser l'ensemble de sa chaîne de valeur et ainsi garantir un service de qualité à ses clients, le Groupe LDLC a fait le choix stratégique, en 2005, d'intégrer sa plateforme logistique et de développer son propre système d'information.

Le site de Saint-Quentin-Fallavier en Isère comprend des entrepôts logistiques d'une surface totale de 21 000 m². Ils incluent une cellule de réception et de stockage pouvant accueillir 5 000 palettes soit 1,2 million de produits, une chaîne automatisée de préparation de commandes capable de traiter plus de 5 000 colis par jour, un espace expédition relié à 7 transporteurs choisis en fonction de la typologie des clients, un service de montage regroupant une vingtaine de techniciens à même de réaliser des configurations techniques pointues et sur-mesure des matériels, un service SAV doté d'une quinzaine de techniciens afin de libérer les clients des contraintes liées aux défaillances des équipements. Au total, ce sont près de 130 collaborateurs qui travaillent chaque jour sur ce site pour que chaque client du Groupe reçoive en temps et en heure son colis et bénéficie d'un service de très haute qualité. Cette plateforme approvisionne également les succursales et les franchises du Groupe.

Le site de Nantes représente une superficie de 18 000 m².

6.1.3. Une offre adaptée à l'évolution du marché

Conscient de l'évolution rapide des besoins de ses clients et de son environnement marché, le Groupe adapte en permanence son offre technologique et propose quotidiennement des offres promotionnelles et des opérations spéciales réservées aux abonnés de ses newsletters. Positionné comme le leader français du High-Tech, le Groupe LDLC mise sur la qualité des services proposés plutôt que sur une politique de prix agressive.

C'est dans ce cadre également que LDLC.com a été l'un des premiers acteurs à investir dans l'univers du gaming et de l'e-sport. Depuis 2011, il est ainsi présent sur le salon Paris Games Week avec un stand important et sa propre équipe d'e-sport (Team LDLC). Cette participation à l'un des événements phares du gaming ancre la marque dans une position de spécialiste technologique.

Le Groupe a également décidé de continuer d'investir dans ce domaine très porteur en créant LDLC Event. LDLC Event a pour objectif de renforcer la notoriété du Groupe LDLC

auprès des gamers mais plus globalement de démontrer l'engagement du Groupe auprès de son environnement clients avec des produits High-Tech. La team LDLC a ainsi pris possession, au printemps 2017, de sa gaming house. Basé en région parisienne, cet espace est entièrement pensé autour du jeu et de la performance. La gaming house accueille 4 équipes de gamers.

Dans le cadre de cet esprit innovant, LDLC.com a été l'un des tous premiers acteurs à équiper ses boutiques d'une zone d'expérimentation de la réalité virtuelle. Cette initiation gratuite d'une vingtaine de minutes permet, grâce

à un casque immersif de réalité virtuelle (HTC VIVE), de se familiariser à ce nouvel environnement et de montrer le futur du High-Tech.

L'expérience unique du Groupe lui a permis également de lancer des sites de e-commerce complémentaires à l'image de Maginea.com. ou plus récemment l'Armoire de Bébé qui rencontre un franc succès auprès des parents recherchant des produits tendance en puériculture ou shop.hardware.fr qui cible les jeunes recherchant des composants à des prix attractifs.

6.2. PRINCIPAUX MARCHÉS

6.2.1. Les secteurs d'intervention Groupe LDLC

Le Groupe LDLC est en premier lieu un pure player du High-Tech online/offline ; il distribue auprès d'une clientèle de particuliers et de professionnels des produits informatiques et multimédia (composants, ordinateurs et périphériques, image et son, téléphonie, jeux et consoles, consommables, connectiques, logiciels).

Misant sur une position de spécialiste et de qualité de Services (conseil, logistique, SAV), le Groupe LDLC a fait le choix de ne pas héberger de market place, ce qui le différencie notamment des autres acteurs de la distribution online en France (Amazon, Fnac-Darty, Cdiscount,...).

Le développement du Groupe est soutenu depuis sa création par l'évolution du e-commerce et du marché des produits informatiques mais également par des prises de parts de marché grâce à son positionnement de pure player.

Concernant la ventilation du montant total des revenus de Groupe LDLC par type d'activité au cours des trois derniers exercices, nous vous invitons à vous référer à la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en section 20.1 du présent document de référence.

1. L'e-commerce, un marché en croissance

Avant-propos : les données reprises ci-après sont issues de l'étude annuelle 2016 de la Fevad, Fédération e-commerce et vente à distance, qui réalise en propre ou avec différents partenaires (instituts officiels de statistiques nationaux et sectoriels, instituts de sondage et d'opinion, fédérations professionnelles,...) une veille permanente sur l'évolution économique des marchés e-commerce.

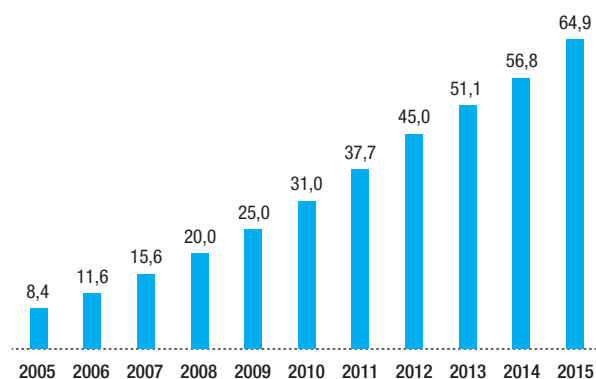
1.a. E-commerce BtoC, poursuite d'une progression à deux chiffres

En 2015, dans un contexte de consommation ralentie, le chiffre d'affaires du e-commerce en France a progressé de 14% par rapport à 2014 pour représenter 64,9 milliards d'euros. 835 millions de transactions en ligne ont été ainsi enregistrées en 2015, ce qui représente une hausse de 19% par rapport à 2014 (Source Médiamétrie - Observatoire des usages Internet T1 2016).

En 10 ans, les ventes sur Internet ont progressé de 675%.

Les ventes sur terminaux mobiles (mobiles et tablettes) ont continué de progresser pour atteindre 6,4 milliards en progression de 40% par rapport à 2014.

Chiffre d'affaires du e-commerce en France (en milliards d'euros)

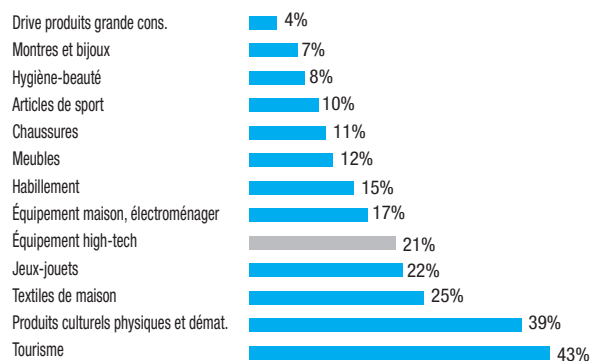


(Source Fevad ICE 2016)

En 2015, ce sont ainsi 35,5 millions de français (soit 78,3% des internautes) qui ont effectué au moins un achat sur Internet (soit + de 850 000 par rapport à l'année précédente) et 6,6 millions d'entre eux ont déjà effectué un achat à partir de leur mobile.

Le e-commerce continue donc à gagner des parts de marché pour représenter aujourd'hui 7% du commerce de détail et dispose encore d'un potentiel de croissance important (Source Fevad - INSEE 2016). En 2015, « l'équipement High-Tech » qui constitue le secteur sur lequel se place le Groupe LDLC représentait 21% de parts de marché (Source : Estimation Fevad 2016).

Part de marché 2015 par secteur (estimations)



(Source : Estimations Fevad - FPS, GFK, IFM, Ipea, Kantar, Nielsen, NPD Group/FCJPE, PhocusWright/L'Écho touristique, Société 5/Franceclat 2016)

Alors que le nombre d'acteurs continue d'augmenter (182 000 sites marchands en France en 2015 contre 82 000 en 2010, le seuil des 200 000 devrait être franchi en 2016), le secteur du e-commerce reste concentré puisque la Fevad estime que 85% du chiffre d'affaires e-commerce passe par 5% des sites marchands, seuls 0,6% des sites marchands français réalisent plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015 (soit 61% du CA total), 4,3% des sites marchands français réalisent plus de 1 à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015 (24% du CA total), 95,1% des sites marchands français réalisent moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires en 2015 (15% du CA total) (Source Fevad iCE2016).

La baisse du panier moyen confirme la normalisation des achats en ligne, le montant moyen d'une transaction représentait 78 euros en 2015 en repli de 4,5% par rapport

à 2014 et se rapproche de plus en plus du montant moyen des achats réalisés par les français sur les autres circuits de commerce. En moyenne, un acheteur réalise 22,9 transactions en ligne pour un montant de 1 780 euros (données 2015) (Source Fevad iCE 2016).

La complémentarité online/offline devient de plus en plus présente ; on note ainsi que 69% des acheteurs en magasin se sont renseignés sur Internet avant d'acheter en magasin et que 52% des cyberacheteurs se sont renseignés en magasin avant d'acheter sur Internet. De plus, 49% des internautes (soit quasiment 1 internaute sur 2) ont consulté sur Internet des avis consommateurs pour pouvoir choisir le produit à acheter ou le site sur lequel effectuer leur achat (Source : Observatoire du consommateur connecté Fevad/ Médiamétrie juin 2016).

En Europe, le chiffre d'affaires du e-commerce BtoC est évalué à 455 milliards d'euros en 2015 en hausse de 13% par rapport à 2014. Les 5 pays les plus actifs sont par ordre décroissant : le Royaume-Uni avec 157 milliards d'euros, la France 64,9 milliards d'euros, l'Allemagne 59,7 milliards d'euros, l'Espagne 18,2 milliards d'euros, l'Italie 16,6 milliards d'euros (Source : Ecommerce Europe - Estimations 2016).

Ainsi, le e-commerce européen qui compte plus de 750 000 sites marchands, selon les estimations d'Ecommerce Europe, représente annuellement 296 millions d'acheteurs en ligne, soit 57% des internautes et plus de 4,2 milliards de colis. Malgré un taux d'équipement Internet équivalent à la moyenne européenne (83%), le taux d'e-acheteurs en France est de 12 points au-dessus de la moyenne européenne (65% contre 53% en Europe) (Source Ecommerce Europe 2016).

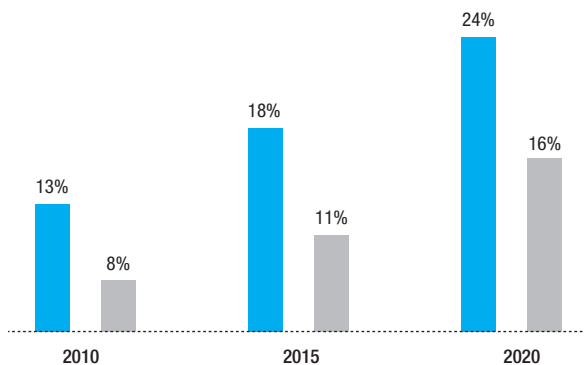
À l'horizon 2018, le taux de pénétration des achats effectués en ligne par les consommateurs devrait atteindre 9,1% en France, 4,1% en Espagne, et 3,7% en Italie (source Euromonitor International).

1.b. E-commerce BtoB, des réserves de croissance forte

Le marché français de l'e-commerce BtoB (inter-entreprises) est estimé par la Fevad à 500 milliards d'euros en 2015, soit environ 18% du montant total des ventes BtoB (11% hors voyages d'affaires) et recèle un potentiel de croissance important dans les années à venir. Selon une étude Fevad/DGE, 7% de ces ventes sont réalisées depuis un site e-commerce et 11% depuis une solution e-procurement.

Sur les bases d'estimations Next Content – Crédoc réalisées pour la Fevad et la DGE, les achats e-commerce *BtoB* (sur 8 secteurs d'activité) réalisés depuis un site e-commerce ou depuis des solutions numériques pourraient représenter d'ici 2020 près du quart des ventes *BtoB* soit une croissance de 32% en 5 ans. L'e-commerce *BtoB* représenterait ainsi 24% du montant total des ventes en 2020.

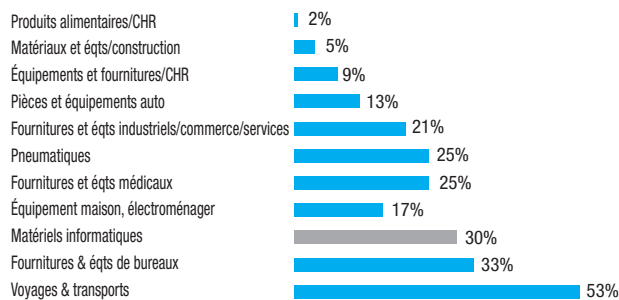
Évolution de la part du e-commerce dans les ventes *BtoB*



(Source : Next Content 2016)

Le secteur des « matériels informatiques » qui concerne le Groupe LDLC, et plus particulièrement LDLC.pro, est le 3^{ème} secteur le plus actif avec une part de marché de 30%.

Part des ventes e-commerce *BtoB* par secteur

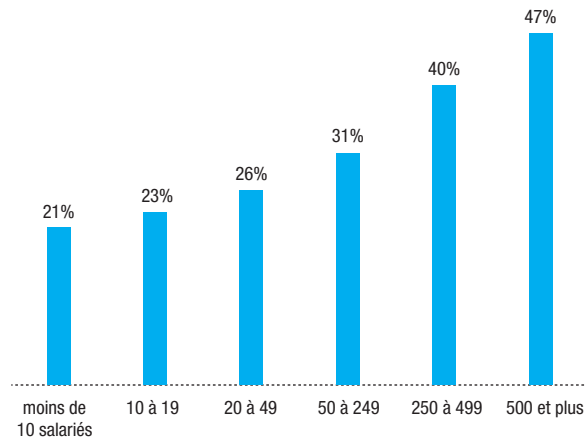


(Source Étude Fevad/DGE octobre 2015)

Selon l'Insee, un peu plus de 20% de l'ensemble des entreprises françaises procèdent à des achats en ligne (via un site Internet ou via EDI – système d'échanges de données informatiques). Cette pratique est plus importante dans les grandes entreprises, en raison notamment de l'utilisation de l'EDI.

Ainsi, 21% des entreprises de moins de 10 salariés procèdent à des achats en ligne.

% d'entreprises réalisant des achats électroniques



(Source : Insee Enquête TIC 2014 données 2013)

2. Un marché des produits informatiques porté par les produits High-Tech et smartphones

Le marché des produits techniques est notamment porté par i/les cycles d'innovations à l'image de l'explosion des ventes de smartphone par exemple, ii/le taux d'équipement des ménages, iii/la rapidité de remplacement/renouvellement des équipements et iv/la conjoncture économique et notamment l'évolution du revenu des ménages.

En 2015, 30,9 millions de biens ont été vendus en France soit une progression de 6,2% par rapport à n-1 et un repli de 1,4% en valeur (source Xerfi et GFK – janvier 2016).

Selon Gartner, **malgré un quatrième trimestre marqué par le retour d'une très faible croissance (+0,3%)**, il se serait écoulé **8,797 millions de PC** dans l'Hexagone en 2016, contre près de 9 millions en 2015 (-1,9%). Un recul moins important qu'au Royaume-Uni (-8,8%), mais qui contraste avec la dynamique qu'affiche l'Allemagne (+4,3%). En France, le cabinet observe un effet positif sur les achats des promotions de Noël, en particulier en faveur des PC de jeu, des portables et des ultramobiles. En Allemagne, ce sont les grandes entreprises qui s'équipent en terminaux Windows 10 pour renouveler leurs PC installés 5 à 6 ans plus tôt. Quant aux particuliers, ils ont privilégié en fin d'année les configurations haut de gamme (PC de gaming et portable grand écran), au détriment des tablettes Android.

En 2017, Gartner prévoit que les ventes de PC resteront stables, au moins pendant le premier semestre. Le cabinet estime que la migration vers Windows 10 va continuer à tirer les ventes professionnelles. Gartner prévoit pour la zone EMEA une baisse de 4% du marché du PC en 2017 et souligne que les utilisateurs sont à la recherche de nouvelles expériences informatiques en utilisant la réalité virtuelle avec

un intérêt croissant pour les PC de jeu, dans lesquels les vendeurs de PC investissent de plus en plus.

Selon une dernière étude IDC (avril 2017), au premier trimestre 2017 le marché du PC est reparti dans la zone EMEA et progresse de 1,6%, totalisant 17,4 millions de livraisons. Selon IDC, ce sont les notebooks qui tirent le marché, enregistrant une croissance de 8,9%. Leur progression est particulièrement forte en Europe de l'Ouest, où la hausse atteint 9,2% contre 8,3% dans la région CEMA (Europe centrale et de l'Est, Moyen-Orient et Afrique). Globalement, les livraisons de PC en Europe de l'Ouest progressent de 3,1%. La reprise est solide en France (+8,2%) et en Allemagne (+5,8%), le Royaume-Uni est en recul de 7,9% et la situation semble s'améliorer en Europe du Sud, notamment en Italie (-2,6%) et en Espagne (-2,8%). Sur l'ensemble de la région, les livraisons de notebooks progressent de 11,2%, comblant ainsi l'érosion des desktops. La meilleure perspective macroéconomique constatée dans plusieurs pays booste les investissements IT, tandis que le marché grand public bénéficie du rattrapage des retards de livraisons, de la sortie de notebooks plus fins et plus légers et d'une forte demande pour les ordinateurs de jeu.

Concernant les smartphones, une étude GFK de février 2017 fait état de 23 millions d'unités écoulées, soit une première année de baisse (-6% de produits vendus par rapport à 2015). Le taux d'équipement des foyers français en smartphone dépasse désormais les 70%. Le chiffre d'affaires du marché reste imposant à 3,7 milliards d'euros en progression de 5%. 2017 confirme aussi un certain équilibre entre réseaux opérateurs et grande distribution. Et, les smartphones reconditionnés connaissent une croissance soutenue avec 2 millions de pièces écoulées. Pour 2017, le marché devrait compter 22,4 millions de terminaux neufs vendus, en recul de 3%.

6.2.2. Stratégie

La décision stratégique de lancer le déploiement d'un réseau de magasins (en propre et en franchise), de renforcer l'organisation autour d'une offre professionnelle (lancement d'un nouveau

site LDLC.pro en 2015) et d'acquérir des parts de marché tout en absorbant son principal compétiteur (acquisition de Materiel.net) ont représenté des étapes importantes dans le développement du Groupe LDLC. L'ensemble de ces axes de développement permet au Groupe LDLC d'afficher des objectifs moyens termes ambitieux.

À l'horizon 2021, le Groupe ambitionne ainsi de :

- Doubler de taille pour atteindre un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros.
- Déployer sa stratégie cross-canal en créant un réseau de 100 magasins (essentiellement avec des franchisés) soit une dizaine d'ouvertures par an, pour mailler le territoire français, et devenir le leader français de la distribution de produits High-Tech offline.
- Atteindre une marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires de 5,5 à 6% notamment grâce aux synergies mises en place avec Materiel.net.

(Se référer à la section 12 du présent document de référence).

Dans le *BtoC* online, les sites LDLC.com, Materiel.net et shop.hardware.com de par leurs notoriétés, leurs positions de spécialistes et leurs positionnements différenciés et complémentaires, devraient continuer à gagner des parts de marché avec une croissance régulière du chiffre d'affaires.

Les autres moteurs d'accélération de la croissance du Groupe sont :

- 1/ le déploiement du réseau de magasins avec un chiffre d'affaires qui croît à un rythme soutenu au fur et à mesure de l'ouverture des nouveaux magasins en propre ou franchisés,
- 2/ l'accélération des ventes *BtoB* qui, portées par un environnement favorable (renouvellement des flottes informatiques, nouveaux produits, développement des achats e-commerce), devraient représenter à l'horizon 2021 un chiffre d'affaires d'environ 400 millions d'euros,
- 3/ le développement des activités complémentaires et connexes : l'Armoire de Bébé, Maginea, Anikop, lancement de produits innovants développés par la cellule R&D,...

6.3. POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL EN FRANCE

Les compétiteurs du Groupe LDLC sont à la fois des enseignes généralistes et notamment les enseignes de la grande distribution, des enseignes spécialisées comme Fnac-Darty, Boulanger, But, Cultura... via un réseau de points de vente et le cas échéant d'un site Internet ou encore des pure players online qui rassemble i/des acteurs généralistes (Amazon, Cdiscount ou Rue Du Commerce) et ii/des spécialistes (Grosbill ou Top achat par exemple). L'un des avantages notables des enseignes spécialisées et encore des pure players en ligne réside dans la profondeur de gammes qu'ils proposent auxquelles ils associent des conseils et des services (livraison à domicile, SAV,...).

Depuis sa création, le Groupe LDLC poursuit une stratégie invariante qui repose sur un positionnement de spécialistes du High-Tech et ainsi garder une identité claire avec des produits et des services de qualité. Ce positionnement affirmé permet au Groupe d'appliquer une politique prix moins agressive que certains de ses compétiteurs et notamment des acteurs comme Amazon ou Cdiscount qui mènent une politique de prix très agressive non compatible avec le développement maîtrisé recherché par le Groupe LDLC.

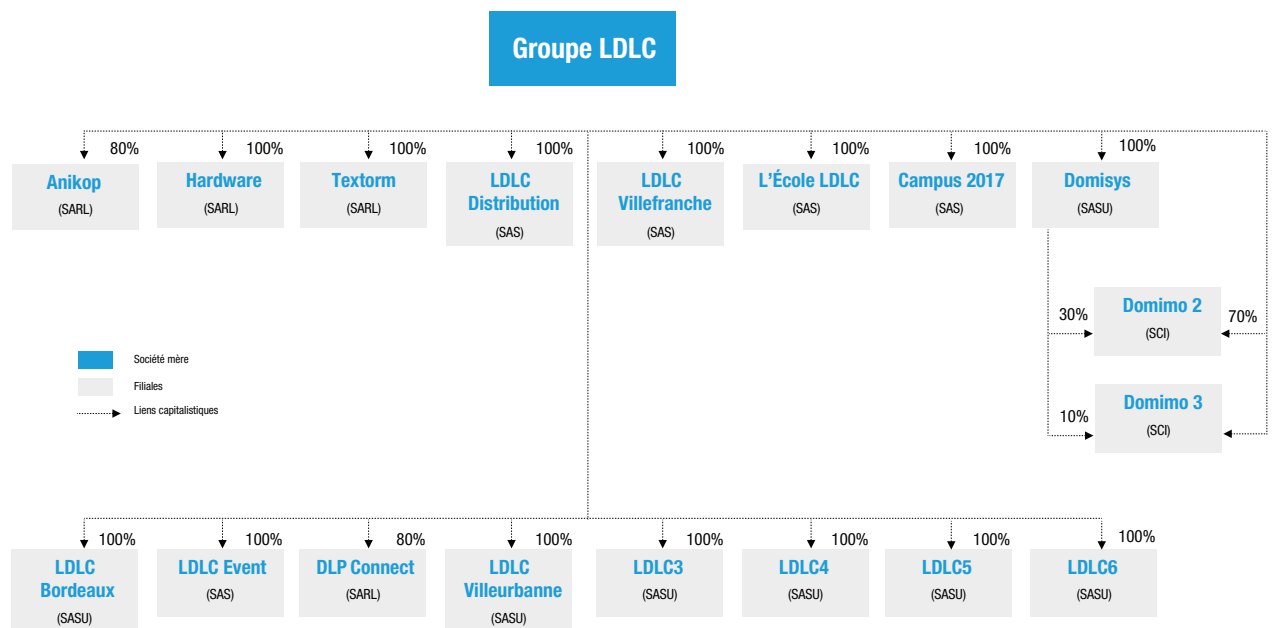
Dans un marché en concentration qui a enregistré ces dernières années de nombreux mouvements (M&A, disparition de certains acteurs,...), le Groupe LDLC s'affiche clairement comme un pôle de regroupement, l'acquisition début 2016 de Materiel.net, l'un de ses principaux concurrents avec un positionnement très proche, en est l'illustration.

Principales opérations intervenues en France dans le secteur :

- 2013, Darty procède au rachat de Mistergooddeal spécialisé dans la distribution online de produits électroménagers.
- 2014, le holding allemand Mutarès rachète Pixmania qui est mis quelques mois plus tard en redressement judiciaire puis est racheté par Ventes du diable.
- En 2016, 4 opérations majeures ont été réalisées :
 - Mutarès rachète également Grosbill détenu auparavant par le groupe Auchan.
 - Rue Du Commerce est racheté par le groupe Carrefour qui était détenu auparavant par la foncière Altarea. Le rachat de Rue Du Commerce amène également à Carrefour TopAchat (intégré à Rue Du Commerce depuis 2009).
 - Rapprochement de deux majors de la distribution spécialisée Fnac-Darty.
 - Acquisition de Materiel.net par le Groupe LDLC. Ce qui renforce le leadership du Groupe dans le High-Tech online et confère au Groupe une taille de près de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires le plaçant parmi les 15 premiers intervenants français.

CHAPITRE 7. ORGANIGRAMME AU 30 JUIN 2017

7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE



7.2. LISTE DES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

Se référer à la note 2.3 des états financiers consolidés (section 20.1 du présent document de référence) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe.

L'ensemble des filiales de la société ont leur siège social en France.

7.3. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTRÔLE

Conformément aux articles L.233-6 alinéa 1 et L.247-1, I-1° du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après les participations que la société a pris, au cours de l'exercice écoulé, dans une autre société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales de cette société ou de la prise de contrôle d'une telle société.

La société a procédé à la création de trois nouvelles filiales détenues chacune à 100% :

- LDLC4, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros dont le siège social est situé 18, chemin des Cuers, 69574 Dardilly Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 828 609 297 RCS Lyon,
- LDLC5, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros dont le siège social est situé 18, chemin des Cuers, 69574 Dardilly Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 828 691 790 RCS Lyon,

- LDLC6, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros dont le siège social est situé 18, chemin des Cuers, 69574 Dardilly Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 828 652 578 RCS Lyon.

La création de ces nouvelles filiales de la société s'inscrit pleinement dans la stratégie de déploiement d'un réseau de magasins telle que décrite en section 6.2.2 du présent document de référence.

La société a procédé à la création d'une nouvelle filiale détenue à 70% :

- LDLC Event, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros dont le siège social est situé 18, chemin des Cuers, 69574 Dardilly Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 820 257 103 RCS Lyon.

La création de cette nouvelle filiale de la société s'inscrit pleinement dans le développement de l'offre de la société en matière de gaming et e-sport telle que décrite en section 6.1.3 du présent document de référence.

Outre les informations ci-dessus, aucune modification significative n'est intervenue dans les participations détenues par la société depuis l'exercice précédent.

Par ailleurs, la société n'a procédé à aucune cession de l'une de ses participations.

7.4. LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES

Conformément à l'article L.232-1, II du Code de Commerce, il est rappelé la liste des succursales existantes à ce-jour :

Adresse	Commune
22, rue de la Gare	Lyon 9 ^{ème} (69)
24, rue de la Gare	Lyon 9 ^{ème} (69)
20, rue du Ruisseau	Saint-Quentin-Fallavier (38)
Boulevard de Satolas	Saint-Quentin-Fallavier (38)
12, rue de l'Église	Paris 15 ^{ème} (75)
42, avenue Général de Croutte	Toulouse (31)

CHAPITRE 8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. PARC IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENTS

Magasins (y compris franchises) – Groupe LDLC – France

Groupe LDLC	Nombre de sites	Surface totale (en m ²)
LDLC (*)	24	11 196
Domisys	9	3 037
Total	33	14 233

(*) 19 sites sont liés aux franchises ce qui représente une surface de 5 787 m².

Entrepôts/Bureaux (hors franchises) – Groupe LDLC – France

Groupe LDLC	Nombre de sites	Surface totale (en m ²)
LDLC		
Bureaux et autres	3	3 309
Entrepôts	2	21 568
Domisys		
Bureaux et autres	2	2 378
Entrepôts	1	15 656
Total	8	42 911

École – Groupe LDLC – France

Groupe LDLC	Nombre de sites	Surface totale (en m ²)
LDLC	1	552
Total	1	552

Le Groupe est propriétaire de biens immobiliers concernant Domisys, à savoir ses bureaux et entrepôts ainsi que sa boutique Nantaise. Tous les autres biens immobiliers sont en location.

Le Groupe estime que la superficie des entrepôts actuels permettra de faire face à l'ambition affichée d'atteindre 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en mars 2021.

Les principaux investissements incorporels et corporels du Groupe sont répertoriés aux sections 3.3 et 3.4 des états financiers consolidés au 31 mars 2017 figurant en section 20.1 du présent document de référence.

Les investissements envisagés pour les exercices 2017 et 2018 sont détaillés à la section 5.2.2 du présent document de référence.

Les flux liés aux activités d'investissement sont détaillés à la section 10.2.3 du présent document de référence.

8.2. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION, FAITE PAR L'ÉMETTEUR, DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le Groupe LDLC est conscient des impacts environnementaux générés par ses activités et prend la responsabilité d'avoir une politique environnementale engagée.

Nos priorités sont la diminution des impacts sur le climat et l'optimisation de ses déchets.

Ainsi, le Groupe s'engage pour une information transparente et indépendante en affichant, depuis mars 2013, une note environnementale sur plusieurs catégories de produits techniques, accompagnant ainsi les clients qui le souhaitent vers une consommation plus responsable.

Le suivi des impacts environnementaux des activités du Groupe est traité dans la note 20 du dossier RSE figurant en annexe du présent document de référence.

CHAPITRE 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Définitions et indicateurs alternatifs de performance :

Définition de la trésorerie nette

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie brute et des équivalents de trésorerie, diminués de l'endettement financier brut.

Définition du taux de marge brute en % du chiffre d'affaires

La définition est donnée dans la section 9.1.1.1 du présent document de référence.

Définition du taux de marge opérationnelle en % du chiffre d'affaires

La définition est donnée dans la section 9.1.1.1 du présent document de référence.

9.1. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les informations financières publiées présentées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés des exercices clos les 31 mars 2015, 31 mars 2016 et 31 mars 2017, préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les données financières présentées ci-dessous doivent être lues en parallèle avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2017 figurant à la section 20.1 du présent document de référence.

9.1.1. Présentation des comptes consolidés du Groupe au cours des trois derniers exercices

9.1.1.1 Principaux chiffres-clés du compte de résultat du Groupe

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Chiffre d'affaires	479 878	320 719	285 615
Marge brute	77 429	55 755	47 094
Taux de marge brute en % du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	16,1%	17,4%	16,5%
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	13 417	13 815	9 963
Taux de marge opérationnelle en % du chiffre d'affaires ⁽³⁾	2,8%	4,3%	3,5%
Résultat opérationnel	13 405	13 232	9 786
Résultat avant impôt sur le résultat	12 456	13 078	9 660
Résultat net global	8 458	7 131	5 957
Résultat net part du Groupe	8 115	7 941	5 846
Résultat net par action (en euros)	1,32	1,43	1,07
Résultat net dilué par action (en euros)	1,32	1,43	1,07
EBITDA ⁽⁴⁾	17 910	15 027	10 667

(1) Le taux de marge brute en % du chiffre d'affaires correspond au rapport de la marge brute sur le chiffre d'affaires.

(2) Conformément à la recommandation CNC 2013 R03, le résultat opérationnel courant correspond au cumul des produits d'exploitation courants sur lequel sont déduites les charges d'exploitation courantes.

(3) Le taux de marge opérationnelle en % du chiffre d'affaires correspond au rapport du résultat opérationnel courant sur le chiffre d'affaires.

(4) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions incluent dans le résultat opérationnel courant (voir note 1.4 des états financiers consolidés du 31 mars 2017).

9.1.1.2 Principaux chiffres-clés du bilan du Groupe

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Actifs non courants	50 789	54 361	5 985
Actifs courants	119 980	108 313	72 111
Capitaux propres	54 878	49 048	24 562
Passifs non courants	44 889	35 934	999
Passifs courants	71 002	77 691	52 535
<i>Dettes financières</i>	46 549	51 110	14 862
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	10 613	8 107	1 739
Trésorerie nette	(35 937)	(43 003)	(13 123)

La forte variation des données bilancielle constatée au 31 mars 2016 s'explique par l'acquisition du groupe Domisys.

9.1.1.3 Principaux chiffres-clés du tableau des flux de trésorerie du Groupe

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Capacité d'autofinancement avant impôt	17 083	14 360	10 747
Variation du BFR	(1 429)	(301)	(11 045)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	11 206	8 925	(4 474)
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	(1 880)	(39 162)	(1 400)
Flux nets de trésorerie liés aux financements	4 468	36 041	(2 183)
Trésorerie nette	(35 937)	(43 003)	(13 123)

La forte variation des flux de trésorerie constatée au 31 mars 2016 s'explique par l'acquisition du groupe Domisys.

9.1.1.4 Chiffre d'affaires du Groupe

Le tableau suivant présente la ventilation du chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique :

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	Variation 03/2017 - 03/2016		31/03/2015	Variation 03/2016 - 03/2015	
			En milliers d'euros			En milliers d'euros	
			en %	en %		en %	en %
Ventes de marchandises France métropole	395 141	254 524	140 617	55,2%	223 876	30 648	13,7%
Ventes de marchandises Export	58 678	46 598	12 080	25,9%	44 110	2 488	5,6%
Total ventes de marchandises	453 819	301 122	152 697	50,7%	267 986	33 136	12,4%
Production de services France métropole	17 178	13 219	3 959	30,0%	12 400	819	6,6%
Production de services Export	8 881	6 378	2 503	39,2%	5 229	1 149	22,0%
Total production de services	26 059	19 597	6 462	33,0%	17 629	1 968	11,2%
Total chiffre d'affaires net	479 878	320 719	159 159	49,6%	285 615	35 104	12,3%

Le chiffre d'affaires du 31 mars 2017 s'élève à 480 millions d'euros, contre 321 millions d'euros au 31 mars 2016 et 286 millions d'euros au 31 mars 2015.

La hausse du chiffre d'affaires constatée au 31 mars 2017 s'explique à hauteur de 140 millions d'euros par l'intégration pour la première année du chiffre d'affaires du groupe Domisys, le groupe Domisys ayant été acquis au 31 mars 2016. À périmètre constant, l'activité du Groupe est en progression au 31 mars 2017 de 6% par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2016, le chiffre d'affaires du Groupe d'un montant de 321 millions d'euros affiche une croissance à deux chiffres avec une hausse de plus de 12% par rapport à l'exercice clos au 31 mars 2015. Cette croissance provient à la fois du online *BtoC* et *BtoB* et du cross-canal.

Le chiffre d'affaires est principalement composé de ventes de marchandises qui représentent près de 95% du chiffre d'affaires total du Groupe.

Saisonnalité

L'activité du Groupe est fortement saisonnière et marquée par une augmentation significative de la fréquentation des magasins et du trafic sur les sites Internet à l'approche des fêtes de fin d'année.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2017, le Groupe a réalisé

Nombre de boutiques

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de boutiques sur la période :

Nombre de boutiques	2017			2016			2015		
	En propre	Franchise	Total	En propre	Franchise	Total	En propre	Franchise	Total
LDLC	5	17	22	3	11	14	3	5	8

Le Groupe a ouvert 2 boutiques en propre et 6 boutiques en franchise sur l'exercice clos au 31 mars 2017.

Les résultats des boutiques détenues en propre sont consolidés dans les comptes du Groupe. Le Groupe analyse l'évolution de son chiffre d'affaires sur une période donnée en tenant compte de l'ensemble du parc des boutiques.

30% de son chiffre d'affaires consolidé annuel au cours du troisième trimestre, et a enregistré une croissance de son activité de + 49,2% par rapport au troisième trimestre de l'exercice clos au 31 mars 2016. À périmètre constant (soit hors groupe Domisys qui est consolidé depuis le 1^{er} avril 2016), l'activité est en croissance de + 4,8% sur ce trimestre.

Sur le troisième trimestre de l'exercice clos au 31 mars 2016, le Groupe constatait un chiffre d'affaires en croissance de 11% par rapport à ce même trimestre de l'exercice précédent et réalisait 30% de son chiffre d'affaires consolidé annuel.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2015, le chiffre d'affaires du troisième trimestre représente 30,4% du chiffre d'affaires consolidé annuel.

Variation du taux de change

Le Groupe est exposé au risque de change provenant essentiellement du dollar américain. Pour faire face à la volatilité du dollar, le Groupe a recours à des contrats de change à terme ou procède à l'ajustement de ses prix de ventes (voir note 2.4.1.1 des états financiers consolidés clos au 31 mars 2017).

Concernant les boutiques exploitées en franchise, la vente de marchandises aux franchisés est comptabilisée dans le chiffre d'affaires marchandises du Groupe et la redevance sur le chiffre d'affaires généré par les franchises auprès de leurs clients est comptabilisée dans le chiffre d'affaires services du Groupe.

9.2. ANALYSE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT ET DU RÉSULTAT NET

9.2.1. Analyse du résultat opérationnel courant

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	(en % du chiffre d'affaires)	31/03/2016	(en % du chiffre d'affaires)	31/03/2015	(en % du chiffre d'affaires)
Total chiffre d'affaires net	479 878	100%	320 719	100%	285 615	100%
Autres produits opérationnels	385	0,1%	142	0,0%	451	0,2%
Achats consommés	(402 834)	(83,9%)	(265 106)	(82,7%)	(238 972)	(83,7%)
Marge brute	77 429	16,1%	55 755	17,4%	47 094	16,5%
Autres achats & charges externes	(24 371)	(5,1%)	(14 899)	(4,6%)	(12 980)	(4,5%)
Impôts et taxes	(1 956)	(0,4%)	(978)	(0,3%)	(1 096)	(0,4%)
Charges de personnel	(32 403)	(6,8%)	(24 047)	(7,5%)	(21 440)	(7,5%)
Dotations & reprises aux amortissements & provisions	(4 493)	(0,9%)	(1 212)	(0,4%)	(705)	(0,2%)
Autres charges et produits	(788)	(0,2%)	(804)	(0,3%)	(910)	(0,3%)
Résultat opérationnel courant	13 417	2,8%	13 815	4,3%	9 963	3,5%

Au 31 mars 2017, le résultat opérationnel courant s'établit à 13 417 milliers d'euros et représente 2,8% du chiffre d'affaires annuel consolidé, contre 13 815 milliers d'euros au 31 mars 2016, soit 4,3% du chiffre d'affaires annuel consolidé, et 9 963 milliers d'euros au 31 mars 2015 ce qui constitue 3,5% du chiffre d'affaires annuel consolidé.

La baisse du résultat opérationnel courant, constatée au 31 mars 2017, est liée essentiellement à la baisse de la marge brute, d'une progression des coûts de charges externes et d'une augmentation des dotations et reprises aux amortissements et provisions.

La régression de la marge brute constatée au 31 mars 2017 s'explique notamment par :

- l'augmentation du nombre de magasins en franchise et qui commandent et pour lequel le Groupe LDLC joue le rôle de centrale d'achat ;
- la dilution arithmétique liée à l'acquisition du groupe Domisys dont la marge brute est historiquement plus faible que celle de la société Groupe LDLC ;
- les efforts consentis pour dynamiser le marché qui a été moins dynamique sur la toute fin de l'exercice.

La hausse importante du poste « autres achats et charges externes » de 9 472 milliers d'euros (24 371 milliers d'euros au 31 mars 2017 contre 14 899 milliers d'euros au 31 mars 2016), est essentiellement liée à l'acquisition du groupe Domisys pour 3 200 milliers d'euros (hors frais de marketing et communication) et au déploiement de la stratégie de développement du Groupe, ce qui engendre des coûts

importants de communication, marketing et prestations de services pour 3 951 milliers d'euros (sont compris les frais de marketing et communication du groupe Materiel.net de 1 843 milliers d'euros).

La forte hausse des dotations et reprises aux amortissements et provisions enregistrée au 31 mars 2017 provient principalement de l'acquisition du groupe Materiel.net pour 1,3 million d'euros, de l'amortissement de la marque pour 830 milliers d'euros et de dotations aux amortissements et provisions pour 569 milliers d'euros suite à la prévision de transfert de siège social de la société Groupe LDLC et de ses filiales excepté le groupe Materiel.net (voir note 4.3 des états financiers consolidés du 31 mars 2017).

Au 31 mars 2016, le résultat opérationnel courant enregistre une croissance spectaculaire puisqu'il progresse de près de 39%. Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse du chiffre d'affaires combinée à une progression du taux de marge brute qui s'établit à 17,4% du chiffre d'affaires annuel contre 16,5% sur l'exercice précédent.

La progression de la marge brute, constatée au 31 mars 2016, est liée à une maîtrise du flux des achats de par la taille significative de la société dans son secteur de distribution spécialisé sur le High-Tech. Quant à la croissance du chiffre d'affaires elle provient à la fois du online BtoC et BtoB et du cross-canal.

9.2.2. Résultat opérationnel non courant

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Autres produits opérationnels non courants	2	82	93
Autres charges opérationnelles non courantes	(13)	(665)	(270)
Résultat opérationnel non courant	(12)	(583)	(177)

Au 31 mars 2017, ce poste représente une charge nette de 12 milliers d'euros, contre une charge nette de 583 milliers d'euros au 31 mars 2016 et 177 milliers d'euros au 31 mars 2015.

L'essentiel des charges non courantes du 31 mars 2016 est lié aux coûts de l'acquisition du groupe Domisys pour 583 milliers d'euros.

9.2.3. Résultat financier

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Intérêts des emprunts	731	14	15
Intérêts bancaires	217	142	113
Coût de l'endettement financier	948	157	129
Autres produits financiers	2	2	3
Autres charges financières	4	0	0
Résultat financier	(950)	(154)	(126)

Le résultat financier enregistre un déficit de 950 milliers d'euros au 31 mars 2017, de 154 milliers d'euros au 31 mars 2016 et 126 milliers d'euros au 31 mars 2015.

La hausse des intérêts sur emprunts d'un montant de 745 milliers d'euros, constatée au 31 mars 2017, provient à

hauteur de 362 milliers d'euros de l'emprunt de 23 millions d'euros et 186 milliers d'euros du crédit renouvelable qui ont été souscrits au 31 mars 2016 par le Groupe (voir note 3.14 des états financiers consolidés clos au 31 mars 2017) et de l'acquisition du groupe Materiel.net à hauteur de 168 milliers d'euros.

9.2.4. Résultat de base par action

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Résultat avant impôt	12 456	13 078	9 660
Impôt	(4 322)	(5 137)	(3 818)
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	4
Résultat de l'exercice :	8 134	7 941	5 846
Aux actionnaires de la société	8 115	7 941	5 846
Aux intérêts minoritaires	19	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	6 161 463	5 557 091	5 464 345
Résultat de base par action (€/action)	1,32	1,43	1,07
Résultat dilué par action (€/action)	1,32	1,43	1,07

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

9.3. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION – RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes que les exercices précédents et en conformité avec les dispositions du plan comptable général.

Les états financiers des comptes sociaux du 31 mars 2017 figurent en section 20.4 du présent document de référence.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la société Groupe LDLC a réalisé un chiffre d'affaires net de 346 910 614 euros contre 316 984 835 euros, au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges d'exploitation au 31 mars 2017 s'élève à 337 852 064 euros contre 304 959 094 euros, au 31 mars 2016.

Le total des produits d'exploitation s'élevant à 348 962 918 euros, le résultat d'exploitation présente un solde bénéficiaire de 11 110 854 euros contre 13 392 359 euros, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2017 se sont élevées à 1 224 646 euros (contre 487 059 euros

au titre de l'exercice précédent) et les produits financiers ont atteint la somme de 736 238 euros (contre 998 640 euros au titre de l'exercice précédent). Le résultat financier est, par conséquent, déficitaire et ressort à (488 408) euros contre un résultat bénéficiaire de 511 581 euros, au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est bénéficiaire et ressort à 10 622 446 euros contre 13 903 940 euros, pour l'exercice précédent.

Le total des produits exceptionnels s'élevant à 206 035 euros et le total des charges exceptionnelles s'élevant à 993 384 euros, le résultat exceptionnel de l'exercice ressort déficitaire à (787 348) euros, contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 1 317 028 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ces résultats et d'un impôt sur les sociétés d'un montant de 2 768 063 euros, l'exercice clos le 31 mars 2017 enregistre un bénéfice de 6 414 356 euros, contre un bénéfice de 8 538 044 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

9.4. STRATÉGIE OU FACTEURS DE NATURE GOUVERNEMENTALE, ÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE, MONÉTAIRE OU POLITIQUE AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPÉRATIONS DE L'ÉMETTEUR

Le contrat de crédit souscrit dans le cadre de l'acquisition du groupe Materiel.net comporte des clauses usuelles pour ces types de financement, à savoir des engagements financiers, des engagements restrictifs généraux et des cas d'exigibilité anticipée.

Les engagements du Groupe au titre du contrat de crédit réduisent la flexibilité du Groupe dans la conduite de ses activités, mais sans que cette liste soit exhaustive, quant à la réalisation de certaines opérations d'investissements, la modification de la structure financière du Groupe y compris son endettement (voir note 4.12 relative aux risques de liquidité du présent document de référence).

9.5. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Conformément aux dispositions des articles L.233-6 al. 2 et R.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'activité et des résultats des filiales de la société et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité :

Activité	CA	Résultat courant	Résultat net après IS	Nouveaux investissements corporels	Effectif moyen	Période
Conception, réalisation et exploitation de sites Internet, contenu éditorial						
Hardware	430 813	156 105	103 862	Néant	2	01/04/2016 au 31/03/2017
Total activité	430 813	156 105	103 862	0	2	
Commerce de gros de tous matériels, logiciels informatiques et tous services rattachés						
Textorm	1 861 949	(14 803)	(14 803)	Néant	1 (salarié chez Groupe LDLC)	01/04/2016 au 31/03/2017
Total activité	1 861 949	(14 803)	(14 803)	0	1	
Installation de réseaux câblés, système de contrôle d'accès, vidéosurveillance, télécommunications						
DLP	1 477 037	(28 805)	(28 237)	7 954	10	01/04/2016 au 31/03/2017
Total activité	1 477 037	(28 805)	(28 237)	7 954	10	
Conception, réalisation et vente de logiciels et prestation de services informatique, maintenance à titre accessoire SAV de matériel vendu, formation						
Anikop	2 332 868	300 060	300 060	41 886	20	01/04/2016 au 31/03/2017
Total activité	2 332 868	300 060	300 060	41 886	20	
Création et développement d'un réseau de distribution dans le domaine de la vente de tous matériels, tous services, ainsi que la concession de tous droits de franchise ou de licence						
LDLC Distribution	2 433 833	(114 583)	(114 583)	6 830	10	01/04/2016 au 31/03/2017
Total activité	2 433 833	(114 583)	(114 583)	6 830	10	
Enseignement supérieur						
École LDLC	285 587	(396 912)	69 710	1 350	4	01/04/2016 au 31/03/2017
Total activité	285 587	(396 912)	69 710	1 350	4	
Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique						
LDLC Villefranche	2 080 895	(36 407)	(37 434)	73 535	5	01/04/2016 au 31/03/2017

Activité	CA	Résultat courant	Résultat net après IS	Nouveaux investissements corporels	Effectif moyen	Période
LDLC Bordeaux	868 984	(171 992)	(171 992)	501 256	4	01/04/2016 au 31/03/2017
LDLC Villeurbanne	1 515 756	(38 000)	(38 000)	249 501	4	01/04/2016 au 31/03/2017
LDLC3	0	(3 987)	(3 987)	Néant	0	01/04/2016 au 31/03/2017
LDLC4	0	(3 250)	(3 250)	Néant	0	23/03/2017 au 31/03/2017
LDLC5	0	(3 250)	(3 250)	Néant	0	23/03/2017 au 31/03/2017
LDLC6	0	(3 250)	(3 250)	Néant	0	23/03/2017 au 31/03/2017
Total activité	4 465 635	(260 136)	(261 163)	824 292	13	
Organisation d'évènements et gestion de projets évènementiels, notamment dans le domaine du sport électronique						
LDLC Event	757 027	96 794	58 100	68 483	2	12/05/2016 au 31/03/2017
Total activité	757 027	96 794	58 100	68 483	2	
Commerce de détail de matériel informatique, bureautique, hifi, multimédias et accessoires						
Domisys	173 038 386	2 508 885	1 916 410	590 002	196	01/01/2016 au 31/03/2017
Total activité	173 038 386	2 508 885	1 916 410	590 002	196	
Acquisition d'un terrain, exploitation et mise en valeur de ce terrain pour édification d'un immeuble et exploitation par bail						
Domimo 2	1 633 949	453 736	291 936	Néant	0	01/01/2016 au 31/03/2017
Domimo 3	111 064	50 500	33 381	Néant	0	01/01/2016 au 31/03/2017
Total activité	1 745 013	504 236	325 317	0	0	
Acquisition d'un terrain et construction d'immeuble à usage de bureaux par voie de crédit-bail, location administration desdits immeubles, acquisition et gestion de tous biens meublés						
Campus 2017	0	(215 979)	(215 979)	41 656	0	01/04/2016 au 31/03/2017
Total activité	0	(215 979)	(215 979)	41 656	0	
Total	188 828 148	2 534 862	2 138 694	1 582 454	258	

Hardware :

Hardware.fr a complété son offre en lançant le 24 octobre 2016 son site marchand en ligne. Cela a contribué à la progression de son chiffre d'affaires de 61 milliers d'euros. Cette progression des ventes a été compensée en partie par des dépenses publicitaires liées au site marchand (affiliation) ainsi que par la progression de la masse salariale (frais de rédacteur). L'exercice clos le 31 mars 2017 enregistre un bénéfice de 104 milliers d'euros, soit un bénéfice identique à celui du 31 mars 2016.

Textorm :

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est fortement détérioré et subit une baisse de 508 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent. Ceci fait suite au retrait de certains clients importants. Par ailleurs, les charges externes sont en hausse, ce qui explique le résultat déficitaire de Textorm de 15 milliers d'euros au 31 mars 2017 contre un bénéfice de 13 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2016.

LDLC Distribution :

L'ouverture de 7 franchises sur l'exercice permet au chiffre d'affaires de LDLC distribution de croître fortement. Le chiffre d'affaires de la société au 31 mars 2017 est de 2,4 millions d'euros contre 1,6 million d'euros au 31 mars 2016 soit une progression de 51,5%. Cependant, la société a dû se structurer pour faire face aux objectifs de développement du Groupe (objectif de 100 boutiques en 2021), et a donc engendré une forte augmentation de la masse salariale. De plus, les dépenses marketing pour les boutiques existantes ont également progressé, ce qui a pour effet de dégrader fortement le résultat de la société qui ressort déficitaire de 115 milliers d'euros au 31 mars 2017 contre un déficit de 29 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2016.

LDLC Villefranche :

Le chiffre d'affaires de la boutique de Villefranche est en hausse de 9%, et atteint les 2 millions d'euros au 31 mars 2017. Cette progression du chiffre d'affaires s'accompagne d'une progression de la marge. La société dégage une marge de plus de 20% sur l'exercice clos au 31 mars 2017, grâce notamment à un niveau élevé d'activité de prestations de services. Malgré une amélioration du résultat au 31 mars 2017, celui-ci ressort déficitaire de 37 milliers d'euros contre un déficit de 154 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2016.

LDLC Bordeaux :

La boutique de Bordeaux a ouvert ses portes le 20 septembre 2016 et réalise un chiffre d'affaires de 869 milliers d'euros pour son premier exercice de 6 mois. La superficie de la boutique de Bordeaux est nettement supérieure à la moyenne des autres boutiques, et compte ainsi plus de 500 mètres carrés de surface totale. Le coût des investissements est important et génère donc un montant de dotations aux immobilisations plus élevé que sur les autres boutiques. Le résultat de ce premier exercice clos au 31 mars 2017 ressort déficitaire de 172 milliers d'euros.

LDLC Event :

La société LDLC Event a été créée le 12 mai 2016 et a commencé son activité sur le mois de juin 2016. Cette dernière a pour principale activité la gestion de l'équipe d'e-sport du Groupe LDLC, à savoir la Team LDLC. Pour son premier exercice, la société présente un chiffre d'affaires de 757 milliers d'euros pour un résultat bénéficiaire de 58 milliers d'euros.

Domimo 2 :

La date de clôture a été décalée au 31 mars 2017, portant ainsi l'exercice fiscal à 15 mois afin de coïncider avec la date de clôture du Groupe.

La hausse du chiffre d'affaires de 413 milliers d'euros s'explique par le trimestre supplémentaire de loyer facturé et donc augmente mécaniquement du fait de la durée de l'exercice fiscal prolongé de 3 mois.

L'exercice clos le 31 mars 2017 enregistre un bénéfice de 292 milliers d'euros contre un bénéfice de 217 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Sur l'exercice 2016-2017, la SCI Domimo 2 n'est plus intégrée fiscalement à la société Domicorp.

Domimo 3 :

La date de clôture de Domimo 3 a été décalée au 31 mars 2017, portant ainsi l'exercice fiscal à 15 mois afin de coïncider avec la date de clôture du Groupe.

La hausse du chiffre d'affaires de 33 milliers d'euros s'explique par le trimestre supplémentaire de loyer facturé et donc augmente mécaniquement du fait de la durée de l'exercice fiscal prolongé de 3 mois.

L'exercice clos le 31 mars 2017 enregistre un bénéfice identique à celui du 31 décembre 2015 soit un bénéfice de 33 milliers d'euros.

Sur l'exercice 2016-2017, la SCI Domimo 3 n'est plus intégrée fiscalement à la société Domicorp.

Domisys :

La date de clôture de Domisys a été décalée au 31 mars 2017, portant ainsi l'exercice fiscal à 15 mois afin de coïncider avec la date de clôture du Groupe.

La hausse du chiffre d'affaires de 26 millions d'euros s'explique par le trimestre supplémentaire de chiffre d'affaires facturé et donc augmente mécaniquement du fait de la durée de l'exercice fiscal prolongé de 3 mois. Toutefois, cet effet est pondéré par la saisonnalité historiquement plus faible au 1^{er} trimestre et un chiffre d'affaires d'activité globale en baisse de 5,8%.

La marge commerciale brute baisse de 1,05 point au 31 mars 2017, cette baisse est due à un contexte économique et concurrentiel plus difficile et à la saisonnalité du premier trimestre supplémentaire qui est la période la plus faible de l'année en termes de marge et de chiffre d'affaires.

Au 31 mars 2017, le résultat exceptionnel est déficitaire de 2 milliers d'euros contre un résultat exceptionnel de 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ce bénéfice provient essentiellement de la vente des actions LDLC détenues par la société Domisys.

L'exercice clos le 31 mars 2017 enregistre un bénéfice de 1,9 million d'euros contre un bénéfice de 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Sur l'exercice 2016-2017, la société Domisys n'est plus intégrée fiscalement à la société Domicorp.

LDLC Villeurbanne :

La boutique implantée à Villeurbanne (Rhône) a ouvert ses portes le 12 juillet 2016, son premier exercice d'activité est donc de 8,5 mois. Cette boutique a réalisé au 31 mars 2017 un chiffre d'affaires de 1 516 milliers d'euros.

Sur ce premier exercice clos au 31 mars 2017 la société enregistre un résultat déficitaire de 38 milliers d'euros.

DLP Connect :

Le chiffre d'affaires de la société DLP Connect est en forte progression de 29,3%, soit 335 milliers d'euros par rapport au 31 mars 2016.

Cette augmentation est principalement due à des ventes de marchandises, activité qui n'était pas présente lors de l'exercice précédent. L'activité de ventes de marchandises contribue à une augmentation du chiffre d'affaires à hauteur de 296 milliers d'euros mais la marge dégagée est faible puisqu'elle est en moyenne de 6%.

Le résultat du 31 mars 2017 est en baisse et enregistre une perte de 28 milliers d'euros contre un bénéfice de 7 milliers d'euros au 31 mars 2016. Cette baisse de résultat s'explique notamment par une augmentation des charges externes de 56 milliers d'euros.

Anikop :

Le chiffre d'affaires de la société Anikop s'élève à 2,3 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2017 contre 2 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2016, ce qui constitue une progression du chiffre d'affaires de 16,6%.

L'augmentation des charges salariales de 228 milliers d'euros ainsi que l'augmentation de la sous-traitance à l'import compensent la hausse du chiffre d'affaires.

L'exercice clos le 31 mars 2017 enregistre un bénéfice de 300 milliers d'euros contre un bénéfice de 303 milliers d'euros au 31 mars 2016.

L'École LDLC :

Pour sa deuxième année d'activité, L'École LDLC voit sa fréquentation augmenter avec l'arrivée de la deuxième promotion. En découle une augmentation du chiffre d'affaires de 53 milliers d'euros.

Au 31 mars 2017, les charges d'exploitation sont en hausse de 71 milliers d'euros, soit une progression de 11,45%. Cette augmentation s'explique notamment par les charges locatives liées au bâtiment à hauteur de 28 milliers d'euros.

L'exercice clos au 31 mars 2017 enregistre un bénéfice de 70 milliers d'euros contre un bénéfice de 114 milliers d'euros au 31 mars 2016.

Campus :

Aucun chiffre d'affaires n'est constaté au 31 mars 2017, le siège social est en cours de construction, et est prévu d'être livré fin août 2017.

L'exercice clos le 31 mars 2017 enregistre une perte de (216) milliers d'euros contre une perte de (61) milliers au 31 mars 2016.

9.6. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE GROUPE LDLC

Conformément à l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons que depuis l'exercice clos au 31 mars 2016, la société Groupe LDLC développe une activité en matière de recherche et développement. En décembre 2016, le Groupe a commercialisé son premier produit créé par son équipe de recherche et développement.

Le budget consacré à cette activité pour l'exercice 2016-2017 s'élève à 245 milliers d'euros (hors frais de personnel).

La société Groupe LDLC a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2016 pour 93 milliers d'euros. Le crédit d'impôt recherche est un crédit d'impôt offert aux entreprises investissant significativement en recherche et développement.

La société Groupe LDLC a considéré que les conditions d'activation des frais de recherche et de développement n'étaient pas intégralement remplies. De ce fait, les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Nous vous invitons à vous référer à la section 11 du présent document de référence.

9.7. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 II du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucun évènement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la société n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

CHAPITRE 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX DU GROUPE

Les principaux besoins en capitaux du Groupe LDLC proviennent de ses besoins en fonds de roulement et de ses investissements opérationnels. En mars 2016, pour financer l'acquisition du groupe Materiel.net, le Groupe LDLC a eu recours à l'émission d'un emprunt à échéance 2023 pour un montant de 23 millions d'euros.

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté à la note 1.3 des états financiers des comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 mars 2017 et la composition du capital dans la note 3.11 de ces mêmes états figurant en section 20.1 du présent document de référence.

10.1. INFORMATIONS SUR LES RESSOURCES FINANCIÈRES À COURT TERME ET À LONG TERME DE LA SOCIÉTÉ

La trésorerie : le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars 2017 est de 10 613 milliers d'euros, 8 107 milliers d'euros au 31 mars 2016 et 1 739 milliers d'euros au 31 mars 2015.

L'endettement : compte tenu de l'acquisition du groupe Materiel.net au 31 mars 2016, le Groupe a eu recours à l'émission d'un emprunt d'un montant de 23 millions d'euros.

Cet emprunt est assorti également d'un crédit renouvelable de 15 millions d'euros. Ce crédit a été utilisé à hauteur de 15 millions d'euros au 31 mars 2017 et n'était pas utilisé au 31 mars 2016.

La trésorerie nette du Groupe représente une dette financière et se ventile de la façon suivante :

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Dettes financières brutes	46 549	51 110	14 862
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 613	8 107	1 739
Trésorerie nette	(35 937)	(43 003)	(13 123)

Le tableau ci-après présente les échéances de la dette financière du Groupe au 31 mars 2017 :

Montants en milliers d'euros	Total	À moins d'un an	1 an à 5 ans	De plus 5 ans
Emprunts et dettes financières à long terme⁽¹⁾	40 361	0	35 588	4 773
Emprunts	40 361	0	35 588	4 773
Emprunts et dettes financières à court terme	6 188	6 188	0	0
Emprunts	5 689	5 689	0	0
Intérêts courus/emprunts	20	20	0	0
Découverts bancaires	310	310	0	0
Comptes courants	170	170	0	0
Total	46 549	6 188	35 588	4 773

(1) Dont 16 429 K€ relatifs à l'emprunt de 23 M€ et 15 M€ au crédit renouvelable.

Financement du Groupe lié à l'acquisition du groupe Materiel.net

Aux fins de financer partiellement l'acquisition du groupe Materiel.net, le Groupe a mis en place de nouvelles sources de financement.

Le Groupe a ainsi signé un contrat de crédit avec un pool de 5 banques le 31 mars 2016 qui se décompose en :

- Une ligne de crédit long terme d'un montant de 23 millions d'euros d'une durée de 7 ans au taux Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge « prêt d'acquisition » réajustée annuellement en fonction du niveau de ratio de levier.

- Un crédit renouvelable de 15 millions d'euros utilisable par tirage d'un montant minimum de 1 million d'euros destiné à financer partiellement les besoins en fonds de roulement de la société Groupe LDLC et de ses filiales. Le crédit renouvelable est rémunéré sur la base du taux Euribor auquel s'ajoute une marge de crédit renouvelable de 1,30%. Au 31 mars 2017, ce crédit est utilisé à hauteur de 15 millions d'euros.

Le contrat de crédit comporte deux ratios financiers qui sont testés semestriellement :

- Un ratio de levier : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par l'« EBE consolidé retraité » (soit le résultat opérationnel courant du Groupe augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions incluent dans le résultat opérationnel courant).

- Un ratio de gearing : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par les « fonds propres consolidés » (y compris les minoritaires).

Le contrat de crédit comporte également une limite d'investissements à respecter par les membres du Groupe.

Endettement au 31 mars 2017 :

Le Groupe a signé un contrat de crédit de 1 million d'euros en mars 2017 afin de financer notamment les investissements des nouvelles boutiques (Villeurbanne et Bordeaux).

En mars 2017, le Groupe a signé un nouveau contrat d'affacturage avec l'Eurofactor. Après analyse du contrat par le Groupe, conformément à la norme IAS 39, le Groupe en a conclu que ce nouveau contrat est déconsolidant.

10.2. ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

10.2.1. Flux de trésorerie :

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	11 206	8 925	(4 474)
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	(1 880)	(39 162)	(1 400)
Flux nets de trésorerie liés aux financements	4 468	36 041	(2 183)
Variation nette de la trésorerie	13 794	5 804	(8 058)

10.2.2. Flux nets de trésorerie générés par l'activité :

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Résultat net des activités poursuivies	8 134	7 941	5 846
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	4 616	1 282	1 054
Charge d'impôts (courants et différés)	4 322	5 137	3 818
Plus ou moins-values de cessions d'actifs	12	0	32
Élimination du résultat des activités cédées net d'impôt	0	0	(4)
Capacité d'autofinancement avant impôt	17 083	14 360	10 747
Charge d'impôts et variation des impôts différés	(4 448)	(5 134)	(4 176)
Variation du besoin en fonds de roulement	(1 429)	(301)	(11 045)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	11 206	8 925	(4 474)

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité au 31 mars 2017 s'établissent à 11,2 millions d'euros contre 8,9 millions d'euros au 31 mars 2016 et (4,5) millions d'euros au 31 mars 2015.

La hausse importante de la capacité d'autofinancement constatée entre le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016

de 2,7 millions d'euros s'explique principalement par l'intégration des flux générés par le groupe Materiel.net.

La forte variation du besoin de fonds de roulement constatée au 31 mars 2015 provient principalement de la hausse du stock pour 14,4 millions d'euros et des dettes fournisseurs pour 4,4 millions d'euros.

10.2.3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements :

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Produits des cessions d'actifs immobilisés nets d'impôts	2	81	0
Acquisitions & réductions d'actifs immobilisés	(1 881)	(4 817)	(1 400)
Variation de périmètre	0	(34 426)	0
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	(1 880)	(39 162)	(1 400)

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements présentent une dépense nette de 1 880 milliers d'euros au 31 mars 2017 et concernent pour 750 milliers d'euros les frais d'agencements liés à l'ouverture des boutiques de Bordeaux et Villeurbanne.

Au 31 mars 2016, la forte augmentation des flux nets de trésorerie liés aux investissements de 39 162 milliers d'euros s'explique par :

- l'acquisition du groupe Materiel.net à hauteur de 34 426 milliers d'euros ;
- les acquisitions et réductions d'immobilisations pour 4 817 milliers d'euros.

Les autres acquisitions correspondent principalement à la rénovation de la boutique de Paris pour 606 milliers d'euros, à la prise de participation de 10% dans la société NLCL ce qui a donné lieu à un versement de 1 500 milliers d'euros et au prêt d'un montant de 1 500 milliers d'euros qui fait suite au financement du futur siège social du Groupe LDLC.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements du 31 mars 2015 s'établissent à 1 400 milliers d'euros et portent essentiellement sur des frais de rénovation des boutiques de Paris et Vaise pour un montant de près de 600 milliers d'euros.

10.2.4. Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement :

Montants en milliers d'euros	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Opérations sur actions propres et AGA	445	2 002	391
Autres impacts	(105)	282	(304)
Opérations sur instruments financiers	481	(742)	171
Variation des emprunts et dettes financières diverses	10 427	22 834	(361)
Variation des financements liés aux créances cédées	(3 699)	421	378
Augmentation de capital (nominal)	0	103	0
Prime d'émission + réserves indisponibles + report à nouveau	0	13 595	0
Réduction des capitaux propres (dividendes)	(3 081)	(2 454)	(2 459)
Flux nets de trésorerie liés aux financements	4 468	36 041	(2 183)

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement présentent une ressource de 4 468 milliers d'euros au 31 mars 2017 et de 36 041 milliers d'euros au 31 mars 2016 contre une dépense de 2 183 milliers d'euros au 31 mars 2015.

- La hausse des emprunts constatée au 31 mars 2017 s'explique notamment par l'utilisation d'un crédit renouvelable à hauteur de 15 millions d'euros. Ce crédit renouvelable fait partie des nouvelles sources de financement mises en place suite à l'acquisition du groupe Materiel.net.

Un nouvel emprunt de 1 million d'euros a été souscrit en mars 2017 par la société Groupe LDLC afin de financer les investissements des nouvelles boutiques.

Au 31 mars 2017, la diminution des financements liés aux créances cédées de 3 699 milliers d'euros s'explique par la signature avec l'Eurofactor d'un nouveau contrat déconsolidant. La société Groupe LDLC procède donc à des cessions de créances sans recours.

- Au 31 mars 2016, l'augmentation des emprunts et dettes financières du capital s'explique principalement par l'acquisition du groupe Materiel.net qui a été financé par un apport en numéraire, un apport en nature qui a donné lieu à l'émission de nouvelles actions et par la remise d'actions auto-détenues.

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Materiel.net, le Groupe a mis en place de nouvelles sources de financement destinées à financer la composante en

numéraire de l'acquisition et a donc souscrit notamment à un emprunt de 23 millions d'euros.

Le financement de l'apport en nature, a été rémunéré par l'émission de 574 732 actions nouvelles de la société Groupe LDLC d'une valeur nominale unitaire de 0,18 centime d'euros, entièrement libérées au prix unitaire de 23,86 euros soit avec une prime d'apport unitaire de 23,6 euros.

Les opérations sur actions propres et actions gratuites constatées au 31 mars 2016 sont en hausse pour les mêmes raisons. En rémunération de cette croissance externe, la société Groupe LDLC a remis 117 079 actions auto-détenues et justifie donc l'augmentation de ce flux à hauteur de 1,1 million d'euros.

10.3. INFORMATION SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE

Des informations relatives au financement des activités du Groupe figurent à la section 10.1 « Informations sur les ressources financières à court terme et à long terme de la société » du présent document de référence et dans les notes 1.4 et 3.14 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2017 figurant en section 20.1 du présent document de référence.

10.3.1. Politique de financement

Actifs immobilisés : opérations de croissance externe

L'acquisition du groupe Materiel.net a été financée par un apport en numéraire qui a donné lieu à la souscription d'un emprunt de 23 millions d'euros, un apport en nature qui a donné lieu à l'émission de nouvelles actions et par la remise d'actions auto-détenues. Se reporter à la note 10.2.4 du présent document de référence et la note 3.14 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2017.

Le Groupe n'a pas réalisé d'autre opération de croissance externe.

Actifs immobilisés : financement des locaux

Au 31 mars 2017, le Groupe est propriétaire du concept store de Nantes ainsi que du siège social de Domisys à Grandchamps-des-Fontaines à travers les SCI Domimo 3 et Domimo 2. Ces bâtiments ont été financés par des emprunts souscrits en 2008 et 2010 pour respectivement 750 milliers d'euros et 4 000 milliers d'euros.

10.3.2. Synthèse des emprunts par échéance de remboursement

Montants en milliers d'euros	Capital restant dû	Capital à - 1 an	Capital de 1 an à 5 ans	Capital de + 5 ans
Emprunts	46 049	5 689	35 588	4 773

En 2013, le siège social de la société Domisys a fait l'objet d'une extension, qui a été financée par des emprunts contractés en 2013 d'une valeur totale de 7 850 milliers d'euros.

L'ensemble des autres locaux exploités à ce jour par le Groupe est pris en location.

Actifs immobilisés : financement des autres immobilisations

En mars 2017, le Groupe a souscrit un contrat de crédit de 1 million d'euros afin de financer les frais d'agencements des nouvelles boutiques ouvertes sur l'exercice clos au 31 mars 2017.

Financement du besoin en fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement du Groupe est financé par des crédits court terme et long terme (voir note 3.14 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2017).

Des autorisations de découverts qui s'élèvent à 18,5 millions d'euros et 300 milliers de francs suisses sont accordées au Groupe.

Le Groupe bénéficie d'un crédit renouvelable de 15 millions d'euros utilisable par tirage d'un montant minimum de 1 million d'euros.

Le Groupe procède à des cessions de créances sans recours, un nouveau contrat déconsolidant a été signé en mars 2017 avec l'Eurofactor.

10.3.3. Évolution des emprunts

Montants en milliers d'euros	Emprunts
Au 31 mars 2015	549
Souscriptions	23 750
Remboursements	(428)
Autres mouvements	11 756
Au 31 mars 2016	35 627
Souscriptions	16 000
Remboursements	(5 648)
Autres mouvements	70
Au 31 mars 2017	46 049

Les autres mouvements constatés sur la période arrêtée au 31 mars 2016 s'expliquent à hauteur de 12 245 milliers d'euros par l'intégration des flux générés par le groupe Materiel.net.

10.4. INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPÉRATIONS DU GROUPE

10.4.1. Information sur les ratios bancaires à respecter

Aux fins de financer partiellement l'acquisition du groupe Materiel.net, un contrat de crédit de 23 millions d'euros a été souscrit par le Groupe LDLC. Ce contrat de crédit est assorti de respect de ratios bancaires (ratios, limites

d'investissements...) dont le non-respect peut entraîner, sous certaines conditions le remboursement anticipé.

Ces ratios sont testés semestriellement et sont calculés pour la première fois au 31 mars 2017.

Les ratios calculés ci-dessous portent sur une période de douze mois, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Ratio R1 Dettes Financières Nettes Consolidées / Fonds Propres Consolidés (au 31/03/17 < 1.10)

En millions d'euros	Note	Calcul
Dettes financières nettes consolidées	40,14	A
Fonds propres consolidés	54,87	B
Ratio de DFN consolidées / FP consolidés	0,73	A/B

Ratio R2 Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE Consolidé (au 31/03/17 < 2.75)

En millions d'euros	Note	Calcul
Dettes financières nettes consolidées	40,14	A
EBE consolidé	17,91	B
Ratio de DFN consolidées / EBE consolidé	2,24	A/B

Le **montant des investissements** doit être inférieur à la limite annuelle fixée à 7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les ratios bancaires sont respectés au 31 mars 2017 et sont soumis à une attestation des commissaires aux comptes.

10.4.2. Information sur les risques de marché, de crédit, de taux d'intérêt et de liquidité

Au 31 mars 2017, l'exposition aux différents risques est analysée dans la note 2.4 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2017 figurant à la section 20.1 du présent document de référence.

Une analyse de sensibilité est faite sur les emprunts à taux variable dans la note 3.16 de ces mêmes états.

10.5. INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR RÉALISER LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS

Un contrat de crédit-bail de 22 millions d'euros a été signé le 30 novembre 2015 par la société Campus 2017 afin de financer le terrain et les locaux du futur siège social du Groupe LDLC. La répartition des échéances, les conditions restrictives et le prix de levée d'option du crédit-bail sont repris dans le paragraphe « location financement » de la note 5.2.3 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2017 du présent document de référence.

Un emprunt de 1,5 million d'euros a été signé le 21 avril 2017 par la société Groupe LDLC aux fins de financer les frais d'installations, d'aménagements et le mobilier du futur siège social du Groupe LDLC. La société Groupe LDLC envisage de contracter de nouveaux emprunts pour un montant total de 3 millions d'euros pour financer son développement et notamment l'ouverture de nouvelles boutiques en propre.

CHAPITRE 11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

La propriété intellectuelle du Groupe est principalement composée de ses portefeuilles de marques et de noms de domaine, et bénéficie de ressources juridiques internes et externes dédiées. Une surveillance est mise en œuvre par le service dédié afin de lutter contre les tentatives d'usurpation des marques et noms de domaine du Groupe.

Le Groupe détient un portefeuille d'un peu plus de 45 marques enregistrées correspondant notamment au nom « LDLC.com » et « Materiel.net », et celles liées à l'activité de ses différentes filiales. Ces marques sont déposées conformément au territoire d'influence à savoir principalement l'Europe.

Le Groupe dispose également d'un portefeuille de plus de 120 noms de domaine qui lui permettent de couvrir ses activités dans les extensions de pays correspondant à sa zone d'influence comme la Belgique, la Suisse et le Luxembourg.

Le Groupe mène, depuis peu, des activités de recherche et développement. Un service dédié de 6 personnes a été créé afin d'intégrer une politique d'innovation active pour concevoir et commercialiser des produits à caractère innovant permettant d'élargir le catalogue produit.

Sur 2016, le Groupe a déposé son 1^{er} brevet sur le territoire français.

Dans le cadre de ces activités, le Groupe bénéficie, en France, du dispositif du Crédit d'Impôt Recherche. Ce Crédit d'Impôt est assimilé à une subvention dans la mesure où il est remboursable. Le lecteur est invité à se reporter à la section 9.6 « activités du Groupe » du présent document de référence.

CHAPITRE 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTÉ LA PRODUCTION, LES VENTES ET LES STOCKS, LES COÛTS ET LES PRIX DE VENTE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE JUSQU'À LA DATE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

12.1.1. Communiqué de presse en date du 19 juin 2017 : Projet d'acquisition de la société OLYS

« Conformément à sa stratégie de croissance externe visant à renforcer son offre et sa place de spécialiste du high-tech, le Groupe LDLC annonce être entré en négociations exclusives avec la société OLYS qui exploite notamment la marque « BIMP ».

Distributeur Apple pour les particuliers et les professionnels, OLYS dispose de 14 agences dont 7 boutiques Apple Premium Reseller sur le territoire français. Elle compte 140 collaborateurs dont 25 commerciaux à l'écoute des professionnels. En 2016, le Groupe OLYS a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 40 millions d'euros.

Cette acquisition, si elle se concluait, serait très complémentaire avec l'offre du Groupe LDLC.

La signature d'un protocole d'accord portant sur 100% du capital de OLYS pourrait intervenir au cours des quatre prochains mois.

L'état d'avancement de ce projet de croissance externe fera dès que possible l'objet d'un nouveau communiqué.

« Cette acquisition est importante à deux niveaux, commente Laurent de la Clergerie. Tout d'abord, elle renforce notre lien avec l'univers Apple et équilibre notre offre pour faire face sereinement aux innovations à venir dans les deux univers PC et MAC. De plus, le Groupe BIMP est très largement présent sur le marché du BtoB et de l'éducation, cela nous permettra de renforcer notre offre dans ces secteurs tant au niveau des produits que des services, et nous apportera l'expérience acquise sur le terrain, depuis plus de trente ans, par leurs équipes. » »

12.1.2. Communiqué de presse en date du 20 juillet 2017 : Activité du 1^{er} trimestre 2017-2018

« Olivier de la Clergerie, Directeur Général du Groupe LDLC, commente : « Ce premier trimestre est pour nous sans surprise avec une activité BtoC qui reste perturbée par la

hausse forte et durable du prix des composants mémoire mais qui a donné des signes de reprises en mai et juin. Les points positifs sont bien sûr la poursuite de la montée en puissance de notre réseau de magasins, depuis l'ouverture de notre exercice le 1^{er} avril dernier nous avons déjà ouverts 4 magasins, mais également une activité BtoB qui confirme être en phase de rebond, en effet à jours ouvrés équivalents cette activité se serait inscrite en croissance. L'autre élément fort du trimestre est l'annonce de notre projet d'acquérir 100% du capital de la société OLYS qui exploite la marque BIMP. Cette acquisition, si elle se réalise, présente deux atouts majeurs. Elle renforcera nos liens avec l'univers Apple et nous apportera son expertise avec plus de trente ans sur le terrain sur le marché du BtoB et de l'Éducation. »

Chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre (1^{er} avril au 30 juin) – non audité

En millions d'euros	2017/2018	2016/2017	Var. en %
Chiffre d'affaires	100,8	104,2	-3,3%

Information trimestrielle, données sociales : le chiffre d'affaires du T1 s'établit à 95,1 millions d'euros contre 75,1 millions d'euros l'an dernier.

Comme constaté sur la dernière partie de l'exercice précédent, les ventes sont toujours affectées par la pénurie mondiale de puces mémoire qui touche notamment les prix des barrettes mémoires et disques SSD. En séquentiel, le mois d'avril a été difficile (-9%) alors que les mois de mai et juin ont amorcé une phase de remontée laissant penser que le début de l'année a pu être impacté par un effet conjoncturel et électoral.

Le Groupe LDLC affiche une bonne résistance avec une activité BtoC qui réalise sur le trimestre un chiffre d'affaires de 69,6 millions d'euros contre 72,8 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2016-2017.

Le réseau de magasins qui comptait 24 boutiques au 30 juin 2017 contribue pour 11,5 millions d'euros aux ventes BtoC, en hausse de 31,3% par rapport à l'an dernier.

LDLC.pro enregistre une bonne activité avec un chiffre d'affaires qui s'inscrit à 28,2 millions d'euros contre 28,5 millions d'euros au 30 juin 2016. À jours ouvrés équivalents, cette activité aurait affiché une croissance démontrant ainsi être en phase de rebond. Le mois de juillet confirme cette tendance.

Les autres activités dont Maginéa contribuent pour 3,0 millions d'euros au chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2017-2018 contre 2,9 millions d'euros à la même période l'an dernier.

Tendances attendues

Les difficultés rencontrées par les constructeurs concernant les prix des puces mémoires devraient se poursuivre et pénaliser les ventes High-Tech sur le segment BtoC sur l'ensemble du 1^{er} semestre. Le Groupe LDLC sera attentif aux signaux de redynamisation du marché constatés en mai et juin.

Par ailleurs, le Groupe poursuit son plan de marche avec (i) une accélération des ouvertures de magasins (26 boutiques à ce jour, Vienne et Strasbourg ayant ouverts depuis le 30 juin), (ii) le projet de s'implanter en Espagne d'ici la fin du deuxième semestre 2017-2018 (online et avec une boutique test à Barcelone), (iii) le développement de l'activité BtoB avec d'une part l'installation d'une équipe commerciale et d'un dépôt de livraison en région parisienne et d'autre part le projet d'acquérir la société OLYS détenant la marque BIMP (communiqué du 19 juin dernier).

À l'horizon 2021, le Groupe LDLC a pour ambition d'atteindre le cap du milliard d'euros d'activité avec un EBITDA de l'ordre de 5,5% à 6% du chiffre d'affaires. À cette date, il devrait compter une centaine de boutiques. »

12.2. TENDANCES CONNUES, INCERTITUDES OU DEMANDES, OU TOUS ENGAGEMENTS OU ÉVÈNEMENTS RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUER SENSIBLEMENT LES PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE EN COURS

Le contexte de prix élevé des composants mémoires est un élément pouvant avoir une influence sur l'exercice en cours.

CHAPITRE 13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

CHAPITRE 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. MEMBRES DU DIRECTOIRE ET MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

14.1.1. Composition du Directoire

La composition du Directoire est décrite dans la section 16.7 « Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

Les membres du Directoire ont pour adresse professionnelle le siège social de la société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du Directoire résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'ils ont précédemment exercées (voir la section 14.1.5. du présent document de référence).

14.1.2. Composition du Conseil de Surveillance et censeurs

Les membres du Conseil de Surveillance sont présentés dans la section 16.7 « Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

Les membres du Conseil de Surveillance ont pour adresse professionnelle le siège social de la société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du Conseil de Surveillance résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'ils ont précédemment exercées (voir la section 14.1.5. du présent document de référence).

14.1.3. Autres mandats des membres du Directoire, des membres du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al 4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés, à notre connaissance, dans toute société, par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé en dehors de la société :

Nom	Nature du mandat	Société
Directoire		
Laurent Villemonte de la Clergerie	Gérant non associé	Textorm SARL
	Gérant	Idfamily SCI
	Président	Katzami SAS
Olivier Villemonte de la Clergerie	Gérant non associé	Anikop SARL
	Gérant non associé	DLP Connect SARL
	Gérant	Domimo 2 SCI
	Gérant	Domimo 3 SCI
	Administrateur	Thermador Groupe SA
	Membre du Conseil de Surveillance	La Vie Claire SA
Marc Prieur	Gérant non associé	Hardware.fr SARL
Caroline Villemonte de la Clergerie	Gérant	TD Family SCI
Philippe Sauze	Membre du Conseil d'administration	ASVEL Basket SASP
	Président	TRIO Partners SASU
	Président	COW Partners SASU

Nom	Nature du mandat	Société
Conseil de Surveillance		
Suzanne Villemonte de la Clergerie	Néant	Néant
Marc Villemonte de la Clergerie	Néant	Néant
Anne-Marie Bignier	Néant	Néant

Par ailleurs, nous vous rendons compte ci-dessous de la liste de l'ensemble des mandats exercés, à notre connaissance, dans toute société, par chacun des mandataires sociaux, au cours des cinq dernières années en dehors de la société et ayant pris fin à ce jour :

Nom	Nature du mandat	société
Directoire		
Laurent Villemonte de la Clergerie	Gérant non associé	Plugsquare
Olivier Villemonte de la Clergerie	Néant	Néant
Marc Prieur	Néant	Néant
Caroline Villemonte de la Clergerie	Néant	Néant
Philippe Sauze	Néant	Néant
Conseil de Surveillance		
Suzanne Villemonte de la Clergerie	Néant	Néant
Marc Villemonte de la Clergerie	Néant	Néant
Anne-Marie Bignier	Néant	Néant

14.1.4. Déclarations relatives aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance

Nous vous indiquons que :

- Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie (membre du Conseil de Surveillance) et Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie (Présidente et membre du Conseil de Surveillance) sont les parents de Madame Caroline Villemonte de la Clergerie (membre du Directoire), Messieurs Laurent (Président et membre du Directoire) et Olivier (Directeur Général et membre du Directoire) Villemonte de la Clergerie ; et
- Madame Anne-Marie Bignier Valentin (membre du Conseil de Surveillance) est la sœur de Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie.

À la connaissance de la société, il n'existe, entre les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, aucun autre lien familial.

À la connaissance de la société, aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou administrateur ou membre du Conseil de Surveillance à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur,
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

14.1.5. Biographies sommaires des membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance

> Laurent Villemonte de la Clergerie

Président du Directoire - Fondateur Groupe LDLC
Né en 1970, nationalité française

Diplômé de sciences économiques et ingénieur en électronique, Laurent de la Clergerie a le profil type pour monter son propre site Internet : la connaissance informatique (indispensable) et la capacité d'analyser le marché.

En 1997, armé de son courage et de ses idées, il lance LDLC.com à Lyon. Nous sommes aux balbutiements du e-commerce... 20 années plus tard, LDLC.com est leader du e-commerce informatique et High-Tech en France.

Le Groupe LDLC compte 12 sites Internet dont 7 marchands, 24 boutiques (dont 5 en propre), près de 700 personnes et représente un chiffre d'affaires d'environ 500 millions d'euros.

> Olivier Villemonte de la Clergerie

Membre du Directoire - Directeur Général Groupe LDLC
Né en 1972, nationalité française

Diplômé de l'ECAM (École Catholique d'Arts et Métiers de Lyon) en 1994, Olivier de la Clergerie a poursuivi ses études au sein de l'EM Lyon Business School.

En 1996, il aide son frère, Laurent, à créer la société LDLC.com, spécialisée dans la vente en ligne de produits informatiques et High-Tech.

Après son service militaire en République tchèque et une expérience chez Arthur Andersen en audit informatique, il rejoint définitivement LDLC.com en tant que Directeur Financier en mars 2000.

Depuis 2001, Olivier de la Clergerie est Directeur Général du Groupe LDLC, en charge des aspects Back office de l'entreprise et de L'École LDLC.

> Philippe Sauze

Membre du Directoire - Directeur Général Délégué salarié Groupe LDLC en charge des aspects ventes, web et marketing
Né en 1958, nationalité française
Membre du Directoire. Il a rejoint le Groupe en décembre 2011

Son rôle est de piloter la stratégie du Groupe afin de l'accompagner dans son changement de dimension, et de gérer la partie opérationnelle de celui-ci dans divers secteurs tels le web, le commercial, le marketing, la communication ainsi que le développement de projets. Il renforce l'équipe de Direction par sa grande connaissance des secteurs technologiques et par son expérience en management.

Philippe Sauze a collaboré pendant 15 ans avec le Groupe Electronic Arts (EA), leader mondial dans les loisirs interactifs, où il a occupé le poste de Vice-Président Directeur Général Europe du sud.

> Marc Prieur

Membre du Directoire - Directeur de Hardware.fr
Né en 1979, nationalité française

Marc Prieur a créé Hardware.fr, 1^{er} site sur le Hardware PC en France en 1997 alors qu'il était encore lycéen. En 2000, le site est racheté par LDLC et devient une marque du Groupe. Spécialisé dans les pièces détachées, le site d'informations propose des articles, des comparatifs, des conseils et un espace d'échanges entre membres. En 2016, le site lance son activité e-commerce dans le même domaine. Marc Prieur est Directeur de Hardware.fr et membre du Directoire du Groupe LDLC depuis 2001.

> Caroline Villemonte de la Clergerie

Membre du Directoire
Née en 1975, nationalité française

Diplômée de l'EBP Bordeaux et HEC Paris en contrôle de gestion, Caroline Villemonte de la Clergerie a rejoint ses frères dès 1998 au lancement de l'aventure LDLC.com. Au poste de Directeur Administratif jusqu'en 2015, elle a accompagné la croissance du Groupe sur les volets administratifs et financiers. Caroline Villemonte de la Clergerie est membre du Directoire du Groupe LDLC.

> Anne-Marie Valentin Bignier**Membre du Conseil de Surveillance****Née en 1959, nationalité française**

Anne-Marie Valentin Bignier est diplômée d'HEC Paris option marketing en 1981. Elle a réalisé sa carrière en 1983 au sein du groupe EDF en occupant différents postes de responsabilité principalement dans les domaines clientèle, commercial, ressources humaines, organisationnel et audit. Anne-Marie Valentin Bignier est membre du Conseil de Surveillance du Groupe LDLC.

> Suzanne Villemonte de la Clergerie**Membre et Présidente du Conseil de Surveillance****Née en 1947, nationalité française**

Suzanne Villemonte de la Clergerie a suivi des études dans le droit et la psychologie. Elle participe au projet d'entreprise familiale dès le commencement en 1997 et devient officiellement Présidente du Conseil de Surveillance du Groupe LDLC en 2000.

> Marc Villemonte de la Clergerie**Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance****Né en 1943, nationalité française**

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Bordeaux, Marc Villemonte de la Clergerie réalise sa carrière au sein du groupe Renault. Il a exercé des fonctions de direction notamment dans la finance, l'économie, le commerce et le marketing. Présent depuis le début de l'aventure entrepreneuriale de ses enfants, Marc Villemonte de la Clergerie est Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis 2001 et membre du Conseil de Surveillance depuis 2000 (sa création).

14.2. CONFLIT D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs à l'égard de la société et les intérêts privés et/ou autres devoirs des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la société.

Lors de sa réunion en date du 31 mars 2017, le Conseil de Surveillance a adopté le règlement intérieur dont un article intitulé « Conflit d'intérêts – Obligation de révélation » relatif à la prévention des conflits d'intérêts prévoyant l'obligation pour un membre du Conseil de Surveillance se trouvant dans une telle situation d'informer le Conseil de Surveillance dès qu'il en a connaissance, de toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect.

À la connaissance de la société, il n'existe, à la date du présent document de référence, aucune restriction acceptée par les personnes visées à la section 14.1 ci-dessus concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la société, à l'exception des restrictions liées aux nantissements figurant en section 21.1.7.2 du présent document de référence.

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'arrangement ou accord quelconque conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs, ou autres en vertu duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la société ait été nommé.

CHAPITRE 15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1. RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En vue de respecter les dispositions de l'article L.225-102-1, al 1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte, au vu des informations en notre possession, des rémunérations et avantages de toute nature versés, au cours de l'exercice, à chaque mandataire social tant par la société que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Les tableaux figurant en annexe 2 de la position-recommandation AMF n°2014-14 sont présentés ci-dessous.

Tableaux n°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice clos le 31/03/2016	Exercice clos le 31/03/2017
Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie , Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	278 564,81 €	182 392,54 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	
Valorisation des actions attribuées gratuitement <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	
Total	278 564,81 €	182 392,54 €

	Exercice clos le 31/03/2016	Exercice clos le 31/03/2017
Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie , Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	285 351,48 €	369 544,77 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	
Valorisation des actions attribuées gratuitement <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	
Total	285 351,48 €	369 544,77 €

	Exercice clos le 31/03/2016	Exercice clos le 31/03/2017
Madame Caroline Villemonte de la Clergerie , membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	28 231,49 €	24 274,08 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	
Valorisation des actions attribuées gratuitement <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	
Total	28 231,49 €	24 274,08 €

	Exercice clos le 31/03/2016	Exercice clos le 31/03/2017
Monsieur Marc Prieur , membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	135 652,68 €	182 223,89 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	
Valorisation des actions attribuées gratuitement <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	
Total	135 652,68 €	182 223,89 €

	Exercice clos le 31/03/2016	Exercice clos le 31/03/2017
Monsieur Philippe Sauze , membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	319 811,33 €	279 398,78 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	
Valorisation des actions attribuées gratuitement <i>(détaillées au tableau 10)</i>	733 912,14 €	554 761,61 €
Total	1 053 723,47 €	834 160,39 €

Tableaux n°2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 mars 2016 et 2017 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

Nous vous indiquons que les termes figurant dans les tableaux ci-dessous :

- « *Montants dus* » correspond aux sommes provisionnées au titre des rémunérations dues au dirigeant mandataire social dans les comptes annuels à leur date d'arrêté respective et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement,
- « *Montants versés* » correspond à l'intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social.

Nous vous indiquons également que pour des raisons de confidentialité, le niveau des objectifs servant à la détermination de la rémunération variable annuelle de chaque dirigeant mandataire social figurant dans les tableaux ci-dessous ne peut être donné.

	Exercice clos le 31/03/2016		Exercice clos le 31/03/2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Laurent Villemonte de la Clergerie,				
Président du Directoire				
Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽¹⁾	0	180 000,00 €	0	6 974,84 € ⁽⁷⁾
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	159 782,37 € ⁽³⁾	79 638,99 €	102 376,31 € ⁽⁴⁾	159 782,37 €
Rémunération variable pluriannuelle	Néant		Néant	
Rémunération exceptionnelle ⁽⁵⁾	0	15 053,57 €	0	12 803,21 €
Jetons de présence	Néant		Néant	
Avantages en nature ⁽⁶⁾	0	3 872,25 €	0	2 832,12 €
Total	159 782,37 €	278 564,81 €	102 376,31 €	182 392,54 €

(1) Sur une base brute avant impôt.

(2) Nous vous précisons que (i) le résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés est le seul agrégat auquel est appliqué un pourcentage servant de base à la détermination du montant de la rémunération variable annuelle et (ii) que le montant de la rémunération variable annuelle n'est pas corrélé à la rémunération fixe perçue au titre du mandat social.

(3) Lors de sa réunion du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie, sous réserve d'une détention par ce dernier, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 1,5% maximum.

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2016, le Conseil de surveillance a constaté l'atteinte du niveau d'objectif de résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés fixé à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie et l'attribution correspondante de sa rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

(4) Lors de sa réunion du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie, sous réserve d'une détention par ce dernier, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice, auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 1,5% maximum.

Lors de sa réunion du 29 juin 2017, le Conseil de Surveillance a constaté l'atteinte du niveau d'objectif de résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés fixé à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie et l'attribution correspondante de sa rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

(5) Prime annuelle prévue par la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé.

(6) Véhicule de fonction.

(7) Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie a sollicité du Conseil de Surveillance la réduction de sa rémunération fixe mensuelle à un euro net de sorte qu'il soit rémunéré uniquement sur la base d'une rémunération variable (cf. point 2 ci-dessus).

	Exercice clos le 31/03/2016		Exercice clos le 31/03/2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Olivier Villemonte de la Clergerie, Directeur Général				
Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽¹⁾	0	185 400,00 €	0	185 400,00 €
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	159 782,37 € ⁽³⁾	79 638,99 €	102 376,31 € ⁽⁴⁾	159 782,37 €
Rémunération variable pluriannuelle	Néant		Néant	
Rémunération exceptionnelle ⁽⁵⁾	0	15 089,85 €	0	19 553,36 €
Jetons de présence	Néant		Néant	
Avantages en nature ⁽⁶⁾	0	5 222,64 €	0	4 809,04 €
Total	159 782,37 €	285 351,48 €	102 376,31 €	369 544,77 €

(1) Sur une base brute avant impôt.

(2) Nous vous précisons que (i) le résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés est le seul agrégat auquel est appliqué un pourcentage servant de base à la détermination du montant de la rémunération variable annuelle et (ii) que le montant de la rémunération variable annuelle n'est pas corrélé à la rémunération fixe perçue au titre du mandat social.

(3) Lors de sa réunion du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie, sous réserve d'une détention par ce dernier, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice, auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 1,5% maximum.

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2016, le Conseil de Surveillance a constaté l'atteinte du niveau d'objectif de résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés fixé à Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie et l'attribution correspondante de sa rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

(4) Lors de sa réunion du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie, sous réserve d'une détention par ce dernier, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice, auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 1,5% maximum.

Lors de sa réunion du 29 juin 2017, le Conseil de Surveillance a constaté l'atteinte du niveau d'objectif de résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés fixé à Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie et l'attribution correspondante de sa rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

(5) Prime annuelle prévue par la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé.

(6) Véhicule de fonction.

	Exercice clos le 31/03/2016		Exercice clos le 31/03/2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Caroline Villemonte de la Clergerie, membre du Directoire				
Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽¹⁾	0	21 600,00 €	0	21 600,00 €
Rémunération fixe au titre de ses fonctions salariées ⁽¹⁾	0	3 908,05 €	Néant	
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	Néant ⁽³⁾		Néant ⁽⁴⁾	
Rémunération variable pluriannuelle	Néant		Néant	
Rémunération exceptionnelle ⁽⁵⁾	0	1 289,71 €	0	1 284,13 €
Jetons de présence	Néant		Néant	
Participation	Néant		Néant	
Avantages en nature ⁽⁶⁾	0	1 433,73 €	0	1 389,95 €
Total	0	28 231,49 €	0	24 274,08 €

(1) Sur une base brute avant impôt.

(2) Nous vous précisons que (i) le résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés est le seul agrégat auquel est appliqué un pourcentage servant de base à la détermination du montant de la rémunération variable annuelle et (ii) que le montant de la rémunération variable annuelle n'est pas corrélé à la rémunération fixe perçue au titre du mandat social.

(3) Lors de sa réunion du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Madame Caroline Villemonte de la Clergerie, sous réserve d'une détention par cette dernière, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice, auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 0,75% maximum.

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2016, le Conseil de Surveillance a constaté l'atteinte du niveau d'objectif de résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés fixé à Madame Caroline Villemonte de la Clergerie. Toutefois, Madame Caroline Villemonte de la Clergerie a fait part au Conseil de Surveillance de son souhait de ne pas bénéficier de cette rémunération variable annuelle pour des considérations d'ordre personnel. En conséquence, aucune rémunération variable annuelle n'a été attribuée à Madame Caroline Villemonte de la Clergerie au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

(4) Lors de sa réunion du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Madame Caroline Villemonte de la Clergerie, sous réserve d'une détention par cette dernière, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 0,75% maximum.

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2016, le Conseil de Surveillance a constaté l'atteinte du niveau d'objectif de résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés fixé à Madame Caroline Villemonte de la Clergerie. Toutefois, Madame Caroline Villemonte de la Clergerie a fait part au Conseil de Surveillance de son souhait de ne pas bénéficier de cette rémunération variable annuelle pour des considérations d'ordre personnel. En conséquence, aucune rémunération variable annuelle n'a été attribuée à Madame Caroline Villemonte de la Clergerie au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

(5) Prime annuelle prévue par la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé.

(6) Véhicule de fonction au titre de son mandat de membre du Directoire.

	Exercice clos le 31/03/2016		Exercice clos le 31/03/2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Marc Prieur , membre du Directoire				
Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽¹⁾	0	4 800,00 €	0	4 800,00 €
Rémunération fixe au titre de ses fonctions salariées au sein de la société Hardware.fr ⁽¹⁾	0	79 851,07 €	0	83 930,76 €
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	79 891,18 € ⁽³⁾	39 819,49 €	51 188,16 € ⁽⁴⁾	79 891,18 €
Rémunération variable pluriannuelle	Néant		Néant	
Rémunération exceptionnelle au titre du mandat social ⁽⁵⁾	0	2 491,25 €	0	4 807,72 €
Rémunération exceptionnelle au titre des fonctions salariées au sein de la société Hardware.fr ⁽⁶⁾	0	6 890,87 €	0	6 994,23 €
Jetons de présence	Néant		Néant	
Avantages en nature ⁽⁷⁾		1 582,76 € ⁽⁸⁾		
	0	217,24 € ⁽⁹⁾	0	1 800,00 € ⁽⁹⁾
Total	79 891,18 €	135 652,68 €	51 188,16 €	182 223,89 €

(1) Sur une base brute avant impôt.

(2) Nous vous précisons que (i) le résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés est le seul agrégat auquel est appliqué un pourcentage servant de base à la détermination du montant de la rémunération variable annuelle et (ii) que le montant de la rémunération variable annuelle n'est pas corrélé à la rémunération fixe perçue au titre du mandat social.

(3) Lors de sa réunion du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Marc Prieur, sous réserve d'une détention par ce dernier, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 0,75% maximum.

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2016, le Conseil de Surveillance a constaté l'atteinte du niveau d'objectif de résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés fixé à Monsieur Marc Prieur et l'attribution correspondante de sa rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

(4) Lors de sa réunion du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Marc Prieur, sous réserve d'une détention par ce dernier, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 0,75% maximum.

Lors de sa réunion du 29 juin 2017, le Conseil de Surveillance a constaté l'atteinte du niveau d'objectif de résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés fixé à Monsieur Marc Prieur et l'attribution correspondante de sa rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

(5) Prime annuelle prévue par la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé.

(6) Prime de 13^{ème} mois.

(7) Véhicule de fonction.

(8) Avantages en nature au titre des fonctions salariées au sein de la société Hardware.fr.

(9) Avantages en nature au titre du mandat social.

	Exercice clos le 31/03/2016		Exercice clos le 31/03/2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Philippe Sauze , membre du Directoire				
Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽¹⁾	0	6 000,00 €	0	6 000,00 €
Rémunération fixe au titre de ses fonctions salariées ⁽¹⁾	0	216 022,90 €	0	223 199,40 €
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	Néant ⁽³⁾		Néant ⁽⁴⁾	
Rémunération variable pluriannuelle	Néant		Néant	
Rémunération exceptionnelle au titre du mandat social ⁽⁵⁾	0	335,00 €	0	335,00 €
Rémunération exceptionnelle au titre des fonctions salariées	0	14 947,50 € ⁽⁵⁾ 75 000,00 € ⁽⁶⁾	25 000,00 € ⁽³⁾	15 416,45 € ⁽⁵⁾ 25 000,00 € ⁽⁶⁾
Participation	0	2 896,01 €	0	4 555,27 €
Jetons de présence	Néant		Néant	
Avantages en nature au titre des fonctions salariées ⁽⁷⁾	0	4 609,92 €	0	4 892,66 €
Total	0	319 811,33 €	25 000,00 €	279 398,78 €

(1) Sur une base brute avant impôt.

(2) Nous vous précisons que (i) le résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés est le seul agrégat auquel est appliqué un pourcentage servant de base à la détermination du montant de la rémunération variable annuelle et (ii) que le montant de la rémunération variable annuelle n'est pas corrélé à la rémunération fixe perçue au titre du mandat social.

(3) Lors de sa réunion du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Philippe Sauze, sous réserve d'une détention par ce dernier, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice, auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 0,75% maximum.

En l'absence de détention, au nominatif, par Monsieur Philippe Sauze, à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2016, de 2% du capital social, ce dernier ne remplissait pas la condition préalable d'allocation d'une rémunération variable annuelle au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

(4) Lors de sa réunion du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Philippe Sauze, sous réserve d'une détention par ce dernier, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice, auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 0,75% maximum.

En l'absence de détention, au nominatif, par Monsieur Philippe Sauze, à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2017, de 2% du capital social, ce dernier ne remplissait pas la condition préalable d'allocation d'une rémunération variable annuelle au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

(5) Prime annuelle prévue par la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé.

(6) Primes sur objectifs versées au titre de son contrat de travail.

(7) Véhicule de fonction au titre de son contrat de travail.

Tableaux n°3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non-dirigeants

	Exercice clos le 31/03/2016	Exercice clos le 31/03/2017
Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, Présidente du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	Néant	Néant
Rémunération fixe au titre du mandat social	21 600,00 €	21 600,00 €
Total	21 600,00 €	21 600,00 €

	Exercice clos le 31/03/2016	Exercice clos le 31/03/2017
Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie, Vice-Président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	Néant	Néant
Rémunération fixe au titre du mandat social	16 800,00 €	16 800,00 €
Total	16 800,00 €	16 800,00 €

	Exercice clos le 31/03/2016	Exercice clos le 31/03/2017
Madame Anne-Marie Valentin Bignier, membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	Néant	Néant
Total	Néant	Néant

Tableau n°4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Néant.

Tableau n°5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

Tableau n°6 : Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé

Néant.

Tableau n°7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social durant l'exercice écoulé

Néant.

Tableau n°8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Tableau n°9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant.

Tableau n°10 : Historique des attributions gratuites d'actions**Information sur les actions attribuées gratuitement ⁽¹⁾**

Date d'Assemblée	28/09/2012	28/09/2012	28/09/2012	30/09/2016
Date du Directoire	24/06/2013	28/03/2014	09/07/2014	30/09/2016
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :				
	11 494	137	161 746	1 500
Philippe Sauze ⁽²⁾	11 494	0	160 924	0
Date d'acquisition des actions	23/06/2015	27/03/2016	⁽³⁾	01/10/2018
Date de fin de période de conservation	23/06/2017	27/03/2018	⁽³⁾	01/10/2020
Nombre d'actions acquises au 31 mars 2017	11 494	137	29 558	Néant
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	0	132 188	1 500
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés au 31 mars 2017	0	0	556 541,90	14 401,69
dont valorisation des actions attribuées gratuitement à Monsieur Philippe Sauze	0	0	554 761,61	0

(1) Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte dans un rapport spécial de l'usage fait par le Directoire durant l'année de l'autorisation donnée par les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du 28 septembre 2012 et du 30 septembre 2016 d'attribuer gratuitement des actions de la société en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants dudit Code figurant en section 28 du présent document de référence.

(2) En qualité de salarié de la société en charge des aspects vente, web et marketing.

(3) Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 1 du rapport spécial de l'usage fait par le Directoire durant l'année de l'autorisation donnée par les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du 28 septembre 2012 et du 30 septembre 2016 d'attribuer gratuitement des actions de la société en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants dudit Code figurant en section 28 du présent document de référence.

Tableau n°11 :

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction y compris engagements de retraite et autres avantages viagers		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Laurent Villemonte de la Clergerie		X		X		X		X
Date début mandat :	07/03/2000							
Date fin mandat :	À l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2020							
Olivier Villemonte de la Clergerie		X		X		X		X
Date début mandat :	07/03/2000							
Date fin mandat :	À l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2020							
Caroline Villemonte de la Clergerie		X		X		X		X
Date début mandat :	07/03/2000							
Date fin mandat :	À l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2020							
Philippe Sauze	X			X		X	X ⁽¹⁾	
Date début mandat :	27/09/2013							
Date fin mandat :	À l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2020							
Marc Prieur	X ⁽²⁾			X		X		X
Date début mandat :	14/04/2005							
Date fin mandat :	À l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2020							

(1) Une clause de non-concurrence est insérée dans le contrat de travail de Monsieur Philippe Sauze.

(2) Marc Prieur est salarié de la société Hardware.fr, filiale de la société.

15.2. SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX

À l'exception des provisions pour indemnités légales de départ à la retraite détaillées sous la note 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en section 20.1 du présent document de référence, la société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

La société n'a pas versé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux susvisés. Le Groupe n'a pas versé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux.

15.3. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société a eu communication des opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échanges d'actions de la société suivantes, réalisées par les mandataires sociaux ou par des personnes ayant des liens personnels étroits avec l'un d'eux, au cours de l'exercice écoulé :

1. Olivier Villemonte de la Clergerie

Mois de l'opération	Nature de l'opération	Nombre de transactions	Volume	Prix moyen en euros	Montant de l'opération en euros
Août 2016	Cession	4	7 000	34,10	238 713,72
Septembre 2016	Cession	1	17 500	32,50	568 750,00
Décembre 2016	Gage	1	38 000	34,35	1 305 300,00

2. Laurent Villemonte de la Clergerie

Mois de l'opération	Nature de l'opération	Nombre de transactions	Volume	Prix moyen en euros	Montant de l'opération en euros
Juin 2016	Cession	5	3 787	32,94	124 760,51
Août 2016	Cession	4	1 400	35,55	49 770,00
Septembre 2016	Cession	1	35 000	32,50	1 137 500,00
Février 2017	Cession	1	30 000	31,50	945 000,00

3. Caroline Villemonte de la Clergerie

Mois de l'opération	Nature de l'opération	Nombre de transactions	Volume	Prix moyen en euros	Montant de l'opération en euros
Septembre 2016	Cession	3	23 232	33,18	770 801,94
Décembre 2016	Gage	1	15 124	35,78	541 136,72
Février 2017	Cession	3	19 462	31,87	620 261,20

4. Suzanne Villemonte de la Clergerie

Mois de l'opération	Nature de l'opération	Nombre de transactions	Volume	Prix moyen en euros	Montant de l'opération en euros
Février 2017	Cession	3	17 998	31,76	571 598,77

5. Marc Prieur

Mois de l'opération	Nature de l'opération	Nombre de transactions	Volume	Prix moyen en euros	Montant de l'opération en euros
Juin 2016	Cession	2	4 139	35,94	148 768,25
Juillet 2016	Cession	1	1 047	36,50	38 215,50
Août 2016	Cession	1	332	36,56	12 138,88
Décembre 2016	Cession	4	7 165	34,68	248 506,16
Janvier 2017	Cession	1	1 279	33,02	42 228,74
Février 2017	Cession	3	23 016	31,71	729 873,54
Mars 2017	Cession	1	5 000	31,65	158 225,00

6. Domicorp (Représentant légal M. Jean-Philippe Fleury)

Mois de l'opération	Nature de l'opération	Nombre de transactions	Volume	Prix moyen en euros	Montant de l'opération en euros
Septembre 2016	Cession	1	193 735	32,50	6 296 387,50

15.4. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-82-2 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil de Surveillance a, lors de sa séance du 29 juin 2017, arrêté la politique de rémunération suivante pour :

- les membres du Directoire ; et
- les membres du Conseil de Surveillance.

Cette politique est applicable depuis le 1^{er} avril 2017 et s'inscrit dans la continuité de la politique actuellement en vigueur au sein de la société tout en prenant en compte, en fonction des spécificités de la société, les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext auquel la société se réfère en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce.

Cette politique sera revue annuellement par le Conseil de Surveillance et soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires sur rapport du Conseil de Surveillance en application de l'article L.225-82-2 du Code de Commerce.

Politique de rémunération applicable aux membres du Directoire (ci-après les « *Membres du Directoire* »)

La rémunération des membres du Directoire au titre leur mandat peut comprendre une part fixe, une part variable annuelle, une part exceptionnelle et des avantages en nature déterminés par le Conseil de Surveillance conformément à l'article L.225-63 du Code de Commerce.

La part fixe est soumise, en tant que de besoin, à l'examen du Conseil de Surveillance qui décide de la maintenir inchangée ou de la modifier eu égard notamment au contexte du marché de référence de la société et aux évolutions propres à Groupe LDLC. La part fixe est proportionnée à la situation de la société et est déterminée en cohérence avec l'évolution des rémunérations des salariés du Groupe.

La part variable annuelle (ci-après la « *Part Variable Annuelle* ») a pour objet de refléter l'implication des membres du Directoire dans le développement du Groupe. Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la part variable annuelle sont fixés par le Conseil de Surveillance en lien avec la performance de la société selon un pourcentage croissant, en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la

participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice.

En outre, le versement de la part variable annuelle au profit de l'ensemble des membres du Directoire est soumis à une condition de détention au nominatif d'un certain pourcentage du capital de la société à la clôture de l'exercice au titre duquel la part variable annuelle est calculée et est due.

Par ailleurs, pour les membres du Directoire autres que le Président et le Directeur Général, le versement de la part variable annuelle est également soumis à la condition que le membre du Directoire concerné cumule son mandat avec un contrat de travail au sein de la société ou de l'une de ses filiales et que ce contrat de travail ne prévoit pas une rémunération variable.

La part exceptionnelle (ci-après la « Part Exceptionnelle ») a pour objet, quant à elle, de refléter la contribution personnelle des membres du Directoire à la réalisation d'opérations exceptionnelles participant au développement et à la structuration du Groupe.

La part exceptionnelle de la rémunération des membres du Directoire comprend également le versement d'une somme égale à la prime annuelle prévue par les dispositions de la convention collective « vente à distance sur catalogue spécialisé » au bénéfice des salariés de la société.

Le Conseil de Surveillance veillera, lors de la fixation de la rémunération des membres du Directoire, à ce que chaque élément de la rémunération soit motivé et corresponde à l'intérêt général de la société.

Le versement des éléments de rémunération correspondant à la part variable annuelle et à la part exceptionnelle au titre de l'exercice en cours sera conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2018.

Les membres du Directoire pourront bénéficier d'avantages en nature tels que la mise à disposition d'un véhicule.

Par ailleurs, les membres du Directoire pourront bénéficier de la protection des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé pouvant être mis en place au sein de la société.

Les membres du Directoire ne disposent d'aucun autre élément de rémunération visé par l'article R.225-56-1 du Code de Commerce.

Politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de Surveillance

Conformément à l'article L.225-81, al 1 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance peut allouer une rémunération à son Président et à son Vice-Président.

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil de Surveillance.

CHAPITRE 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

La composition et les informations relatives aux membres du Directoire font l'objet des développements présentés à la section 14 « Organes d'administration, de direction, de

surveillance et de direction générale » et à la section 21.2 « Actes constitutifs et statuts » du présent document de référence.

16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIÉTÉ OU L'UNE DE SES FILIALES

Monsieur Philippe Sauze (membre du Directoire) a conclu avec la société le 5 décembre 2011, un contrat de travail en qualité de Directeur Général Délégué en charge des aspects vente, web et marketing.

Monsieur Marc Prieur (membre du Directoire) a conclu avec Hardware (filiale de la société), le 1^{er} août 2000, un contrat de travail en qualité de rédacteur en chef.

À l'exception de ce qui précède, il n'existe pas de contrat liant un mandataire social à la société ou l'une de ses filiales.

16.3. CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COMITÉ D'AUDIT – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

16.3.1. Conseil de Surveillance

Voir la section 16.7 « Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

16.3.2. Comité d'audit

Voir la section 16.7 « Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

16.4. GOUVERNANCE

Le Directoire de la société a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext comme Code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est adapté à sa taille et à la structure de son actionariat.

Le Code MiddleNext est disponible sur le site MiddleNext à l'adresse suivante : www.MiddleNext.com.

Le Code de référence contient 19 recommandations qui concernent plus particulièrement les mandataires dirigeants et le Conseil de Surveillance.

Le Directoire a initié une démarche, visant à une mise en conformité progressive avec les recommandations du Code de référence, à savoir :

Recommandations du Code MiddleNext	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
I. Le pouvoir de « Surveillance »				
R 1 : Déontologie des membres du Conseil	X			
R 2 : Conflits d'intérêts	X			
R 3 : Présence de membres indépendants au sein du Conseil			X ⁽¹⁾	
R 4 : Information des membres du Conseil	X			
R 5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X			
R 6 : Mise en place de Comités	X			
R 7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X			
R 8 : Choix des administrateurs	X			
R 9 : Durée des mandats des membres du Conseil				X ⁽²⁾
R 10 : Rémunération de l'administrateur			X ⁽³⁾	
R 11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil			X ⁽⁴⁾	
R 12 : Relations avec les actionnaires	X			
II. Le pouvoir exécutif				
R 13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R 14 : Préparation de la succession des dirigeants	X ⁽⁵⁾			
R 15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X			
R 16 : Indemnités de départ	X			
R 17 : Régimes de retraite supplémentaires	X			
R 18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X			
R 19 : Revue des points de vigilance	X			

(1) Si le Conseil de Surveillance est amené à évoluer, dans le cadre de cette évolution de la composition du Conseil de Surveillance, la recommandation R3 du Code MiddleNext relative à la présence de deux membres indépendants, sera prise en compte.

(2) Le Conseil de Surveillance considère que la durée statutaire des mandats est adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi. Néanmoins, la société ne juge pas utile de proposer aux actionnaires une modification statutaire tendant au renouvellement échelonné des mandats compte tenu de la taille et de la composition du Conseil de Surveillance.

(3) Si le Conseil de Surveillance est amené à évoluer, dans le cadre de cette évolution et de la nomination éventuelle de membres indépendants, l'allocation de jetons de présence à ces derniers dont la répartition serait arrêtée en fonction de leur assiduité et du temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris l'éventuelle présence à des Comités, sera prise en compte.

(4) En vue de se conformer à la recommandation n°11 du Code MiddleNext, le Conseil étudie actuellement la mise en place d'une procédure d'autoévaluation des travaux et du fonctionnement du Conseil.

(5) Conformément à l'article 1.2 du règlement intérieur de la société, le Conseil de Surveillance examine, s'il le juge opportun, la question de la succession du dirigeant en exercice (et éventuellement d'un certain nombre d'hommes et de femmes-clés).

16.5. CONTRÔLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article 222-9 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, la Présidente du Conseil de Surveillance rend compte dans un rapport de la composition du Conseil en application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de

préparation et d'organisation des travaux du Directoire ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe (voir la section 16.7 « rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise » du présent document de référence).

16.6. INFORMATION REQUISE PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

16.6.1. Structure du capital

Se reporter au chapitre 18 du présent document de référence.

16.6.2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de Commerce

Nous vous rappelons que l'article 12 « *Droit et obligations attachées aux actions* » des statuts de la société prévoit que :

« *Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction égale à 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et de droits de vote attachés qu'elle possède ainsi que, le cas échéant, du nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.*

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'auront pas été régulièrement déclarés ne pourront être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L.2337 du Code de Commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 5% au moins du capital social et/ou des droits de vote de la société.

Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement du seuil de 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense en aucun cas les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la société en cas de détention de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la société, conformément aux dispositions des articles L.233-7 et suivants du Code de Commerce. »

16.6.3. Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce

Se reporter au chapitre 18 du présent document de référence.

16.6.4. Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

La société n'a pas connaissance de droits de contrôle spéciaux.

16.6.5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

16.6.6. Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

16.6.7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables sont celles des statuts et sont conformes à la loi.

16.6.8. Pouvoirs du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les délégations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société au Directoire dans ces domaines figurent aux sections 21.1.3 « Acquisition par la société de ses propres actions » et 21.1.5. « Capital autorisé ».

16.6.9. Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

Néant.

16.6.10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou des salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

16.7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte dans le présent rapport, en ma qualité de Présidente du Conseil de Surveillance :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et pour les comptes consolidés.

I. Gouvernement d'entreprise

La société a décidé de se référer au Code MiddleNext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016 en tant que Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce. La société a estimé que ledit Code était plus adapté à sa taille et à la structure de son actionariat.

Ce Code est disponible sur le site de MiddleNext (www.MiddleNext.com).

Le Directoire a initié une démarche visant à une mise en conformité progressive avec les recommandations du gouvernement d'entreprise MiddleNext. La révision de ce Code a d'ailleurs amené la société à poursuivre cette démarche afin de se conformer au mieux aux nouvelles recommandations en fonction de ses spécificités.

Lors de sa réunion du 29 juin 2017, le Conseil de Surveillance de la société, conformément à la recommandation n°19 du Code de gouvernement MiddleNext, a pris connaissance des points de vigilance dudit Code.

1. Composition du Directoire

La société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Ce rapport a également pour objet de présenter :

- les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, et
- de mentionner la publication des informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce.

Les termes de ce rapport, préparé notamment sur la base des informations transmises à la Présidente du Conseil de Surveillance par le Directoire de la société, ont été arrêtés et approuvés par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 29 juin 2017 conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 11 du Code de Commerce.

Le Directoire est composé de sept membres maximum. Les membres sont nommés par le Conseil de Surveillance. Toutefois, si le capital n'atteint pas 150 000 euros, une seule personne peut être désignée par le Conseil de Surveillance pour exercer les fonctions dévolues au Directoire avec le titre de Directeur Général unique.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de cinq (5) ans et sont toujours rééligibles. Les fonctions des membres du Directoire prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent ces fonctions.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués à tout moment, et ce qu'elle qu'en soit la cause, par décision du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance détermine la rémunération des membres du Directoire et confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Au 31 mars 2017, le Directoire de la société était constitué de 5 membres.

Nom et prénom	Mandat	Date de nomination et d'échéance du mandat
Laurent Villemonte de la Clergerie	Membre du Directoire	Première nomination : 7 mars 2000 1 ^{er} renouvellement : 19 juillet 2005 2 ^{ème} renouvellement : 1 ^{er} juillet 2010 3 ^{ème} renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
	Président du Directoire	Première nomination : 7 mars 2000 1 ^{er} renouvellement : 19 juillet 2005 2 ^{ème} renouvellement : 1 ^{er} juillet 2010 3 ^{ème} renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
Olivier Villemonte de la Clergerie	Membre du Directoire	Première nomination : 7 mars 2000 1 ^{er} renouvellement : 19 juillet 2005 2 ^{ème} renouvellement : 1 ^{er} juillet 2010 3 ^{ème} renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
	Directeur Général	Première nomination : 5 mars 2001 1 ^{er} renouvellement : 19 juillet 2005 2 ^{ème} renouvellement : 1 ^{er} juillet 2010 3 ^{ème} renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
Marc Prieur	Membre du Directoire	Première nomination : 14 avril 2005 1 ^{er} renouvellement : 19 juillet 2005 2 ^{ème} renouvellement : 1 ^{er} juillet 2010 3 ^{ème} renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
Caroline Villemonte de la Clergerie	Membre du Directoire	Première nomination : 7 mars 2000 1 ^{er} renouvellement : 19 juillet 2005 2 ^{ème} renouvellement : 1 ^{er} juillet 2010 3 ^{ème} renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
Philippe Sauze	Membre du Directoire	Première nomination : 27 septembre 2013 1 ^{er} renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020

Conformément à la recommandation n°1 du Code MiddleNext, les membres du Directoire n'exercent pas plus de deux autres mandats dans des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé y compris étrangères extérieures au Groupe.

Nous vous invitons à vous reporter à la section 14.1 du présent document de référence en vue d'obtenir plus de détails sur l'expérience et l'expertise de chacun des membres du Directoire.

2. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par le Code de Commerce en cas de fusion.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Au 31 mars 2017, le Conseil de Surveillance de la société était composé de 3 membres.

Nom et prénom	Mandat	Date de nomination	Renouvellements	Date d'échéance du mandat	Comité d'audit
Suzanne Villemonte de la Clergerie	Membre du Conseil de Surveillance	07/03/2000	29/09/2006 28/09/2012	À l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2018	Membre
	Présidente du Conseil de Surveillance		7/07/2006 22/06/2012		
Marc Villemonte de la Clergerie	Membre du Conseil de Surveillance	07/03/2000	29/09/2006 28/09/2012	À l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2018	Membre et Président
	Vice-Président du Conseil de Surveillance		7/07/2006 22/06/2012		
Anne-Marie Bignier Valentin	Membre du Conseil de Surveillance	07/03/2000	29/09/2006 28/09/2012	À l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2018	Membre

Nous vous invitons à vous reporter à la section 14.1 du présent document de référence en vue d'obtenir plus de détails sur l'expérience et l'expertise de chacun des membres du Conseil de Surveillance.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six (6) ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 80 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance en fonction.

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

3. Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes

En application de l'article L.225-68 du Code de Commerce, je vous précise que la proportion hommes/femmes au sein du Conseil de Surveillance est la suivante :

- Hommes : 33,33%
- Femmes : 66,67%

4. Membres du Conseil de Surveillance indépendants

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation n°3 du Code MiddleNext, à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son Groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Lors de sa réunion du 29 juin 2017, le Conseil de Surveillance a réexaminé la situation de ses membres au regard de ces critères d'indépendance et a considéré qu'aucun d'entre eux ne répondait aux critères d'indépendance donnés par le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

5. Durée des mandats

La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est fixée à six (6) ans. Cette durée est conforme à la recommandation n°9 du Code MiddleNext. La société ne juge pas utile de proposer aux actionnaires une modification statutaire tendant au renouvellement échelonné des mandats compte tenu de la taille et de la composition du Conseil de Surveillance.

6. Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation n°1 du Code MiddleNext, chaque membre du Conseil de Surveillance est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat. Au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du Conseil et s'engage à :

- se conformer aux règles légales du cumul des mandats
- se conformer à la réglementation en vigueur
- informer le Conseil en cas de conflits d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat
- faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et d'Assemblée Générale
- s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision, et
- respecter le secret professionnel.

7. Choix des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont choisis notamment en fonction de leur compréhension du fonctionnement du marché du e-commerce, de la connaissance de la société et de leur capacité à s'assurer que la stratégie de la société est pertinente vis-à-vis de l'intérêt social. Des informations sur l'expérience et la compétence de chaque membre du Conseil de Surveillance sont communiquées à l'Assemblée Générale en vue de la nomination de chaque nouveau membre. La nomination de chaque nouveau membre doit faire l'objet d'une résolution distincte.

8. Missions du Directoire et du Conseil de Surveillance

Le Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance. Le non-respect de

cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membre(s) du Directoire qui porte(nt) alors le titre de Directeur Général.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des Directeurs Généraux ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

II. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Directoire et du Conseil de Surveillance

1. Le Directoire

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le Président du Directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents ou représentés ; chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix. Un membre du Directoire peut donner mandat à un autre membre du Directoire de le représenter. Chaque membre ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire.

Il nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et, éventuellement, les Directeurs Généraux ; il fixe leur rémunération.

Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

En cas de partage, la voix du Président du Directoire est prépondérante.

Les réunions du Directoire peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification et garantissant la participation effective des membres du Directoire, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur. Le Directoire peut établir un règlement intérieur fixant les conditions et modalités de leur mise en œuvre. L'adoption des décisions visées à l'article L.232-1 du Code de Commerce ne peut intervenir par voie de visioconférence ou de télécommunication.

Compte-rendu de l'activité du Directoire au cours de l'exercice 2016

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, le Directoire de la société s'est réuni à 5 reprises aux jours et mois listés ci-après.

Dates de réunion du Directoire	Nombre de membres présents ou représentés	Taux de participation	Principaux thèmes abordés
30 juin 2016	Membres : 5	Membres : 100%	<ul style="list-style-type: none"> - Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31/03/2016 - Proposition d'affectation du résultat - Conventions visées aux articles L.225-86 du Code de Commerce - Préparation et convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire - Préparation du rapport sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés - Préparation du rapport spécial sur les opérations d'attribution d'actions réalisées en vertu des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de Commerce
9 juillet 2016	Membres : 3	Membres : 60%	<ul style="list-style-type: none"> - Constatation de l'expiration de la période d'acquisition, au titre des 28 736 actions existantes attribuées gratuitement par le Directoire du 9/07/2014 à Monsieur Philippe Sauze - Constatation de l'expiration de la période d'acquisition au titre des 72 actions existantes attribuées gratuitement par le Directoire du 09/07/2014 à Monsieur Jérôme TIRE - Constatation de l'expiration de la période d'acquisition au titre des 750 actions existantes attribuées gratuitement par le Directoire du 09/07/2014 à Monsieur Laurent Bousquet
30 septembre 2016	Membres : 4	Membres : 80%	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du rapport trimestriel relatif à la marche des affaires sociales au cours du deuxième trimestre de l'exercice à présenter au Conseil de Surveillance - Mise en œuvre de l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale en vue du rachat par la société de ses propres actions - Mise en œuvre de l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale de procéder à une attribution gratuite d'actions en application des articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de Commerce

Dates de réunion du Directoire	Nombre de membres présents ou représentés	Taux de participation	Principaux thèmes abordés
27 décembre 2016	Membres : 4	Membres : 80%	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement du rapport trimestriel relatif à la marche des affaires sociales au cours du troisième trimestre à présenter au Conseil de Surveillance - Établissement des documents de gestion prévisionnelle, en application des articles L.232-2, L.232-3 R.232-2 et R.232-3 du Code de Commerce
31 mars 2017	Membres : 5	Membres : 100%	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement du rapport trimestriel relatif à la marche des affaires sociales au cours du quatrième trimestre à présenter au Conseil de Surveillance - Questions diverses

2. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

La convocation est faite par tous moyens, et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout membre du Conseil peut donner, par tout écrit, même signé par un procédé numérique, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des opérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Conformément à l'article 1.3.3. du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, sauf pour les décisions visées au cinquième alinéa de l'article L.225-68 du Code de Commerce, sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du Conseil de Surveillance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2016

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, le Conseil de Surveillance de la société s'est réuni à 4 reprises.

Dates de réunion du Conseil de Surveillance	Nombre de censeurs et membres présents ou représentés	Taux de participation	Principaux thèmes abordés
1 ^{er} juillet 2016	Membres : 2	Membres : 67%	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31/03/2016 - Examen du rapport du Directoire contenant le rapport de gestion incluant le rapport de gestion du Groupe - Examen du rapport trimestriel du Directoire relatif à la marche des affaires sociales au cours du premier trimestre de l'exercice - Conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce - Préparation du rapport contenant les observations du Conseil de Surveillance - Examen du rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société - Délibération annuelle sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale
30 septembre 2016	Membres : 2	Membres : 67%	<ul style="list-style-type: none"> - Examen du rapport trimestriel du Directoire relatif à la marche des affaires sociales au cours du deuxième trimestre de l'exercice
27 décembre 2016	Membres : 2	Membres : 67%	<ul style="list-style-type: none"> - Examen du rapport trimestriel du Directoire relatif à la marche des affaires sociales au cours du troisième trimestre de l'exercice
31 mars 2017	Membres : 2	Membres : 67%	<ul style="list-style-type: none"> - Examen du rapport trimestriel du Directoire relatif à la marche des affaires sociales au cours du quatrième trimestre de l'exercice - Finalisation et adoption du règlement intérieur - Questions diverses

3. Évaluation des travaux et du fonctionnement du Conseil

En vue de se conformer à la recommandation n°11 du Code MiddleNext, le Conseil étudie actuellement la mise en place d'une procédure d'autoévaluation des travaux et du fonctionnement du Conseil.

4. Mise en place de Comités

Conformément à la recommandation n°6 du Code MiddleNext, nous vous rendons compte du choix de la société en matière de Comité spécialisé.

Comité d'audit

Le Conseil de Surveillance a décidé, à l'unanimité, lors de sa réunion du 22 décembre 2014, de se constituer, pour une durée illimitée, en Comité d'audit en application de la faculté offerte par l'article L.823-20 4° du Code de Commerce.

Les règles de composition et de fonctionnement du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit ont été fixées dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Les principaux termes des règles de composition et de fonctionnement du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit sont rappelés ci-dessous :

Composition

À la date du présent document de référence, le Conseil de Surveillance, lorsqu'il se réunit en vue d'exercer les missions dévolues au Comité d'audit, est composé de l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, à savoir :

- Madame Anne-Marie Bignier Valentin,
- Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, et
- Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie.

Afin de prendre en compte, eu égard aux spécificités de la société, d'une part la recommandation AMF n°2010-19 renvoyant notamment au rapport final de l'AMF sur le Comité d'audit en date du 22 juillet 2010 et d'autre part la recommandation R6 du Code de gouvernement MiddleNext dans sa version de septembre 2016, le Conseil de Surveillance a décidé lors de sa réunion du 27 décembre 2016, de nommer Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie Président du Conseil de Surveillance pris en sa formation de Comité d'audit.

Lors de sa décision, le Conseil de Surveillance a pris en compte les compétences particulières en matière financière et comptable dont dispose Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie.

Attributions

Sans préjudice des compétences du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit est notamment chargé des missions définies à l'article L.823-19 du Code de Commerce.

Modalités de fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance réuni en Comité d'audit est identique à celui de tous les Comités tel que défini par l'article 2.1 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit arrête le calendrier annuel de ses réunions. Celles-ci se tiennent au siège social ou en tout autre lieu fixé par le Président. Le Président du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit établit l'ordre du jour de ses réunions.

Le Président du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit peut décider d'inviter à certaines de ses réunions tout ou partie des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ou toute personne de son choix.

Les conditions de saisine du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit sont les suivantes :

- Il se saisit de toute question entrant dans le domaine de compétence qui lui est imparti par le règlement intérieur et fixe son programme annuel ;
- Il peut être saisi par le Président du Conseil de Surveillance de toute question figurant ou devant figurer à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance et son Président peuvent également le saisir à tout moment sur d'autres questions relevant de sa compétence.

Le Président du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit veille à ce que les informations nécessaires à l'exercice par les membres de leur mission soient mises à la disposition du Comité. Les propositions, recommandations et avis émis par le Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit font l'objet de rapports communiqués au Conseil de Surveillance.

Toutes les informations communiquées lors du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit ou en vue de leur réunion sont par principe confidentielles et ce, même si le Président ne les présente pas comme telles.

III. Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext et notamment à ses recommandations en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans les conditions exposées en section 16.4 du présent document de référence.

Les informations détaillées relatives à ces rémunérations et leur présentation figurent au chapitre 15 du présent document de référence.

1. Cumul d'un contrat de travail avec un mandat de Président du Directoire

Néant.

2. Rémunération des membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire perçue soit au titre de leur contrat de travail (se référer à la section 15 du présent document de référence pour plus de détails) soit au titre de leur mandat social, comprend les composantes suivantes :

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable,
- le cas échéant, une rémunération exceptionnelle, et
- le cas échéant, des avantages en nature correspondant notamment à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Les membres du Directoire, le Président du Directoire et le Directeur Général perçoivent au titre de leur mandat

une rémunération fixe. Ces derniers peuvent percevoir également une rémunération variable fixée sur la base du résultat opérationnel courant du Groupe LDLC de l'exercice et versée le mois suivant l'Assemblée Générale de chaque année, étant précisé que les critères de détermination de rémunérations variables versées aux mandataires sociaux sont préétablis et définis de manière précise, mais ne sont pas distingués dans le présent rapport pour des raisons de confidentialité.

Il n'est accordé aux mandataires sociaux, par la société, aucun avantage spécifique en matière de rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, à l'exception d'un régime de retraite à caractère collectif et obligatoire mis en place à compter du 1^{er} mai 2010 au profit du Président du Directoire et du Directeur Général.

Messieurs Philippe Sauze (membre du Directoire) et Marc Prieur (membre du Directoire) perçoivent, en outre, une rémunération fixe principale au titre de leur contrat de travail distinct de leur mandat social.

Les rémunérations au titre des contrats de travail sont conformes à la politique salariale du Groupe.

La Présidente et le Vice-Président du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération fixe au titre de leur mandat de Présidente et Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil de Surveillance.

IV. Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Conformément à l'article 15 des statuts de la société, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

V. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, je vous renvoie aux dispositions de l'article 20 des statuts prévoyant les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales de la société.

VI. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, les éléments prévus à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce sont exposés à la section 16.6. du présent document de référence.

VII. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société

1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et de ses filiales.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et de ses filiales et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2. Descriptif synthétique des procédures mises en place

a. Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au niveau de la société

(i) Le contrôle interne au sein de la société est organisé, de manière centralisée, par direction, sous la responsabilité d'un directeur/responsable de service localisé au siège social et directement rattaché au Directoire et, en particulier, au Président du Directoire et/ou aux directeurs généraux.

Les procédures de contrôle interne sont mises en place au sein de la société et, le cas échéant, sont modifiées, sur décision de la Direction Générale, en coordination et avec l'assistance de chaque directeur/responsable de service concerné. Il n'existe pas de procédure écrite, ni de manuel ou guide de procédures internes.

(ii) Un Comité stratégique existe au sein de la société, composé du Président du Directoire, du Directeur Général, du Directeur Général délégué, du Directeur Général achats et logistique ainsi que du Directeur Général de LDLC Distribution.

(iii) Les principaux services/personnes chargés du contrôle interne sont les suivants :

- les membres du Directoire, à savoir Mademoiselle Caroline Villemonte de la Clergerie, Messieurs Laurent, Olivier Villemonte de la Clergerie, Philippe Sauze et Monsieur Marc Prieur ;
- les directeurs/responsables opérationnels ou fonctionnels de la société et de ses filiales responsables des services suivants :

Direction commerciale

Dotée d'environ 59 collaborateurs, la direction commerciale assure :

- les relations en amont avec certains constructeurs comme Intel, Microsoft, HP, etc.
- la vente aux professionnels.

Au sein de cette direction, une personne assure l'installation sur site et, en cas de contrat, la maintenance sur site uniquement pour les professionnels.

Dans le cadre des services offerts aux professionnels, la société est aussi à même de pouvoir assurer le câblage d'une entreprise, via sa filiale DLP Connect.

Direction des systèmes d'information et Direction des service des Webmasters

Les 34 collaborateurs de ce pôle ont en charge les projets informatiques suivants :

- le développement technique des sites marchands (mise à jour en termes d'ergonomie de navigation, SEO,...). L'aspect graphique dépend pour sa part du pôle communication ;
- la mise en œuvre d'outils sécuritaires (sites, matériels,...) ;
- le développement en interne de logiciels nécessaires à l'exploitation. En quelques années, plus de trente logiciels

ont été développés et mis à jour permettant de gérer tous les aspects du back-office (analyse des commandes, traitement des commandes, gestion de stock, analyse statistique de l'activité, analyse des flux entrants et sortants sur la plateforme téléphonique, gestion de la plateforme logistique).

Direction des services généraux

La direction des services généraux assure la mise en œuvre pratique des projets de déménagement ou d'extension des locaux, selon les calendriers prévus, tout retard dans la mise en œuvre de certaines décisions stratégiques pouvant impacter fortement l'activité du Groupe.

Service Centre de contact

Le service centre de contact clients est composé de 61 collaborateurs et est notamment en charge de la relation clients, du support technique, et du contact téléphonique des boutiques, et ce pour les différents sites marchands du Groupe.

Direction du marketing

Le Groupe a toujours opté pour une communication ciblée plutôt que d'avoir recours aux campagnes « chocs » de beaucoup d'acteurs Internet.

30 collaborateurs assurent les missions suivantes :

- organisation de campagnes promotionnelles via Internet souvent liées au calendrier (anniversaire de la société, St-Valentin...);
- organisation de petits-déjeuners clients pour des démonstrations...;
- présence dans les salons-clés : Cebit...

En termes d'actions marketing, ce service est en charge de la définition de la charte graphique Groupe, du concept des boutiques (univers convivial...), de la revue des newsletters avant envoi, de l'illustration photo de tous les sites marchands ou de contenu, etc.

Direction financière

La comptabilité :

Environ 18 personnes sont dédiées aux aspects comptables du Groupe et assurent les tâches suivantes :

- gestion comptable ;
- suivi clients ;
- suivi de la trésorerie et règlements fournisseurs ;
- gestion comptable de filiales dans le cadre d'une convention de prestations ;
- suivi encaissements (chèques, cartes bancaires, boutiques) ;
- l'établissement des arrêtés annuels, semestriels...

Le contrôle de gestion :

1 personne est en charge du contrôle de gestion et de la gestion de trésorerie. Elle assure également :

- L'établissement du budget annuel.
- La gestion de trésorerie.

Les relations avec les banques sont assurées directement par la Direction Générale.

Direction des ressources humaines

6 personnes assurent aujourd'hui ces fonctions : recrutement, mobilité, intégration, embauches, planning, gestion de la paie et des contrats de travail, ainsi que la gestion du budget formation.

Direction achat

Dotée d'environ 28 collaborateurs, le service achat s'occupe de gérer l'intégralité de l'approvisionnement du Groupe LDLC, ainsi que la rédaction des fiches techniques du site.

Direction Maginea

Dotée d'environ 9 collaborateurs, le service Maginea s'occupe de gérer l'intégralité de l'approvisionnement du site Maginea.com.

Direction Armoire de Bébé

Dotée d'environ 3 collaborateurs, le service Armoire de Bébé s'occupe de gérer l'intégralité de l'approvisionnement du site larmoiredebebe.com.

b. Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

Après analyse par l'ensemble des acteurs du contrôle interne, un certain nombre de risques intrinsèques à l'activité de l'entreprise a été identifié.

Pour chacun de ces risques, la société met en place des outils ou des procédures afin de limiter au mieux l'impact de chacun d'entre eux.

Risques liés aux stocks

Outre la souscription de polices d'assurances multi-risques professionnelles, la société a adopté une politique active de prévention des risques liés aux stocks avec la mise en place de mesures et d'outils adéquats :

- Mise en place d'outils de surveillance par vidéo, alarmes, détecteurs, extincteurs contre le risque majeur d'incendie, le risque de vol et de casse ;
- Développement d'un logiciel spécifique très performant afin d'optimiser la gestion des stocks et d'éviter, au maximum, les ruptures.

Risques technologiques

Les sites du Groupe sont administrés par la société, dans des Datacenter spécialisés, qui en assure la maintenance et la sécurité, avec la mise en place de systèmes de protection contre les attaques informatiques (anti-virus, firewall), de sauvegardes permettant la récupération de données informatiques, de systèmes informatiques redondants afin de faire face à une défaillance matérielle et d'un système de paiement sécurisé en partenariat avec les banques partenaires.

Risques juridiques

Il est procédé aux vérifications suivantes :

- Vérification de la régularité et suivi des droits de propriété intellectuelle du Groupe et des actifs nécessaires à l'exploitation du Groupe. L'ensemble des logiciels dont la société est propriétaire constitue un actif-clé du Groupe. Leurs qualités de développement et leur parfaite adéquation à l'activité sont déterminantes dans la capacité du Groupe à absorber régulièrement des volumétries croissantes,
- Vérification des déclarations à effectuer, notamment auprès de la CNIL ainsi que de la réglementation relative à la vente à distance.

Outre la mise en place de contrats d'assurance pour couvrir les risques juridiques identifiés au sein du Groupe comme le transport, les locaux, les crédits client professionnel.

Risques clients

Un service de relances clients a été mis en place afin de minimiser au maximum le risque d'impayé qui est déjà faible de par la structure de l'entreprise, environ 65% du chiffre d'affaires étant réalisés auprès des clients particuliers qui payent principalement au moment de l'expédition de la commande.

Le Groupe a recours à une société d'assurance-crédit afin de minimiser le risque des clients professionnels (environ 35% du chiffre d'affaires).

Risque de garantie produits

Un montant de 150 milliers d'euros a été provisionné pour tenir compte :

- des coûts probables du service après-vente résultant des ventes de marchandises suite à l'extinction de la garantie des fournisseurs ;
- de la garantie contractuelle accordée aux clients sur les ventes de marchandises qui a été portée à 2 ans depuis mars 2008, 5 ans depuis fin 2009 ou 3 ans depuis décembre 2016 selon l'option choisie par le client.

c. Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable

La fonction comptable et financière, sous la responsabilité du Directeur Général, exerçant également les fonctions de Directeur Financier, comprend :

- la direction comptable,
- le service contrôle de gestion et de trésorerie.

L'intégralité de la fonction comptable, comprenant environ 18 collaborateurs, est internalisée jusqu'à l'établissement des bilans et plaquettes de la société et de chacune de ses filiales.

Les comptes annuels et consolidés sont ainsi établis par ces services de la société qui disposent, pour ce faire, de progiciels standards éprouvés et agréés.

La gestion comptable est, en effet, assurée à partir d'un logiciel CEGID.

La communication financière et les relations investisseurs sont assurées directement par la Direction Générale.

Concernant le contrôle de la gestion, les éléments de reporting figurant dans le tableau de bord sont :

- le chiffre d'affaires quotidien par période hebdomadaire avec comparaison par rapport au mois précédent ;
- une analyse du chiffre d'affaires par pôle de vente (grand public, professionnels et boutiques) ;
- la marge par ligne de produit, une fois par mois.

Les budgets annuels sont établis par le service du contrôle de gestion. L'approche budgétaire est confrontée à celle complémentaire (en global et par canal de vente) retenue par la Direction Générale. De leur confrontation ressort le budget final.

L'information financière et comptable est ensuite vérifiée par les commissaires aux comptes de chacune des sociétés du Groupe. Les comptes consolidés sont également vérifiés par les commissaires aux comptes.

L'information financière et comptable est enfin arrêtée par le Directoire semestriellement et annuellement, sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

L'ensemble du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière et comptable décrit ci-dessus tend ainsi à gérer et limiter les risques en la matière.

16.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ LDLC.COM

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LDLC.com et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par la Présidente du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Il appartient à la Présidente d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport de la Présidente, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de la Présidente. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-

tendant les informations présentées dans le rapport de la Présidente ainsi que de la documentation fournie ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport de la Présidente.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de Commerce.

Fait à Lyon, le 30 juin 2017

Les commissaires aux comptes

Cap Office Diagnostic Révision Conseil
Christophe Reymond Hubert de Rocquigny du Fayel

CHAPITRE 17. SALARIÉS

17.1. NOMBRE DE SALARIÉS ET RÉPARTITION PAR SOCIÉTÉ AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au 31 mars 2017, le Groupe emploie 698 personnes (hors Caroline, Suzanne, Laurent, Marc et Olivier Villemonte de la Clergerie) au sein du Groupe LDLC et de ses filiales LDLC Distribution, Anikop, Hardware.fr, DLP Connect, L'École LDLC, LDLC Villefranche, LDLC Bordeaux, LDLC Villeurbanne, LDLC Event et Domisys dont 684 CDI, 8 CDD et 6 contrats de professionnalisation.

17.2. RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SOCIÉTÉ (HORS MANDATAIRES SOCIAUX)

sociétés	Nombre de salariés 31/03/2017	Nombre de salariés 31/03/2016	Nombre de salariés 31/03/2015
Total Groupe LDLC	444	440	446
Groupe LDLC Boutiques	39	43	41
Groupe LDLC Bureau	246	224	213
Groupe LDLC Logistique	158	173	192
Groupe LDLC Toulouse	1	0	0
Anikop	23	19	17
Hardware.fr	2	1	1
DLP Connect	10	9	12
LDLC Distribution	12	9	3
École LDLC	4	6	5
LDLC Villefranche	5	5	0
LDLC Bordeaux	5	0	0
LDLC Villeurbanne	5	0	0
LDLC Event	2	0	0
Domisys	186	205	
Grand total	698	694	484

17.3. PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Voir section 15 du présent document de référence.

17.4. ACCORDS PRÉVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

17.5. ACCORDS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ

La société Groupe LDLC a signé un accord de participation en date du 18 mars 2004.

Deux avenants ont été ensuite signés en date du 15 décembre 2009 dont l'objectif est d'intégrer la possibilité pour les salariés de demander le paiement immédiat de tout ou partie de leurs droits puis, en date du 29 novembre 2012, dont l'objet était de modifier les modalités de gestion de l'épargne salariale afin de prévoir l'affectation des sommes à un Plan d'Épargne Entreprise.

Cet accord de participation ne concerne pas les filiales.

La société Groupe LDLC ne dispose pas d'accord d'intéressement.

CHAPITRE 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Actionnariat	31/03/2015				31/03/2016				31/03/2017			
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques
Laurent Villemonte de la Clergerie ⁽¹⁾	1 339 369	23,30	2 538 738	28,30	1 322 209	20,91	2 506 492	26,41	1 251 746	19,80 ⁽⁶⁾	2 363 492	25,82 ⁽⁶⁾
Olivier Villemonte de la Clergerie ⁽²⁾	640 000	11,14	1 128 712	12,58	640 000	10,12	1 134 356	11,95	615 500	9,74 ⁽⁷⁾	1 084 630	11,85 ⁽⁷⁾
Caroline Villemonte de la Clergerie ⁽³⁾	671 273	11,68	1 202 546	13,41	671 273	10,62	1 202 546	12,67	628 579	9,94 ⁽⁸⁾	1 117 158	12,20 ⁽⁸⁾
Suzanne Villemonte de la Clergerie ⁽⁴⁾	89 421	1,56	576 414	6,43	89 421	1,41	576 414	6,07	71 423	1,13	562 846	6,15
Sous-total famille de la Clergerie ⁽¹⁰⁾	2 740 063	47,67	5 446 410	60,71	2 722 903	43,07	5 419 808	57,11	2 567 248	40,61	5 128 126	56,01
Domicorp ⁽⁵⁾	-	-	-	-	885 546	14,01	885 546	9,33	691 811	10,94	691 811	7,56
Domisys ⁽⁵⁾	238 025	4,25 ⁽⁹⁾	476 050	5,31 ⁽⁹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actionnaires	2 486 257	43,26	2 765 169	30,82	2 523 374	39,91	2 994 006	31,55	2 902 404	45,91	3 174 065	34,67
Auto détention	283 029	4,92	283 029	3,16	190 283	3,01	190 283	2,01	160 643	2,54	160 643	1,75
Total	5 747 374	100	8 970 658	100	6 322 106	100	9 489 643	100	6 322 106	100	9 154 645	100

(1) En ce compris la nue-propriété de 70 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les Assemblées Générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie en droits de vote théoriques.

(2) En ce compris la nue-propriété de 70 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les Assemblées Générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie en droits de vote théoriques.

(3) En ce compris la nue-propriété de 70 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les Assemblées Générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de Madame Caroline Villemonte de la Clergerie en droits de vote théoriques.

(4) En ce compris, pour le calcul des droits de vote, l'usufruit de 210 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les Assemblées Générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de cette dernière en nombre d'actions.

« Par courrier reçu le 12 avril 2016, complété par un courrier reçu le 13 avril 2016, la société par actions simplifiée unipersonnelle Domisys (rue Olivier de Serres, AC Erette, 44119 Grandchamps-des-Fontaines) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mars 2015, par suite d'une cession d'actions LDLC.com sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société LDLC.com et détenir, à cette date, 219 950 actions LDLC.com représentant 439 900 droits de vote, soit 3,83% du capital et 4,90% des droits de vote de cette société.

La société Domisys a précisé avoir cédé l'intégralité de ses actions LDLC.com le 30 décembre 2015 et ne plus détenir aucune action de cette société.

Par courrier reçu le 6 avril 2016, la société par actions simplifiée Domicorp (rue Olivier de Serres, AC Erette, 44119 Grandchamps-des-Fontaines) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 mars 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la société LDLC.com et détenir 885 546 actions LDLC.com représentant autant de droits de vote soit 14,01% du capital et 9,33% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition, par la société Domicorp, (i) de 574 732 actions LDLC.com émises par la société LDLC.com en rémunération de l'apport de 100 367 actions Domisys, et (ii) de 117 079 actions LDLC.com autodétenues, en rémunération de l'apport du solde de ses actions Domisys ainsi que de la quote-part du capital des sociétés Domimo 2 et Domimo 3, non détenue par la société Domisys.

Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Domicorp déclare :

- agir seule ;

- avoir acquis les 691 811 actions LDLC.com via (i) la souscription à une augmentation de capital de LDLC.com par émission de 574 732 actions nouvelles LDLC.com en rémunération d'un apport de 100 367 actions Domisys et (ii) la remise à son profit de 117 079 actions LDLC.com autodétenues par LDLC.com en rémunération de la cession de 20 446 actions Domisys ;

- ne pas envisager de solliciter sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes la représentant au Directoire ni au Conseil de Surveillance de la société LDLC.com ;

- ne pas envisager d'augmenter sa participation ni d'acquiescer le contrôle de la société ;

- ne pas envisager de modifier la stratégie de la société LDLC.com et ne pas envisager l'une des opérations énumérées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ;

- ne détenir aucun des instruments financiers ou accords visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L.233-9 du Code de Commerce ; et

- n'avoir conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur. » (Document AMF n° 216C0875 du 13 avril 2016).

(6) Voir l'avis de franchissement de seuils publié par l'AMF durant l'exercice clos le 31 mars 2017 : Document AMF n° 217C0547 du 27 février 2017.

(7) Voir l'avis de franchissement de seuils publié par l'AMF durant l'exercice clos le 31 mars 2017 : Document AMF n° 216C2009 du 9 septembre 2016.

(8) Voir l'avis de franchissement de seuils publié par l'AMF durant l'exercice clos le 31 mars 2017 : Document AMF n° 217C0548 du 27 février 2017.

(9) Voir les avis de franchissements de seuils publiés par l'AMF durant l'exercice clos le 31 mars 2015 : Document AMF n° 214C2642 du 15 décembre 2014 et Document AMF n° 214C2565 du 9 décembre 2014.

(10) Il n'existe aucune action de concert entre les membres de la famille de la Clergerie.

« Par courrier reçu le 8 juin 2017, la société par actions simplifiée Amiral Gestion (103, rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 juin 2017, le seuil de 5% du capital de la société LDLC.com et détenir, pour le compte desdits fonds, 316 902 actions LDLC.com représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,46% des droits de vote de cette société. » (Document AMF n° 217C1180 du 8 juin 2017).

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital et des droits de vote.

18.2. EXISTENCE DE DROITS DE VOTE DIFFÉRENTS

Conformément à l'article 12 des statuts de la société, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire instituant ce droit étant prise en compte.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la (des) société(s) bénéficiaire(s), si les statuts de celle(s)-ci l'ont institué.

18.3. CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

À la date d'établissement du présent document de référence, aucun actionnaire ne détient, directement ou indirectement, le contrôle de la société au sens de la rubrique 18.3 de l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 et de la position-recommandation AMF n°2014-14.

Les membres de la famille de la Clergerie ne font pas partie d'un concert, ne sont pas liés par un pacte ou autre convention contraignante et exercent librement leurs droits de vote.

18.4. ACCORD CONNU DE L'ÉMETTEUR DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT, À UNE DATE ULTÉRIEURE, ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE SON CONTRÔLE

À la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la société.

18.5. INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION ET LA SITUATION BOURSIÈRE

Au 31 mars 2017, le capital de la société est composé de 6 322 106 actions. La capitalisation boursière au 31 mars 2017 est de 199 462 444,30 euros.

Le volume des transactions, au cours de l'exercice, a été le suivant :

Mois	Volume	Cours Moyen	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Capitaux en millions d'euros
Avril 2016	81 244	33,14	34,790	30,610	2,695
Mai 2016	71 867	33,05	35,400	31,100	2,416
Juin 2016	160 844	34,52	37,200	27,550	5,506
Juillet 2016	126 863	35,01	37,090	33,170	4,454
Août 2016	48 192	35,35	36,500	33,560	1,688
Septembre 2016	180 667	33,99	35,390	31,000	6,014
Octobre 2016	152 285	33,90	36,990	31,100	5,139
Novembre 2016	94 469	33,21	35,800	31,050	3,181
Décembre 2016	90 131	35,41	36,800	33,600	3,195
Janvier 2017	176 178	34,87	37,500	32,500	6,111
Février 2017	160 796	32,62	33,890	30,920	5,167
Mars 2017	117 880	31,38	33,530	29,600	3,677

Au cours de l'exercice écoulé, le cours le plus élevé atteint par l'action LDLC.com est de 37,50 euros, alors que le cours le plus bas est de 27,55 euros.

CHAPITRE 19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS CONCLUES PAR LA SOCIÉTÉ DURANT LES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les conventions réglementées conclues au cours des exercices 2015, 2016 et 2017 sont mentionnées dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes présentés ci-dessous (section 19.2 du présent document de référence).

Concernant l'avenant au contrat de travail de Monsieur Philippe Sauze, dont les effets se sont poursuivis durant l'exercice clos le 31 mars 2017, nous vous rappelons qu'il a été décidé, d'un commun accord, d'aménager, par voie d'avenant, les conditions d'attribution des 160 924 actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à Monsieur Philippe Sauze et dont ce dernier bénéficie au titre de son contrat de travail conclu le 5 décembre 2011 en sa qualité de Directeur Général Délégué, salarié de la société en charge des aspects ventes, web et marketing (se référer aux sections 15 et 28 du présent document de référence pour plus de détails). Il a été ainsi prévu que l'attribution par le Directoire du solde des actions gratuites ne serait plus conditionnée à la réalisation du critère de performance consistant dans la constatation par le Directoire du droit de Monsieur Philippe Sauze à percevoir, en sa qualité de salarié de la société, au moins 50% de sa rémunération variable maximale définie par son contrat de travail.

Cet aménagement du contrat de Monsieur Philippe Sauze a été autorisé préalablement par le Conseil de Surveillance dans les conditions de l'article L.225-86 du Code de Commerce eu égard à l'ancienneté et à la contribution dont avait d'ores et déjà fait preuve Monsieur Philippe Sauze dans le

développement du Groupe. En conséquence, il n'y avait plus lieu de soumettre l'attribution définitive des 160 924 actions susvisées à la constatation, par le Directoire, du droit de Monsieur Philippe Sauze à percevoir, en sa qualité de salarié de la société, au moins 50% de sa rémunération variable dont le versement était lui-même conditionné à des conditions de performance figurant dans son contrat de travail.

Concernant le contrat de prestations de sponsoring, relations publiques et billetterie conclu le 13 avril 2016 avec la SASP ASVEL Basket (dont Monsieur Philippe Sauze est administrateur), dont les effets se sont poursuivis durant l'exercice clos le 31 mars 2017, nous vous indiquons que la SASP ASVEL Basket a facturé à la société un montant de 657 410,32 euros relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2017.

Conformément à la proposition n°27 de la recommandation AMF 2012-05, nous portons à votre connaissance les conclusions de la réunion du Conseil de Surveillance en date du 29 juin 2017 relatives à l'examen annuel réalisé conformément à l'article L.225-88-1 du Code de Commerce des conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Lors de sa réunion en date du 29 juin 2017, le Conseil de Surveillance a procédé au réexamen desdites conventions. Après avoir évalué que ces conventions répondaient toujours aux critères qui avaient conduit à donner son accord initial, le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, a maintenu son autorisation.

19.2. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU TITRE DES EXERCICES CLOS LE 31 MARS 2015, LE 31 MARS 2016 ET LE 31 MARS 2017

(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements

dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Modification, par voie d'avenant, du contrat de travail de Monsieur Philippe Sauze en qualité de Directeur Général Délégué, en charge des aspects ventes, web et marketing

Conseil de Surveillance du 30 juin 2014

Personne concernée : Monsieur Philippe Sauze, Directeur Général Délégué et membre du Directoire de la société LDLC.com.

Nature et objet : il a été décidé d'aménager, par voie d'avenant, les conditions d'attribution des 160 924 actions susceptibles d'être attribuées gratuitement, dont Monsieur Philippe Sauze bénéficie au titre de son contrat de travail conclu le 5 décembre 2011 en sa qualité de Directeur Général Délégué, salarié de la société en charge des aspects ventes, web et marketing. Il a été ainsi prévu que l'attribution

(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous

par le Directoire du solde des actions gratuites ne serait plus conditionnée à la réalisation du critère de performance consistant dans la constatation par le Directoire du droit de Monsieur Philippe Sauze à percevoir en sa qualité de salarié de la société au moins 50% de sa rémunération variable maximale définie par son contrat de travail.

Modalités : cette convention donne lieu à la constatation d'une charge non décaissée dans les comptes de LDLC.com d'un montant de 201 147 euros hors charges sociales au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rémunérations des membres du Directoire titulaires d'un contrat de travail (Conseil de Surveillance du 15 avril 2011)

Madame Caroline Villemonthe de la Clergerie est en congé parental à 100% depuis le 1^{er} septembre 2013 et son contrat de travail est suspendu depuis cette date. La société ne lui a versé aucune rémunération au titre de son contrat de travail au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Fait à Lyon, le 15 juillet 2015

Les commissaires aux comptes

Cap Office	Diagnostic Révision Conseil
Christophe Reymond	Hubert de Rocquigny du Fayel

prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L.225-90 et L.823-12 du Code de Commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la SASP ASVEL Basket

Personne concernée : Monsieur Philippe Sauze, Directeur Général Délégué et membre du Directoire.

Contrat de prestations de sponsoring, relations publiques et billetterie

La société LDLC.com a signé, le 13 avril 2016, un contrat de prestations de sponsoring, relations publiques et billetterie conclu avec la SASP ASVEL Basket. Ce contrat n'a produit aucun effet sur l'exercice clos le 31 mars 2016.

Ce contrat n'a pas été autorisé préalablement par le Conseil de Surveillance par omission.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Caroline Villemonte de la Clergerie

Rémunération d'un membre du Directoire titulaire d'un contrat de travail (Conseil de Surveillance du 15 avril 2011)

Nature, objet et modalité : au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, Madame Caroline Villemonte de la Clergerie a perçu une rémunération brute d'un montant de 3 908,05 euros au titre de son contrat de travail. Il est précisé que le contrat de travail de Madame Caroline Villemonte de la Clergerie a été rompu en date du 13 juillet 2015.

Avec Philippe Sauze

Rémunération d'un membre du Directoire titulaire d'un contrat de travail (Conseil de Surveillance du 30 juin 2014)

Nature et objet : il a été décidé d'aménager, par voie d'avenant, les conditions d'attribution des 160 924 actions susceptibles d'être attribuées gratuitement, dont Monsieur Philippe Sauze bénéficie au titre de son contrat de travail conclu le 5 décembre 2011 en sa qualité de Directeur Général Délégué, salarié de la société en charge des aspects ventes, web et marketing. Il a été ainsi prévu que l'attribution par le Directoire du solde des actions gratuites ne serait plus conditionnée à la réalisation du critère de performance consistant dans la constatation par le Directoire du droit de Monsieur Philippe Sauze à percevoir en sa qualité de salarié de la société au moins 50% de sa rémunération variable maximale définie par son contrat de travail.

Modalités : cette convention donne lieu à la constatation d'une charge non décaissée dans les comptes de LDLC.com d'un montant de 276 010 euros hors charges sociales, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Fait à Lyon, le 13 juillet 2016

Les commissaires aux comptes

Cap Office Diagnostic Révision Conseil
Christophe Reymond Hubert de Rocquigny du Fayel

(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rémunération d'un membre du Directoire titulaire d'un contrat de travail (Conseil de Surveillance du 30 juin 2014)

Personne concernée : Monsieur Philippe Sauze, Directeur Général Délégué et membre du Directoire.

Nature et objet : il a été décidé d'aménager, par voie d'avenant, les conditions d'attribution des 160 924 actions susceptibles d'être attribuées gratuitement, dont Monsieur Philippe Sauze bénéficie au titre de son contrat de travail conclu le 5 décembre 2011 en sa qualité de Directeur Général Délégué, salarié de la société en charge des aspects ventes, web et marketing. Il a été ainsi prévu que l'attribution par le Directoire du solde des actions gratuites ne serait plus conditionnée à la réalisation du critère de performance consistant dans la constatation par le Directoire du droit de Monsieur Philippe Sauze à percevoir en sa qualité de salarié de la société au moins 50% de sa rémunération variable maximale définie par son contrat de travail.

Modalités : cette convention donne lieu à la constatation d'une charge non décaissée dans les comptes de Groupe LDLC d'un montant de 218 632,10 euros hors charges sociales, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Avec la SASP ASVEL Basket

Personne concernée : Monsieur Philippe Sauze, Directeur Général Délégué et membre du Directoire.

Nature et objet : contrat de prestations de sponsoring, relations publiques et billetterie conclu le 13 avril 2016.

Modalités : au titre de ce contrat, la SASP ASVEL Basket a facturé à la société Groupe LDLC un montant de 657 410,32 euros relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2017.

Fait à Lyon, le 30 juin 2017

Les commissaires aux comptes

Cap Office Diagnostic Révision Conseil
Christophe Reymond Hubert de Rocquigny du Fayel

19.3. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-102-1, DERNIER ALINÉA DU CODE DE COMMERCE

Néant.

CHAPITRE 20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2017

1. Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2017

L'ensemble des données présentées ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif	Note	Au 31 mars	
		2017	2016
Écarts d'acquisition nets *	(3.2)	19 723	19 723
Autres immobilisations incorporelles nettes *	(3.3)	7 950	8 549
Immobilisations corporelles nettes *	(3.4)	17 707	19 348
Immobilisations financières nettes	(3.5)	4 397	4 423
Impôts différés	(3.9)	1 012	2 318
Actifs non courants		50 789	54 361
Stocks	(3.6)	75 430	69 091
Clients et comptes rattachés	(3.7)	17 051	19 713
Autres créances	(3.8)	16 886	11 402
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3.10)	10 613	8 107
Actifs courants		119 980	108 313
Total de l'actif		170 769	162 673

Passif	Note	Au 31 mars	
		2017	2016
Capital	(1.3)	1 138	1 138
Primes	(1.3)	21 053	21 053
Réserves consolidées	(1.3)	25 144	19 675
Titres auto-détenus	(1.3)	(600)	(758)
Résultat	(1.3)	8 115	7 941
Total des capitaux propres revenant aux actionnaires		54 851	49 048
Intérêts minoritaires	(1.3)	28	0
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Total des capitaux propres		54 878	49 048
Emprunts à + d'un an	(3.14)	40 361	30 354
Impôts différés *	(3.9)	2 946	4 378
Provisions retraite	(3.13)	1 582	1 203
Passifs non courants		44 889	35 934
Emprunts et autres financements courants	(3.14)	6 188	20 756
Provisions pour risques et charges	(3.13)	522	377
Fournisseurs et comptes rattachés	(3.17)	44 808	35 494
Autres dettes	(3.18)	19 484	21 064
Passifs courants		71 002	77 691
Total du passif		170 769	162 673

* L'exercice clos au 31 mars 2016 a été modifié, prenant en compte l'affectation de l'écart d'acquisition de Materiel.net comme détaillé dans la note 3.2.

1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros sauf indication contraire)	Note	Au 31 mars	
		2017	2016
Chiffre d'affaires	(4.1)	479 878	320 719
Autres produits opérationnels		385	142
Achats consommés		(402 834)	(265 106)
Marge brute		77 429	55 755
Autres achats charges externes		(24 371)	(14 899)
Impôts et taxes		(1 956)	(978)
Charges de personnel	(4.2)	(32 403)	(24 047)
Dot.& rep. aux amortissements et provisions	(4.3)	(4 493)	(1 212)
Autres charges et produits		(788)	(804)
Résultat opérationnel courant		13 417	13 815
Autres charges opérationnelles	(4.4)	(13)	(665)
Autres produits opérationnels	(4.4)	2	82
Résultat opérationnel		13 405	13 232
Coût de l'endettement financier net	(4.5)	(953)	(157)
Autres charges et produits financiers	(4.5)	3	2
Résultat avant impôt sur le résultat		12 456	13 078
Impôt	(4.6)	(4 322)	(5 137)
Résultat des sociétés intégrées		8 134	7 941
Résultat après IS des activités cédées		0	0
Résultat net de l'exercice	(A)	8 134	7 941
Réévaluation des avantages au personnel nette d'IS		(157)	(69)
Couverture des flux de trésorerie futurs		481	(742)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	(B)	324	(811)
Résultat net global	(A+B)	8 458	7 131
Résultat net revenant :			
- aux actionnaires de la société		8 115	7 941
- aux intérêts minoritaires		19	0
- aux intérêts participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultats par action : résultat revenant aux actionnaires de la société			
- résultat opérationnel courant par action			
- résultat opérationnel courant dilué par action			
- résultat net par action		1,32	1,43
- résultat net dilué par action		1,32	1,43

1.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Titres auto-détenus	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 mars 2015 corrigé	1 035	7 458	17 874	(1 804)	24 562	0	24 562
Résultat net au 31 mars 2016			7 941		7 941		7 941
Gains-pertes enreg. en capitaux propres			(811)		(811)		(811)
Mouvements actions propres			1 121	350	1 471		1 471
Attribution gratuite d'actions			530		530		530
Augmentation de capital et primes	103	13 595	3 414	695	17 807		17 807
Dividendes versés *			(2 454)		(2 454)		(2 454)
Réserves part. ne donnant pas le contrôle					0		0
Capitaux propres au 31 mars 2016	1 138	21 053	27 616	(758)	49 048	0	49 048
Résultat net au 31 mars 2017			8 115		8 115	28	8 143
Gains-pertes enreg. en capitaux propres			324		324		324
Mouvements actions propres			(5)	159	154		154
Attribution gratuite d'actions			291		291		291
Augmentation de capital et primes					0		0
Dividendes versés **			(3 081)		(3 081)		(3 081)
Réserves part. ne donnant pas le contrôle					0		0
Capitaux propres au 31 mars 2017	1 138	21 053	33 260	(600)	54 851	28	54 878

* Soit un dividende par action de 0,45 euro en 2015 et 0,50 euro en 2016.

1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros sauf indication contraire)	Au 31 mars	
	2017	2016
Résultat net des activités poursuivies	8 134	7 941
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie (a)	4 616	1 282
Charge d'impôts (courants et différés) (b)	4 322	5 137
Plus ou moins-values de cessions d'actifs	12	0
Sous-total (capacité d'autofinancement avant impôt)	17 083	14 360
Charge d'impôts et variation des impôts différés	(4 448)	(5 134)
Variation du besoin en fonds de roulement (c)	(1 429)	(301)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	11 206	8 925
Produits des cessions d'actifs immobilisés nets d'impôts	2	81
Acquisitions & réductions d'actifs immobilisés	(1 881)	(4 817)
Variation de périmètre	0	(34 426)
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	(1 880)	(39 162)
Opérations sur actions propres et AGA	445	2 002
Autres impacts	(105)	282
Opérations sur instruments financiers (d)	481	(742)
Variation des emprunts et dettes financières diverses (e)	10 427	22 834
Variation des financements liés aux créances cédées (f)	(3 699)	421
Augmentation de capital (nominal)	0	103
Prime d'émission + réserves indisponibles + report à nouveau	0	13 595
Réduction des capitaux propres (dividendes)	(3 081)	(2 454)
Flux nets de trésorerie liés aux financements	4 468	36 041
(Diminution) / augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires	13 794	5 804
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	(3 491)	(9 295)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	10 303	(3 491)

(a) Correspond aux dotations et reprises d'exploitation et financières à hauteur de 4 395 milliers d'euros.

(b) Voir note 4.6.

(c) Voir note 1.5.

(d) Réajustements instruments financiers en cours à la date d'arrêt.

(e) Voir note 3.14.

(f) Voir note 3.14.

Méthode additive développée en K€

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Résultat net	8 134	7 941
Dot. & rep. aux amortissements et provisions	(4 493)	(1 212)
Autres produits et charges opérationnels	(12)	(583)
Coût de l'endettement financier net	(953)	(157)
Autres produits et charges financières	3	2
Charge d'impôt	(4 322)	(5 137)
EBITDA	17 910	15 027

Méthode additive simplifiée en K€

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Résultat opérationnel courant	13 417	13 815
Amortissements d'exploitation	(4 493)	(1 212)
EBITDA	17 910	15 027

L'EBITDA n'étant pas un agrégat défini par les normes IFRS, et son mode de calcul pouvant différer selon les sociétés, il est précisé que l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements d'exploitation correspond à la somme du résultat opérationnel courant et des dotations nettes aux amortissements d'exploitation.

1.5. TABLEAU DE VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	31/03/2017	31/03/2016
Stocks	(6 340)	(1 181)
Clients et comptes rattachés	2 661	(4 322)
Autres créances	(5 484)	(45)
Fournisseurs et comptes rattachés	9 313	261
Autres dettes	(1 581)	4 986
Total	(1 429)	(301)

2. Notes annexes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2017

(Montants exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire)

Groupe LDLC est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège social est 18, chemin des Cuers CS40207 69574 Dardilly Cedex, France. La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 403 554 181 et est cotée à l'Euronext Paris.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2017 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 mars 2017. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés. Les états financiers consolidés au 31 mars 2017 reflètent la situation comptable de Groupe LDLC et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées.

Les comptes consolidés au 31 mars 2017 de Groupe LDLC ont été arrêtés le 29 juin 2017 par le Directoire. Ces derniers seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

2.1. FAITS MARQUANTS

La société Groupe LDLC a créé, en mai 2016, la société LDLC Event, détenue à 70% dont l'activité est l'organisation d'événements et la gestion de projets événementiels, notamment dans le domaine du sport électronique.

La société Groupe LDLC a créé, en mars 2017, les sociétés LDLC4, LDLC5 et LDLC6, détenues à 100% dont l'activité est le commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique.

La société Groupe LDLC a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale, qui porte sur les exercices 2009-2010 à 2012-2013. Cette vérification a donné lieu à des propositions initiales de rectifications puis à des réponses suite aux observations de la société. Les propositions de rectifications portent sur la CFE et la taxe foncière. Les propositions de rectifications sont contestées par la société. La société a dû payer un montant de 1 238 milliers d'euros.

Compte tenu de l'avancée actuelle des discussions avec l'administration fiscale, de la position de la société vis-à-vis des redressements proposés et des arguments en défense dont elle dispose, aucune provision n'a été comptabilisée et les sommes déjà payées à l'administration ont été comptabilisées à l'actif de la société, dans le poste autres créances (voir note 3.8).

En août 2017, la société Groupe LDLC et ses filiales (hormis le groupe Materiel.net) ont prévu de déménager leur siège social sur Limonest.

À ce titre, la durée d'amortissement des immobilisations du siège social a été révisée pour être avancée au 31 août 2017, ce qui a donné lieu à une dotation supplémentaire de 274 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2017. Une provision relative aux charges liées à la cessation d'utilisation des anciens locaux a également été comptabilisée sur la période restant à courir et représente un montant de 295 milliers d'euros.

2.2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.2.1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 31 mars 2017 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles que publiées et approuvées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) et les interprétations de l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et à l'IFRIC, de même que des textes dont l'application n'est pas obligatoire en 2016.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016

- Amendement à IAS 1 « *disclosure initiative* » traitant des informations à fournir dans les états financiers ;
- Amendement à IAS 19 « avantage au personnel » qui s'applique aux contributions des membres du personnel ou des tiers à des régimes à prestations définies ;
- Les amendements à IAS 16 (immobilisations corporelles) et IAS 38 (immobilisations incorporelles) portant sur les modes d'amortissements acceptables ;
- Les amendements issus de la procédure d'améliorations annuelles des IFRS 2010-2012 ;
- Les amendements issus de la procédure d'améliorations annuelles des IFRS 2012-2014.

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 et non anticipés par le Groupe

- **La norme IFRS 9** « Instruments financiers ». Publiée le 29 novembre 2016, la norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers. Ces principes viendront remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2018, ceux actuellement énoncés par la norme IAS 3, « Instruments financiers ». L'impact de l'application de la norme IFRS 9 sur les comptes du Groupe est en cours d'analyse.
- **La norme IFRS 15** « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ». Cette norme remplacera la norme IAS 18 « produits des activités ordinaires » à compter du 1^{er} janvier 2018. L'impact de l'application de la norme IFRS 15 sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation. Le Groupe sera impacté par la mise en œuvre de la norme IFRS 15. Les impacts restent en cours d'évaluation.
- **La norme IFRS 16 « contrats de location », applicable en 2019** et qui remplacera l'IAS 17. Le Groupe sera impacté par la mise en œuvre de la norme IFRS 16. La société va procéder au recensement des contrats de location et de leurs principales dispositions. Les impacts restent en cours d'évaluation.

2.2.2. Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan est présenté selon le critère de distinction « courant » / « non courant » défini par la norme IAS 1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes

financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an présentée parmi les éléments « non courants », et la part à moins d'un an présentée parmi les éléments courants. Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction, selon le modèle proposé par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013. Le Groupe applique la méthode indirecte de la présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013.

2.2.3. Estimations et jugements

Lors de la préparation et de la présentation des états financiers, la Direction du Groupe est amenée à exercer fréquemment son jugement afin d'évaluer ou d'estimer certains postes des états financiers (tels que les provisions, les impôts différés, les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur). La probabilité de réalisation d'événements futurs est aussi appréciée. Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses initialement retenues si nécessaire. Groupe LDLC n'a pas constaté sur l'exercice une évolution du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

La valeur de certains actifs, tels que les *goodwill* et marque, est appréciée à chaque clôture sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite. En ce qui concerne les flux futurs de trésorerie, le Groupe a, conformément à l'IAS 36, précisé dans l'annexe des comptes consolidés les hypothèses utilisées et les résultats obtenus par des calculs de sensibilité aux fluctuations de ces estimations, notamment dans l'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Au regard de la norme IAS 38, le Groupe a considéré que les conditions d'activation des frais de recherche et de développement n'étaient pas intégralement remplies. De ce fait, la société a comptabilisé les frais de recherche et de développement en charge de l'exercice.

Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Estimation

Nature de l'estimation

Notes 2.2.6 et 3.2	Tests de dépréciation des écarts d'acquisition	Affectation des écarts d'acquisition à une seule UGT. Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (flux de trésorerie attendus, taux de croissance à l'infini, taux d'actualisation au coût moyen pondéré du capital)
Notes 2.2.11 et 3.6	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Notes 2.2.16 et 4.6	Reconnaissance des impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles
Note 3.13	Indemnités de fin de carrière	Taux d'actualisation correspondant au taux iBoxx Corporates AA et taux de progression des salaires

2.2.4. Périmètre et critères de consolidation

Les sociétés dont Groupe LDLC détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles LDLC.com détient, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de société dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe avec constatation des droits des actionnaires minoritaires. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 mars.

Le périmètre du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 est commenté dans la note 2.3.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés, sauf si elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Au 31 mars 2017, aucune société n'est mise en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 2.3.

2.2.5. Conversion des opérations en devises

2.2.5.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

2.2.5.2. Transactions et soldes en devises

Les transactions libellées en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle des sociétés du Groupe sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat.

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Pour couvrir son exposition à certains risques de change, le Groupe a recours à des contrats à terme et à des options.

2.2.5.3. Sociétés du Groupe

Les entités du Groupe exercent leur activité sur le territoire français et les comptes sont présentés en euros.

2.2.6. Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition associés à ces transactions

Les écarts relatifs aux sociétés consolidées sont enregistrés à l'actif du bilan sous la rubrique « écarts d'acquisition nets ».

À la date de prise de contrôle, tout excédent entre la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise et le prix d'acquisition donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition « *goodwill* ».

Le prix d'acquisition (ou contrepartie transférée) est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis, passifs encourus à la date d'acquisition et ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Lors de chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'évaluer les intérêts minoritaires soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de la société acquise (méthode du *goodwill* partiel), soit à leur juste valeur à la date d'acquisition (méthode du *goodwill* complet).

L'acquéreur dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour modifier rétrospectivement les valeurs initialement attribuées aux actifs et passifs identifiables, aux intérêts minoritaires évalués à la juste valeur et aux différents éléments du prix d'acquisition.

Au-delà de ce délai, les éventuelles modifications seront constatées prospectivement en résultat sans ajustement du *goodwill*.

Les *goodwill* ne sont pas amortis et font l'objet d'un test d'*impairment* au minimum une fois par an. Pour ce test, l'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les modalités des tests de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie sont détaillées dans la note 2.2.3.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en autres charges opérationnelles. Les pertes de valeur relatives au *goodwill* ne sont pas réversibles. Les

badwill (écarts d'acquisition négatifs) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition dans la rubrique « autres produits et charges d'exploitation » et sont attribués intégralement à l'acquéreur.

2.2.7. Immobilisations incorporelles

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (un à trois ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts directement associés à la production de logiciels et de sites web identifiables ayant un caractère unique et qui sont contrôlés par le Groupe, sont comptabilisés comme des charges de l'exercice. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnes ayant développé les logiciels et les sites web ainsi qu'une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Le Groupe a pris l'option d'amortir le droit au bail sur la durée restante du bail de près de 8 ans.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durées d'amortissement
Logiciels	1 à 3 ans
Marque	10 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 à 8 ans

2.2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés, leur transfert jusqu'à leur lieu d'exploitation.

Les intérêts d'emprunt ne sont pas incorporés dans les coûts des actifs mais constatés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les coûts de maintenance et de réparation sont comptabilisés en charge sur la période.

Les immobilisations ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie estimée. Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durées d'amortissement
Constructions	15 à 25 ans
Installations et agencements	8 à 10 ans
Matériel	8 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	5 ans

Conformément à l'IAS 36, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La dépréciation ainsi déterminée est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition « *goodwill* » puis au prorata des valeurs comptables des autres actifs.

Les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur nette comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

2.2.9. Contrats de location

2.2.9.1. Contrats de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles acquises directement par l'entreprise (voir note 2.2.8 relative aux immobilisations corporelles).

Aucun contrat de location-financement n'est retraité dans les comptes arrêtés au 31 mars 2017.

2.2.9.2. Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.2.10. Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont définies par la norme IAS 39 « instruments financiers - comptabilisation et évaluation » (voir note 3.15).

2.2.10.1. Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque date de clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transactions lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition. Ces catégories sont détaillées comme suit :

• Prêts et créances

Il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat sous la rubrique « autres charges et produits financiers ».

• Actifs financiers en juste valeur par résultat

Il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme, généralement sur une période de moins de 12 mois. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « autres charges et produits financiers » dans la période au cours de laquelle elles interviennent. Cette catégorie comprend notamment des Sicav de trésorerie et regroupe les instruments dérivés.

• Actifs disponibles à la vente

Les actifs non affectés à l'une des catégories précédentes sont désignés en tant « qu'actifs disponibles à la vente ». Les éléments affectés à cette catégorie concernent les titres de sociétés non consolidées non cotées mais que le Groupe a l'intention de conserver durablement. Ces titres sont présentés au bilan en immobilisations financières.

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, proche en pratique de leur coût d'acquisition. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées comme suit :

- Lorsque la juste valeur peut être déterminée de manière fiable, les variations sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. En cas de diminution significative ou prolongée de la juste valeur en dessous de leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en résultat net.
- Dans le cas contraire, les « actifs disponibles à la vente » sont maintenus à leur coût d'acquisition sous réserve de test de dépréciation. Une provision est constatée dès lors que leur valeur estimée à la clôture à partir des critères financiers adaptés à chaque société est inférieure à ce coût d'acquisition. Ces provisions pour dépréciation sont enregistrées en résultat.

2.2.10.2. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements, les découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

Les emprunts et les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une couverture de flux de trésorerie futurs. Les variations de juste valeur du swap sont comptabilisées au bilan, en contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace, et en résultat pour la partie inefficace.

2.2.10.3. Juste valeur des instruments dérivés

Le Groupe recourt à des instruments dérivés afin de réduire son exposition au risque de change.

Conformément aux dispositions des normes IAS 39, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

La juste valeur des actifs et passifs financiers courants est assimilée à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

La juste valeur des actifs et passifs financiers non courants est calculée par actualisation des flux futurs de trésorerie.

Pour la couverture des risques de taux et devises, le Groupe utilise principalement des instruments dérivés évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

2.2.10.4. Affacturage

Le Groupe procède, depuis plusieurs années, à des cessions de créances avec recours et, depuis l'exercice clos au 31 mars 2017, à des cessions de créances sans recours.

Conformément à la norme IAS 39, relative aux instruments financiers, qui traite des cessions d'actifs financiers (dont les créances commerciales), l'analyse juridique du transfert de propriété doit répondre aux trois critères suivants :

- Transfert des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif transféré.
- Transfert de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif cédé.
- Transfert du contrôle de l'actif transféré.

Le Groupe a procédé à l'analyse du contrat conformément à l'IAS 39 et a considéré que le contrat conclu en mars 2017 est un contrat déconsolidant.

Cette présentation pourra évoluer dans le futur en cas de modifications de contrats ou du processus de cession.

2.2.11. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité net des coûts restant à encourir pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

La méthode de détermination du coût est identique pour les stocks ayant une nature et un usage similaires dans une même entité. Les stocks sont évalués selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS).

Les coûts d'emprunts sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le Groupe peut être amené à constater une dépréciation sur ces stocks :

- sur la base de leur perspective d'écoulement
- si le prix de vente est inférieur à la valeur de réalisation
- s'ils sont endommagés partiellement ou totalement obsolètes.

2.2.12. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée lorsque cela est significatif, au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en « Dotations et reprises aux amortissements et provisions ».

2.2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les emprunts et autres financements courants.

Seules les créances avec recours figurent à l'actif du bilan.

Les mouvements bancaires en devises sont valorisés à la date de l'opération. En fin de mois, les comptes sont convertis au cours de clôture. Cette réactualisation a pour contrepartie soit un compte de gain de change, soit un compte de perte de change.

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente distinctement les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement. Les flux de trésorerie liés à une prise de contrôle ou une perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissement dans la ligne « variation de périmètre ».

2.2.14. Actions propres

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les actions propres de Groupe LDLC, notamment celles acquises dans le cadre d'un programme d'animation du cours, viennent en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé lors de l'achat, la cession, l'émission, la dépréciation ou l'annulation d'actions propres.

Les coûts de transaction directement imputables aux actions rachetées dans le cadre de programmes de rachat sont également déduits du total des capitaux propres.

Les mouvements de l'année sur les actions propres sont indiqués dans la note 3.11.

2.2.15. Bénéfice par action

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le Groupe n'a pas d'action ordinaire dilutive en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action est donc identique au résultat net par action.

Lorsque le résultat par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat.

2.2.16. Impôts sur les résultats

La ligne « impôt » du compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible au titre de l'exercice écoulé et aux variations d'impôts différés.

2.2.16.1. Impôts courants

Les actifs et passifs d'impôts courants correspondent à des créances et dettes d'impôt dont l'échéance est inférieure à 12 mois.

2.2.16.2. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés des sociétés consolidées sont présentés respectivement en actifs non courants et passifs non courants.

Le Groupe comptabilise des impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs enregistrés au bilan consolidé à l'exception des écarts d'acquisition.

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale. Un actif ou passif d'impôt différé est évalué au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la société ou l'ensemble intégré fiscalement a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures ; les actifs correspondants à des déficits fiscaux reportables sont inscrits au bilan.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou à des moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est probable.

2.2.17. Provisions

2.2.17.1. Avantages du personnel à long terme

Le Groupe comptabilise l'intégralité des avantages accordés au personnel à long terme. Ces avantages correspondent exclusivement aux indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer ces engagements sont révisées à chaque clôture. L'évaluation tient compte, sur la base de données actuarielles, du niveau de rémunération, de la durée d'activité probable du salarié, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel. Les engagements futurs ainsi calculés sont actualisés afin de déterminer leur valeur actuelle.

La société ne détient aucun actif de régime pour financer cet engagement.

En application de la norme IAS 19 révisée :

- Les impacts liés aux hypothèses actuarielles sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables (OCI) pour leur montant net d'impôt.
- Les impacts des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat consolidé. Aucune modification de régime n'est intervenue sur l'exercice.
- Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour le montant global.

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite sont détaillées dans la note 3.13 de la présente annexe.

2.2.17.2. Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources pour le Groupe.

2.2.18. Fournisseurs

Sur les fournisseurs et comptes rattachés aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéance supérieure à un an à la fin de chaque exercice concerné.

2.2.19. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

2.2.19.1. Ventes de marchandises

Les revenus résultant des produits sont présentés en « Ventes de marchandises » et sont comptabilisés lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété a été transféré à l'acheteur,
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction bénéficieront à la société.

Le coût des transports et autres frais facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires.

Les ventes de marchandises destinées aux professionnels et particuliers, hors clients boutiques et filiales, présentées au compte de résultat, font l'objet d'un retraitement des deux derniers jours de chiffre d'affaires (voir note 3.18). La société estime en effet que les risques et avantages inhérents à la propriété n'ont pas encore été transférés à l'acheteur durant cet intervalle compte tenu des délais moyens de livraison observés par les transporteurs.

2.2.19.2. Ventes de services

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

2.2.20. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au cumul des produits d'exploitation courants sur lequel sont déduites les charges d'exploitation courantes. Il s'agit là d'un indicateur important qui permet de faire ressortir la performance du Groupe.

2.2.21. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant sur lequel sont déduits les charges et produits d'exploitation non courants.

Sont comptabilisés en charges et produits d'exploitation non courants les éléments en lien avec un événement majeur

survenu lors de l'exercice ayant un caractère inhabituel, anormal et peu fréquent.

Les autres produits et charges d'exploitation non courants comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, le cas échéant, d'une description en note 4.4 :

- les charges d'*impairment* des actifs corporels et incorporels, y compris des écarts d'acquisition,
- les frais d'acquisition de titres de participation supportés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises,
- les charges et produits relatifs à des événements non courants, en lien avec un événement majeur survenu lors de l'exercice et ayant un caractère inhabituel, anormal et peu fréquent.

2.2.22. Coût de l'endettement financier net

La dette financière nette comprend l'ensemble des dettes financières courantes et non courantes diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières courantes et non courantes diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des instruments dérivés liés au financement du Groupe qui ont une échéance inférieure à un an et sont cessibles facilement. Il comprend également d'éventuels placements financiers court terme sans risque de changement de valeur significatif mais dont l'échéance à la date de souscription est supérieure à 3 mois.

2.3. LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes retenues s'analysent de la manière suivante :

Filiales	Activité	% détention	Date de détention	Méthode de consolidation
Hardware.fr	Conception, réalisation et exploitation de sites Internet, contenu éditorial	100%	07/2000	Intégration globale
Textorm	Commerce de gros de tous matériels, logiciels informatiques et tous services rattachés	100%	04/2001	Intégration globale
DLP Connect	Installation de réseaux câblés, systèmes de contrôle d'accès, vidéo-surveillance, télécommunications	80%	01/2004	Intégration globale
LDLC Distribution	Création et développement d'un réseau de distribution dans le domaine de la vente de tous matériels, tous services, ainsi que la concession de tous droits de franchise ou de licence	100%	01/2013	Intégration globale
Anikop	Conception, réalisation et vente de logiciels et prestations de services informatiques, maintenance à titre accessoire SAV matériel vendu, formation	80%	12/2006	Intégration globale

Filiales	Activité	% détention	Date de détention	Méthode de consolidation
L'École LDLC	Enseignement supérieur	100%	11/2014	Intégration globale
LDLC Villefranche	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100%	03/2015	Intégration globale
Campus 2017	Acquisition d'un terrain et construction d'immeuble à usage de bureaux par voie de crédit-bail, location administration desdits immeubles, acquisition et gestion de tous biens meublés	100%	09/2015	Intégration globale
LDLC Bordeaux	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100%	03/2016	Intégration globale
LDLC Villeurbanne	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100%	03/2016	Intégration globale
LDLC3	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100%	03/2016	Intégration globale
Domisys	Commerce de détail de matériel informatique, bureautique, hifi, multimédias et accessoires	100%	03/2016	Intégration globale
Domimo 2	Acquisition d'un terrain, exploitation et mise en valeur de ce terrain	70%	03/2016	Intégration globale
Domimo 3	Acquisition d'un terrain, exploitation et mise en valeur de ce terrain pour édification d'un immeuble et exploitation par bail	90%	03/2016	Intégration globale
LDLC Event	Organisation d'événements et gestion de projets événementiels, notamment dans le domaine du sport électronique	70%	05/2016	Intégration globale
LDLC4	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100%	03/2017	Intégration globale
LDLC5	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100%	03/2017	Intégration globale
LDLC6	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100%	03/2017	Intégration globale

Les sociétés Domimo 2 et Domimo 3 sont également détenues par Domisys et sont donc intégrées à 100%.

Le Groupe LDLC détient des participations minoritaires dans les sociétés NLCL, Immo Fi 1 et Presse Non-Stop ; les comptes de ces entités n'étant pas significatifs, ils ne sont pas consolidés au 31 mars 2017.

2.4. GESTION DES RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché (notamment risque de change, risque de variation de valeur due à l'évolution rapide du secteur des technologies et tout autre risque de variation de prix), risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité.

2.4.1. Risques de marché

2.4.1.1. Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et notamment au niveau de ses approvisionnements : il est donc exposé au risque de change provenant principalement de l'US dollar. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan.

Pour gérer le risque de change lié aux transactions commerciales futures et aux actifs et aux passifs en devises enregistrés au bilan, les entités du Groupe peuvent recourir soit à des contrats de change à terme, conclus avec plusieurs établissements financiers, soit à l'ajustement de leur prix de ventes.

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 39, ces instruments financiers sont analysés au regard des critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture. Ces instruments financiers sont comptabilisés au bilan en valeur de marché à la date de clôture. Au 31 mars 2017, aucun contrat de change à terme n'est en cours.

Le pourcentage de marchandises payées en US dollars est d'environ 16%, et la couverture de change a été utilisée sur l'exercice pour régler environ 24% de ces achats.

2.4.1.2. Risque de variation de prix

Le Groupe est exposé au risque de prix affectant les marchandises du secteur informatique / « High-Tech ». Des outils d'analyse de la rotation des stocks permettent de se prémunir contre la déflation des prix inhérente à cette activité en adaptant les volumes d'achats de manière dynamique avec le cycle de vie des produits et leur niveau de ventes.

2.4.2. Risque de crédit

Compte tenu de son grand nombre de clients, le Groupe estime ne pas être exposé à une concentration importante du risque de crédit. De plus, le Groupe a mis en place des procédures internes lui permettant de s'assurer que les clients ayant acheté ces produits ont un historique de risque de crédit approprié.

Néanmoins, le développement de ses activités en *BtoB* et en franchise pourrait avoir un effet négatif sur la trésorerie, le résultat, la situation financière du Groupe. Le Groupe met en place des procédures internes permettant de contrôler ces risques notamment au travers d'une souscription d'assurance-crédit pour ses activités en *BtoB*. Concernant son activité en franchise, le risque est limité au vu des délais de paiements donnés par le Groupe à ces clients et du suivi interne mis en place pour arriver à atténuer ce risque. Ces encours clients relatifs aux franchises sont suivis régulièrement.

2.4.3. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a à disposition plusieurs lignes de découvert (voir note 3.14).

Afin de financer le groupe *Materiel.net*, le Groupe a souscrit un emprunt de 23 millions d'euros (voir note 3.14).

Pour couvrir le risque lié aux intérêts d'emprunts à taux variable, des contrats swaps et CAP ont été souscrits par le Groupe (voir note 3.16).

Une analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt est faite dans la note 3.16.

2.4.4. Risque de liquidité

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, le Groupe met en œuvre une politique de financement reposant sur :

- le maintien à tout moment d'un certain niveau de disponibilités (trésorerie et équivalents de trésorerie) s'élevant à 10 613 milliers d'euros au 31 mars 2017
- auquel s'ajoutent notamment au 31 mars 2017 :
 - un crédit renouvelable de 15 millions d'euros, totalement utilisé
 - des emprunts et crédits pour un montant total de 31 049 millions d'euros
 - plusieurs lignes de découvert.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que la dette financière sont respectivement décrits en note 3.10 et 3.14.

2.5. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Pour ses besoins de gestion interne, et afin de répondre aux exigences d'information demandées par IFRS 8, le Groupe a réalisé une analyse de la répartition sectorielle de ses activités. Suite à ce travail, le Groupe considère qu'il opère sur un seul segment agrégé : la distribution de matériel informatique et des services associés. Par ailleurs, la quasi-intégralité du chiffre d'affaires est réalisée en France et dans les pays francophones limitrophes à la France. Le Groupe considère par conséquent qu'il opère sur un seul et unique secteur géographique distinct. Les principaux décideurs opérationnels du Groupe mesurent sa performance au

regard de la marge brute dégagée par ses activités. Pour ces raisons, la Direction du Groupe n'estime pas opportun de constituer de secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

L'activité de la société Groupe LDLC, de distribution de matériel informatique et de services associés, s'adresse à des clients particuliers ou professionnels. Aucun client ne représente un chiffre d'affaires supérieur à 5% des ventes du Groupe.

2.6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À la connaissance du Groupe, aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe n'est intervenu depuis le 31 mars 2017.

2.7. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La société Groupe LDLC a conclu avec la société NLCL un contrat de sous-location de locaux commerciaux pour un montant annuel de 35 milliers d'euros. Le loyer ainsi défini correspond à des conditions normales de marché.

2.8. CHARGES RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

Les dirigeants sont ceux présents sur l'exercice et listés dans la partie gouvernement d'entreprise du rapport annuel (voir note 5.1).

3. Notes relatives au bilan

3.1. CONSOLIDATION

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 mars 2017.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises ou créées au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou de création. Il intègre les comptes de résultat des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à la date de cession.

3.2. ÉCARTS D'ACQUISITION

Valeurs brutes	31/03/2016	Acquisitions	Cessions	31/03/2017
groupe Materiel.net	19 723	0	0	19 723
Total	19 723	0	0	19 723

Amortissements et provisions	31/03/2016	Dotations	Reprises	31/03/2017
groupe Materiel.net	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

L'écart d'acquisition constaté au 31 mars 2016 fait suite à l'acquisition du groupe Materiel.net qui regroupe les sociétés Domisys, Domimo 2 et Domimo 3 et correspond au *goodwill* résiduel définitif (voir note 2.2.6).

Le 31 mars 2016, la société Groupe LDLC a acquis 100% des actions et des droits de vote de Domisys ainsi que la quote-part du capital des sociétés Domimo 2 et Domimo 3, sociétés immobilières du groupe Materiel.net, non encore détenues par Domisys.

Spécialiste de la distribution online de produits High-Tech, Materiel.net bénéficie d'une marque avec une forte notoriété sur son segment de marché spécifique et reconnue pour la qualité de son service clients, d'un réseau de 10 concept-stores complémentaire avec celui de Groupe LDLC et d'un centre logistique intégré de 18 000 m² dans l'ouest de la

France (44-Nantes). Materiel.net compte à ce jour un peu plus de 200 collaborateurs.

Cette opération s'inscrit dans la logique des orientations stratégiques du Groupe LDLC et de la consolidation du marché e-commerce. Cette acquisition permettra au Groupe LDLC de conforter sa position de leader du High-Tech online, d'entrer dans le Top 5 de l'e-commerce en France (selon classement e-Magazine juin 2015 – hors alimentaire et voyagistes) et d'accélérer son plan de développement. Cette opération structurante présente des synergies de coûts, commerciales, logistiques et industrielles.

Actifs acquis et passifs repris

La juste valeur des actifs acquis et passifs assumés des entités acquises à la date d'acquisition est présentée ci-dessous :

en millions d'euros	31/03/2016 Juste valeur
Marque	8,3
Autres immobilisations incorporelles	0,1
Immobilisations corporelles	15,7
Immobilisations financières	0,8
Actifs non courants	24,8
Stocks	17,7
Clients et comptes rattachés	3,6
Autres créances	3,1
Disponibilités	4,8
Compte de régularisation - Actif	0,3
Actifs courants	29,5
Actif	54,3
Provisions pour risques et charges	(0,4)
Impôts différés	(4,2)
Dettes financières	(12,3)
Passifs non courants	(16,8)
Fournisseurs	(9,5)
Autres passifs à court terme	(4,3)
Comptes de régularisation - Passif	(0,0)
Passifs courants	(13,8)
Total passifs courants et non courants	(30,7)
Actif net - Juste valeur	23,6
Goodwill	19,7
Contrepartie transférée	43,3

En application de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises, le Groupe LDLC a effectué l'estimation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition, ayant conduit à la comptabilisation d'un *goodwill* de 19,7 millions d'euros au 31 mars 2016. Le *goodwill* est principalement représentatif des synergies de coûts, commerciales, logistiques et industrielles.

La totalité de ce *goodwill* a été affectée à la seule UGT de Groupe LDLC. En effet, conformément au rationnel de l'acquisition, les activités de Groupe LDLC et Materiel.net vont être rapidement imbriquées, avec une mise en commun

La modification du bilan d'ouverture suite à l'affectation du *goodwill* est présentée ci-dessous :

Actif en milliers d'euros	31/03/2016 publié	Affectation du goodwill	31/03/2016 modifié
Écarts d'acquisition nets	27 143	(7 420)	19 723
Autres immobilisations incorporelles nettes	249	8 300	8 549
Immobilisations corporelles nettes	16 331	3 017	19 348
Passif			
Impôts différés	481	3 897	4 378

Contrepartie transférée

La société Groupe LDLC a acquis 100% des actions et droits de vote de Domisys ainsi que des titres Domimo 2 et Domimo 3 pour un prix global de 43 324 877,46 euros.

L'acquisition a été rémunérée : pour l'acquisition de 151 792 actions Domisys et des titres Domimo 2 et Domimo 3 en trésorerie à hauteur de 22 708 909,66 euros, pour le solde des actions Domisys (120 813 actions Domisys) par la remise de 117 079 actions auto-détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions de Groupe LDLC adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 septembre 2015, et par la remise de 574 732 actions nouvelles émises à titre d'augmentation de capital en rémunération de l'apport en nature par Domicorp (société holding de Domisys) de 100 367 actions Domisys.

La remise à Domicorp de 117 079 actions de Groupe LDLC auto-détenues et l'émission par Groupe LDLC de 574 732 actions nouvelles émises en rémunération de l'apport en nature de 100 367 actions Domisys ont été faites sur la base d'une valeur unitaire de l'action de Groupe LDLC de 29,80 euros (cours de l'action au 31 mars 2016).

Paiement en trésorerie :	22 708 909,66 €
Actions auto-détenues :	
117 079 x 29,80 euros =	3 488 954,20 €
Actions nouvellement émises :	
574 732 x 29,80 euros =	17 127 013,60 €
Contrepartie transférée :	43 324 877,46 €

de fonctions-clés (notamment les achats et les outils logistiques) ce qui va permettre de bénéficier rapidement de l'effet des synergies attendues de la transaction.

Le seul actif incorporel identifié correspond à la marque Materiel.net. La juste valeur de la marque Materiel.net a été estimée par un expert indépendant à 8,3 millions d'euros. Une durée de vie de 10 ans a été retenue.

Les actifs corporels détenus par les SCI Domimo 2 et 3 ont été réévalués par un expert indépendant à 11,3 millions d'euros.

Les coûts d'acquisition, d'un montant de 582 872 euros, ont été comptabilisés au 31 mars 2016 en « autres charges opérationnelles ».

Depuis la date d'acquisition, les entités acquises ont contribué à hauteur de 140 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2017 et à hauteur de 2,4 millions d'euros au résultat net consolidé au 31 mars 2017.

Le Groupe LDLC n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur le *goodwill*.

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition dégagé sur l'acquisition de Domisys a été affecté à la seule Unité Génératrice de Trésorerie Groupe LDLC susceptible de bénéficier des avantages économiques de ce regroupement d'entreprises. En effet, conformément au rationnel de l'acquisition de Domisys, les activités de cette société et de Groupe LDLC vont être imbriquées avec une mise en commun de fonctions-clés (achats, outils logistiques) qui va permettre de bénéficier rapidement de l'effet de synergies attendues de la transaction.

Au 31 mars 2017, le Groupe a examiné la valeur des écarts d'acquisition affecté à l'UGT Groupe LDLC.

Les flux de trésorerie ont été évalués à partir des budgets et des plans à trois ans établis à partir des perspectives de croissance et de marge cohérents avec les performances historiques du Groupe et de ses marchés, et intégrant l'effet

des synergies attendues de l'acquisition sur le taux de marge de l'UGT. Ces hypothèses sont par ailleurs cohérentes avec les prévisions issues de consensus des analystes financiers qui suivent le titre Groupe LDLC. Le taux de croissance retenu pour la projection des cash-flow à l'infini, soit 2%, est cohérent avec les taux d'inflation à long terme en France.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés. Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que le Groupe. Au 31 mars 2017, le taux d'actualisation déterminé à partir des données de marché est de 10% pour l'UGT Groupe LDLC.

Après examen de la valeur des écarts d'acquisition, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 mars 2017.

Parallèlement, pour les actifs à durée de vie indéterminée et dont l'utilisation est indépendante des autres actifs, aucune dépréciation n'est nécessaire.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBE utilisées pour le calcul de la valeur terminale et de taux d'actualisation.

Des analyses de sensibilité aux hypothèses prises individuellement incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières (-100 pdb pour le ratio EBITDA / CA, +50 pdb pour le taux d'actualisation) n'ont pas fait apparaître de scénarii dans lesquels la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

3.3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

Valeurs brutes	31/03/2016*	Acquisitions	Var. périmètre	Virt. poste	Cessions M. Rebut	31/03/2017
Marque Materiel.net	8 300					8 300
Logiciels et autres immob. incorp.	784	355		22		1 161
Total	9 084	355	0	22	0	9 461

* L'exercice clos au 31 mars 2016 a été modifié, prenant en compte l'affectation de l'écart d'acquisition de Materiel.net comme détaillé dans la note 3.2.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement la marque Materiel.net d'une valeur de 8,3 millions d'euros amortie sur 10 ans. La durée d'amortissement restante de la marque est de 9 ans et sa valeur nette comptable au 31 mars 2017 s'élève à 7,5 millions d'euros.

Amortissements et provisions	31/03/2016	Var. périmètre	Dotations	Reprises	31/03/2017
Marque Materiel.net	0		830		830
Logiciels et autres immob. incorp.	535		146		681
Total	535	0	976	0	1 511

3.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

Valeurs brutes	31/03/2016	Acquisitions	Var. périmètre	Virt. poste	Cessions M. Rebut	31/03/2017
Terrains *	1 386			(6)		1 380
Constructions *	14 595			(244)	68	14 282
Installations et agencements	9 402	714		13	16	10 114
Matériel	6 119	46		65	106	6 124
Matériel de bureau et mobilier	2 924	657		202	163	3 620
Immobil. corporelles en cours	222	92		(52)	6	257
Total	34 648	1 509	0	(22)	359	35 777

* L'exercice clos au 31 mars 2016 a été modifié, prenant en compte l'affectation de l'écart d'acquisition de Matériel.net comme détaillé dans la note 3.2.

Les acquisitions concernent pour 750 milliers d'euros les frais d'agencements liés à l'ouverture des boutiques de Bordeaux et Villeurbanne.

Certaines immobilisations font l'objet d'hypothèques (voir note 5.2.1).

Amortissements et provisions	31/03/2016	Var. périmètre	Dotations	Reprises	31/03/2017
Terrains	6			6	0
Constructions	4 408		934	139	5 203
Installations et agencements	6 360		980	100	7 240
Matériel	2 647		570	48	3 169
Matériel de bureau et mobilier	1 880		578	1	2 457
Total	15 301	0	3 063	294	18 070

La société Groupe LDLC prévoit de déménager son siège social en août 2017. Le plan d'amortissement des installations, agencements et mobiliers a été modifié. La fin

d'amortissement a ainsi été avancée au 31 août 2017. Une dotation complémentaire d'un montant de 274 milliers d'euros a été comptabilisée en résultat opérationnel courant.

3.5. PARTICIPATIONS, AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeurs brutes	31/03/2016	Var. périmètre	Virt. poste	Acquis.	Cessions M. Rebut	Dépréciation	31/03/2017
Titres Presse Non-Stop	51						51
Divers titres	1			1		2	1
Titres immo FI 1	474					42	432
Titres NLCL	1 500						1 500
Dépôts et cautionnements	898			23	7		914
Prêts	1 500						1 500
Total	4 423	0	0	24	7	44	4 397

- Dans le cadre du financement de l'investissement du futur siège du Groupe LDLC, un prêt de 1,5 million d'euros a été consenti au bailleur la société Finamur.
- Les dépréciations de titres correspondent principalement aux titres Immo FI 1, suite à la dévaluation des titres par la société elle-même.

3.6. STOCKS

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017			Du 01/04/2015 au 31/03/2016		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Total stocks marchandises	76 609	1 217	75 392	69 953	892	69 060
Stocks aut. approvisionnement.	28	0	28	27	0	27
Travaux en cours	10	0	10	3	0	3
Total stocks et en-cours	76 647	1 217	75 430	69 983	892	69 091

Une dépréciation est appliquée sur les stocks en fonction de l'ancienneté du produit et sur les produits pouvant présenter un risque de mévente et/ou dont la valeur de réalisation serait inférieure au coût d'acquisition.

3.7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017			Du 01/04/2015 au 31/03/2016		
	Brut	Depr.	Net	Brut	Depr.	Net
Créances clients	17 473	422	17 051	20 204	492	19 713

L'ensemble des créances clients a une échéance de moins d'un an.

Les créances clients incluent les créances cédées au factor et non encore réglées par les clients pour un montant de 3,7 millions d'euros au 31 mars 2016.

Au 31 mars 2017, le Groupe a cédé 4,2 millions d'euros de créances commerciales à l'Eurofactor. Cette cession de créance étant faite sans recours, les créances ont été déconsolidées du bilan.

3.8. AUTRES CRÉANCES

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017			Du 01/04/2015 au 31/03/2016		
	Brut	Depr.	Net	Brut	Depr.	Net
Avances et acomptes	509		509	821		821
Fournisseurs avoirs à recevoir	3 832	46	3 786	3 944		3 944
État (IS, TVA, autres produits à recevoir)	5 303		5 303	822		822
Produits à recevoir	317		317	95		95
Cpte courant et ret. garantie Eurofactor	243		243	968		968
Débiteurs divers	1 276		1 276	1 058		1 058
Charges const. d'avance liées aux marchandises	3 318		3 318	1 351		1 351
Autres	40		40	4		4
Créances Domicorp	0		0	317		317
Charges const. d'avance	2 093		2 093	2 023		2 023
Total	16 932	46	16 886	11 402	0	11 402

L'ensemble des autres créances et comptes de régularisation est à moins d'un an.

Les débiteurs divers incluent un montant de 1 238 milliers d'euros correspondant au montant payé par la société Groupe LDLC dans le cadre d'un contrôle fiscal (voir note 2.1).

Le poste « charges constatées d'avance liées aux marchandises » correspond à des factures de marchandises dont la livraison a été effectuée après la clôture de l'exercice et la hausse provient de Materiel.net à hauteur de 736 milliers

d'euros.

La forte hausse du poste « État » est principalement constatée sur la créance d'IS.

3.9. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Impôts différés actifs		
- sur déficits reportés	640	813
- sur diff. temp. et retrait. IFRS	372	1 506
Total	1 012	2 318
Dont à moins d'un an	356	739
Dont à plus d'un an	656	1 579

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Impôts différés passifs		
- sur actif incorporel (marque Materiel.net)	2 252	2 857
- sur diff. temp. et retrait. IFRS	694	1 521
Total	2 946	4 378
Dont à moins d'un an	0	0
Dont à plus d'un an	2 946	4 378

3.10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Valeurs	Du 01/04/2016 au 31/03/2017			Du 01/04/2015 au 31/03/2016		
	Brutes	Prov.	Nettes	Brutes	Prov.	Nettes
Sous-total disponibilités	10 613		10 613	8 099		8 099
Sous-total valeurs mob. placem.	0		0	71	(62)	9
Total	10 613	0	10 613	8 169	(62)	8 107

3.11. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

Répartition du capital au 31 mars 2017

Au 31 mars 2017, le capital de la société Groupe LDLC est composé de 6 322 106 actions d'un montant nominal de 0,18 euro.

Les personnes possédant plus de 5% des droits de vote ou des actions au 31 mars 2017 sont les suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions	% détention capital	% détention droit de vote
Laurent de la Clergerie	1 251 746	19,80%	26,28%
Domicorp	691 811	10,94%	7,69%
Caroline de la Clergerie	628 579	9,94%	12,42%
Olivier de la Clergerie	615 500	9,74%	12,06%
Suzanne de la Clergerie	71 423	1,13%	6,26%

Il est rappelé que les statuts prévoient un droit de vote double lorsque les actions sont détenues depuis plus de 2 ans au nominatif, conformément à l'article L.225-123 du Code du Commerce.

	Nombre d'actions	Titres auto-détenus	Nombre d'AGA
Total au 31 mars 2015	5 747 374	283 029	173 377
Nouvelles actions	574 732		
Rachats d'actions (cessions)		(92 746)	
Attribution d'actions gratuites			(11 631)
Total au 31 mars 2016	6 322 106	190 283	161 746
Nouvelles actions			
Rachats d'actions (cessions)		(82)	1 500
Attribution d'actions gratuites		(29 558)	(29 558)
Total au 31 mars 2017	6 322 106	160 643	133 688

Résultat par action

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le Groupe n'a pas d'action ordinaire dilutive en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action est donc identique au résultat net par action.

Lorsque le résultat par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat.

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Numérateur		
Résultat net revenant aux actionnaires de la société	8 115	7 941
Résultat net pour le calcul du résultat par action dilué	8 115	7 941
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat par action de base	6 161 463	5 557 091
Effet des actions ordinaires dilutives	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat par action dilué	6 161 463	5 557 091
Résultat net par action (en euros)	1,32	1,43
Résultat net dilué par action (en euros)	1,32	1,43

3.12. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Ce poste s'analyse comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Solde exercice antérieur	1 983	2 026
Variation du périmètre	0	0
Transfert pertes minoritaires au Groupe	0	0
Quote-part des résultats mis en équivalence	0	0
Total	1 983	2 026

3.13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste s'analyse comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017					Du 01/04/2015 au 31/03/2016				
	Solde ex. antér.	Prov. risq. & ch. const./ex.	Mont. util./ex.	Mont. non util. rep./ex.	Total	Solde ex. antér.	Prov. risq. & ch. const./ex.	Mont. util./ex.	Mont. non util. rep./ex.	Total
Garanties clients	107	150	(107)	0	150	115	107	(115)	0	107
Incl. fin carrière	1 203	395	0	(15)	1 582	784	419	0	0	1 203
Litiges prud'homaux	222	23	(106)	(71)	68	0	222	0	0	222
Loyer & charges déménagement	0	295	0	0	295	0	0	0	0	0
Autres provisions	47	10	(13)	(34)	10	16	47	(16)	0	47
Total	1 579	871	(227)	(120)	2 104	914	795	(131)	0	1 579

La société n'a pas connaissance, au 31 mars 2017, d'événements susceptibles de justifier la constitution de provisions pour risques et charges autres que ceux ayant fait l'objet des provisions suivantes :

Garantie clients

Un montant de 150 milliers d'euros a été provisionné pour tenir compte :

- des coûts probables du service après-vente résultant des ventes de marchandises suite à l'extinction de la garantie des fournisseurs ;
- de la garantie contractuelle accordée aux clients sur les ventes de marchandises, qui a été portée à 2 ans depuis mars 2008, 5 ans depuis fin 2009 ou 3 ans depuis décembre 2016 selon l'option choisie par le client.

Indemnités de fin de carrière

Les principales hypothèses utilisées au 31 mars 2017 pour le calcul de la provision d'indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Hypothèses retenues	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Hypothèses économiques		
Taux de croissance des salaires cadres	3%	2%
Taux de croissance des salaires non cadres	2,5%	2%
Taux d'actualisation par référence à l'IBoxx Corporates AA	1,39%	1,39%
Durée moyenne résiduelle d'activité	10 à 16 ans	10 à 17 ans
Hypothèses démographiques		
Âge de départ en retraite	60 à 67 ans	60 à 67 ans
Tables de mortalité	Insee 2015	Insee 2015
Turn-over	Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société	Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société

Conventions collectives applicables :

- des entreprises de vente à distance – IDCC 2198
- des commerces de détail, de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et informatique et de librairie – IDCC 1539
- de l'enseignement privé hors contrat – IDCC 2691
- des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment – IDCC 1596
- des cadres du bâtiment – IDCC 2420
- des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment – IDCC 2609
- des journalistes – IDCC 1480
- de sociétés de conseils – IDCC 1486

L'augmentation de la provision de 380 milliers se compose de :

- Coût des services rendus et frais : 159 milliers d'euros
- Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global (OCI) : 221 milliers d'euros.

3.14. ENDETTEMENT FINANCIER

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Emprunts	4 773	9 659
Billets financiers	0	0
À plus de cinq ans	4 773	9 659
Emprunts	35 588	20 695
Billets financiers	0	0
Entre un et cinq ans	35 588	20 695
Total des dettes financières long terme	40 361	30 354
Emprunts	5 689	5 273
Billets financiers	0	0
Intérêts courus/emprunts	20	15
Créances clients cédées Eurofactor	0	3 699
À moins d'un an	5 708	8 988
Total des dettes financières court terme	5 708	8 988
Total des dettes financières	46 069	39 342
Dépôts reçus en garantie	0	0
Banques	310	11 599
Concours bancaires	0	0
Comptes courants	170	170
Dividendes à payer	0	0
Endettement financier	46 549	51 110

Déménagement du siège social

Suite à la prévision du transfert de siège social de la société Groupe LDLC et de ses filiales, excepté le groupe Materiel.net, une provision de 295 milliers d'euros a été constituée. Cette provision correspond aux charges liées à la cessation d'utilisation des anciens locaux et est calculée de la date de départ de ces locaux jusqu'à la fin des baux.

Crédits court terme

Les ouvertures de crédits sont rémunérées pour une durée indéterminée sur la base des taux suivants s'élevant, selon les établissements financiers, à :

- Euribor 3 M + 0,80% à Euribor 3 M + 1%
- Euribor 1 M + 1,5%
- Eonia + 1%

Les autorisations de découverts accordées à la société Groupe LDLC s'élèvent à 18,5 millions d'euros au 31 mars 2017. À cela s'ajoute un découvert de 300 milliers de francs suisse.

Le 31 mars 2016, la société Groupe LDLC a contracté un emprunt de 23 millions d'euros aux fins de financer partiellement l'acquisition de Materiel.net et des frais y afférents. Cet emprunt est remboursable sur une durée de 7 ans au taux Euribor 3 mois, auquel s'ajoute une marge « prêt d'acquisition » qui sera réajustée annuellement. Le contrat de crédit est assorti de respect de « ratios bancaires » (ratios, limites d'investissements...) dont le non-respect peut entraîner, sous certaines conditions, le remboursement anticipé.

Ces « ratios bancaires » sont basés contractuellement sur les comptes consolidés qui seront calculés pour la première fois au 31 mars 2017.

Le contrat de crédit comporte deux ratios bancaires financiers qui sont testés semestriellement :

- Un ratio de levier : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par l'« EBE consolidé retraité » (soit le résultat opérationnel courant du Groupe augmenté des dotations nettes aux

amortissements et provisions incluses dans le résultat opérationnel courant)

- Un ratio de *gearing* : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par les « fonds propres consolidés » (y compris les minoritaires).

Le contrat de crédit comporte également une limite d'investissements à respecter par les membres du Groupe.

Les ratios bancaires du contrat de crédit étaient respectés au 31 mars 2017.

L'emprunt figurant au bilan est enregistré au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour un montant de 19,3 millions d'euros, ce qui correspond à l'emprunt souscrit net des frais d'émission. La charge d'intérêt est calculée en appliquant le taux d'intérêt effectif intégrant les frais d'émission.

Cet emprunt est assorti également d'un crédit renouvelable de 15 millions d'euros utilisable par tirage d'un montant minimum de 1 million d'euros destiné à financer partiellement les besoins en fonds de roulement de la société Groupe LDLC et de ses filiales. Le crédit renouvelable est rémunéré sur la base du taux Euribor, auquel s'ajoute une marge crédit renouvelable de 1,30%. Au 31 mars 2017, ce crédit est utilisé à hauteur de 15 millions d'euros.

Suite à la signature, en mars 2017, d'un nouveau contrat d'affacturage déconsolidant avec l'Eurofactor, les créances cédées n'apparaissent donc plus au bilan de la société Groupe LDLC.

Un nouvel emprunt de 1 million d'euros a été souscrit en mars 2017 par la société Groupe LDLC afin de financer les investissements des nouvelles boutiques.

3.15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Ce poste se décompose comme suit :

Date souscription	Type de contrat	Notionnel couvert	Mark to Market	Solde en capitaux propres	Solde en résultat
18/03/2013	SWAP	2 830 435	165 418	165 418	
15/07/2010	CAP	3 208 333	45 721		45 721
31/03/2016	SWAP	19 714 286	4 544	4 544	
Total			215 683	169 962	45 721

En mai 2016, la société Groupe LDLC a signé un contrat de swap de taux qui a pour vocation de couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt de 23 millions d'euros.

Les actifs et passifs courants et non courants sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Au 31/03/2017						
	Ventilation par classification comptable						
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Coût amorti	
Actifs non courants							
Participations	1 983	1 983		1 983			
Autres actifs financiers non courants	2 414	2 414			2 414		
Actifs courants							
Clients et comptes rattachés	17 051	17 051			17 051		
Autres créances courantes	6 168	6 168			6 168		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 613	10 613	10 613				
Passifs non courants							
Emprunts et dettes financières non courantes	40 361	40 361					40 361
Passifs courants							
Emprunts et dettes financières courantes	6 188	6 188					6 188
Fournisseurs et comptes rattachés	44 808	44 808					44 808
Autres dettes courantes	4 384	4 384					4 384

	Au 31/03/2016						
	Ventilation par classification comptable						
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Coût amorti	
Actifs non courants							
Participations	2 026	2 026		2 026			
Autres actifs financiers non courants	2 398	2 398			2 398		
Actifs courants							
Clients et comptes rattachés	19 713	19 713			19 713		
Autres créances courantes	7 204	7 204			7 204		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 107	8 107	8 107				
Passifs non courants							
Emprunts et dettes financières non courantes	30 354	30 354					30 354
Passifs courants							
Emprunts et dettes financières courantes	20 756	20 756					20 756
Fournisseurs et comptes rattachés	35 494	35 494					35 494
Autres dettes courantes	4 753	4 753					4 753

Les actifs financiers comprennent les participations, les actifs courants représentant les créances d'exploitation (hors créances fiscales et sociales, et charges constatées d'avance).

La juste valeur des créances clients et autres créances courantes (actifs détenus jusqu'à l'échéance) est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation (hors dettes fiscales et sociales, et produits constatés d'avance).

La SCI Domimo 2 a signé un contrat de swap de taux en mars 2014, et un contrat de CAP en juillet 2010. Ces deux contrats ont pour vocation de couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt variable.

Conformément à la norme IAS 39, une documentation détaillée a été réalisée pour désigner la relation de couverture de flux futurs de trésorerie permettant de prouver le respect des critères de la norme, à savoir :

- Description de la stratégie
- Démonstration de l'efficacité de la couverture

- Caractère hautement probable des flux de trésorerie
- Méthodologie de l'efficacité
- Détermination de la périodicité des tests d'efficacité.

La valorisation de ces instruments financiers a été réalisée sur le principe du dérivé hypothétique, ce qui permet une détermination précise et rigoureuse de la part efficace et de la part inefficace.

Le dérivé hypothétique résulte d'une combinaison entre les caractéristiques du sous-jacent retenues dans la relation de la couverture ainsi que celles de l'instrument de couverture.

La réalisation de tests rétrospectifs, prospectifs sont qualifiés d'efficaces s'ils sont situés dans une fourchette de 80% à 125%.

Il en a résulté la comptabilisation des instruments dérivés de couverture à leur juste valeur, avec pour impact sur les capitaux propres un montant de 170 milliers d'euros et en résultat de 46 milliers d'euros.

3.16. EXPOSITION AUX RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊTS

L'exposition aux risques de taux d'intérêts est composée de passifs financiers à taux variable exposés à un risque de cash-flow comme suit :

	Échéancier au 31/03/2017		
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
Autres dettes financières	4 242	17 063	4 865
Passifs financiers à taux variable	4 242	17 063	4 865

	Échéancier au 31/03/2016		
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
Autres dettes financières	4 236	17 037	9 133
Passifs financiers à taux variable	4 236	17 037	9 133

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, une variation de 0,50 point de base des taux d'intérêt aurait un impact sur l'exposition nette du Groupe, en année pleine, de 239 milliers d'euros sur le résultat consolidé avant impôt du Groupe au 31 mars 2017.

Pour couvrir les intérêts d'emprunts à taux variable, deux contrats de swap et un contrat CAP ont été mis en place (voir note 3.15). Ces contrats sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39.

Au 31/03/2017	Impact résultat
Variation de + 0,5 point de base	(239)
Variation de - 0,5 point de base	239

Les chiffres indiquant une variation négative correspondent à une charge financière.

3.17. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Fournisseurs	36 770	29 017
Fournisseurs effets à payer	4 299	3 532
Fournisseurs factures non parvenues	3 738	2 945
Total	44 808	35 494

Les échéances de la totalité des dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à moins d'un an.

3.18. AUTRES DETTES

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 887	2 283
Dettes envers le personnel	4 966	5 511
Dettes envers les organismes sociaux	2 529	2 654
État (impôt sur les bénéfices, TVA, autres)	4 133	4 151
Clients autres avoirs	2 112	1 671
Dettes diverses	386	799
Produits constatés d'avance	3 472	3 995
Total	19 484	21 064

Les échéances de la totalité des autres dettes sont à moins d'un an.

Le poste « produits constatés d'avance » correspond essentiellement au retraitement des deux derniers jours de chiffre d'affaires.

3.19. TABLEAU DES PARTIES LIÉES

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017			Du 01/04/2015 au 31/03/2016		
	Participations			Participations		
	Brut	Dépr.	Net	Brut	Dépr.	Net
Immobilisations financières	2 027	(44)	1 983	2 026	0	2 026
Clients et cptes rattachés	0	0	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0	0	0
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0
Total actif	2 027	0	1 983	1 501	0	2 026
Dettes financières	0	0	0	0	0	0
Dettes frs et cptes ratt.	(128)	0	(128)	(6)	0	(6)
Autres dettes	(170)	0	(170)	(170)	0	(170)
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0
Total passif	(298)	0	(298)	0	0	0

Les immobilisations financières correspondent principalement aux titres NLCL pour 1 500 milliers d'euros. Les dépréciations concernent les titres Phox et Immo FI.

Les dettes fournisseurs sont composées essentiellement de Phox pour 112 milliers d'euros.

Les autres dettes proviennent du compte courant d'associé entre Domisys et la SCI Immo FI.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017			Du 01/04/2015 au 31/03/2016		
	France métropole	Export	Total	France métropole	Export	Total
Vente m/ses	395 141	58 678	453 819	254 524	46 598	301 122
Prest. vendues*	17 178	8 881	26 059	13 219	6 378	19 597
Total	412 319	67 559	479 878	267 743	52 976	320 719

* Les prestations vendues correspondent notamment aux frais de port.

La hausse du chiffre d'affaires, au 31 mars 2017, provenant de Materiel.net s'élève à 140 millions d'euros.

4.2. EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Salaires et traitements (a)	22 259	15 476
Charges sociales	9 436	7 234
Participation des salariés aux résult. entreprises	708	1 336
Total	32 403	24 047
Effectif salariés moyen	751	724
Dont non cadres	532	533
Dont cadres	173	155
Dont intérimaires	46	36

(a) Dont dotation pour provision des indemnités de fin de carrière à hauteur de 159 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2017 contre 189 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2016.

La hausse des charges de personnel au 31 mars 2017 provient de Materiel.net à hauteur de 8,1 millions d'euros.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées sur l'exercice. Son taux est de 6% et est passé à 7% au 1^{er} janvier 2017.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour 1 million d'euros.

Le CICE est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société, notamment au travers d'actions en matière d'investissement de modernisation, de recrutement et de formation, ainsi que de dépenses en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Information sur les plans d'attribution d'actions gratuites

Date d'attribution	24/06/2013	28/03/2014	09/07/2014	30/09/2016
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	11 494	137	161 746	1 500
Date d'acquisition des actions	23/06/2015	27/03/2016	29 558 actions au 08/07/2016 40 231 actions au 08/07/2017 40 231 actions au 08/07/2018 51 726 actions au 08/07/2019	01/10/2018
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans

Paiements fondés sur des actions

Les avantages accordés sous forme d'attributions gratuites d'actions sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres.

Selon la norme IFRS 2, ces avantages sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres en « Charges de personnel » linéairement étalées sur la période d'acquisition, car il s'agit de plans « *equity settled* ».

- Attribution du 9 juillet 2014 de 161 746 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à cinq ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années. La juste valeur unitaire de ces actions s'élève à 14,40 euros.

- Attribution du 30 septembre 2016 de 1 500 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années. La juste valeur unitaire de ces actions s'élève à 32,20 euros.

L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence mais n'est pas soumise à une condition de performance.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017, cet avantage représente une charge de personnel d'un montant de 571 milliers d'euros.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2017, 29 558 actions ont été attribuées définitivement.

4.3. DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Dot. et rep. aux amortissements des immobilisations	(4 016)	(974)
Dot. et rep. aux provisions pour dépréciation des stocks	(325)	(307)
Dot. et rep. aux prov. pour dépréc. des créances clients	70	76
Dot. et rep. aux prov. pour dépréc. de compte courant	0	0
Dot. et rep. aux provisions pour garantie clients	(42)	8
Dotations et reprises diverses	(180)	(15)
Total dotations et reprises aux amort. et aux provisions	(4 493)	(1 212)

Les chiffres en (-) correspondent à une charge.

La forte hausse des dotations et reprises aux amortissements et provisions au 31 mars 2017 provient principalement du groupe Materiel.net pour 1,3 million d'euros, de l'amortissement de la marque pour 830 milliers d'euros et de Groupe LDLC pour 274 milliers d'euros relatifs à la dotation aux immobilisations dont la durée a été révisée suite au changement prévu du siège social.

Suite à la prévision de transfert du siège social de la société Groupe LDLC et de ses filiales, excepté le groupe Materiel.net, une provision de 295 milliers d'euros a été constituée. Cette provision correspond aux charges liées à la cessation d'utilisation des anciens locaux et est calculée de la date de départ de ces locaux jusqu'à la fin des baux (voir note 3.13).

4.4. AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Valeur nette comptable des immob. cédées	13	81
Charges opérationnelles diverses	0	584
Total autres charges opérationnelles	13	665
Produits / cessions immobilisations	2	80
Produits opérationnels divers	0	1
Total autres produits opérationnels	2	82
Total autres charg. et prod. opérationnels	(12)	(583)

Au 31 mars 2016, les charges opérationnelles diverses incluent un montant de 583 milliers d'euros correspondant aux frais d'acquisition sur titres du groupe Materiel.net.

4.5. RÉSULTAT FINANCIER

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Intérêts des emprunts	(731)	(14)
Intérêts bancaires	(215)	(109)
Commissions de financement	(2)	(34)
Coût de l'endettement financier	(948)	(157)
Charges et produits nets/cessions VMP	(4)	0
Reprise de provisions pour risque	0	0
Autres charges et produits financiers	2	2
Autres charges et produits financiers	(2)	2
Résultat financier	(950)	(154)

La hausse des intérêts des emprunts provient, à hauteur de 362 milliers d'euros, de l'emprunt de 23 millions d'euros et 186 milliers d'euros du crédit renouvelable souscrits par la

société Groupe LDLC (voir note 3.14) et de Materiel.net pour 168 milliers d'euros.

4.6. IMPÔT

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Résultat net part du Groupe	8 134	7 941
(Charge) Produit d'impôt courant	(3 838)	(5 404)
(Charge) Produit d'impôt différé (a)	(484)	267
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat avant impôt	12 456	13 078
Taux d'impôt théorique	34,43%	38%
Charge d'impôt théorique	(4 289)	(4 970)
Différences permanentes (b)	73	202
Classification de la CVAE en impôts	(517)	(343)
Crédits d'impôts	160	30
Impact changement de taux (c)	217	0
Autres impacts	127	18
Impôt sur dividendes	(92)	(74)
Charge d'impôt réelle	(4 322)	(5 137)

(a) Dont 64 milliers d'euros au titre des OCI comptabilisés sur l'exercice clos au 31 mars 2017.

(d) Dont Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi non imposable à hauteur de 1 million d'euros en base.

(c) Correspond à l'effet du changement de taux d'impôt suite à la loi de Sécurité Financière 2017 (France) des impôts différés, suite à la suppression de la contribution exceptionnelle de 10,7% et à l'abaissement du taux d'IS à 28% à l'horizon 2019.

Le taux d'impôt applicable en France est le taux de base de 33,33% augmenté de la contribution sociale de 3,3%, soit 34,43%. La loi de finance 2017 engendre une baisse progressive du taux normal de l'impôt sur les sociétés de 33,33% pour parvenir à 28% en 2020 sur tous les bénéficiaires de toutes les entreprises.

4.7. CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE

Les sociétés Groupe LDLC, Hardware.fr et Textorm bénéficient du régime des groupes de sociétés depuis le 1^{er} avril 2004 et la société LDLC Distribution depuis le 1^{er} avril 2013.

Les sociétés LDLC Villefranche et L'École LDLC sont intégrées fiscalement depuis le 1^{er} avril 2015.

Les sociétés LDLC Bordeaux, LDLC Villeurbanne, LDLC3 et Campus 2017 sont intégrées fiscalement depuis le 1^{er} avril 2016.

5. Autres notes annexes

5.1. RÉMUNÉRATIONS

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Avantages à court terme		
Rémunérations fixes	570	736
Rémunérations variables	506	350
Autres avantages		
Rémunérations payées en actions (attribution d'actions gratuites)	555	734
Total rémunérations et avantages accordés aux dirigeants	1 631	1 820

La totalité des sommes correspond à des avantages à court terme (rémunération fixe + variable) à l'exception d'attribution d'actions gratuites à hauteur de 555 milliers d'euros au titre

de l'exercice clos au 31 mars 2017 (734 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2016).

La charge d'impôt nette du Groupe tient compte de cette baisse, par l'application d'une taxation de 28% augmentée de la contribution de 3,3% pour les principaux éléments dont l'imposition est à échéance 2020 et au-delà.

Par cohérence avec le traitement de taxes analogues au regard de la norme IAS 12, la CVAE est comptabilisée en « impôt sur le résultat ».

La société Groupe LDLC est la tête du groupe d'intégration fiscale.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque filiale intégrée supporte un impôt égal à celui dont elle aurait dû s'acquitter en l'absence d'intégration.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 210 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2017.

5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2.1. Engagements donnés

✓ Nantissement des titres Domisys et des parts sociales Domimo 2 et Domimo 3 en garantie du prêt de 23 millions d'euros.

Au titre du contrat de crédit-bail immobilier signé entre Finamur, Groupe LDLC et Campus 2017 en date du

30 novembre 2015 :

✓ Nantissement de l'intégralité des actions détenues par Groupe LDLC dans le capital de Campus 2017 soit 150 actions représentant 100% du capital social et des droits de vote au profit de Finamur pour un montant de 22 millions d'euros.

- ✓ Engagement de non-cession des actions que Groupe LDLC détient dans le capital de Campus 2017 sans accord préalable et écrit de Finamur.
- ✓ Cautionnement personnel et solidaire de Groupe LDLC au profit de Campus 2017 et au bénéfice de Finamur jusqu'à la fin de la douzième année suivant la prise d'effet du contrat de crédit-bail à hauteur de 3 millions d'euros pendant les trois premières années, puis à hauteur de 2 millions d'euros.
- ✓ Nantissement de la créance de prêt de 1,5 million d'euros par Campus 2017 au profit de Finamur en garantie du paiement des loyers.
- ✓ Cession des créances professionnelles nées et à naître dont Campus 2017 est ou sera propriétaire à l'encontre de tout occupant à quelque titre que ce soit et notamment de l'emprunteur au titre du contrat de sous-location d'une durée ferme de dix ans en date du 30 novembre 2015.
- ✓ Caution solidaire à hauteur de 30% de l'encours du crédit consentie par Domisys en garantie du prêt conclu entre OSEO, LCL et Domimo 2, soit 858 milliers d'euros au 31 mars 2017.
- ✓ Privilège de prêteur de deniers consenti par Domimo 3 sur un immeuble commercial situé 188 bis, route de Rennes 44300 Nantes, en garantie du prêt conclu entre Domimo 3 et Crédit Industriel de l'Ouest en date du 15 mai 2008.
- ✓ Délégation de loyer consentie par Domimo 3 en garantie du prêt conclu entre Domimo 3 et Crédit Industriel de l'Ouest en date du 15 mai 2008.
- ✓ Gages, nantissements, inscriptions de privilèges ou autres droits réels consentis par Domimo 2 sur ses éléments d'actifs, en garantie du prêt conclu entre Domimo 2 et OSEO Financement en date du 29 février 2008 :
 - privilège de prêteur de deniers consenti par Domimo 2 à hauteur de 448 milliers d'euros,
 - cession en pleine propriété à titre de garantie des loyers à provenir du bail au profit de Domisys, en concurrence avec la banque Tameaud,
 - délégation parfaite et conditionnelle de la police d'assurance décès invalidité souscrite par Jean-Philippe Fleury auprès de la compagnie AGF, à hauteur de 50% du prêt,
 - hypothèque de premier rang à inscrire à hauteur de 3,6 millions d'euros sur un immeuble sis à Grandchamps-des-Fontaines (44119) Zac de l'Erette, cadastré section ZB, numéros 116, 117 et 119.
- ✓ Hypothèque consentie par Domimo 2 à concurrence de 2,6 millions d'euros sur un immeuble sis Zac Erette, rue Olivier de Serres, 44119 Grandchamps-des-Fontaines, parcelle ZB – 116 – 117 – 119, en garantie du prêt conclu entre Domimo 2 et Crédit Industriel de l'Ouest en date du 7 juillet 2010.
- ✓ Gages, nantissements, inscriptions de privilèges ou autres droits réels consentis par Domimo 2 sur ses éléments d'actifs en garantie du prêt conclu entre Domimo 2, LCL et OSEO, en date du 18 décembre 2012 :
 - hypothèque de premier rang à hauteur de 1,1 million d'euros sur un immeuble sis à Grandchamps-des-Fontaines (44119), rue Olivier de Serres, Zac de l'Erette, cadastré section ZB sous le numéro 121,
 - hypothèque de deuxième rang à hauteur de 1,1 million d'euros sur un immeuble sis à Grandchamps-des-Fontaines (44119), rue Olivier de Serres, Zac de l'Erette, cadastré section ZB sous les numéros 116, 117 et 119,
 - cession en pleine propriété des loyers à provenir du bail au profit de Domisys,
 - délégation parfaite et condition de police d'assurance décès invalidité souscrite par Jean-Philippe Fleury à hauteur de 50% du montant du prêt.
- ✓ Caution solidaire à hauteur de 79 milliers d'euros consentie par la société Groupe LDLC à Monsieur Soubie Jean-Pierre, propriétaire des locaux situé au 24, rue Berthome à Villemonble (93250).

5.2.2. Engagements reçus

- ✓ La BNP Paribas s'est portée caution solidaire de Groupe LDLC en faveur de la SCI Blomet représentée par Monsieur Chancel – Administrateur de sociétés – à hauteur de 400 milliers d'euros pour garantir le paiement des loyers de la boutique de Paris.
- ✓ Domisys bénéficie d'une garantie au titre du Fonds Renforcement Haut de Bilan dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès d'OSEO à hauteur de 80% de son capital, soit 960 milliers d'euros au 31 mars 2017. Une retenue de garantie de 100 milliers d'euros a été retenue par le prêteur OSEO.
- ✓ Domisys bénéficie d'une garantie au titre du Fonds FNG Prêt Numérique dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès de la BPI à hauteur de 80% de son capital, soit 1,19 million d'euros au 31 mars 2017. Une retenue de garantie de 88 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.

✓ Domisys bénéficie d'une garantie RSI au titre du Fonds Européen d'Investissement dans le cadre de l'emprunt

souscrit auprès de la Banque Populaire à hauteur de 50% de son capital, soit 404 milliers d'euros au 31 mars 2017.

5.2.3. Engagements liés aux activités opérationnelles de la société

Location-financement

La société Campus 2017 a signé un contrat de crédit-bail immobilier concernant le futur siège social du Groupe LDLC sur Limonest, pour lequel l'échéancier prévoit un remboursement de 22 millions d'euros d'ici au 31 décembre 2029.

Le prêt étant une condition essentielle et déterminante du contrat de crédit-bail, la société Campus 2017 ne pourra :

- réclamer le remboursement de la somme prêtée avant l'expiration ou la résiliation du contrat de crédit-bail,

- invoquer pour quelque cause que ce soit, les dispositions de l'article 1944 du Code Civil,
- solliciter du bailleur l'imputation de l'encours résiduel du prêt sur d'éventuels impayés.

Le contrat de crédit-bail stipule expressément l'indivisibilité du prêt de la société Campus avec l'opération de crédit-bail, de sorte que toute cession de crédit-bail entraînera cession de la créance correspondant à ce prêt.

À l'expiration du crédit-bail, le prix de levée d'option d'achat hors taxes sera de 2 millions d'euros.

La répartition des échéances est la suivante :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
À moins d'un an	667	0
De un à cinq ans	5 812	4 938
À plus de cinq ans	15 521	17 062
Valeur actualisée des loyers futurs	19 347	19 032

Location simple

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements liés aux contrats de location simple et correspondent aux loyers non résiliables de magasins, plateformes logistiques et autres bâtiments (sièges et administratifs).

La répartition des échéances est la suivante :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
À moins d'un an	2 566	2 684
De un à cinq ans	2 495	4 653
À plus de cinq ans	0	0

6. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

	Diagnostic Révision Conseil				Cap Office			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	Exercice clos au 31/03/16	Exercice clos au 31/03/17	Exercice clos au 31/03/16	Exercice clos au 31/03/17	Exercice clos au 31/03/16	Exercice clos au 31/03/17	Exercice clos au 31/03/16	Exercice clos au 31/03/17
Audit								
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	58	119	78,38%	80,13%	58	89	87,39%	82,18%
Filiales intégrées globalement	16	30	21,62%	19,87%	8	19	12,61%	17,82%
Sous-total audit	74	149	100%	100%	66	108	100%	100%
Autres prestations								
SACC émetteur	15	29	100%	100%		4		100%
SACC filiales intégrées globalement								
Sous-total autres prestations	15	29	100%	100%		4		100%
TOTAL	89	178			66	112		

Deloitte				RSM				Total			
Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
Exercice clos au 31/03/16	Exercice clos au 31/03/17	Exercice clos au 31/03/16	Exercice clos au 31/03/17	Exercice clos au 31/03/16	Exercice clos au 31/03/17	Exercice clos au 31/03/16	Exercice clos au 31/03/17	Exercice clos au 31/03/16	Exercice clos au 31/03/17	Exercice clos au 31/03/16	Exercice clos au 31/03/17
								116	208	82,64%	62,66%
	36		100%		39		100%	24	124	17,36%	37,34%
0%	36		100%		39		100%	140	332	100%	100%
								15	33	100%	100%
								15	33	100%	100%
	36				39			155	365		

20.2. RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS TELLES QU'ADOPTÉES DANS L'UNION EUROPÉENNE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe LDLC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe évalue à chaque clôture l'existence d'indices de perte de valeur des actifs à long terme regroupés par unité génératrice de trésorerie et procède annuellement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, selon les modalités décrites dans les notes 2.2.3 et 2.2.6 sur les comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 3.2 donne une information appropriée.
- La note 2.2.16.2 de l'annexe précise que les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation de reports fiscaux déficitaires sont reconnus lorsque leur utilisation peut être raisonnablement anticipée. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour estimer les résultats taxables futurs justifiant le caractère recouvrable de ces actifs d'impôts différés.
- Par ailleurs, votre Groupe constitue des provisions, telles que décrites dans les notes 2.2.17 et 3.13 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par le Groupe et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon, le 30 juin 2017

Les commissaires aux comptes

Diagnostic Révision Conseil
Hubert de Rocquigny du Fayel

Cap Office
Christophe Reymond

20.3. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO-FORMA

Néant.

20.4. COMPTES SOCIAUX DE GROUPE LDLC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

1. Comptes sociaux de Groupe LDLC

1.1. BILAN

Bilan actif (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Note	Au 31 mars	
		2017	2016
Immobilisations incorporelles nettes	(2.3.1)	414	192
Immobilisations corporelles nettes	(2.3.2)	2 565	3 199
Immobilisations financières nettes	(2.3.3)	46 577	46 496
Actif immobilisé		49 556	49 888
Stocks et en-cours	(2.3.4)	55 905	51 044
Clients et comptes rattachés	(2.3.5)	15 923	16 054
Autres créances	(2.3.6)	14 157	9 788
Disponibilités	(2.3.7)	8 099	2 417
Actif circulant		94 085	79 303
Comptes de régularisation	(2.3.8)	4 929	3 018
Total actif		148 570	132 209

Bilan passif (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Note	Au 31 mars	
		2017	2016
Capital	(1.3)	1 138	1 138
Prime d'émission ou de fusion	(1.3)	21 053	21 053
Réserve légale	(1.3)	114	103
Autres réserves	(1.3)	21 934	16 567
Report à nouveau	(1.3)	480	400
Résultat de l'exercice	(1.3)	6 414	8 538
Provisions réglementées		117	0
Total capitaux propres		51 249	47 800
Provisions pour risques et charges	(2.3.9)	2 330	1 594
Dettes financières	(2.3.10)	42 123	41 237
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2.3.11)	38 720	25 886
Dettes fiscales et sociales	(2.3.12)	8 390	9 598
Autres dettes	(2.3.13)	3 447	3 178
Comptes de régularisation	(2.3.14)	2 313	2 916
Total passif		148 570	132 209

1.2. COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Note	Au 31 mars	
		2017	2016
Vente de marchandises	(2.3.18)	328 414	299 716
Prestations vendues	(2.3.18)	18 496	17 269
Coût d'achat		(292 050)	(265 160)
Marge commerciale		54 861	51 825
Autres produits		289	233
Autres achats charges externes		(19 029)	(15 309)
Impôts et taxes		(1 802)	(1 600)
Charges de personnel	(2.3.20)	(19 654)	(19 391)
Dot. & rep. aux amortissements et provisions	(2.3.21)	(2 345)	(1 354)
Autres charges		(1 209)	(1 012)
Résultat d'exploitation		11 111	13 392
Produits financiers	(2.3.22)	736	999
Charges financières	(2.3.22)	(1 225)	(487)
Résultat financier		(488)	512
Résultat courant		10 622	13 904
Résultat exceptionnel	(2.3.23)	(787)	1 317
Participation des salariés aux résult. entrepr.		(653)	(1 336)
Impôt	(2.3.24)	(2 768)	(5 347)
Résultat net		6 414	8 538

1.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Capital social	Primes de fusion et émission	Réserve légale	Réserve indispon.	Autres réserves	Report à nouveau	Prov. régl.	Résultat de l'ex.	Total des cap. propres
Capitaux propres au 31 mars 2015	1 035	7 458	103	0	13 271	267	44	5 883	28 061
Affectation résultat exercice précédent					3 296			(3 296)	0
Dividendes attribués/ex. clos 31/03/2015						132		(2 586)	(2 454)
Augmentation de capital	103	13 595							13 698
Amortissements dérogatoires							(44)		(44)
Résultat de l'exercice au 31/03/2016								8 538	8 538
Capitaux propres au 31 mars 2016	1 138	21 053	103	0	16 567	400	0	8 538	47 800
Affectation résultat exercice précédent			10		5 367			(5 377)	0
Dividendes attribués/ex. clos 31/03/2016						80		(3 161)	(3 081)
Amortissements dérogatoires							117		117
Résultat de l'exercice au 31/03/2017								6 414	6 414
Capitaux propres au 31 mars 2017	1 138	21 053	114	0	21 934	480	117	6 414	51 249

Répartition du capital au 31 mars 2017

Au 31 mars 2017, le capital de la société Groupe LDLC est composé de 6 322 106 actions d'un montant nominal de 0,18 euro.

Il est rappelé que les statuts prévoient un droit de vote double lorsque les actions sont détenues depuis plus de 2 ans au nominatif, conformément à l'article L.225-123 du Code du Commerce.

	Nombre d'actions	Titres auto- détenus	Nombre d'AGA
Total au 31 mars 2015	5 747 374	283 029	173 377
Nouvelles actions	574 732		
Rachats d'actions (cessions)		(92 746)	
Attribution d'actions gratuites			(11 631)
Total au 31 mars 2016	6 322 106	190 283	161 746
Nouvelles actions			
Rachats d'actions (cessions)		(82)	1 500
Attribution d'actions gratuites		(29 558)	(29 558)
Total au 31 mars 2017	6 322 106	160 643	133 688

2. Annexe aux comptes sociaux du 31 mars 2017

(Montants exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire)

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 ; ces comptes ont été arrêtés par le Directoire de l'entreprise.

2.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société Groupe LDLC a créé, en mai 2016, la société LDLC Event, détenue à 70% dont l'activité est l'organisation d'événements et la gestion de projets événementiels, notamment dans le domaine du sport électronique.

La société Groupe LDLC a créé, en mars 2017, les sociétés LDLC4, LDLC5 et LDLC6, détenues à 100% dont l'activité est le commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique.

La société Groupe LDLC a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale, qui porte sur les exercices 2009-2010 à 2012-2013. Cette vérification a donné lieu à des propositions initiales de rectifications puis à des réponses suite aux observations de la société. Les propositions de rectifications portent sur la CFE et la taxe foncière. Les propositions de rectifications sont contestées par la société. La société a dû payer un montant de 1 238 milliers d'euros.

2.2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément au règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014, homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Compte tenu de l'avancée actuelle des discussions avec l'administration fiscale, de la position de la société vis-à-vis des redressements proposés et des arguments en défense dont elle dispose, aucune provision n'a été comptabilisée et les sommes déjà payées à l'administration ont été comptabilisées à l'actif de la société, dans le poste « autres créances » (voir note 2.3.6).

En août 2017, la société Groupe LDLC et ses filiales (hormis le groupe Materiel.net) ont prévu de déménager leur siège social sur Limonest.

À ce titre, la durée d'amortissement des immobilisations du siège social a été révisée pour être avancée au 31 août 2017, ce qui a donné lieu à une dotation supplémentaire de 274 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2017. Une provision relative aux charges liées à la cessation d'utilisation des anciens locaux a également été comptabilisée sur la période restant à courir et représente un montant de 295 milliers d'euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont principalement constituées de licences d'utilisation de logiciels.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire à compter de la mise en service, sauf pour les logiciels dont la date de début d'amortissement correspond à la date d'acquisition.

La société Groupe LDLC a pris l'option d'amortir le droit au bail sur la durée restante du bail de près de 8 ans.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels	1 à 3 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 à 8 ans

2.2.2. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat y compris frais d'acquisition, incluant, le cas échéant, des coûts d'assemblage si le matériel informatique est acheté par la société pour son propre compte.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée, dès que l'actif est prêt à être mis en service.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Installations et agencements	8 à 10 ans
Matériel	5 à 8 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	5 ans

2.2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

La société a opté pour le rattachement au coût d'acquisition des immobilisations financières des frais d'acquisition tels que les droits de mutations, honoraires, commissions, frais d'actes et autres frais visés dans l'avis n°2006 du 7 juin 2006 du Comité d'urgence du CNC. Ces frais sont amortis comptablement sur 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition.

La valeur d'utilité est calculée à partir de différentes méthodes faisant références aux actifs nets comptables, à la rentabilité prévisionnelle et le respect des prévisions pluriannuelles ainsi que sur des cash-flow futurs actualisés ajustés à la trésorerie nette.

Les autres immobilisations financières comprennent les actions propres acquises soit dans le cadre de liquidité soit dans le cadre d'un contrat de rachat avec une société d'investissement. Les actions sont dépréciées en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

La société a pris l'option d'activer les frais d'acquisition des titres de participation, ils sont donc incorporés au prix de revient des titres. Ces frais sont amortis sur 5 ans et font l'objet d'une dotation aux amortissements dérogatoires.

2.2.5. Stocks

Les marchandises sont évaluées selon la méthode premier entré-premier sorti.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est enregistrée lorsque :

- la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient,
- les références en stock présentent des risques de non écoulement à des conditions normales.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.2.6. Clients et autres créances

Les comptes clients et autres créances sont enregistrés à leur valeur nominale.

Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté et de la recouvrabilité de la créance.

2.2.7. Disponibilités

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et des actions propres achetées dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions.

Les mouvements bancaires en devises sont valorisés à la date de l'opération. En fin de mois, les comptes sont réactualisés au cours de clôture. Cette réactualisation a pour contrepartie, soit un compte de gain de change, soit un compte de perte de change.

Conformément à l'avis du CNC du 6 novembre 2008, les actions propres affectées aux plans en cours ne sont pas dépréciées en fonction du cours de bourse.

2.2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « Règlement sur les passifs » (CRC 200-06).

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

2.2.9. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

2.2.10. Chiffre d'affaires

Les revenus résultant des produits sont présentés en « Ventes de marchandises » et les services associés sont présentés en « Prestations vendues » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en ventes de marchandises lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété a été transféré à l'acheteur,
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable,

- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction bénéficieront à la société.

Les ventes de marchandises destinées aux professionnels et particuliers, hors clients boutiques et filiales, présentées au compte de résultat, sont retraitées de l'effet des deux derniers jours des ventes. La société estime en effet que les risques et avantages inhérents à la propriété n'ont pas encore été transférés à l'acheteur durant cet intervalle compte tenu des délais moyens de livraison observés par les transporteurs.

En ce qui concerne les prestations de services, le chiffre d'affaires n'est reconnu que lorsque les services sont rendus.

2.2.11. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la société, aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes sociaux de la société n'est intervenu depuis le 31 mars 2017.

2.3. COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

Valeurs brutes	31/03/2016	Acquisitions	Virt. poste	Cessions M. Rebut	31/03/2017
Logiciels et autres immob. incorp.	533	322			855
Total	533	322	0	0	855

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels.

Amortissements et provisions	31/03/2016	Dotations	Reprises	31/03/2017
Logiciels et autres immob. incorp.	341	100		441
Total	341	100	0	441

2.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

Valeurs brutes	31/03/2016	Acquis.	Virt. poste	Cessions M. Rebut	31/03/2017
Installations et agencements	6 140	96		11	6 225
Matériel	1 640	13		14	1 639
Matériel de bureau et mobilier	1 986	352		155	2 183
Immobil. corpor. en-cours	0	34			34
Total	9 766	495	0	180	10 081

Amortissements et provisions	31/03/2016	Dotations	Reprises	31/03/2017
Installations et agencements	3 877	676	6	4 547
Matériel	1 384	60	6	1 437
Matériel de bureau et mobilier	1 307	380	155	1 533
Total	6 567	1 117	167	7 517

La société Groupe LDLC prévoit de déménager son siège social en août 2017. Le plan d'amortissement des installations, agencements et mobiliers a été modifié. La fin d'amortissement a ainsi été avancée au 31 août 2017. Une dotation complémentaire d'un montant de 274 milliers d'euros a été comptabilisée en résultat d'exploitation.

2.3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

	31/03/2016 valeur brute	Acquis.	Virt. poste	Cess.	31/03/2017 valeur brute	Dépréc.	31/03/2017 valeur nette
Titres Hardware	3 033				3 033		3 033
Titres Textorm	8				8	(8)	0
Titres DLP Connect	24				24		24
Titres Anikop	24				24		24
Titres LDLC Distribution	100				100		100
Titres École LDLC	500				500		500
Titres LDLC Villefranche	303				303		303
Titres LDLC Bordeaux	30				30		30
Titres LDLC Villeurbanne	30				30		30
Titres LDLC3	2				2		2
Titres LDLC Event		21			21		21
Titres Campus 2017	2				2		2
Titres LDLC4		30			30		30
Titres LDLC5		30			30		30
Titres LDLC6		30			30		30
Titres Domisys	37 684				37 684		37 684
Titres Domimo 2	1 892				1 892		1 892
Titres Domimo 3	223				223		223
Titres NLCL	1 500				1 500		1 500
Divers titres	1				1		1
Titres auto-détenus	537	2 674		(2 701)	510		510
Dépôts et cautionnements	604	6			610		610
Total brut	46 496	2 790	0	(2 701)	46 585	(8)	46 577

La société Groupe LDLC a créé, en mai 2016, la société LDLC Event, détenue à 70%.

La société Groupe LDLC a créé, en mars 2017, les sociétés LDLC4, LDLC5 et LDLC6, détenues à 100%.

Une dépréciation de 8 milliers d'euros a été constatée au cours de l'exercice sur les titres de la filiale Textorm.

La société Groupe LDLC détient 26 955 de ses propres actions au 31 mars 2017. Leur valeur de marché au 31 mars 2017 s'élève à 850 milliers d'euros.

2.3.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017			Du 01/04/2015 au 31/03/2016		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks de m/ses	57 001	1 095	55 905	51 759	715	51 044
Total	57 001	1 095	55 905	51 759	715	51 044

Une dépréciation est appliquée sur les stocks en fonction de l'ancienneté du produit et sur les produits pouvant présenter un risque de mévente et/ou dont la valeur de réalisation serait inférieure au coût d'acquisition.

2.3.5. Clients et comptes rattachés

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017			Du 01/04/2015 au 31/03/2016		
	Brut	Depr.	Net	Brut	Depr.	Net
Créances clients	16 194	271	15 923	16 239	185	16 054
Total	16 194	271	15 923	16 239	185	16 054

L'échéance de la totalité des créances clients est à moins d'un an.

2.3.6. Autres créances

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017			Du 01/04/2015 au 31/03/2016
	Brut	Depr.	Net	Net
Avances et acomptes	443		443	686
Fournisseurs avoirs à recevoir	2 213		2 213	1 870
État (IS, TVA, autres produits à recevoir)	3 779		3 779	385
État produits à recevoir	173		173	141
Produits à recevoir	180		180	81
Compte courant et retenue garantie Eurofactor	1 110		1 110	968
Compte courant des filiales	5 222	(203)	5 019	4 641
Débiteurs divers	1 241		1 241	1 016
Total	14 360	(203)	14 157	9 788

L'ensemble des autres créances est à échéance à moins d'un an.

La forte hausse du poste « État » est principalement constatée sur la créance d'IS.

Les autres créances incluent un montant de 1 110 milliers d'euros correspondant au compte courant et retenue de garantie Eurofactor.

Le poste « compte courant des filiales » concerne essentiellement, le compte courant de la société Anikop à

hauteur de 1 479 milliers d'euros, de la société Campus 2017 pour 1 793 milliers d'euros, de la société DLP Connect pour 617 milliers d'euros et de la société LDLC Bordeaux pour 703 milliers d'euros.

La société Groupe LDLC a signé en mars 2017 un nouveau contrat d'affacturage déconsolidant avec l'Eurofactor.

Les débiteurs divers incluent un montant de 1 238 milliers d'euros correspondant au montant payé par la société dans le cadre d'un contrôle fiscal (voir note 2.1).

2.3.7. Disponibilités

Ce poste s'analyse comme suit :

Valeurs	Du 01/04/2016 au 31/03/2017			Du 01/04/2015 au 31/03/2016		
	Brutes	Prov.	Nettes	Brutes	Prov.	Nettes
Sous-total disponibilités	7 317	0	7 317	1 504	0	1 504
Sous-total valeurs mob. placem.	782	0	782	913	0	913
Total	8 099	0	8 099	2 417	0	2 417

Les valeurs mobilières de placement correspondent exclusivement aux 133 668 actions auto-détenues par Groupe LDLC contre 161 746 actions sur l'exercice précédent.

2.3.8. Comptes de régularisation

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Factures de marchandises livrées après la clôture	3 247	1 351
Ch. const. avance/loyers immob. et ch. locatives	736	682
Ch. const. avance diverses relevant de l'exploitation	938	983
Ch. const. avance diverses relevant du financier	0	0
Sous-total charges constatées d'avance	4 922	3 016
Écarts de conversion actif	7	2
Total	4 929	3 018

L'augmentation des charges constatées d'avance liées aux marchandises livrées post clôture, provient de l'intégration des flux d'achats de marchandises de l'entité Domisys dans la société Groupe LDLC depuis le 1^{er} mars 2017.

2.3.9. Provisions pour risques et charges

Ce poste s'analyse comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017				Du 01/04/2015 au 31/03/2016					
	Solde ex. antér.	Prov. Risq. & Ch. Const./ ex.	Mont. util./ ex.	Mont. non util. rep./ex.	Total	Solde ex. antér.	Prov. Risq. & Ch. Const./ ex.	Mont. util./ ex.	Mont. non util. rep./ex.	Total
Garanties clients	107	150	(107)		150	115	107	(115)	0	107
Ind. fin carrière	992	330			1 323	753	252	0	(13)	992
Attrib. actions grat.	479	228	(160)		548	234	282	(37)	0	479
Autres provisions	15	15	(15)		15	22	15	(22)		15
Provision loyer/chges loc.	0	295			295					0
Total	1 594	1 018	(282)	0	2 330	1 125	656	(174)	(13)	1 594

La société n'a pas connaissance, au 31 mars 2017, d'événements susceptibles de justifier la constitution de provisions pour risques et charges autres que ceux ayant fait l'objet des provisions suivantes :

Garanties clients

Un montant de 150 milliers d'euros a été provisionné pour tenir compte :

- des coûts probables du service après-vente relatifs à des ventes de marchandises effectuées avant le 31 mars 2017 et correspondant aux coûts supportés par l'entreprise à la suite de l'extinction de la garantie des fournisseurs ;
- de la garantie contractuelle accordée aux clients sur les ventes de marchandises, qui a été portée à 2 ans depuis mars 2008, 5 ans depuis fin 2009 ou 3 ans depuis décembre 2016 selon le pack choisi par le client.

Produits non garantis

Une provision pour risques est notamment constituée afin de couvrir les risques de pertes sur des pièces défectueuses susceptibles d'être retournées par les clients et non garanties par les fabricants, ce qui entraîne pour la société de supporter le coût de la remise en état ou de l'échange.

Indemnités de fin de carrière

La société Groupe LDLC applique la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 émise par l'Autorité des Normes Comptables et retient pour ces comptes statutaires les principes de l'IAS 29 révisée en juin 2011 à l'exception de l'option de reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres.

Les principales hypothèses utilisées au 31 mars 2017 pour le calcul de la provision indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,39%.
- Revalorisation des salaires : 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres en intégrant une inflation à long terme.
- Âge de départ en retraite : entre 60 et 67 ans, variable selon l'âge du salarié.
- Turn-over : taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société.
- Convention collective applicable : « des entreprises de vente à distance » – IDCC 2198.

Bons d'achat

Une provision pour charge est comptabilisée au titre des bons d'achat attenants à l'exercice clos et non encore utilisés par les clients.

Déménagement du siège social

Suite à la prévision de transfert de siège social de la société Groupe LDLC et de ses filiales, excepté le groupe Materiel.net, une provision de 295 milliers d'euros a été constituée. Cette provision correspond aux charges liées à la cessation d'utilisation des anciens locaux et est calculée de la date de départ de ces locaux jusqu'à la fin des baux.

Attribution d'actions gratuites

Plusieurs plans d'attribution d'actions gratuites sont en cours :

- Attribution du 9 juillet 2014 de 161 746 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à cinq ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années.
- Attribution du 30 septembre 2016 de 1 500 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années.

L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence mais n'est pas soumise à une condition de performance.

La société a comptabilisé, sur l'exercice clos le 31 mars 2017, une provision pour charges de 548 milliers d'euros (dont 228 milliers d'euros constitués sur l'exercice clos le 31 mars 2017 et une diminution de 160 milliers d'euros suite à l'attribution définitive de 29 558 actions) destinée à couvrir la sortie probable de ressources pour chacune des tranches des plans de 2014, en fonction de la probabilité d'atteinte des conditions de présence et du prorata de service rendu. La contrepartie de cette provision est une charge de personnel.

Information sur les plans d'attribution d'actions gratuites

Date d'attribution	24/06/2013	28/03/2014	09/07/2014	30/09/2016
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	11 494	137	161 746	1 500
Date d'acquisition des actions	23/06/2015	27/03/2016	29 558 actions au 08/07/2016	01/10/2018
			40 231 actions au 08/07/2017	
			40 231 actions au 08/07/2018	
			51 726 actions au 08/07/2019	
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans

2.3.10. Dettes financières

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017				Du 01/04/2015 au 31/03/2016			
	Montant brut	de - 1 an	de 1 à 5 ans	de + 5 ans	Montant brut	de - 1 an	de 1 à 5 ans	de + 5 ans
Emprunts	36 253	3 648	29 319	3 286	23 872	3 326	13 445	7 101
Découverts bancaires	228	228	0	0	11 576	11 576	0	
Créanc. cits cédées Eurofactor	0	0	0	0	3 699	3 699	0	
Dépôts reçus en garantie	0	0	0	0	0	0	0	
Cpte courant Textorm	0	0	0	0	0	0	0	
Cpte courant École LDLC	603	603	0	0	0	0	0	
Cpte courant Domisys	2 540	2 540	0	0	0	0	0	
Cpte courant Hardware	2 144	2 144	0	0	1 971	1 971	0	
Cpte courant LDLC Distribution	354	354	0	0	119	119	0	
Total	42 123	9 518	29 319	3 286	41 237	20 691	13 445	7 101

Découverts bancaires

Les ouvertures de crédit sont rémunérées pour une durée indéterminée sur la base des taux suivants s'élevant, selon les établissements financiers, à :

- Euribor 3 M + 0,80% à Euribor 3 M + 1%
- Euribor 1 M + 1,5%
- Eonia + 1%

Les autorisations de découverts accordées à la société Groupe LDLC s'élèvent à 18,5 millions d'euros au 31 mars 2017. À cela s'ajoute, un découvert de 300 milliers de francs suisse.

Emprunts

Le 31 mars 2016, la société Groupe LDLC a contracté un emprunt de 23 millions d'euros aux fins de financer partiellement l'acquisition de Materiel.net. et des frais y afférents. Cet emprunt est remboursable sur une durée de

7 ans au taux Euribor 3 mois, auquel s'ajoute une marge « prêt d'acquisition » qui sera réajustée annuellement. Pour couvrir les intérêts de cet emprunt à taux variable, un contrat de swap a été mis en place.

Le contrat de crédit est assorti de respect de « covenants » (ratios, limites d'investissements...) dont le non-respect peut entraîner, sous certaines conditions, le remboursement anticipé.

Ces « covenants » sont basés contractuellement sur les comptes consolidés qui seront calculés pour la première fois au 31 mars 2017.

Le contrat de crédit comporte deux covenants financiers qui sont testés semestriellement :

- Un ratio de levier : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par l'« EBE consolidé retraité » (soit le résultat opérationnel

courant du Groupe augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions incluent dans le résultat opérationnel courant).

- Un ratio de *gearing* : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par les « fonds propres consolidés » (y compris les minoritaires).

Le contrat de crédit comporte également une limite d'investissements réalisés par les membres du Groupe.

Les covenants du contrat de crédit étaient respectés au 31 mars 2017.

2.3.11. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Fournisseurs	31 946	21 230
Fournisseurs effets à payer	4 299	3 532
Fournisseurs factures non parvenues	2 474	1 123
Total	38 720	25 886

Les échéances de la totalité des dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à moins d'un an.

2.3.12. Dettes fiscales et sociales

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Dettes envers le personnel	3 677	4 358
Dettes envers les organismes sociaux	1 666	1 700
État (impôt sur les bénéfices, TVA, autres)	3 047	3 541
Total	8 390	9 598

La baisse des dettes envers le personnel provient essentiellement de la participation des salariés pour 820 milliers d'euros.

Les échéances de la totalité des dettes fiscales et sociales sont à moins d'un an.

2.3.13. Autres dettes

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Clients, acomptes reçus sur commandes	1 488	1 561
Clients autres avoirs, rab. rem. à accorder	1 958	1 616
Autres	1	1
Total	3 447	3 178

Les échéances de la totalité des autres dettes sont à moins d'un an.

2.3.14. Comptes de régularisation

Ils se composent essentiellement de produits constatés d'avance pour 2 295 milliers d'euros dont 1 781 milliers d'euros relatifs au retraitement des expéditions non livrées au client final en date de clôture.

2.3.15. Charges à payer

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Emprunts et dettes auprès des états de crédit	11	1
Disponibilités, intérêts courus à payer	123	133
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 474	1 123
Dettes fiscales et sociales	4 784	5 568
Autres dettes	133	177
Total	7 525	7 003

La hausse du poste « dettes fournisseurs et comptes rattachés » provient essentiellement de la signature de nouveaux contrats d'achats marchandises à effet au 1^{er} janvier 2017, qui intègrent les achats de la société Domisys pour 1 096 milliers d'euros.

2.3.16. Frais de recherche et de développement

Des frais de recherche et de développement ont été comptabilisés en charge sur l'exercice pour un montant de 245 milliers d'euros. La société Groupe LDLC a considéré que les conditions d'activation des frais de recherche et de développement n'étaient pas intégralement remplies.

2.3.17. Produits à recevoir

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Créances clients factures à établir	3 334	793
Divers produits à recevoir	180	81
Fournisseurs débiteurs	2 101	1 795
État produits à recevoir	173	141
Total	5 789	2 810

La hausse du poste « Créances clients factures à établir » concerne essentiellement les factures à établir vis-à-vis de la société Domisys pour un montant de 2 660 milliers d'euros. Ceci correspond aux marchandises facturées directement par les fournisseurs à Groupe LDLC dont la propriété a été transférée à la société Domisys.

2.3.18. Détail du chiffre d'affaires net

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017			Du 01/04/2015 au 31/03/2016		
	France métropole	Export	Total	France métropole	Export	Total
Vente m/s	280 799	47 615	328 414	253 216	46 500	299 716
Prest. vendues *	11 838	6 659	18 496	10 978	6 291	17 269
Total	292 637	54 274	346 911	264 194	52 791	316 985

* Les prestations vendues correspondent notamment aux frais de port facturés sur les marchandises vendues.

2.3.19. Transferts de charges

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Transferts de charges liés aux marchandises	202	154
Transferts de charges liés à de la refacturation interne	383	0
Transferts de charges liés au social	154	101
Transferts de charges liés aux assurances	89	59
Total	829	314

Le poste « transferts de charges liés à de la refacturation interne » concerne la refacturation de frais de port de Groupe LDLC à sa filiale Domisys. Suite à la signature d'un contrat cadre au niveau du Groupe avec un fournisseur de frais

de transport, celui-ci facture la globalité des frais à Groupe LDLC. Cela donne donc lieu à une refacturation à Domisys pour la part qui la concerne.

2.3.20. Charges de personnel et effectif moyen employé

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Salaires et traitements	13 677	13 410
Charges sociales	5 977	5 981
Total	19 654	19 391
Effectif salariés moyen *	475	462
Dont non cadres	353	364
Dont cadres	91	79
Dont intérimaires	31	19

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées sur l'exercice. Son taux est de 6% et est passé à 7% au 1^{er} janvier 2017.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, au crédit du compte 649000 pour 621 milliers d'euros.

Le CICE est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société, notamment au travers d'actions en matière d'investissement de modernisation, de recrutement et de dépenses en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

2.3.21. Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Dot. nette aux amort. des immobilisations	(1 217)	(884)
Dot. nette aux prov. pour dépréciation des stocks	(381)	(304)
Dot. et rep. aux prov. pour dép. des créances clts	(85)	76
Dot. et rep. aux provisions pour garantie	(42)	8
Dot. prov. indemnités fin de carrière	(330)	(252)
Dotations et reprises diverses	(289)	2
Total dot. et reprises aux amort. et aux provisions	(2 345)	(1 354)

Le poste de dotation aux amortissements des immobilisations intègre, au 31 mars 2017, une dotation complémentaire de 274 milliers d'euros constatée suite à la révision du plan d'amortissement des installations, agencements et mobiliers du siège social actuel (voir note 2.3.2).

2.3.22. Résultat financier

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Escomptes obtenus	422	375
Produits financiers sur comptes courants	49	59
Gains de change	260	556
Reprises financières sur provisions	2	7
Autres produits financiers	3	2
Sous-total produits financiers	736	999
Dotations financières aux amort. et provisions	218	2
Intérêts des emprunts	563	14
Charges financières sur comptes courants	47	45
Intérêts bancaires	53	109
Commissions de financements	2	34
Perte de change	342	283
Autres charges financières	0	0
Sous-total charges financières	1 225	487
Résultat financier	(488)	512

Les dotations financières intègrent la provision des titres de participation et du compte courant de la filiale Textorm qui s'élèvent respectivement à 8 milliers d'euros et 204 milliers d'euros.

Les dotations et reprises diverses intègrent une provision de 295 milliers d'euros correspondant aux charges liées à la cessation d'utilisation des anciens locaux suite au transfert de siège social prévu de la société (voir note 2.3.9).

Au 31 mars 2017, le poste d'intérêts des emprunts comprend à hauteur de 362 milliers d'euros le coût de l'emprunt de 23 millions d'euros qui a permis de financer en partie l'acquisition du groupe Materiel.net, ainsi que le coût du crédit renouvelable à hauteur de 186 milliers d'euros (voir note 2.3.10).

2.3.23. Résultat exceptionnel

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Produits except. s/cessions immobil.	2	81
Produits except. s/cessions immob. financières	0	0
Bonis/rachat de ses actions	44	1 855
Reprise excep./provisions	160	81
Produits exceptionnels divers	1	1
Sous-total produits exceptionnels	206	2 018
Charges except. s/cessions immobil.	13	98
Charges except. s/cessions immob. financières	0	0
Mali/rachat de ses actions	211	86
Dot. amortissement dérogatoire	117	0
Charges exceptionnelles diverses	653	516
Sous-total charges exceptionnelles	993	701
Résultat exceptionnel	(787)	1 317

Les charges exceptionnelles intègrent à hauteur de 500 milliers d'euros une subvention accordée à L'École LDLC dont les activités entrent dans la démarche sociétale de la société Groupe LDLC notamment en sa qualité de société cotée.

2.3.24. Impôt

Le calcul d'impôt est le suivant :

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017					Résultat après IS
	Résultat avant IS	Impôt société à 33,33%	Contrib. sociale à 3,3%	Cont. IS liée aux divid.	Impact de l'intégration fiscale et du crédit d'impôt mécénat	
Résultat d'exploitation	11 111	(3 812)	(70)	(92)	394	7 531
Résultat financier	(488)	102				(387)
Résultat exceptionnel	(787)	265				(523)
Particip. sal. résult. ent.	(653)	445				(207)
Total	9 182	(3 000)	(70)	(92)	394	6 414

Les chiffres indiquant un impôt société négatif correspondent à une charge d'impôt.

2.3.25. (Accroissements) et allègements futurs d'impôt

Les chiffres mentionnés ci-dessous correspondent à des allègements futurs en base d'impôt.

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Provision garantie clients	150	107
Provision bons achats	7	13
Organic	127	114
Provision indemnités fin de carrière	330	252
Provision sur titres de participation Textorm	8	0
Provision sur compte courant Textorm	203	0
Provision liée au déménagement du siège social	295	0
Total	1 120	487

2.3.26. Tableau - Liste des filiales et des participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital (incluant le résultat de l'exercice au 31/03/2017)	Quote-part du capital détenu	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis (+) ou reçus (-) par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes au 31/03/2017	Résultats (bénéfice (+) ou perte (-) au 31/03/2017)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales détenues à plus de 50%										
Anikop	30	(1 366)	80%	24	24	1 479		2 333	300	0
Campus 2017	2	(277)	100%	2	2	1 793		0	(216)	0
DLP Connect	30	(326)	80%	24	24	614		1 477	(28)	0
Domimo 2 *	50	556	70%	1 892	1 892	0		1 312	212	0
Domimo 3 *	10	137	90%	223	223	0		89	25	0
Domisys *	273	16 607	100%	37 684	37 684	(2 540)		139 988	2 022	0
Hardware.fr	20	2 144	100%	3 033	3 033	(2 144)		431	104	0
LDLC Distribution	100	(108)	100%	100	100	(354)		2 434	(115)	0
LDLC Event	30	58	70%	21	21	26		757	58	0
LDLC Villefranche	303	(192)	100%	303	303	162		2 081	(37)	0
LDLC Bordeaux	30	(175)	100%	30	30	703		869	(172)	0
LDLC Villeurbanne	30	(40)	100%	30	30	228		1 516	(38)	0
LDLC3	2	(6)	100%	2	2	10		0	(4)	0
L'École LDLC	500	79	100%	500	500	(603)		286	70	0
Textorm	8	23	100%	8	0	203		1 862	(15)	0
LDLC4	30	(3)	100%	30	30	0		0	(3)	0
LDLC5	30	(3)	100%	30	30	0		0	(3)	0
LDLC6	30	(3)	100%	30	30	0		0	(3)	0
Filiales détenues à moins de 50%										
NLCL**	167	1 019	10%	1 500	1 500	0		1 209	(364)	0

* Les sociétés Domimo 2, Domimo 3 et Domisys ont été acquises au 31 mars 2016. Les dates de clôture d'exercice de ces 3 sociétés ont été décalées de 3 mois et correspondent ainsi aux éléments financiers du dernier exercice clos de 15 mois, soit au 31 mars 2017.

** Les éléments financiers communiqués pour la société NLCL correspondent au dernier exercice clos du 31 décembre 2016.

2.3.27. Convention d'intégration fiscale

Les sociétés Groupe LDLC, Hardware.fr et Textorm bénéficient du régime des groupes de sociétés depuis le 1^{er} avril 2004 et la société LDLC Distribution depuis le 1^{er} avril 2013.

Les sociétés LDLC Villefranche et L'École LDLC sont intégrées fiscalement depuis le 1^{er} avril 2015. Les sociétés LDLC Bordeaux, LDLC Villeurbanne, LDLC3 et Campus 2017 sont intégrées fiscalement depuis le 1^{er} avril 2016.

La société Groupe LDLC est la tête du groupe d'intégration fiscale.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque filiale intégrée supporte un impôt égal à celui dont elle aurait dû s'acquitter en l'absence d'intégration.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 210 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 mars 2017.

2.3.28. Rémunérations

	Du 01/04/2016 au 31/03/2017	Du 01/04/2015 au 31/03/2016
Membres du Directoire	674	642
Membres du Conseil de Surveillance	38	38

2.3.29. Engagements hors bilan

Engagements donnés

✓ Nantissement des titres Domisys et des parts sociales Domimo 2 et Domimo 3 en garantie du prêt de 23 millions d'euros.

Au titre du contrat de crédit-bail immobilier signé entre Finamur, Groupe LDLC et Campus 2017 en date du 30 novembre 2015 :

✓ Nantissement de l'intégralité des actions détenues par Groupe LDLC dans le capital de Campus 2017 soit 150 actions représentant 100% du capital social et des droits de vote au profit de Finamur pour un montant de 22 millions d'euros.

✓ Engagement de non-cession des actions que Groupe LDLC détient dans le capital de Campus 2017 sans accord préalable et écrit de Finamur.

✓ Cautionnement personnel et solidaire de Groupe LDLC au profit de Campus 2017 et au bénéfice de Finamur jusqu'à la fin de la douzième année suivant la prise d'effet du contrat de crédit-bail à hauteur de 3 millions d'euros pendant les trois premières années puis à hauteur de 2 millions d'euros.

✓ Caution solidaire à hauteur de 79 milliers d'euros consentie par la société Groupe LDLC à Monsieur Soubie Jean-Pierre, propriétaire des locaux situé au 24, rue Berthome à Villemonble (93250).

Engagements reçus

La BNP Paribas s'est portée caution solidaire de Groupe LDLC en faveur de la SCI Blomet représentée par Monsieur Chancel – Administrateur de sociétés – à hauteur de 400 milliers d'euros pour garantir le paiement des loyers de la boutique de Paris.

2.4. AUTRES INFORMATIONS

Consolidation

La société Groupe LDLC présente des comptes consolidés dont elle est la mère. Le siège social de Groupe LDLC est situé au 18, chemin des Cuers 69570 Dardilly.

20.5. RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe LDLC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2.2.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application ;
- par ailleurs, votre société constitue des provisions pour indemnités de fin de carrière, telles que décrites dans les notes 2.2.8 et 2.3.9 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par le Groupe et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 30 juin 2017

Les commissaires aux comptes

Diagnostic Révision Conseil
Hubert de Rocquigny du Fayel

Cap Office
Christophe Reymond

20.6. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

La date des dernières informations financières est le 31 mars 2017.

20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

20.7.1. Dividendes et réserves distribués par la société au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous indiquons le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et le montant des revenus éligibles à l'abattement de 40% ainsi que le montant de ceux qui ne le sont pas :

	Dividendes mis en distribution	Montant distribué éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts	Montant distribué non éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts
Exercice clos le 31/03/2016	3 161 053,00 €	3 161 053,00 €	Néant
Exercice clos le 31/03/2015	2 586 318,30 €	2 586 318,30 €	Néant
Exercice clos le 31/03/2014	2 586 318,30 €	2 586 318,30 €	Néant

20.7.2. Politique de distribution des dividendes

La société ne dispose pas d'une politique de distribution de dividende spécifique.

20.8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2017 d'un montant de 6 414 355,58 euros en intégralité au compte « autres réserves » dont le montant se trouverait ainsi porté de 21 934 105,71 euros à 28 348 461,29 euros.

20.9. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 85 609 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts et que l'impôt correspondant s'élève à 29 475 euros (taux de 34,43% intégrant la contribution sociale).

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'il n'existe aucune dépense ni charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-5 dudit Code.

20.10. DÉCOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS ET CRÉANCES CLIENTS DE LA SOCIÉTÉ PAR DATE D'ÉCHÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant la décomposition, à la clôture des exercices clos les 31 mars 2016 et 2017, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients par date d'échéance.

Exercice clos le 31 mars 2016

	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	107					471	899					11 900
Montant total des factures concernées (préciser : TTC)	1 749 954,29	4 161 098,03	698 650,76	83 551,61	424 432,83	5 362 733,23	820 699,91	3 264 042,46	706 810,62	332 103,63	3 523 395,14	7 826 351,85
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : TTC)	0,6%	1,5%	0,2%	0,0%	0,2%	1,9%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : TTC)							0,3%	1,0%	0,2%	0,1%	1,1%	2,5%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues			0						663			
Montant total des factures exclues (préciser : TTC)			0						244 154,82			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : XX jours <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : XX jours <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours					

Exercice clos le 31 mars 2017

	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	147					918	602					18 900
Montant total des factures concernées (préciser : TTC)	775 050,11	7 253 294,60	610 478,15	190 810,29	580 206,16	8 634 789,20	848 989,58	3 060 366,89	1 253 810,30	856 627,77	5 311 209,56	10 482 014,52
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : TTC)	0,2%	2,3%	0,2%	0,1%	0,2%	2,8%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : TTC)							0,2%	0,9%	0,4%	0,2%	1,5%	3,0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues			0						865			
Montant total des factures exclues (préciser : TTC)			0						340 776,92			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : XX jours <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : XX jours <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours					

20.11. TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/03/2017 12	31/03/2016 12	31/03/2015 12	31/03/2014 12	31/03/2013 12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 137 979	1 137 979	1 034 527	1 034 527	1 034 527
Nombre d'actions					
Ordinaires	6 322 106	6 322 106	5 747 374	5 747 374	5 747 374
Nombre maximum d'actions à créer					
Par droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	346 910 614	316 984 835	283 013 423	252 418 222	205 121 789
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	12 352 878	16 489 421	11 102 082	10 694 319	7 683 834
Impôts sur les bénéfices	2 768 063	5 346 506	3 542 133	3 251 490	2 494 902
Participation des salariés	652 679	1 336 418	868 469	821 388	696 792
Dot. amortissements et provisions	2 517 780	1 268 453	808 834	1 352 512	203 097
Résultat net	6 414 356	8 538 044	5 882 646	5 268 929	4 289 043
Résultat distribué ^{(1) (2)}	0	3 161 053	2 586 318	2 586 318	1 896 633
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	1,41	1,55	1,16	1,15	0,78
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements, provisions	1,01	1,35	1,02	0,92	0,75
Dividende attribué ⁽²⁾	0	0,50	0,45	0,45	0,33
Personnel					
Effectif moyen des salariés	444	443	422	367	310
Masse salariale	13 676 995	13 410 429	12 453 584	10 590 291	9 637 434
Sommes versées en avantage sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	5 976 868	5 981 004	6 036 904	4 371 455	4 265 852

(1) Y compris le dividende revenant aux actions auto-détenues au jour de sa mise en paiement.

(2) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017.

20.12. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

La société Groupe LDLC a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale, qui porte sur les exercices 2009-2010 à 2012-2013. Les propositions de rectifications portent sur la CFE et la taxe foncière. Les propositions de rectifications sont contestées par la société devant le Tribunal administratif de Grenoble. La société a dû payer un montant de 1 238 milliers d'euros (pénalités incluses) (voir note 2.1 des états financiers consolidés au 31 mars 2017 de la section 20.1 du présent document de référence).

À ce jour, le Groupe n'a connaissance d'aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, susceptible d'avoir eu, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs défavorables sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

20.13. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Néant.

CHAPITRE 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. Montant du capital social

À la date du présent document de référence, le capital social de la société s'élève à 1 137 979,08 euros, divisé en 6 322 106 actions de 0,18 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, le capital social de la société est resté inchangé.

Les actions de la société sont admises aux négociations sur le compartiment B d'Euronext Paris.

21.1.2. Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3. Acquisition par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale à caractère mixte de la société du 30 septembre 2016 a autorisé le Directoire à mettre en œuvre, pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée, un programme de rachat des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et conformément au Règlement Général de l'AMF. Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

Nombre maximal d'actions pouvant être achetées :

10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la période de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'action acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter.

Objectifs des rachats d'actions :

- assurer la liquidité des actions de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Prix d'achat maximum unitaire (hors frais et commission) :

75 euros.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 4 875 000 euros.

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que la société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, les opérations suivantes sur ses propres actions :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice écoulé	79 257
Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice écoulé	33,73 €
Frais de négociation	Néant
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	79 339
Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice écoulé	33,59 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice écoulé	Néant
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société au 31 mars 2017	26 955
Pourcentage de capital auto-détenu au 31 mars 2017	0,43%
Valeur nette comptable des actions propres au 31 mars 2017	509 625,19 €
Valeur nominale des actions propres au 31 mars 2017	4 851,90 €
Valeur de marché des actions propres au 31 mars 2017 (cours de 31,55 euros à cette date)	850 430,25 €

Nous vous indiquons que les informations relatives aux actions propres inscrites au nom de la société au 31 mars 2017 (nombre, pourcentage de capital, valeur nette comptable, valeur nominale et valeur de marché) ne correspondent qu'aux actions auto-détenues, soit déduction faite des actions attribuées gratuitement en application des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce.

La répartition par objectifs des actions propres au 31 mars 2017 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la nouvelle charte de déontologie de l'AMAFI du 8 mars 2011 reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2011, et conclu avec un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante	1 769
Couverture des plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés ou autres allocations d'actions dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du Travail ou allocation à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce des actions de la société ou allocation d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion	133 688 (concerne les attributions du 09/07/2014 et du 30/09/2016) ⁽¹⁾
Annulation de tout ou partie des actions acquises, par voie de réduction de capital	0
Conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation applicable	25 186
Total	160 643

(1) Nous vous indiquons que, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, un rapport spécial informe chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 dudit Code et figure en section 28 du présent document de référence.

Aucune réallocation des actions de la société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée.

21.1.4. Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Nous vous indiquons que la société n'a procédé à l'émission d'aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription ni d'aucun autre instrument financier donnant accès au capital.

En revanche, la société a procédé à des attributions gratuites d'actions au profit de salariés de la société dans les conditions visées aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce. Un rapport spécial informe chaque année l'Assemblée

Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 dudit Code et figure en section 28 du présent document de référence.

Nous vous rappelons à cet effet que les conditions d'attribution définitive relatives aux 160 924 actions attribuées gratuitement à Monsieur Philippe Sauze (dont le détail figure notamment en section 28 du présent document de référence) ont fait l'objet d'un aménagement décrit en section 19 du présent document de référence.

À l'exception de cet aménagement, aucun autre plan d'attribution gratuite d'actions n'a fait l'objet d'une modification (se référer à la section 28 du présent document de référence).

21.1.5. Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2016 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-après :

Nature de la délégation de compétence conférée au Directoire de la société par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce	Date de l'AGE	Durée de validité Expiration	Montant nominal maximum d'augmentation de capital autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Modalités de détermination du prix	Date et modalités d'utilisation des délégations par le Directoire
Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	30/09/2016 10 ^{ème} résolution	26 mois 30/11/2018	1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société 1 000 000 d'euros au titre de l'émission des titres de créances ⁽¹⁾	Néant	—	Néant
Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public	30/09/2016 11 ^{ème} résolution	26 mois 30/11/2018	1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société 1 000 000 d'euros au titre de l'émission de des titres de créances ⁽¹⁾	Néant	⁽²⁾	Néant

Nature de la délégation de compétence conférée au Directoire de la société par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce	Date de l'AGE	Durée de validité Expiration	Montant nominal maximum d'augmentation de capital autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Modalités de détermination du prix	Date et modalités d'utilisation des délégations par le Directoire
Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	30/09/2016 12 ^{ème} résolution	26 mois 30/11/2018	1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société dans la limite de 20% du capital social de la société par période de 12 mois 1 000 000 d'euros au titre de l'émission de des titres de créances ⁽¹⁾	Néant	⁽²⁾	Néant
Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titre à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	30/09/2016 14 ^{ème} résolution	26 mois 30/11/2018	15% du montant de l'émission initiale	Néant	Mêmes conditions de prix que celles retenues pour l'émission initiale	Néant
Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la société	30/09/2016 15 ^{ème} résolution	26 mois 30/11/2018	1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société 1 000 000 d'euros au titre de l'émission de des titres de créances ⁽¹⁾	Néant	—	Néant

Nature de la délégation de compétence conférée au Directoire de la société par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce	Date de l'AGE	Durée de validité Expiration	Montant nominal maximum d'augmentation de capital autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Modalités de détermination du prix	Date et modalités d'utilisation des délégations par le Directoire
Délégation de pouvoir conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	30/09/2016 16 ^{ème} résolution	26 mois 30/11/2018	1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société dans la limite de 10% du capital de la société 1 000 000 d'euros au titre de l'émission de des titres de créances ⁽¹⁾	Néant	—	Néant
Délégation de compétence conférée au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	30/09/2016 18 ^{ème} résolution	26 mois 30/11/2018	1 000 000 d'euros ⁽³⁾	Néant	—	Néant

Nature de la délégation de compétence conférée au Directoire de la société par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce	Date de l'AGE	Durée de validité Expiration	Montant nominal maximum d'augmentation de capital autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Modalités de détermination du prix	Date et modalités d'utilisation des délégations par le Directoire
Autorisation conférée au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	30/09/2016 19 ^{ème} résolution	38 mois 30/11/2019	10% du capital social	Néant	-	Du fait de l'utilisation de la délégation de compétence par le Directoire, le 30 septembre 2016, à hauteur de 1 500 actions représentant à la date de décision du Directoire 0,02% du capital social, le montant résiduel utilisable est de 9,98% du capital social actuel, soit 630 710 actions. Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte dans un rapport spécial de l'usage fait par le Directoire durant l'année.

(1) Conformément à la 17^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 septembre 2016 :

- le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes des dixième à douzième résolutions, et des quatorzième à seizième résolutions ci-dessus est fixé à 1 000 000 d'euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions,

- le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être émis en vertu des délégations conférées aux termes des dixième à douzième résolutions, et des quatorzième à seizième résolutions ci-dessus est fixé à 1 000 000 d'euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Directoire conformément à l'article L.228-40 du Code de Commerce.

(2) Le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières, susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation, sera fixé par le Directoire et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, telle que, le cas échéant, diminuée de la décote autorisée par la législation (soit, actuellement, 5%) et corrigée en cas de différence de date de jouissance.

(3) Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra être supérieur à 1 000 000 d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à des actions, étant précisé que ce plafond est fixé de façon autonome et distincte du plafond visé à la dix-septième résolution ci-dessus.

21.1.6. Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

À la connaissance de la société, il n'existe aucune option ni aucun accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant la mise en place d'une telle option, sur le capital de la société.

21.1.7. Historique du capital social

21.1.7.1. Évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, le capital social de la société a été augmenté le 31 mars 2016 passant de 1 034 527,32 euros à 1 137 979,08 euros, dans le cadre de l'acquisition de la société Domisys.

Nous vous rappelons que la société a acquis :

- 100% des actions et des droits de vote dans la société Domisys (Materiel.net), SAS au capital de 272 605 euros, dont le siège social est situé au 3, rue Olivier de Serres ZAC Erette 44119 Grandchamps-des-Fontaines, identifiée sous le numéro 415 378 249 RCS Nantes et ayant pour activité la vente au détail de matériel informatique, bureautique, hi-fi multimédia et accessoires,
- 3 500 parts sociales et les 900 parts sociales respectivement dans les sociétés Domimo 2 société civile au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé rue Olivier de Serres ZAC Erette 44119 Grandchamps-des-Fontaines, identifiée sous le numéro 501 599 104 RCS Nantes, et Domimo 3, société civile au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 3, rue Olivier de Serres 44119 Grandchamps-des-Fontaines, identifiée sous le numéro 502 904 485 RCS Nantes.

L'acquisition de la société Domisys a été réalisée de la manière suivante :

- cession en numéraire de 151 792 actions Domisys à concurrence de 20 739 milliers d'euros,
- cession de 20 446 actions Domisys contre 117 079 actions LDLC.com auto-détenues,
- apport en nature de 100 367 actions Domisys par l'émission en rémunération de 574 732 actions LDLC de 0,18 euro de valeur nominale au prix unitaire de 23,86 euros, soit avec une prime d'apport unitaire de 23,68 euros.

Concernant les sociétés Domimo 2 et Domimo 3, l'acquisition a été réalisée moyennant un versement en numéraire respectivement de 1 760 milliers d'euros et 210 milliers d'euros.

La société LDLC.com a souscrit un emprunt de 23 millions d'euros aux fins de financer partiellement le paiement du prix des acquisitions visées ci-dessus.

Le Directoire de LDLC.com, réuni le 31 mars 2016, a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 septembre 2015 sous sa treizième résolution et s'est prononcé en faveur d'une augmentation de capital d'un montant de 103 451,76 euros par l'émission de 574 732 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,18 euro, au prix unitaire de 23,86 euros soit avec une prime d'apport unitaire de 23,68 euros.

Les modalités précises de l'acquisition ont fait l'objet d'un communiqué d'informations établi conformément à l'article 212-5 (1°) du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et à l'article 12 de l'Instruction AMF n°2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée, librement accessible sur le site Internet de la société : <http://www.groupe-ldlc.com/>.

Conformément aux articles L.225-129-5 et R.225-116 al. 1 et 3 du Code de Commerce, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée a été arrêté par le Directoire au moment où il a fait usage de l'autorisation.

Les commissaires aux comptes de la société ont vérifié la conformité de cette augmentation de capital au regard de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 septembre 2015 qu'ils certifient dans leur rapport complémentaire établi en application et selon les modalités de l'article R.225-116 du Code de Commerce.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ces deux rapports ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et ont été portés à la connaissance des actionnaires lors l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 septembre 2016.

21.1.7.2. Part du capital de la société faisant l'objet de nantissements

À la connaissance de la société, le capital de cette dernière fait l'objet des nantissements suivants :

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% du capital nanti de l'émetteur
Villemonte de la Clergerie Laurent	Banque Martin Maurel	28/03/2014	Indéterminée	Remboursement concours bancaires	18 707	0,30
Villemonte de la Clergerie Laurent	Banque Martin Maurel	07/05/2007	Indéterminée	Remboursement concours bancaires	28 030	0,44
Villemonte de la Clergerie Olivier	Banque Palatine	09/06/2017	09/06/2037	Remboursement prêt	95 000	1,50
Villemonte de la Clergerie Olivier	Banque Palatine	12/12/2016	12/12/2031	Remboursement prêt	38 000	0,60
Villemonte de la Clergerie Olivier	Banque Martin Maurel	19/06/2015	Indéterminée	Remboursement concours bancaires	77 280	1,22
Villemonte de la Clergerie Caroline	Banque Martin Maurel	31/01/2012	16/02/2024	Remboursement prêt	27 019	0,43
Villemonte de la Clergerie Caroline	Banque Crédit Agricole Centre Est	27/12/2016	05/01/2029	Remboursement prêt	15 124	0,24
Prieur Marc	Banque Martin Maurel	18/06/2015	20/07/2023	Remboursement prêt	53 864	0,85

21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la vente de tous matériels et logiciels informatiques et de tous services pouvant s'y rattacher, en direct, par correspondance, par voie de commerce électronique ainsi que par l'intermédiaire de réseaux de franchisés,
- accessoirement la vente par voie électronique, par correspondance, et en direct de tous produits liés à la maison, au jardin, aux animaux de compagnie, à la puériculture, aux loisirs, à l'éducation, à la culture et aux jeux et plus généralement liés à l'environnement et au bien-être de la personne,
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes de Surveillance et de Direction

21.2.2.1. Directoire (articles 14 et 15 des statuts)

Composition du Directoire

1. La société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de sept membres maximum. Les membres sont nommés par le Conseil de Surveillance. Toutefois, si le capital n'atteint pas 150 000 euros, une seule personne peut être désignée par le Conseil de Surveillance pour exercer les fonctions dévolues au Directoire avec le titre de Directeur Général unique.

2. Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de cinq (5) ans et sont toujours rééligibles. Les fonctions des membres du Directoire prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent ces fonctions.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués à tout moment et ce qu'elle qu'en soit la cause, par décision du Conseil de Surveillance.

3. Le Conseil de Surveillance détermine la rémunération des membres du Directoire et confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le Président du Directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents ou représentés ; chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix. Un membre du Directoire peut donner mandat à un autre membre du Directoire de le représenter. Chaque membre ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président du Directoire est prépondérante.

Les réunions du Directoire peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification et garantissant la participation effective des membres du Directoire, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur. Le Directoire peut établir un règlement intérieur fixant les conditions et modalités de leur mise en œuvre. L'adoption des décisions visées à l'article L.232-1 du Code de Commerce ne peuvent intervenir par voie de visioconférence ou de télécommunication.

Pouvoirs du Directoire

1. Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

2. Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés.

3. Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membre(s) du Directoire qui porte(nt) alors le titre de Directeur Général.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des Directeurs Généraux ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

21.2.2.2. Conseil de Surveillance (articles 16 et 17 des statuts)

Composition du Conseil de Surveillance

1. Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par le Code de Commerce en cas de fusion.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

2. La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 80 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance en fonction.

3. Le Conseil de Surveillance élit, parmi ses membres, un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

4. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

La convocation est faite par tous moyens, et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout membre du Conseil peut donner, par tout écrit, même signé par un procédé numérique, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des opérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur au moment de leur utilisation. Cependant, cette faculté est inapplicable pour les délibérations portant sur la nomination et la révocation du Président ou du Vice-Président du Conseil de Surveillance, et la nomination ou la révocation des membres du Directoire.

Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire.

Il nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et, éventuellement, les Directeurs Généraux ; il fixe leur rémunération.

Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (articles 10 et 12 des statuts)

Formes des titres (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actions partiellement libérées ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit, conformément aux dispositions de l'article L.228-2 du Code de Commerce dans les conditions prévues audit article, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres selon l'article L.228-2 du Code de Commerce, le nom ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou, s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Droit de vote (article 12 des statuts)

1. Chaque action donne droit, dans les bénéfiques, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

2. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement

libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire instituant ce droit étant prise en compte.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfiques, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la (des) société(s) bénéficiaire(s), si les statuts de celle(s)-ci l'ont institué.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 13 des présents statuts

3. Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

4. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

5. Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction égale à 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée

au siège social, du nombre total d'actions et de droits de vote attachés qu'elle possède ainsi que, le cas échéant, du nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'auront pas été régulièrement déclarés ne pourront être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L.2337 du Code de Commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 5% au moins du capital social et/ou des droits de vote de la société.

Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement du seuil de 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense en aucun cas les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la société en cas de détention de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la société, conformément aux dispositions des articles L.233-7 et suivants du Code de Commerce.

21.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

21.2.5. Assemblées Générales d'actionnaires

21.2.5.1. Tenues des Assemblées (articles 20, 21, 22 et 23 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

✓ Convocation - Accès aux Assemblées - Pouvoirs

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées, personnellement ou représenté dans les conditions fixées par la loi, sur justification de l'enregistrement comptable des titres à son nom ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228.1 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, par un autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de son choix ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte. Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

✓ Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux

1. Une feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance ou par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

✓ Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance ou à distance.

En outre, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée Générale Ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

✓ Article 22 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires, présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance ou à distance.

En outre, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée Générale Extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

✓ Article 23 - Assemblées Spéciales

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions de l'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, un tiers et, sur deuxième convocation, un cinquième des actions ayant droit de vote dont il est envisagé de modifier les droits.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires sous réserve des dispositions particulières applicables aux Assemblées de titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

En outre, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent aux Assemblées Spéciales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

21.2.5.2. Pouvoirs des Assemblées (articles 20, 21, 22 et 23 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

21.2.6. Dispositions permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

✓ Franchissements de seuils (article 12 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction égale à 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et de droits de vote attachés qu'elle possède ainsi que, le cas échéant, du nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'auront pas été régulièrement déclarés ne pourront être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L.2337 du Code de Commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs

actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 5% au moins du capital social et/ou des droits de vote de la société.

Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement du seuil de 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense en aucun cas les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la société en cas de détention de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la société, conformément aux dispositions des articles L.233-7 et suivants du Code de Commerce.

✓ Droits de vote double (article 12 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire instituant ce droit étant prise en compte.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la (des) société(s) bénéficiaire(s), si les statuts de celle(s)-ci l'ont institué.

21.2.7. Stipulations particulières régissant les modifications de capital

Le capital social est modifié dans les conditions prévues par la loi.

21.2.8. Dispositions relatives aux droits à dividendes (articles 27 et 28 des statuts)

✓ Affectation et répartition du résultat

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs poste(s) de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

✓ Article 28 - Acomptes - Paiement des dividendes

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Directoire.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

CHAPITRE 22. CONTRATS IMPORTANTS

Il a été conclu par la société Groupe LDLC un contrat important (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) qui confère une obligation ou un engagement important.

Il s'agit du contrat de financement établi dans le cadre de l'acquisition du groupe Domisys, décrit à l'annexe des comptes consolidés de l'exercice 2016-2017 (note 3.14).

CHAPITRE 23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Non applicable.

CHAPITRE 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la société, 18, chemin des Cuers CS 40207 – 69574 Dardilly cedex.

Le présent document de référence peut également être consulté sur le site Internet du Groupe (www.groupe-ldlc.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et autres documents sociaux de la société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande du Groupe devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la société.

L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement Général de l'AMF est également disponible sur le site Internet du Groupe (www.groupe-ldlc.com).

CHAPITRE 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations concernant les groupes dans lesquels Groupe LDLC détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figurent aux sections 7 « Organigramme » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe » du présent document de référence.

Nous vous invitons à vous référer également à la note 2.3 de l'annexe des comptes consolidés et à la note 2.3.26 de l'annexe des comptes annuels figurant en section 20 du présent document de référence.

CHAPITRE 26. RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

INFORMATIONS SOCIALES

En application des dispositions de l'article R.225-105-1 du Code de Commerce issu du Décret n°2012-557 du 24 avril 2012, la société apporte les informations sociales suivantes. Comme précisé dans la note méthodologique, les informations sont relatives au Groupe.

26.1. EMPLOI

26.1.1. L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Au 31 mars 2017, le Groupe emploie 698 personnes (hors Caroline, Suzanne, Laurent, Marc et Olivier Villemonte de la Clergerie) au sein du Groupe LDLC et de ses filiales LDLC Distribution, Anikop, Hardware.fr, DLP Connect, L'École LDLC, LDLC Villefranche, LDLC Bordeaux, LDLC Villeurbanne, LDLC Event et Domisys dont 684 CDI, 8 CDD et 6 contrats de professionnalisation.

• Répartition des effectifs par société (hors mandataires sociaux) :

Sociétés	Nombre de salariés au 31/03/2017	Nombre de salariés au 31/03/2016	Nombre de salariés au 31/03/2015
Total Groupe LDLC	444	440	446
Groupe LDLC Boutiques	39	43	41
Groupe LDLC Bureau	246	224	213
Groupe LDLC Logistique	158	173	192
Groupe LDLC Toulouse	1	0	0
Anikop	23	19	17
Hardware.fr	2	1	1
DLP Connect	10	9	12
LDLC Distribution	12	9	3
École LDLC	4	6	5
LDLC Villefranche	5	5	0
LDLC Bordeaux	5	0	0
LDLC Villeurbanne	5	0	0
LDLC Event	2	0	0
Domisys	186	205	
Grand total	698	694	484

> La répartition des salariés par âge au sein du Groupe LDLC est la suivante (hors mandataires sociaux) :

Tranche d'âge	Nombre de salariés	Pourcentage
<26	44	10%
26-35	195	43%
36-45	142	32%
46-55	51	12%
56-66	12	3%
>66	0	0%

> La répartition des salariés par âge au sein d'Anikop est la suivante :

Tranche d'âge	Nombre de salariés	Pourcentage
<26	2	9%
26-35	5	22%
36-45	11	47%
46-55	5	22%
56-66	0	0%

> La répartition des salariés par âge au sein de Hardware est la suivante :

Tranche d'âge	Nombre de salariés	Pourcentage
<26	0	0%
26-35	0	0%
36-45	2	100%
46-55	0	0%
56-66	0	0%

> La répartition des salariés par âge au sein de DLP Connect est la suivante :

Tranche d'âge	Nombre de salariés	Pourcentage
<26	2	20%
26-35	1	10%
36-45	4	40%
46-55	3	30%
56-66	0	0%

> La répartition des salariés par âge au sein de LDLC Distribution est la suivante :

Tranche d'âge	Nombre de salariés	Pourcentage
<26	0	0%
26-35	5	42%
36-45	7	58%
46-55	0	0%
56-66	0	0%

> La répartition des salariés par âge au sein de L'École LDLC est la suivante :

Tranche d'âge	Nombre de salariés	Pourcentage
<26	0	0%
26-35	1	25%
36-45	2	50%
46-55	1	25%
56-66	0	0%

> La répartition des salariés par âge au sein de LDLC Villefranche est la suivante :

Tranche d'âge	Nombre de salariés	Pourcentage
<26	1	20%
26-35	2	40%
36-45	2	40%
46-55	0	0%
56-66	0	0%

> La répartition des salariés par âge au sein de LDLC Bordeaux est la suivante :

LDLC Bordeaux a été créée le 18 mars 2016. 1 salarié a été transféré du Groupe LDLC.

Tranche d'âge	Nombre de salariés	Pourcentage
<26	1	20%
26-35	2	40%
36-45	2	40%
46-55	0	0%
56-66	0	0%

> La répartition des salariés par âge au sein de LDLC Villeurbanne est la suivante :

LDLC Villeurbanne a été créée le 18 mars 2016. Ses salariés ont été transférés du Groupe LDLC.

Tranche d'âge	Nombre de salariés	Pourcentage
<26	0	0%
26-35	5	100%
36-45	0	0%
46-55	0	0%
56-66	0	0%

> La répartition des salariés par âge au sein de LDLC Event est la suivante :

Tranche d'âge	Nombre de salariés	Pourcentage
<26	0	0%
26-35	1	50%
36-45	1	50%
46-55	0	0%
56-66	0	0%

> La répartition des salariés par âge au sein de Domisys est la suivante :

Tranche d'âge	Nombre de salariés	Pourcentage
<26	5	3%
26-35	87	47%
36-45	80	43%
46-55	12	6%
56-66	2	1%

> Répartition par sexe des salariés du Groupe LDLC (hors mandataire sociaux) :

Sexe	Total	Pourcentage
F	160	36%
M	284	64%
Grand total	444	100%

> Répartition par sexe des salariés de la société Anikop :

Sexe	Total	Pourcentage
F	6	26%
M	17	74%
Grand total	23	100%

> Répartition par sexe des salariés de la société Hardware :

Sexe	Total	Pourcentage
F	0	0%
M	2	100%
Grand total	2	100%

> Répartition par sexe des salariés de la société DLP Connect :

Sexe	Total	Pourcentage
F	0	0%
M	10	100%
Grand total	10	100%

> Répartition par sexe des salariés de la société LDLC Distribution :

Sexe	Total	Pourcentage
F	5	42%
M	7	58%
Grand total	12	100%

> Répartition par sexe des salariés L'École LDLC :

Sexe	Total	Pourcentage
F	2	50%
M	2	50%
Grand total	4	100%

> Répartition par sexe des salariés de la société LDLC Villefranche :

Sexe	Total	Pourcentage
F	0	0%
M	5	100%
Grand total	5	100%

> Répartition par sexe des salariés de la société LDLC Bordeaux :

Sexe	Total	Pourcentage
F	0	0%
M	5	100%
Grand total	5	100%

> Répartition par sexe des salariés de la société LDLC Villeurbanne :

Sexe	Total	Pourcentage
F	0	0%
M	5	100%
Grand total	5	100%

> Répartition par sexe des salariés de LDLC Event :

Sexe	Total	Pourcentage
F	0	0%
M	2	100%
Grand total	2	100%

> Répartition par sexe des salariés de Domisys :

Sexe	Total	Pourcentage
F	42	23%
M	144	77%
Grand total	186	100%

26.1.2. Les embauches et les licenciements

Groupe LDLC :

La population, jeune, dynamique de la société entraîne un turn-over classique qui amène à rechercher des candidats de façon permanente essentiellement pour des remplacements de départs ou d'absence de type congés maternités. Cette année encore, la société a rencontré des difficultés particulières pour pourvoir certains postes vacants, comme des postes de chargés de clientèle, attachés commerciaux, de techniciens support technique ou encore de développeurs pour la DSI.

La croissance du Groupe LDLC nécessite l'augmentation des effectifs, pour ajuster les moyens humains à l'accroissement d'activité et renforcer les équipes. Presque tous les services supports ont été concernés par une augmentation de leurs équipes fixes.

Embauches du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 74

Départs du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 69

- 8 transferts vers d'autres sociétés du Groupe
- 14 fins de CDD
- 16 démissions
- 6 ruptures de période d'essai, dont 2 à l'initiative du salarié et 4 à l'initiative de l'employeur
- 10 ruptures conventionnelles
- 13 licenciements, dont 2 pour inaptitude non professionnelle, 5 pour faute grave et 6 pour autres motifs
- 2 départs à la retraite à l'initiative du salarié

Anikop :

Embauches du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 8

Départs du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 4

- 2 ruptures de période d'essai à l'initiative de l'employeur
- 1 démission
- 1 rupture conventionnelle

Hardware :

Embauches du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 1 pigiste

Départs du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 1 pigiste

- 1 fin de CDD

DLP Connect :

Embauches du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 4

Départs du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 4

- 2 fins de CDD
- 1 mutation
- 1 licenciement autre cause

LDLC Distribution :

Embauches du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 4

Départs du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 1

- 1 rupture de période d'essai à l'initiative de l'employeur

École LDLC :

Embauches du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 1

Départs du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 2

- 1 licenciement cause réelle et sérieuse
- 1 démission

LDLC Villefranche :

Embauches du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 0

Départs du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 0

LDLC Bordeaux :

Embauches du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 6

Départs du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 1

- 1 démission

LDLC Villeurbanne :

Embauches du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 6

Départs du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 1

- 1 fin de CDD

LDLC Event :

Embauches du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 2

Départs du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 0

Domisys :

Embauches du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 34

Départs du 01/04/2016 au 31/03/2017 : 56

- 14 fins de CDD
- 22 démissions
- 5 ruptures de période d'essai dont 1 à l'initiative du salarié et 4 à l'initiative de l'employeur
- 8 ruptures conventionnelles
- 5 licenciements dont 2 pour inaptitude non professionnelle, 2 pour faute grave et 1 pour autres motifs
- 2 ruptures anticipées de CDD, dont 1 à l'initiative du salarié et 1 à l'initiative de l'employeur

26.1.3. Les rémunérations et leur évolution

26.1.3.1. Rémunérations au sein de la société Groupe LDLC

La Direction souhaite cette année encore remercier et récompenser les salariés pour leur implication et leur travail.

Les évolutions et les impacts sur les rémunérations ont été signés dans le cadre de la NAO (accord signé le 19 avril 2017) et mis en place au 1^{er} avril 2017.

Afin de lutter contre l'absentéisme, l'attribution d'une prime d'assiduité de 25 euros bruts mensuels pour tous les non cadres (filiales non concernées) selon les modalités suivantes :

- N'avoir aucune absence non rémunérée (absence pour entrée/sortie), absences non justifiées et non rémunérées, accident de travail, congés sans solde, congé parental, arrêt maladie, congé maternité, congé paternité,...
- Prime mensuelle versée sans décalage de paie
- Versement au prorata temporis pendant les congés payés et les jours exceptionnels (mariage,...).

Est également prévue une augmentation moyenne de 2% pour les salariés ayant au moins 6 mois d'ancienneté au 1^{er} avril 2017. Les critères d'attribution de ces augmentations individuelles restent de la responsabilité de chaque responsable au sein de son service.

Dans le cadre de la mise en place de la prime d'assiduité, les critères de la prime variable trimestrielle sont modifiés selon les modalités suivantes :

Dardilly : Prime indexée sur un objectif collectif ou individuel (à l'appréciation de chaque manager) par service (sauf la RC qui reste sur les indicateurs précédents qui sont liés à son activité).

Boutiques : Prime indexée sur un objectif collectif ou individuel (à l'appréciation de chaque manager) par boutique.

SQ : Un objectif collectif par secteur d'activité.

26.1.3.2. Masse salariale au sein du Groupe

- La masse salariale annuelle de la société Groupe LDLC, du 01/04/2016 au 31/03/2017, représente 13 623 923,07 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de la société Anikop, du 01/04/2016 au 31/03/2017, représente 793 825,54 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de la société Hardware, du 01/04/2016 au 31/03/2017, représente 131 099,22 euros bruts.

- La masse salariale annuelle de la société LDLC Distribution, du 01/04/2016 au 31/03/2017, représente 437 317,55 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de L'École LDLC, du 01/04/2016 au 31/03/2017, représente 217 885,51 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de DLP Connect, du 01/04/2016 au 31/03/2017, représente 321 022,26 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de LDLC Villefranche, du 01/04/2016 au 31/03/2017, représente 149 510,91 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de LDLC Bordeaux, du 01/04/2016 au 31/03/2017, représente 73 904,97 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de LDLC Villeurbanne, du 01/04/2016 au 31/03/2017, représente 110 055,24 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de LDLC Event, du 01/04/2016 au 31/03/2017, représente 86 818,68 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de Domisys, du 01/04/2016 au 31/03/2017, représente 5 988 531,34 euros bruts.

26.1.3.3. Participation

Groupe LDLC

Un accord relatif à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 18 mars 2004 et est toujours d'actualité. Une prime de participation sera versée cette année, en juillet 2017. Le montant brut de la participation LDLC sur l'exercice clos au 31 mars 2017 s'élève à 652 679,13 euros (donc y compris CSG-CRDS) et le montant du forfait social calculé sur la participation est de 130 535,83 euros.

Domisys

Un accord relatif à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 4 mars 2008 et est toujours d'actualité. Une prime de participation sera versée cette année, en juillet 2017. Le montant brut de la participation Domisys sur l'exercice clos au 31 mars 2017 s'élève à 54 916 euros (donc y compris CSG-CRDS) et le montant du forfait social calculé sur la participation est de 11 089 euros.

Les autres filiales ne sont pas concernées par un système de participation.

26.2. ORGANISATION DU TRAVAIL

26.2.1. L'organisation du temps de travail

Groupe LDLC

Le travail de la société est essentiellement organisé sur des plannings lissés sur 35 heures hebdomadaires (avec ou sans cycle) ou des plannings de 37,5 heures hebdomadaires, avec l'octroi de jours de repos liés à la réduction du temps de travail. Depuis fin 2004, toutes les nouvelles embauches se font systématiquement sur des plannings de 35 heures hebdomadaires.

Sur le site de Saint-Quentin-Fallavier, les équipes fonctionnent en 2x8 ou en journée, avec une adaptation des rythmes horaires en fonction des impératifs de l'activité, mais également des souhaits des salariés. Sur l'établissement du site de Dardilly, le rythme du travail est réparti en journée ou au forfait pour les cadres, des horaires décalés en cycle

sont instaurés pour le service de la relation client (support technique/info commande) ; le personnel des boutiques de Lyon et Paris est également soumis à ce type d'horaires.

Le Groupe LDLC avait signé un accord pour le travail de nuit en 2013. Des équipes constituées de salariés volontaires ont été mises en place sur le site de Saint-Quentin-Fallavier face à l'activité des fêtes de fin d'année.

En 2015, deux avenants ont été signés avec la déléguée syndicale modifiant le rythme des horaires à savoir de 18h30 à 2h00, dont une pause de 30 minutes non rémunérée de 20h30 à 21h00. L'équipe de nuit a bénéficié également de 2 pauses rémunérées comme des heures de travail effectives de nuit de 23h00 à 23h10 et de 0h30 à 0h40.

Les heures de nuit effectuées entre 21h00 et 6h00 ont été majorées à 20%. Les heures de nuit ont également généré des heures de repos compensateur.

Le travail de nuit a concerné 14 personnes en 2016-2017, soit 3,15% des salariés du Groupe LDLC :

	Cadres	TEC / A.M.	Employés	Total
2016-2017		6	8	14

Le travail en équipe concerne 93 personnes au 31 mars 2017, soit 20,94% des effectifs de Groupe LDLC :

	Cadres	TEC / A.M.	Employés	Total
2016-2017		6	87	93

Domisys

Les salariés de la société Domisys ont des contrats établis sur une base 169 h, soit 39 h hebdomadaires du lundi au vendredi sauf en magasins dont l'ouverture est pour la plupart du lundi au samedi ou du mardi au samedi selon les effectifs en place.

Une décision unilatérale sur les astreintes concernant les salariés d'administration des systèmes et réseaux a été signée le 12 mars 2010.

Au sein des filiales du Groupe LDLC, Domisys compris, aucun collaborateur ne travaille en équipe, ni en horaires alternés.

26.2.2. L'absentéisme

Le taux d'absentéisme global au sein du Groupe LDLC sur la période, tous sites confondus, est de 7,14%, dont :

- 4,66% pour absence maladie
- 1,15% pour accidents du travail
- 0,06% pour accident du trajet
- 0,75% pour maternité
- 0,52% pour autres absences (abs non rem.).

Le taux d'absentéisme global au sein de la société Anikop sur la période est de 7,32%, dont :

- 2,38% pour absence maladie
- 1,84% pour accidents du travail
- 2,79% pour maternité/paternité
- 0,38% pour autres absences.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société DLP Connect sur la période est de 2,96%, dont :

- 2,69% pour absence maladie
- 0,27% pour autres absences.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société LDLC Distribution sur la période est de 0,64%, dont :

- 0,64% pour absence maladie.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société L'École LDLC sur la période est de 1,90%, dont :

- 0,65% pour absence maternité/paternité
- 1,26% pour absence maladie.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société LDLC Villefranche sur la période est de 0,87%, dont :

- 0,08% pour autres absences
- 0,78% pour absence maladie.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société LDLC Villeurbanne sur la période est de 6,64%, dont :

- 0,26% pour absences maladie
- 6,18% pour absences accident de trajet
- 0,20% pour autres absences.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société LDLC Bordeaux sur la période est de 6,29%, dont :

- 2,14% pour absences maladie
- 4,15% pour absences maternité/paternité.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société Domisys sur la période, tous sites confondus, est de 2,38%.

Les sociétés Hardware.fr et LDLC Event ne sont pas concernées par l'absentéisme.

26.3. RELATIONS SOCIALES

26.3.1. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Les réunions avec les instances représentatives du personnel sont tenues régulièrement et dans les délais légaux qui s'imposent à nous. Les élus sont informés et consultés sur les thématiques légales et dans les délais légaux. Les échanges avec les élus sont également réguliers hors réunion.

Concernant le Comité d'Entreprise, la convention collective de la vente à distance appliquée par la société prévoit le versement d'une subvention totale de 0,2%. Il a donc été décidé, en accord avec le Comité d'Entreprise, de verser le complément de subvention au titre des œuvres sociales.

Les filiales ne disposent pas de représentants du personnel compte tenu de leur effectif réciproque hormis Anikop qui a procédé à des élections de représentants du personnel (Délégués du Personnel) en juin 2014.

26.3.2. Le bilan des accords collectifs

Groupe LDLC

Un avenant à l'accord de participation a été signé le 29 novembre 2012 avec le Règlement de plan d'épargne d'entreprise signé également le 29 novembre 2012. (Encore en vigueur)

Nous vous indiquons qu'un accord relatif à la mise en place d'une couverture de prévoyance a été signé le 29 mars 2007. (Encore en vigueur)

Un accord sur le temps d'habillage/déshabillage pour le personnel travaillant sur la zone de stockage de Saint-Quentin-Fallavier a été signé le 20 décembre 2007 et validé par référendum le 16 janvier 2008. Le contenu de l'accord intègre le rattrapage sur la période antérieure, du 24 avril 2006 au 31 décembre 2007, pour tous les salariés présents sur la période (un prorata a été appliqué en fonction du temps de présence) et la mise en place d'une compensation pour le futur. Un avenant à cet accord a été signé en date du 30 mai 2011 pour réajuster les modalités de prise de ces jours d'habillage. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2008, chaque salarié bénéficie de 3 jours de repos supplémentaires, dits jours d'habillage, par an, proratisés en cas d'année incomplète. (Encore en vigueur)

Un accord sur l'égalité homme/femme a été signé le 13 décembre 2011. Un nouvel accord a été signé le 1^{er} avril 2016.

Un accord d'entreprise, sur l'emploi des séniors a été signé en date du 10 décembre 2009 pour une durée de trois ans.

Un accord sur le contrat de génération a été signé le 4 juillet 2013, avec une date d'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2013 pour une durée de 3 ans. Un avenant au contrat de génération a été signé le 25 novembre 2015. L'accord sur le contrat de génération a été renouvelé le 1^{er} septembre 2016.

Le dispositif relatif à la prime de partage des profits est abrogé depuis le 1^{er} janvier 2015 (article 19 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015).

Un accord d'entreprise relatif au travail de nuit a été signé le 25 octobre 2013 avec une date d'application au 18 novembre 2013. Deux avenants ont été signés le 17 novembre 2015 et le 07 décembre 2015.

Un accord sur la mise en place d'une prime de Noël a été signé le 26 octobre 2016.

Aucun autre accord n'a été conclu en 2016.

Le Groupe n'a pas prévu la mise en place d'un plan d'intéressement.

Domisys

La société Domisys est rattachée à la convention collective IDCC 1539 de la papeterie et vente de matériel de bureau.

Les dernières élections professionnelles ont eu lieu le 23 septembre 2013. Un PV de carence avait été signé au 1^{er} tour.

Une délégation unique du personnel (DUP) regroupant les délégués du personnel (DP) et les membres du Comité d'Entreprise a été mise en place. Elle se réunit 1 fois par mois en présence de leurs membres et de la Direction ou de son représentant.

Au sein de la société Domisys, plusieurs décisions unilatérales et plans d'action sont en vigueur :

- Décision unilatérale sur les prix préférentiels signée le 21 janvier 2009 et mise à jour le 22 octobre 2015.
- Décision unilatérale sur la prévoyance cadres relevant des articles 4 et 4 bis de la CCN de 1947 et une autre pour les non cadres ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la CCN de 1947.
- Décision unilatérale sur les frais de santé datée du 31 décembre 2015. Il s'agit d'une mise en conformité avec le contrat responsable ainsi qu'une mise à jour lié au contrat nouvellement négocié avec la Mutuelle Générale.
- Décision unilatérale sur les tickets restaurants signée le 1^{er} juillet 2010 et mise à jour le 18 juillet 2013.
- Un plan d'action égalité homme/femme a été signé le 14 septembre 2012. Il est revu annuellement et présenté aux membres du CE. La dernière mise à jour date du 16 décembre 2016.
- Un plan d'action contrat génération a été signé le 21 mai 2015. Il est revu annuellement avec l'évolution des indicateurs et présenté aux membres du CE. La dernière mise à jour date du 19 mai 2016.

26.4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

26.4.1. Les conditions de santé et de sécurité au travail

La Direction souhaite continuer à améliorer les conditions de travail et maintenir ses actions pour diminuer la pénibilité au travail. Des formations, actions et groupes de travail sont en place afin d'améliorer les conditions de travail.

L'animateur Qualité-Sécurité-Environnement suit un plan d'actions couvrant tous les sites du Groupe et visant les principaux enjeux en matière de sécurité : ergonomie des postes, pénibilité, formation à la sécurité, prévention des expositions, etc.

Sur la période de reporting, plusieurs études de poste ont été réalisées.

Dans le cadre du parcours d'intégration spécifique aux intérimaires et aux nouveaux collaborateurs de Saint-Quentin, du temps est consacré par notre animateur sécurité pour la sensibilisation de ces personnes à la sécurité au travail et à la prise de leur nouveau poste.

Ces heures sont suivies par l'animateur Qualité-Sécurité-Environnement car elles sont considérées comme une information/sensibilisation aux risques des postes avec, notamment, une formation aux gestes et postures pour éviter, à titre préventif, les accidents de travail.

Une étude a été réalisée en 2015 par un cabinet extérieur (SECAFI) afin de travailler sur les risques psychosociaux présents dans la société.

26.4.2. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les deux Comités d'hygiène et de sécurité de Dardilly et de Saint-Quentin-Fallavier se réunissent trimestriellement en présence de leurs membres, du Président ou de son représentant et de la médecine du travail.

Aucun accord en matière de santé et de sécurité au travail n'a été conclu sur la période.

Les filiales ne disposent pas de représentants du personnel compte tenu de leur effectif réciproque. Seule Anikop dispose de délégués du personnel.

26.4.3. Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Les accidents du travail sont suivis de près par le responsable QSE, qui garde un registre des accidents avec et sans arrêt pour tous les sites.

Nombre d'accidents du travail :

Site	Activité	Accidents du travail sans arrêt	Accidents du travail avec arrêt	Accidents de trajet
Saint-Quentin	Plateforme logistique	2	22	1
Saint-Quentin 2	Plateforme logistique annexe	0	0	0
Dardilly	Siège social	3	0	2
Vaise	Boutique	0	1	0
Paris	Boutique	1	2	0
Anikop	Filiale	0	0	1
DLP Connect	Filiale	1	0	0
LDLC distribution	Filiale	0	0	0
Hardware.fr	Filiale	0	0	0
Villefranche	Filiale	0	0	0
Villeurbanne	Filiale	0	0	1
Bordeaux	Filiale	1	0	0
Event	Filiale	0	0	0
École LDLC	Filiale	0	0	0
Domisys	Filiale	0	5	0

Taux de fréquence et taux de gravité :

	Groupe LDLC			
	Logistique	Bureau	Boutiques	Filiales
Taux de fréquence (Tf)	42,6	0	41	0
Taux de gravité (Tg)	1,32	0	1,11	0

Maladie professionnelle : 0 maladie professionnelle déclarée.

26.5. FORMATION

26.5.1. Formations sécurité

Chaque année, la société Groupe LDLC fait dispenser à ses salariés, par un organisme de formation, différentes formations de sécurité et ce pour tous ses sites.

Ces formations sont les suivantes :

- Formation initiale et recyclage SST (Sauveteurs Secouristes du Travail).
- Formation recyclage CACES 1 - 3 - 5.
- Formation nacelle PEMP 3.
- Formation initiale « chargés d'évacuation incendie ».
- Formation initiale et recyclage habilitation électrique.
- Formation santé au travail.
- Formation sécurité incendie.

La société Domisys fait dispenser à ses salariés par un organisme de formation ou en interne par des collaborateurs préalablement formés, différentes formations de sécurité et ce pour tous ses sites :

- Formation initiale et recyclage SST (Sauveteurs Secouristes du Travail).
- Formation recyclage CACES 1 - 3 - 5 (en interne pour la partie théorique et en externe pour la partie pratique et examen).
- Formation initiale extinction et évacuation incendie.
- Formation initiale et recyclage habilitation électrique.
- Formation gestion des clients difficiles en interne.

26.5.2. Les politiques mises en œuvre en matière de formation

La formation professionnelle continue permet à tout salarié, sans condition d'âge, de recourir à des stages pouvant donner lieu à rémunération dans l'objectif de s'adapter aux évolutions de leur emploi ou de leur structure et/ou en vue d'engager une réorientation professionnelle.

La société Groupe LDLC, dans les actions qu'elle budgète chaque année, essaye de répondre au plus juste à cet objectif tout en conservant à l'esprit d'apporter des réponses aux problématiques qu'elle rencontre.

Sur 2017 et dans la continuité de ce qui a été fait sur 2016, la société Groupe LDLC souhaite agir sur les problématiques suivantes :

- Améliorer la capacité de management de ses responsables et chefs d'équipe, afin de prévenir les problématiques humaines et d'assurer un climat social sain.
- Veillez à l'évolution des compétences de ses salariés pour qu'ils puissent évoluer avec les techniques de travail et nouvelles contraintes légales ou administratives toujours en évolution.

Une société, pour perdurer, doit sans arrêt se remettre en question et faire progresser sa structure, et cela passe aussi par l'évolution de ses collaborateurs.

La société Groupe LDLC souhaite engager des dépenses pour répondre aux besoins de ses collaborateurs et ainsi participer à des actions d'adaptation ou liée à l'évolution ou au maintien dans l'emploi de ses collaborateurs.

Comme pour l'année 2016, ce ne sont pas les Directeurs de service qui seront chargés d'exprimer les besoins de leur service en termes de formation, mais ce sera la Direction qui actera les priorités de formations à mener afin de répondre aux évolutions de sa structure et répondre à ses nouvelles ambitions stratégiques.

Cette année encore, nous travaillerons à la construction d'un plan de formation annuel adapté aux salariés, à l'évolution de l'entreprise, des postes, et au maintien des emplois.

La société Groupe LDLC a toujours eu le souhait de faciliter tant que possible, et en fonction de ses besoins, l'insertion et la formation des jeunes dans l'entreprise. À ce titre, la société Groupe LDLC a toujours employé des contrats de professionnalisation, ou d'apprentissage dont 2 sur l'exercice 2016-2017.

26.5.3. Le nombre total d'heures de formation

Groupe LDLC :

Sur l'exercice civil 2016, 1 764 heures de formation ont été réalisées dans le cadre du plan de formation au sein de la société Groupe LDLC :

- **Plan de formation (PF) :** 31 formations dans le cadre du PF, soit 1 764 heures réparties ainsi : 243 heures en informatique, 14 heures en juridique, 167 heures en ressources humaines, 910 heures en management, 332 heures en sécurité, 42 heures en commercial, 14 heures en gestion et 42 heures en logistique.

Anikop :

Sur l'exercice civil 2016, 53 heures de formation ont été réalisées dans le cadre du plan de formation au sein de la société Anikop :

- **Plan de formation (PF) :** 1 formation management de 42 heures pour 1 personne, 2 formations sécurité pour un total de 11 heures.

Hardware :

Néant.

DLP Connect :

Sur l'exercice 2016, 124 heures de formation ont été réalisées dans le cadre du plan de formation au sein de la filiale DLP Connect :

- **Plan de formation (PF) :** 7 formations dans le cadre du PF, soit 124 heures, dont 83 heures en sécurité, 41 heures en technique.

LDLC Distribution :

Sur l'exercice civil 2016, 149 heures de formation ont été réalisées dans le cadre du plan de formation au sein de la société LDLC Distribution :

- **Plan de formation (PF) :** 7 formations dans le cadre du PF, soit 149 heures, dont 98 heures en management, 2 heures en sécurité, 14 heures en juridique, 14 heures en ressources humaines et 21 heures en formation de formateur.

École LDLC :

Sur l'exercice 2016, 10 heures de formation ont été réalisées dans le cadre du plan de formation au sein de la filiale École LDLC soit environ 2 heures de formation par salarié :

- **Plan de formation (PF) :** 1 formation dans le cadre du PF, soit 10 heures en sécurité.

LDLC Villefranche :

Sur l'exercice 2016, 42 heures de formation ont été réalisées dans le cadre du plan de formation au sein de la filiale LDLC Villefranche :

- **Plan de formation (PF) :** 1 formation dans le cadre du PF, soit 42 heures en management.

LDLC Bordeaux :

Sur l'exercice 2016, 15 heures de formation ont été réalisées dans le cadre du plan de formation au sein de la filiale LDLC Bordeaux, soit environ 3 heures par salariés :

- **Plan de formation (PF) :** 2 formations dans le cadre du PF, soit 15 heures en sécurité.

LDLC Villeurbanne :

Sur l'exercice 2016, 42 heures de formation ont été réalisées dans le cadre du plan de formation au sein de la filiale LDLC Villeurbanne :

- **Plan de formation (PF) :** 1 formation dans le cadre du PF, soit 42 heures en management.

LDLC Event :

Sur l'exercice 2016, 7 heures de formation ont été réalisées dans le cadre du plan de formation au sein de la filiale LDLC Event :

- **Plan de formation (PF) :** 1 formation dans le cadre du PF, soit 7 heures en commercial.

Domisys :

Sur l'exercice 2016, 25 actions de formation soit 1 083 heures de formation ont été dispensées dont :

- 651 h en sécurité
- 114 h en management
- 240 h en relations clients/ techniques de ventes
- 78 h autres (bios, crédit immobilier).

26.6. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

26.6.1. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La société a signé un accord le 13 décembre 2011, accord qui a été renouvelé en 2016 sur le sujet qui marque la volonté des parties de formaliser une politique d'entreprise en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dès leur recrutement et tout au long de leur carrière professionnelle.

Sur 2016 (année civile), le Groupe LDLC a recruté 66 personnes dont 40,90% de femmes. Cette disparité provient de notre domaine d'activité, l'informatique, qui reste malgré tout un domaine d'activité avec une population majoritairement masculine. Ceci explique que les recrutements de femmes demeurent inférieurs aux recrutements masculins. Par ailleurs, en 2016 (année civile), 35% des salariés ayant bénéficié de formation étaient des femmes. La part des femmes dans l'effectif à la même période était de 35,28%.

Sur l'exercice fiscal, Anikop a recruté 6 collaborateurs dont 2 femmes.

Sur l'exercice fiscal, DLP Connect a recruté 4 collaborateurs. Une offre pour un poste d'électricien a été diffusée. Pas de candidature de femme.

L'École LDLC a recruté 1 collaborateur, dont 1 femme, sur l'exercice fiscal.

LDLC Distribution a recruté 4 collaborateurs, dont 1 femme, sur l'exercice fiscal.

Pour LDLC Villefranche-sur-Saône, aucune offre n'a été diffusée sur l'exercice fiscal.

LDLC Villeurbanne a recruté 6 collaborateurs sur l'exercice fiscal.

LDLC Bordeaux a recruté 6 collaborateurs sur l'exercice fiscal.

LDLC Event a recruté 2 collaborateurs sur l'exercice fiscal.

Hardware a recruté 1 collaborateur sur l'exercice fiscal.

Pour Domisys, un plan d'action a été signé en 2012 et est revu annuellement. La dernière mise à jour a été réalisée le 16 décembre 2016.

Au 31 mars 2017, la représentativité des femmes au sein de Domisys est de 42 sur un effectif total de 186, soit 22,5% de l'effectif total. Sur la période de référence de l'exercice comptable du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, 34 recrutements ont été réalisés dont 10 femmes, soit 29,4% des recrutements.

En termes de formation, sur 129 collaborateurs formés en 2016, 20 étaient des femmes, soit 15,5%.

26.6.2. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Au 31 mars 2017, nous employons 14 travailleurs handicapés sur l'ensemble de la société Groupe LDLC.

Au 31 mars 2017, la société Domisys emploie 8 travailleurs handicapés soit 4,3% de son effectif.

Les autres filiales du Groupe n'emploient pas d'handicapés.

Le Groupe LDLC entretient des relations avec la société Cap Emploi, dans le cadre de l'intégration des personnes ayant le statut d'handicapé et également avec les AGEPHIP, dans le cadre de plans de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Par ailleurs, pour parer au remplacement de notre personnel d'entretien sur nos sites de Saint-Quentin-Fallavier et de Dardilly, pendant leurs congés, nous faisons appel à la société L'EA – qui met à disposition des travailleurs handicapés.

Ces mêmes dispositions s'appliquent au sein des filiales.

26.6.3. La politique de lutte contre les discriminations

La société applique un principe de non-discrimination dans le cadre des recrutements, des évolutions professionnelles, et dans notre politique de rémunération.

Ces mêmes dispositions s'appliquent au sein des filiales.

26.7. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES AU RESPECT DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DU DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE, À L'ÉLIMINATION DES DISCRIMINATIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION, À L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE, ET À L'ABOLITION EFFECTIVE DU TRAVAIL DES ENFANTS

La politique générale du Groupe répond aux principes généraux du droit international (OCDE, OIT, droit communautaire), ainsi qu'aux législations nationales qui excluent notamment toute forme de discrimination, de harcèlement, tout recours au travail forcé et au travail des enfants. En particulier, le Groupe veille au respect de la dignité de ses collaborateurs, sous-traitants, intérimaires et fournisseurs.

De plus, notre société respecte la liberté d'association et du droit de négociation collective et applique en la matière les dispositions légales.

Ces mêmes dispositions s'appliquent au sein des filiales.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

26.8. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

26.8.1. L'organisation de la société et de ses filiales pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement

Plusieurs services dans le Groupe prennent en compte les questions environnementales ; principalement l'animateur Qualité-Sécurité-Environnement (QSE) et la coordinatrice des Services Généraux, mais aussi les services juridiques, transports, achats, logistique. L'animateur QSE s'assure de la conformité réglementaire sur les questions environnementales, en particulier pour les sites de Saint-Quentin-Fallavier qui sont classés au titre de la protection de l'environnement (ICPE). Basé au siège sociale et en lien direct avec la Direction Générale, les Services Généraux assurent le relais de l'animateur QSE au siège, dans les boutiques, ainsi qu'à L'École LDLC. Intégrée au Groupe en début d'exercice, la filiale Domisys, à travers un animateur Sécurité-Maintenance, gère ces questions de façon autonome, avec le soutien des Services Généraux du Groupe, qui intègrent au quotidien les questions environnementales dans la gestion et le suivi de l'ensemble des bâtiments de la société et de ses filiales.

Actuellement, aucune démarche de certification en matière d'environnement n'est en cours.

Le périmètre intègre cette année les boutiques de Villeurbanne et Bordeaux, les sites de Toulouse et Villemomble (LDLC Event) qui ont été ouverts au cours de la période 2016-2017.

Domisys a également été intégrée au périmètre sur ce rapport.

26.8.2. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le Groupe poursuit son ambition d'améliorer le tri à la source des déchets d'activité, en vue de favoriser le recyclage des matériaux. Un taux de valorisation de ces déchets est en place. Les salariés sont sensibilisés au tri des déchets, ainsi qu'à l'utilisation des différents bacs présents sur les sites. Des affiches rappellent ces consignes.

26.8.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Compte tenu des activités tertiaires et logistiques de la société, les risques environnementaux sont considérés comme faibles. La société ne déploie donc pas de moyens particuliers pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions.

Le Groupe s'assure de la conformité réglementaire de ses opérations et du respect de ses permis d'exploitation pour Saint-Quentin-Fallavier et Grandchamps-des-Fontaines (ICPE soumises à autorisation).

26.8.4. Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement est nul.

26.9. POLLUTION

26.9.1. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Dans le cadre de ses opérations habituelles, le Groupe ne génère pas de rejets dans l'air, l'eau ou le sol, à l'exception des eaux usées sanitaires qui sont raccordées aux réseaux locaux d'assainissement.

Par ailleurs, pour les sites de Saint-Quentin-Fallavier et de Grandchamps-des-Fontaines, la société dispose, en mesure de prévention, de séparateurs d'hydrocarbures pour les parkings, ainsi que d'un système de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie.

26.10. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

26.10.1. Prévention et gestion des déchets

26.10.1.1. Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

Sur l'exercice 2016-2017, les activités du Groupe ont généré 593 tonnes de déchets, dont 372 tonnes de déchets pour les sites LDLC.

N-1 : 358 T
N-2 : 365 T

Fin de vie des produits

En tant que producteur ou « metteur sur le marché » (produits de sa marque LDLC, importations directes, les emballages, imprimés), le Groupe a la responsabilité de participer financièrement et/ou directement (prise en charge des flux de déchets) à la gestion de la filière concernée. Pour ce faire, il a choisi d'exercer sa responsabilité au travers d'éco-organismes agréés. Le Groupe a identifié quatre filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) le concernant : les équipements électriques et électroniques, les emballages, les piles et accumulateurs, les papiers graphiques et le mobilier. Par ailleurs, le Groupe adhère à plusieurs éco-organismes pour les filières qui le concernent (DEEE, emballages, piles et accumulateurs, papier, mobilier) et contribue au financement de la gestion de la fin de vie des produits qu'il met sur le marché.

Pour chacune de ces filières, LDLC est adhérent à un éco-organisme (Ecologic, Adelphi, Scirelec, Ecofolio et Ecomobilier), déclare annuellement les quantités mises sur

le marché et acquitte les montants facturés par les éco-organismes.

En outre, en tant que distributeur d'équipements électriques et électroniques, le Groupe a la responsabilité d'informer les consommateurs des conditions de bonne gestion des produits une fois usagés et a l'obligation de reprendre les produits usagés lors de l'achat d'un produit neuf équivalent (« 1 pour 1 »). Le Groupe fournit l'information aux consommateurs par ses vendeurs en boutiques et via la page « Environnement » de son site web pour les achats en ligne.

Sur l'exercice 2016-2017, le Groupe a collecté et remis à un prestataire pour traitement final, 22 tonnes de DEEE.

Sur l'exercice 2016-2017, les sites LDLC ont collecté et remis à un prestataire pour traitement final, 17 tonnes de DEEE, identique à l'exercice précédent. La DEEE provient majoritairement de reprises de produits en fin de vie ou défectueux. Ce tonnage est pris en compte dans le taux de valorisation des déchets.

Les autres déchets valorisables font l'objet d'un tri à la source sur site et sont valorisés en conséquence par des prestataires en charge de l'enlèvement et du traitement des déchets : le papier, le carton, le film étirable et les palettes.

Ainsi, au cours de l'exercice, le Groupe a valorisé 77% de ses déchets (papier, carton, film étirable, DEEE, palettes), dont 75% pour les déchets des sites LDLC (contre 74% l'an passé).

Type de déchet	Quantité Groupe (tonnes)	Quantité sites LDLC (tonnes)	Quantité (tonnes) N-1
Papiers-cartons et film étirable	365	222	211
Palettes en bois	67	39	38
Déchets non dangereux (DIB)	134	93	91
Déchets spéciaux (DIS) = liquide issu de la maintenance de la chaîne de production logistique	0,4	0,4	0,5
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	22	17	17
Bois aggloméré	3	/	/
Divers (aluminium et ferraille à broyer)	0,5	/	/
Total	591,9	371,4	357,5

Le Groupe a exploré, cette année, des filières favorisant le réemploi de certains produits, destinés à être jetés par le Groupe. Deux organismes ont été contactés, et cela a abouti aux résultats suivants :

- Un lot de mobiliers divers issus du renouvellement du mobilier du réfectoire de Saint-Quentin-Fallavier, et du service après-vente Maginea a été remis à la société TRIRA. Le mobilier de restauration a permis d'équiper un établissement de l'école de la deuxième chance. Les 6 palettes de produits du SAV Maginea ont été réutilisées à 67% ; certains produits étant parfois réutilisés pour d'autres fonctions, comme un chenil pour chien qui a été réutilisé pour agrandir un poulailler. Les 33% restant ont été soit jetés, soit réutilisés pour « matières secondaires » au sein de l'association TRIRA.
- 1 071 produits du Groupe LDLC ont été redistribués en 2016 comme suit : 925 instruments de musique répartis sur 4 associations, une palette de parkas soit 146 manteaux distribués à une association. Ces redistributions se sont faites via l'Agence du Don en Nature, nous permettant de bénéficier d'un crédit d'impôt.

26.10.2. Utilisation durable des ressources

26.10.2.1. La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Pour ses activités, le Groupe consomme uniquement de l'eau issue du réseau de distribution d'eau de ville, pour un usage exclusivement sanitaire. Compte tenu du niveau des consommations et des implantations des sites du Groupe en France métropolitaine, aucune contrainte sur la consommation ou enjeu spécifique sur le sujet n'a été identifié.

26.10.2.2. La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les consommations de matières premières du Groupe se limitent aux emballages nécessaires pour le conditionnement et l'expédition des commandes (cartons et calage à bulles plastiques).

Nous veillons à avoir des formats de carton les plus adaptés possible, afin d'éviter une utilisation excessive de carton. Nous exploitons désormais 4 formats de cartons sur le site de Saint-Quentin-Fallavier. Deux formats sont utilisés pour la préparation des colis, ainsi qu'un format spécifique pour les disques durs. Un petit format est venu compléter la gamme existante afin de réduire la consommation de carton et s'adapter à l'évolution des produits de notre catalogue vers la petite taille.

Au même titre que le site de Saint-Quentin-Fallavier, le site de Grandchamps-des-Fontaines optimise également toute la partie de conditionnement des produits en réduisant la hauteur des cartons selon les volumes des produits colisés.

26.10.2.3. La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

En matière de consommation d'énergie, le principal poste de coûts et enjeu concerne la consommation électrique. Le Groupe consomme de l'énergie électrique sur tous ses sites pour l'éclairage, la climatisation, l'informatique, les chaînes de préparation des colis, les chariots élévateurs, etc...

Le Groupe consomme aussi pour le chauffage du gaz dans les entrepôts de Saint-Quentin-Fallavier et de Grandchamps-des-Fontaines. Du fioul est consommé à la boutique de Lyon ainsi que pour l'alimentation du système de sprinklage de Grandchamps-des-Fontaines. Le système de sprinklage

fonctionne à l'aide de deux groupes motopompe (GMP), permettant la mise sous pression du réseau d'extinction automatique en cas de déclenchement. Ces deux GMP

fonctionnent au gasoil, et des essais de fonctionnement sont réalisés toutes les semaines, d'où une consommation régulière de gasoil sur ce poste.

Le total de consommation énergétique est de 5 940 MWh pour l'exercice.

Consommation d'énergie	Quantité (kWh)	Quantité sites LDLC (kWh)	Quantité (kWh)
Électricité	3 071 737	2 071 087	
Gaz	2 774 708	2 050 976	N-1 : 3 814 308
Fioul domestique	94 416	86 739	N-2 : 3 494 014
Total	5 940 861	4 208 802	

À ce jour, le Groupe n'a pas de politique formalisée ou d'objectif en matière de consommation énergétique. Cependant, dans la pratique, le Groupe a déjà fait des investissements pour promouvoir des équipements performants ou technologies moins consommatrices sur les bâtiments les plus récents et les rénovations importantes, ou mis en place des mesures de réduction des consommations.

Le Groupe poursuit son suivi des consommations électriques pour pouvoir analyser et améliorer l'efficacité énergétique de ses activités.

26.11. CHANGEMENT CLIMATIQUE

26.11.1. Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Les sites du Groupe ne sont pas soumis au Système Communautaire d'Échange de Quotas d'Émissions, ni à l'obligation de réaliser un bilan de gaz à effet de serre (Art. 75 de la loi Grenelle II).

Les rejets de gaz à effet de serre du Groupe sont les suivants :

- Pour l'électricité : 258 026 kg CO₂eq dont 173 971 pour les sites LDLC
- Pour le gaz : 649 282 kg CO₂eq dont 479 928 pour les sites LDLC
- Pour le fuel : 28 325 kg CO₂eq dont 26 022 pour les sites LDLC

Sites LDLC

N : 679 921 kg CO₂eq

N-1 : 622 640 kg CO₂eq

N-2 : 557 680 kg CO₂eq

INFORMATIONS SOCIÉTALES

26.12. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

Le Groupe LDLC emploie en moyenne 755 personnes (dont 51 intérimaires), réparties en France entre le siège et ses filiales (bureaux, boutiques, plateformes logistiques et école). Ces emplois constituent notre contribution directe à l'emploi local, à laquelle s'ajoutent les retombées indirectes en matière d'emplois et d'activité économique chez nos prestataires et fournisseurs.

Cependant, compte tenu de notre taille et de nos implantations dans des zones urbaines ou logistiques bien établies, nous évaluons que notre impact en matière d'emploi et de développement régional n'est pas significatif pour les zones concernées et n'avons pas identifié d'enjeu spécifique sur le sujet.

26.13. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES

26.13.1. Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

De par notre activité de négoce et de ventes en ligne de produits, nous entretenons des relations avec nos clients, nos fournisseurs et nos collaborateurs, qui représentent nos trois parties prenantes principales.

LDLC.com s'attache à offrir un service de qualité à ses clients. La réactivité et le respect des délais d'envoi des commandes clients sont essentiels pour notre activité et constituent notre caractère différenciant.

Du 2 mai au 8 juillet 2016, *Viséo Customer Insights*⁽¹⁾, organisateur de l'Élection du Service Client de l'Année, a testé la qualité et la réactivité du service Relation Clients de LDLC.com. 225 contacts, par mail, téléphone, Internet et réseaux sociaux, qui nous ont valu la note moyenne de 18,56/20, nous classant n°1 de la catégorie « Vente à distance de produits techniques ». Ainsi, les efforts du Groupe sur la relation clients ont été récompensés une nouvelle fois en étant « Élu Service Client de l'année 2017 ».

Nous prêtons également une grande attention aux avis des clients sur les produits proposés à la vente qui peuvent être déterminants dans notre décision de maintenir ou non leur distribution.

Les relations entretenues avec nos fournisseurs sont développées dans le paragraphe 3 « Sous-traitance et fournisseurs » ci-après.

26.13.2. Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe LDLC est partenaire majeur de l'ASVEL.

Le Groupe LDLC a effectué des dons à hauteur de 195 milliers d'euros sur l'exercice 2016-2017.

(1) Catégorie « Vente à distance de produits techniques » - Étude Inference Operations - Viséo CI - de mai à juillet 2016, sur le principe du client mystère au moyen de 225 contacts répartis entre appels téléphoniques, e-mails, navigations internet et réseaux sociaux.

26.14. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

26.14.1. La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le Groupe n'a pas développé de politique d'achat responsable prenant en compte des critères sociaux ou environnementaux qui seraient imposés à ses fournisseurs ou à certaines gammes de produits.

26.14.2. L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Nos achats de marchandises représentent une part significative de nos charges. Ces achats se font majoritairement en Europe. Les importations directes représentent environ 12% de nos achats de marchandises.

Tableau - Répartition des achats par zone géographique :

Zone géographique	Part des achats
Union européenne	88,24%
Hors Union européenne (essentiellement Asie)	11,76%

La responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs et sous-traitants n'est pas spécifiquement prise en compte dans nos relations, la priorité portant sur la qualité des produits.

Pratiquement, nous sommes rarement en contact direct avec les fabricants des produits que nous distribuons et n'avons pas la taille critique pour introduire des exigences sur la responsabilité sociale et environnementale de nos fournisseurs.

Cependant, l'essentiel de nos achats est réalisé auprès de grossistes européens. Nous tâchons également d'entretenir des relations de long terme avec nos nombreux fournisseurs qui sont des acteurs reconnus sur le marché.

26.14.3. Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe n'a pas mis en place de démarche formalisée ou de Code d'éthique pour prévenir la corruption.

Cependant, les pratiques d'achats de l'entreprise visent à maîtriser ces risques. En effet, l'équipe d'achats est centralisée et l'ensemble des transactions est réalisé depuis le siège de l'entreprise à Dardilly, sous le contrôle direct de la Direction. Des lignes d'encours plafonnées sont attribuées aux acheteurs et un suivi des marges par acheteur est réalisé au jour le jour pour identifier rapidement toute anomalie.

Les achats de produits dits stratégiques, dont le prix peut varier considérablement d'un jour à l'autre par exemple, sont quant à eux à la charge de M. Laurent Villemonte de la Clergerie (achats hors Union européenne) ou du Directeur des achats (achats dans l'Union européenne).

26.14.4. Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe s'assure de la conformité des produits distribués par un système d'audits aléatoires auprès de ses fournisseurs, y compris pour les produits importés en dehors de l'Union européenne. L'objectif de ces audits est de s'assurer, via des revues documentaires, que les produits sont conformes aux réglementations en vigueur, en particulier concernant la conformité CE et les directives nouvelles approches.

Au sujet de la sécurité des données personnelles (de consommateurs notamment), le Groupe vise à respecter strictement les obligations issues de la loi « Informatique et Libertés ». Pour ce faire, une personne s'assure en interne d'effectuer toutes les déclarations auprès de la CNIL pour l'ensemble des sociétés du Groupe LDLC.

26.14.5. Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'Homme

Les effectifs du Groupe LDLC étant basés en France, la société n'a pas identifié de risques spécifiques d'atteinte aux droits de l'Homme pour ses salariés. Comme indiqué dans la section sous-traitance et fournisseurs, nous sommes rarement en contact direct avec les fabricants des produits que nous distribuons et n'avons pas la taille critique pour introduire des exigences auprès de nos fournisseurs. Aucune action spécifique n'a donc été engagée en faveur des droits de l'Homme.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE RELATIVE AUX INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES DÉLIVRÉES À LA PARTIE 26 DU PRÉSENT RAPPORT DE GESTION

Contexte du reporting

Les informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans la partie 26 du présent rapport ont été établies au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Périmètre de reporting

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales du Groupe consolidées par intégration globale pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe, soit les filiales dont le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif (voir note 2.3 des annexes consolidées).

Notons que certaines filiales consolidées financièrement dans le Groupe n'ont pas été intégrées dans le reporting RSE en raison de l'absence d'activité pour ces sociétés. Il s'agit en particulier de Domimo 2 et Domimo 3, LDLC3, LDLC4, LDLC5, LDLC6 ainsi que Campus 2017.

Le périmètre de reporting s'agrandit et intègre cette année les sociétés Domisys, LDLC Event, LDLC Bordeaux, LDLC Villeurbanne, ainsi que le site de Toulouse (société Groupe LDLC).

Période de reporting

Sauf indication contraire, les données reportées portent sur l'exercice fiscal du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Justification de l'exclusion de certaines informations

Les activités du Groupe relèvent du négoce et de la distribution de produits. Celles-ci comprennent notamment la réception, le stockage, le conditionnement et l'expédition de biens manufacturés, l'assemblage de composants informatiques, ainsi que l'ensemble des services associés à l'activité de vente en ligne. À ce titre, le Groupe n'est engagé directement dans aucune activité industrielle de transformation de matière ou de production. Il n'y a généralement pas d'activités de nuit sur les sites du Groupe, et les opérations du Groupe sont réalisées à l'intérieur de ses bâtiments.

Les locaux occupés par le Groupe sont soit des bâtiments de bureaux, soit des boutiques commerciales, soit des entrepôts de stockage, implantés dans des zones urbaines

ou des zones logistiques existantes. Les implantations du Groupe sont toutes situées en France.

Pour ces raisons, Le Groupe n'a pas identifié de risque ou enjeu spécifique en lien avec ses activités ou implantations sur les sujets suivants et les a exclus du rapport :

- Les nuisances sonores et toute autre forme de pollution spécifique ;
- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- L'utilisation des sols ;
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique ; et
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

Précisions sur certains indicateurs

Informations sociales

Effectifs

Les effectifs sont exprimés en nombre d'employés et tiennent compte de toute personne payée par l'entreprise et présente dans l'entreprise à la clôture de l'exercice (31 mars 2017) à l'exception des stagiaires et des intérimaires.

Absentéisme

Les absences prises en compte sont les absences pour maladies, maladies longue durée, accidents du travail, accidents de trajet, congés de maternité et paternité, les absences injustifiées et les absences pour congés spéciaux (dites « autres absences »).

Le nombre d'heures théoriques de présence pris en compte dans le calcul du taux d'absentéisme correspond au nombre théorique d'heures travaillées (151,67 h) * nombre d'ETP.

Le taux d'absentéisme est le ratio entre le nombre d'heures d'absence et le nombre d'heures théoriques de présence.

Taux de fréquence

Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées : nb d'accidents du travail avec arrêt / nombre d'heures travaillées * 1 000 000.

Seuls les accidents du travail avec arrêt intervenus pendant l'exercice sont comptabilisés ; les accidents de trajet avec arrêt sont donc exclus du calcul. Les accidents des stagiaires ou intérimaires sont aussi exclus du calcul. Les heures d'absence sont décomptées du nombre d'heures travaillées et le nombre d'heures supplémentaires y sont ajoutées.

Taux de gravité

Le taux de gravité correspond au nombre de jours de travail perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées : nb de jours d'arrêt pour accident du travail / nb d'heures travaillées * 1 000.

Nombre d'heures de formation

Ces formations peuvent être réalisées soit hors temps de travail (CPF), soit pendant le temps de travail. On comptabilise autant des formations dans le cadre du plan de formation ou en période de professionnalisation, contrat de professionnalisation. Le personnel intérimaire et les stagiaires dans le cadre d'un cursus scolaire ne suivent pas de formation au sein de notre structure.

Les informations quantitatives du plan de formation correspondent à l'année civile 2016.

Informations environnementales

Déchets

La réglementation française est d'application pour la définition du déchet et de son éventuelle dangerosité. Le reporting concerne l'ensemble des sites du Groupe. La production de déchets est calculée d'après les quantités sorties des sites sur la période de reporting. La quantité totale de déchets produits est établie d'après les quantités inscrites sur les factures et documents de suivi des déchets, lorsque ceux-ci sont disponibles. Sont exclus les DIB de Nantes, d'Orvault, de Chelles, de Rennes, de Bordeaux, de Toulouse, de Lille, de Strasbourg et d'Aix pour les sites de Domisys. Concernant les sites LDLC, sont exclus les DIB de Paris, de Villeurbanne, de Bordeaux et de L'École LDLC.

Les cartons/papier de L'École LDLC sont également exclus car ces déchets sont gérés par la collecte municipale

Le tonnage carton/papier de la boutique de Paris et des sites de Domisys (excepté Grandchamps-des-Fontaines), est collecté en masse, aussi les données ont été estimées sur la base de la pesée d'un échantillonnage représentatif de bacs similaires afin d'en définir un poids moyen qui a été utilisé pour le calcul.

Les quantités de DEEE collectées recouvrent l'ensemble des flux repris sur les sites du Groupe et regroupés à Saint-Quentin-Fallavier ou à Grandchamps-des-Fontaines. La quantité totale de DEEE est établie d'après les quantités inscrites sur les factures et documents de suivi des déchets du prestataire qui procède à l'enlèvement et au traitement de ces déchets.

Nos déchets non dangereux sont envoyés dans des filières de valorisation matière (ex. papeteries pour les déchets papier/carton). Les DEEE sont quant à eux valorisés dans des filières de traitement spécialisées.

Énergie

Les consommations d'énergie correspondent à la somme des quantités d'énergie (électricité, gaz et fioul) facturées au Groupe par ses fournisseurs sur la période de reporting. Concernant Saint-Quentin-Fallavier, les consommations ont été estimées sur la base des surfaces occupées, ainsi que sur l'étude du profil énergétique du bâtiment. Précision concernant cette année, une partie des consommations de gaz a été estimée sur la base des consommations de l'exercice précédent, puisque les données n'ont pas pu nous être transmises.

Concernant le fioul, nous avons utilisé le facteur de conversion donné par la Base carbone, Version 7.3, Fuel domestique France.

Émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées à partir de la consommation énergétique sur la période de reporting multipliée par le facteur d'émission standard pour chaque énergie (électricité, gaz et fioul) - source : arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine.

CHAPITRE 27. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-10601⁽¹⁾ et membre du réseau PwC auquel appartient l'un des commissaires aux comptes de la société Groupe LDLC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de Commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de Commerce (attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre février et juin 2017, sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de Commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Note méthodologique relative aux informations sociales, environnementales et sociétales » délivrées à la partie 26 du présent rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (précisées en annexe) :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés⁽³⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 90% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 79% et 100% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

(3) Sites de Dardilly, Saint-Quentin-Fallavier, Lyon (Vaise) et Grandchamps-des-Fontaines.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération les bonnes pratiques professionnelles formalisées dans le référentiel du *Global Reporting Initiative*.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 30 juin 2017

L'organisme tiers indépendant
PricewaterhouseCoopers Audit

Hubert de Rocquigny du Fayel
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département Développement Durable

Annexe : liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ;
- Les embauches et licenciements ;
- L'absentéisme ;
- Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail ;
- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ;
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation ;
- Le nombre total d'heures de formation.

Informations environnementales :

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ;
- Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ;
- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;
- Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit.

Informations sociétales :

- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

CHAPITRE 28. RAPPORT SPÉCIAL RELATIF AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2017 (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte dans ce rapport spécial de l'usage fait par le Directoire durant l'année de l'autorisation donnée par les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du 28 septembre 2012 et du

30 septembre 2016 d'attribuer gratuitement des actions de la société en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants dudit Code.

Les différentes informations telles que prévues par la réglementation sont reprises successivement ci-après.

1. Opérations d'attributions d'actions réalisées en vertu des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de Commerce

Aux termes de la onzième résolution adoptée lors des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 septembre 2012, de la dix-neuvième résolution adoptée lors des délibérations de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2016 et dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-6 et L.225-129-2

alinéa 3 du Code de Commerce, le Directoire a été autorisé à procéder à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la société et des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

Dans le cadre de l'autorisation visée ci-dessus, le Directoire a décidé, à l'unanimité, lors de ses réunions du 24 juin 2013, du 28 mars 2014, du 9 juillet 2014 et du 30 septembre 2016, d'attribuer gratuitement des actions existantes de la société au bénéfice des personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous.

Nom du salarié ou du mandataire social	Société ou Groupe d'où provient le salarié	Date d'octroi	Valeur des actions (cours de clôture au jour d'attribution)	Nombre d'actions attribuées	Période d'acquisition	Période de conservation
Philippe Sauze Salarié de la société en charge des aspects vente, web et marketing	LDLC.com	24/06/2013	9,68	11 494	2 ans, prenant fin le 23/06/2015	2 ans, du 24/06/2015 au 23/06/2017
	LDLC.com	09/07/2014	17,10	160 924	1 ^{ère} tranche (28 736 actions) : 2 ans, prenant fin le 08/07/2016 2 ^{ème} tranche (40 231 actions) : 3 ans, prenant fin le 08/07/2017 3 ^{ème} tranche (40 231 actions) : 4 ans, prenant fin le 08/07/2018 4 ^{ème} tranche (51 726 actions) : 5 ans, prenant fin le 08/07/2019	1 ^{ère} tranche : 2 ans, du 09/07/2016 au 08/07/2018 2 ^{ème} tranche : 2 ans, du 09/07/2017 au 08/07/2019 3 ^{ème} tranche : 2 ans, du 09/07/2018 au 08/07/2020 4 ^{ème} tranche : 2 ans, du 09/07/2019 au 08/07/2021

Nom du salarié ou du mandataire social	Société ou Groupe d'où provient le salarié	Date d'octroi	Valeur des actions (cours de clôture au jour d'attribution)	Nombre d'actions attribuées	Période d'acquisition	Période de conservation
Jérôme Tire Salarié de la société, Directeur de Maginea	LDLC.com	28/03/2014	22,32	137	2 ans prenant fin le 27/03/2016	2 ans : du 28/03/2016 au 27/03/2018
	LDLC.com	09/07/2014	17,10	72	2 ans prenant fin le 08/07/2016	2 ans : du 09/07/2016 au 08/07/2018
Laurent Bousquet Salarié de la société, Directeur SEO	LDLC.com	09/07/2014	17,10	750	2 ans prenant fin le 08/07/2016	2 ans : du 09/07/2016 au 08/07/2018
Philippe Nabet Salarié de la société Directeur commercial	Groupe LDLC	30/09/2016	33,30	500	2 ans prenant fin le 30/09/2018	2 ans : du 01/10/2018 au 01/10/2020
Laurence Lacombe Salariée de la société Directrice des systèmes d'information	Groupe LDLC	30/09/2016	33,30	1 000	2 ans prenant fin le 30/09/2018	2 ans : du 01/10/2018 au 01/10/2020
Total				174 877		

Il est précisé que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme de la période d'acquisition de deux ans à compter des dates d'attribution susvisées et que les périodes d'obligation de conservation des actions qui courent à compter de l'attribution définitive sont également de deux ans.

Toutefois, l'attribution gratuite d'actions ne sera définitive, pour les bénéficiaires, que sous réserve qu'à la date

d'attribution définitive, ils soient toujours salariés de la société. En conséquence, en cas de cessation du contrat de travail du/des bénéficiaire(s) pour quelque cause que ce soit et de quelque manière que ce soit, à l'exception des cas visés ci-après pendant la période d'acquisition, ce/ces dernier(s) perd(ent) tout droit à l'attribution gratuite d'actions et ce, à partir d'une date déterminée dans les règlements de plan de chacun des bénéficiaires.

Par exception aux dispositions ci-dessus, les bénéficiaires conserveront le bénéfice de l'attribution gratuite d'actions en cas de perte de la qualité de salarié de la société, résultant de :

L'invalidité	En cas de départ du bénéficiaire victime d'invalidité constatée correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.
Décès	Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-3 du Code de Commerce, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers peuvent demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès.

2. Actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux par la société ou par celles qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ou par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce

Nous vous indiquons ci-après le nombre et la valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à

l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ainsi que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Néant.

3. Actions attribuées gratuitement définitivement aux mandataires sociaux par la société ou par celles qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ou par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce

Nous vous indiquons ci-après le nombre et la valeur des actions qui, durant l'année, et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été attribuées gratuitement définitivement (expiration de la période d'acquisition) à chacun de ces mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à

l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ainsi que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Néant.

4. Actions attribuées gratuitement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2, à chacun des 10 salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

Nous vous indiquons ci-après le nombre et la valeur des actions qui, durant l'année ont été attribuées gratuitement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2

du Code de Commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

Nom du salarié ou du mandataire social	Société ou Groupe d'où provient le salarié	Date d'octroi	Valeur des actions (cours de clôture au jour d'attribution)	Nombre d'actions attribuées	Période d'acquisition	Période de conservation
Philippe Nabet Salarié de la société Directeur commercial	Groupe LDLC	30/09/2016	33,30	500	2 ans prenant fin le 30/09/2018	2 ans : du 01/10/2018 au 01/10/2020
Laurence Lacombe Salariée de la société Directrice des systèmes d'information	Groupe LDLC	30/09/2017	33,30	1 000	2 ans prenant fin le 30/09/2018	2 ans : du 01/10/2018 au 01/10/2020
Total				1 500		

5. Actions attribuées gratuitement définitivement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2, à chacun des 10 salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

Nous vous indiquons ci-après le nombre et la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement définitivement (expiration de la période d'acquisition) par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés

dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

Nom du salarié ou du mandataire social	Société ou Groupe d'où provient le salarié	Date d'octroi	Valeur des actions (cours de clôture au jour d'attribution)	Nombre d'actions attribuées	Période d'acquisition	Période de conservation
Philippe Sauze Salarié de la société en charge des aspects vente, web et marketing	LDLC.com	24/06/2013	9,68	11 494	2 ans prenant fin le 23/06/2015	2 ans : du 24/06/2015 au 23/06/2017
Jérôme Tire Salarié de la société, Directeur de Maginea	LDLC.com	28/03/2014	22,32	137	2 ans prenant fin le 27/03/2016	2 ans : du 28/03/2016 au 27/03/2018
Philippe Sauze Salarié de la société en charge des aspects vente, web et marketing	LDLC.com	09/07/2014	17,10	28 736	2 ans prenant fin le 08/07/2016	2 ans : du 09/07/2016 au 08/07/2018
Jérôme Tire Salarié de la société, Directeur de Maginea	LDLC.com	09/07/2014	17,10	72	2 ans prenant fin le 08/07/2016	2 ans : du 09/07/2016 au 08/07/2018
Laurent Bousquet Salarié de la société Directeur SEO	LDLC.com	09/07/2014	17,10	750	2 ans prenant fin le 08/07/2016	2 ans : du 09/07/2016 au 08/07/2018
Total				41 189		

CHAPITRE 29. TABLES DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent document de référence :

- ✓ Les informations qui constituent le rapport financier annuel (article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et article 222-3 du Règlement général de l'AMF).
- ✓ Les informations qui constituent le rapport de gestion annuel (articles L.225-100 et suivants du Code de Commerce).

Table de concordance avec le rapport financier annuel

		Document de référence	Pages
Rapport financier annuel			
1	Attestation du responsable du rapport financier annuel	§ 1.2	28
2	Rapport de gestion	Voir index ci-dessous	Voir index ci-dessous
3	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise	§ 16.7	98
4	Rapport de responsabilité sociale et environnementale	§ 26	207
5	Comptes consolidés établis en normes IFRS	§ 20.1	118
6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS	§ 20.2	158
7	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	§ 16.8	111
8	Comptes annuels	§ 20.4	160
9	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	§ 20.5	181
10	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	§ 27	228

Table de concordance avec le rapport de gestion

Rapport de gestion annuel		Document de référence	Pages
1	Situation de la société et activité au cours de l'exercice écoulé	§ 6 & 20	42 / 118
2	Examen des comptes et résultats	§ 9 & 20	56 / 118
3	Affectation des résultats	§ 20.8	183
4	Dépenses non déductibles fiscalement	§ 20.9	183
5	Rappel des dividendes distribués	§ 20.7.1	183
6	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée / Utilisation des instruments financiers par la société	§ 4	32
7	Information sur les délais de paiement des fournisseurs	§ 20.10	184
8	Activité en matière de recherche et développement	§ 11 & 9.6	73 / 66
9	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	§ 6 & 12	42 / 74
10	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	§ 9.7 & 12	66 / 74
11	Participation des salariés au capital à la clôture de l'exercice	§ 17.3	109
12	Gouvernement d'entreprise	§ 16	94
13	Informations générales concernant les mandataires sociaux	§ 14	77
14	Rémunération et engagements de retraite et autres avantages viagers des mandataires sociaux	§ 15	81
15	Informations relatives aux conventions intervenues entre la société et (i) un dirigeant possédant plus de 10% des droits de vote d'une société ou (ii) ou une société détenant plus de la moitié du capital de la société	§ 19.3	117
16	État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société réalisées au cours de l'exercice écoulé	§ 15.3	91
17	Activités des filiales et des sociétés contrôlées	§ 7 & 9.5 & 25	52 / 62 / 206
18	Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations	§ 7	52
19	Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions	§ 21.1 & 18.1	188 / 110
20	Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital	§ 21.1.1	188
21	Évolution du titre – Risque de variation de cours	§ 18.5 & 4	112 / 32
22	Délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital	§ 21.1.5	190
23	Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce	§ 16.6	96
24	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	§ 20.11	186



2012-2013



2013-2014



2014-2015



2015-2016



2016-2017



GRUPE
LDLC

18 chemin des Cuers

CS40207

69574 DARDILLY Cedex

Tél +33 (0)4 72 52 37 77

Fax +33 (0)4 72 52 37 78

groupe-ldlc.com



au cœur de l'expérience **_ high-tech**